PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

Plan Climat Air Energie Territorial

Livre blanc de la concertation

- Version du 1er février 2020 -

Communauté d'agglomération Pays Basque
Euskal Hirigune Elkargoa

Table des matières

Glossaire 3

Introduction 4

PARTIE 1 : Le Plan Climat, un enjeu essentiel pour le Pays Basque 5

1. Le changement climatique, le défi écologique 6

1.1 Les causes du changement climatique 7

1.2 Les impacts du changement climatique à l'échelle mondiale 7

1.3 Le Pays Basque face au changement climatique 7

2. De la prise de conscience mondiale à l'action locale 9

2.1 Une prise de conscience mondiale 9

2.2 De la dynamique territoriale de développement durable au Plan Climat Pays Basque 10

3. Le Plan Climat Pays Basque 11

3.1 La démarche d'élaboration du Plan Climat 12

PARTIE 2 : La concertation du Plan Climat Pays Basque.....13

1. Une démarche menée en concertation 14

2. Calendrier de concertation 15

3. Les outils de gouvernance 16

3.1 Le Comité de pilotage (COPIL) 16

3.2 Le Comité d'engagement 16

3.3 Le Comité partenarial (COPAR) 16

4. Les outils de concertation.....17

4.1 Les Forums « Climat Action Pays Basque » 17

4.1.1 Premier forum « Climat Action Pays Basque » du 6 avril à la Cité des Arts de Bayonne . 17

4.1.2 Second forum « Climat Action Pays Basque » du 22 juin au LARPS à Berrogain-Laruns . 21

4.2 Les Ateliers Territoriaux.....25

4.3 Le Klima Karavan Tour 28

4.4 La plateforme collaborative « Climat Action Pays Basque » 30

4.5 Appel à contributions 31

PARTIE 3 : Résultats de la concertation 32

1. Méthode et cadre de concertation 33

2. Synthèse des résultats par thématique.....34

2.1 Habitat durable 34

2.2 Mobilité durable.....37

2.3 Agriculture et alimentation durables.....41

2.4 Énergies renouvelables 45
2.5 Économie circulaire et prévention des déchets 48
2.6 Adaptation au changement climatique 52
2.7 Contributions partenaires et contributions multithématiques/hors-thèmes 55
Conclusion 58
PARTIE 4 : Annexes 59
Contributions écrites des partenaires 62
Travaux Forum 1 68
Travaux Forum 2 106
Ateliers Territoriaux 180
Contributions des internautes sur la plateforme « Climat Action Pays Basque » 225

Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CAPB : Communauté d'Agglomération Pays Basque

CCNUCC : Convention Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques

CDPB : Conseil de Développement du Pays Basque

COP : Conférence des Parties

COPAR : Comité Partenarial

COPIL : Comité de Pilotage

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

GES : Gaz à Effet de Serre

GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

LTECV : Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

NéoTerra : Feuille de route régionale dédiée à la transition écologique et énergétique, adoptée le 9 juillet 2019 par la Région Nouvelle-Aquitaine

OMM : Organisation Météorologique Mondiale

PAT : Projet Alimentaire de Territoire

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

P+R : Parc Relais

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRCCL : Rapport Spécial du GIEC Sur Le Dérèglement Climatique Et Les Terres Émergées

SROCC : Rapport Spécial du GIEC Sur L'océan Et La Cryosphère Dans Le Contexte Du Changement Climatique

TC : Transports en commun

TEE : Service « Transition Ecologique et Energétique »

TEE&AC : Direction « Transition Ecologique et Energétique et Agglomération Citoyenne »

TPE et PME : Très Petite Entreprise et Petite et Moyenne Entreprise

Introduction

La Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial afin de répondre au défi de la transition écologique et énergétique du territoire. Consciente que la réussite de son Plan Climat passe par la mobilisation des acteur.ices et les habitant.es, la Communauté Pays Basque a mis en œuvre une vaste concertation citoyenne afin de partager le diagnostic et d'échanger sur les enjeux et les pistes d'actions.

PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

Plan Climat Air Energie Territorial

Livre blanc de la concertation

PARTIE 1 : Le Plan Climat, un enjeu essentiel pour le Pays Basque

- Version du 1er février 2020 -

1. Le changement climatique, le défi écologique

Dans les années 1970, des groupes de scientifiques, économistes, industriels, dirigeants des pays développés vont s'interroger sur les limites de la Terre et les problèmes environnementaux que posent la croissance économique et les évolutions démographiques mondiales.

La communauté internationale s'est saisie de ces alertes lors d'une première conférence des Nations Unies dédiée à l'environnement qui s'est tenue à Stockholm en 1972. Elle a posé les bases du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et en 1979, un Programme de recherche climatologique mondial est lancé.

En 1988, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) est créé pour procéder périodiquement à une évaluation de l'état des connaissances sur les changements climatiques. Son premier rapport (1990) reconnaît la responsabilité humaine dans le dérèglement climatique. Il sert de base à l'élaboration de la Convention Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui sera signée lors du sommet de la Terre de Rio en 1992, dédié à l'engagement des Etats pour un développement durable. Cette convention a pour objectif de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau empêchant toute perturbation humaine dangereuse du système climatique.

La CCNUCC entrera en vigueur en 1994 et les pays signataires se rencontreront annuellement à partir de 1995 dans le cadre de Conférences des parties, les COP.

Les rapports établis par le GIEC constituent une base de connaissances reconnue par les Etats et servent de socle commun aux négociations internationales sur le climat.

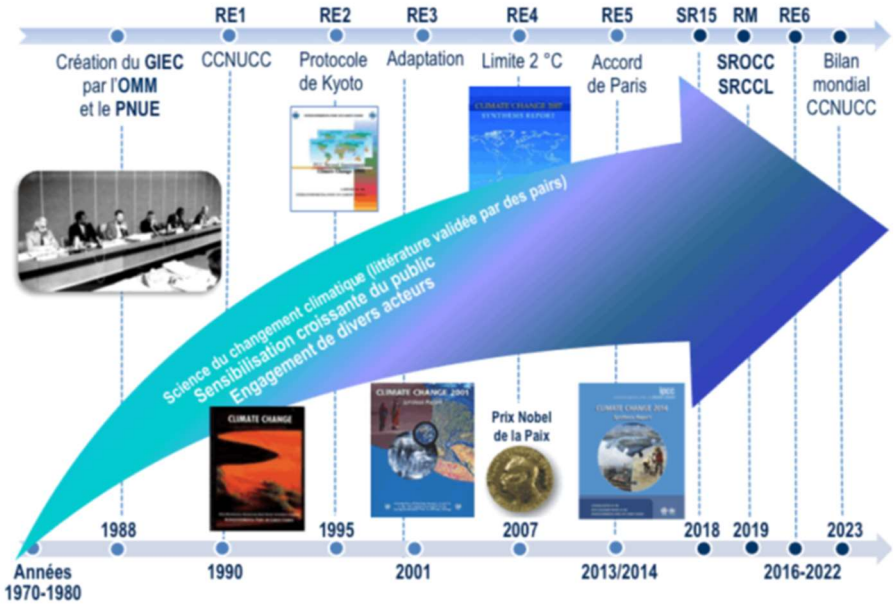

1.1 Les causes du changement climatique

Le système climatique de la planète est un ensemble complexe constitué de cinq composantes principales : l'atmosphère, les surfaces continentales, l'hydrosphère (océans, lacs, rivières, nappes d'eau souterraines…), la cryosphère (glaces terrestres ou marines, manteau neigeux) et la biosphère (tous les organismes vivants dans l'air, sur terre et dans les océans).

Le système climatique évolue au cours du temps sous l'effet de processus internes et de contraintes externes, d'origines naturelle et humaine.

Les simulations climatiques basées sur les éléments naturels (éruptions volcaniques, variations solaires) peuvent expliquer les variations de températures observées entre l'an 1400 (environ) et 1950. Mais depuis 1950, ces variations de températures ne sont explicables que si l'on intègre les activités humaines, qui apparaissent comme le principal facteur du réchauffement constaté.

Les activités humaines, par l'exploitation massive de combustibles fossiles pour l'industrie, les transports, et par la modification de la couverture des terres (liée à l'expansion des villes, des cultures et de l'élevage), entraînent une perturbation de l'effet de serre naturel et modifient les bilans radiatifs. Le bilan radiatif de la Terre traduit le solde entre l'énergie reçue et celle perdue par le système climatique de la Terre. Le forçage radiatif induit par l'accroissement des GES provoque le réchauffement planétaire.

1.2 Les impacts du changement climatique à l'échelle mondiale

Toutes les formes de vie sur la planète sont dépendantes des conditions climatiques. La température, l'éclairement, l'hygrométrie, la pluviométrie, le vent, le gel, etc. sont autant de facteurs écologiques dont les modifications ont des impacts sur le vivant, les moyens de subsistance, la santé, les habitats, les écosystèmes, les économies, les sociétés, les cultures. Le changement climatique tendanciel ainsi que les événements climatiques extrêmes ont des impacts directs sur les populations humaines, végétales et animales de la planète. En outre le changement climatique influe également sur des facteurs physiques et chimiques telles que la composition chimique d'une eau, la teneur en CO_2 dans l'atmosphère, la vitesse d'un courant, ou encore la structure et la texture d'un sol, qui impacteront à leur tour les êtres vivants.

1.3 Le Pays Basque face au changement climatique

Le climat du Pays Basque est principalement océanique. Situé en bordure de l'océan atlantique, il subit l'influence des masses d'air maritimes tempérées qui ont pour effet d'atténuer les extrêmes climatiques, et se caractérise par des hivers doux et humides et des étés frais et avec un temps variable. Le maximum de précipitation se produisant durant la saison froide.

L'influence du climat montagnard, propre au massif des Pyrénées, confère toutefois à certaines communes un climat plus frais.

Sur les cinquante dernières années, l'évolution des températures annuelles au Pays Basque montre un net réchauffement. Ainsi, sur la période 1959/2009, la tendance observée des températures moyennes est de l'ordre de +0,2 °C et +0,3 °C par décennie.

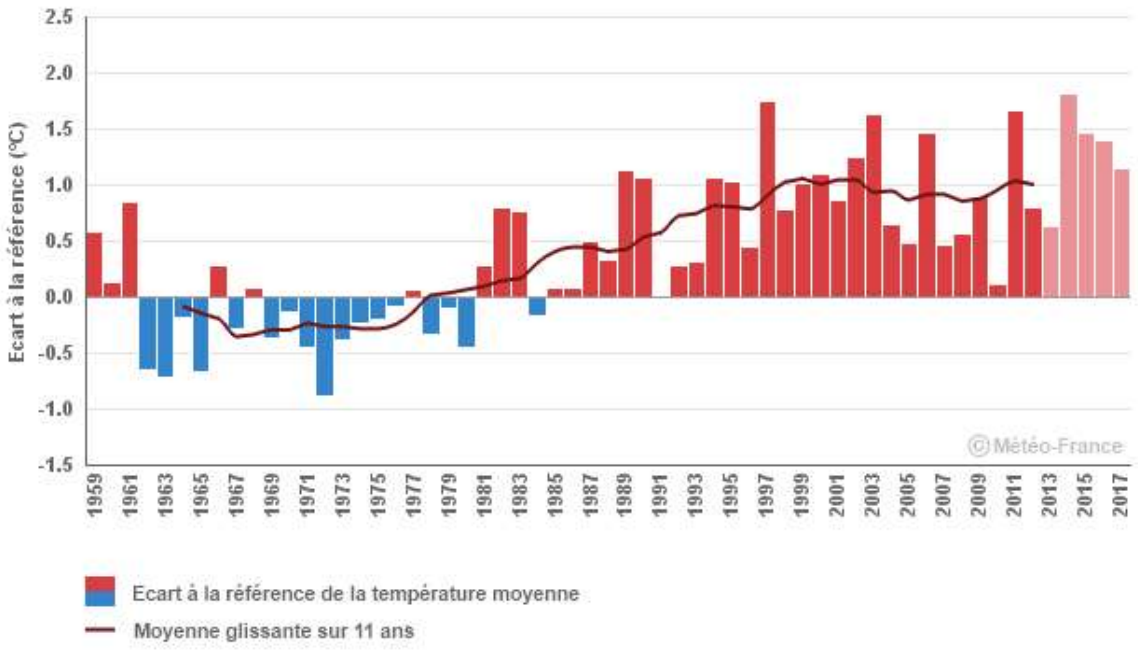

Evolution des températures moyennes annuelles station Biarritz - Anglet (1959 – 2017)
(écart à la référence 1961-1990). Source : Météo France (2019)

Concernant les précipitations, elles sont distribuées de manière assez hétérogène sur l'année, avec un cumul minimum de 69,3 mm en juillet et un maximum de 185,9 mm en novembre (normale 1981-2010 à Biarritz-Anglet). Dans le Pays Basque, comme dans l'ex-région Aquitaine, les précipitations annuelles présentent une très légère baisse depuis 1959. Elles sont de plus caractérisées par une grande variabilité d'une année sur l'autre.

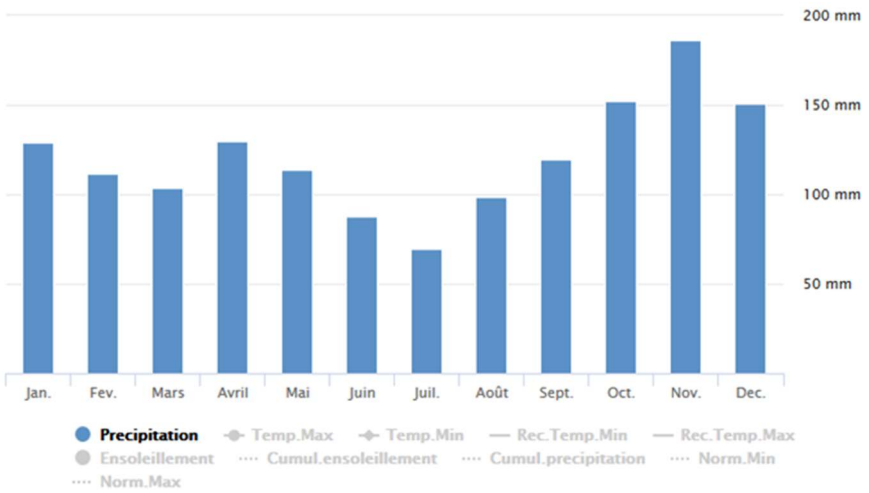

Précipitations moyennes station Biarritz – Anglet (1981-2010)
Source : Météo France (2019)

2. De la prise de conscience mondiale à l'action locale

2.1 Une prise de conscience mondiale

Depuis 1995, les 195 pays membres de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique se réunissent à la fin de chaque année pour la Conférence des Parties (COP) afin d'étudier l'avancement de la mise en œuvre de la convention et des engagements pris par les signataires.

La COP 21 ou Conférence de Paris, organisée en décembre 2015, a permis d'aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, visant à maintenir le réchauffement mondial en deçà du seuil de 2°C, conformément aux préconisations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Il est entré formellement en vigueur le 4 novembre 2016 quelques jours avant la COP22 et est désormais ratifié par 169 pays (dont les 28 de l'Union européenne) représentant 87,75% des émissions.

Dans cet accord (article 4), la neutralité carbone est définie, comme « un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre » c'est-à -dire absorbées par les milieux naturels et cultivés (forêt, prairies, sols agricoles, zones humides, etc) et certains procédés industriels (capture et stockage ou réutilisation du carbone).

Sur ces bases en novembre 2018, la Commission européenne a publié sa stratégie climatique de long terme à l'échelle des 28 pays membres et a fait sien l'objectif de neutralité carbone.

La France se fixait elle aussi, dès juillet 2017, à travers son Plan climat, « ce nouveau cap de la neutralité carbone à l'horizon 2050 » dont la trajectoire pour y parvenir est définie dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui fixe, par période de 5 ans, des « budgets carbone », c'est-à-dire des plafonds d'émissions à ne pas dépasser.

Inscrite aujourd'hui dans différents agendas politiques internationaux et nationaux depuis 2015 avec la signature de l'Accord de Paris, la neutralité carbone, est désormais une « ambition universelle ». Concrètement, il s'agit de contenir le niveau des émissions brutes de GES à hauteur de la capacité d'absorption des puits de GES.

Si le défi climatique est mondial, l'action relève d'une implication à toutes les échelles. Aussi, à l'occasion de la COP21, la mobilisation des élus locaux a été amplifiée et mise en exergue.

La France calcule chaque année l'empreinte carbone moyenne des français en divisant l'empreinte carbone de la France par le nombre d'habitant. Elle s'élevait à 10,8 tonnes de CO2 par an et par personne. Dans l'objectif d'une neutralité carbone, cette empreinte devrait passer à 2 tonnes de CO2 par an en 2050. Les leviers pour atteindre cet objectif sont pour les ¾ collectifs à engager par l'Etat, les entreprises, les collectivités et pour ¼ relevant des engagements individuels en pratiques et investissements.

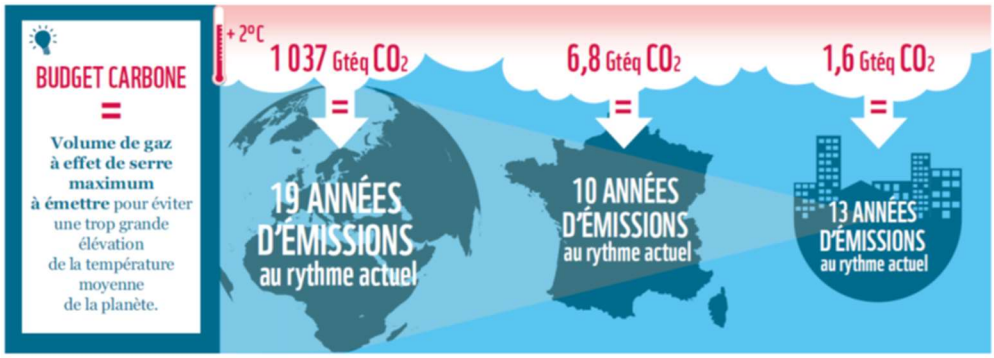

Infographie

WWF©

2.2 De la dynamique territoriale de développement durable au Plan Climat Pays Basque

Le Pays Basque connaît une dynamique territoriale et collective de développement durable, engagée depuis plusieurs années. Des élu.e.s, des associations, des entreprises, ont mené de nombreuses démarches au service d'un développement territorial comme par exemple (liste non exhaustive) :

- Les démarches collectives portées par de nombreuses associations agricoles locales pour une agriculture paysanne sobre et de qualité,
- Les Agendas 21 de différentes communes du Pays Basque dont les volets climat ont permis de sensibiliser les populations, de mobiliser les acteur.ice.s, d'améliorer l'exemplarité des villes,
- Les Plans Climat des ex-agglomérations Côte Basque et Sud Pays Basque, la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS)/ Territoire à Energie pour la Croissance Verte (TEPCV) de la Communauté de communes de Garazi-Baigorri, la démarche Energies renouvelables de la Communauté de communes de Soule Xiberoa,
- Le mouvement citoyen pour la transition énergétique Alternatiba initié par BIZI ! en 2010 et qui a essaimé en France et en Europe,
- Le développement de l'Eusko, monnaie locale qui s'est hissée en quatre ans au premier rang des monnaies locales de France, qui vise une relocalisation de la consommation et un avantage aux entreprises écoresponsables,
- Les démarches Développement Durable et TEPCV Pays Basque avec ses volets dédiés à l'énergie, à la gouvernance alimentaire et au patrimoine naturel, portées en Pays Basque par le Conseil des élus et le Conseil de développement du Pays Basque,
- La démarche « Zéro Déchets Zéro Gaspillage » du syndicat Mixte Bil Ta Garbi qui vise la fin du gaspillage et le de développement de l'économie circulaire,
- Les familles et les écoles à énergie positive dont certaines équipes sur le podium Aquitain en 2016, qui s'engagent dans les économies d'énergie dans les gestes du quotidien,
- Le déploiement de projets citoyens pour développer des énergies renouvelables portés par I-ENER ou ENARGIA.

Dans la continuité de cet engagement local d'une part, et compte tenu des évolutions réglementaires d'autre part, la Communauté Pays Basque s'est engagée dans l'élaboration du Plan Climat Pays Basque par délibération du Conseil communautaire le 13 janvier 2018.

3. Le Plan Climat Pays Basque

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), aussi appelé Plan Climat, est un outil de planification, d'animation et de coordination de la Transition Energétique du territoire sur lequel il s'applique. Son but est de :

- Réduire l'empreinte carbone du territoire
- Adapter le territoire au changement climatique
- Maîtriser la consommation d'énergie
- Développer les énergies renouvelables
- Améliorer la qualité de l'air

Un Plan Climat a pour objectif de faire entrer la lutte contre le changement climatique dans le quotidien des habitant.e.s, des entreprises, des administrations locales, en apportant des solutions pour tou.te.s dans le domaine de la mobilité durable, de la rénovation des logements, la lutte contre la précarité énergétique, etc.

Pour atteindre ces objectifs au niveau du Pays Basque, six domaines d'actions ont été mis en débat : l'habitat, la mobilité, l'alimentation et l'agriculture, les énergies renouvelables, l'économie circulaire et la prévention des déchets, l'adaptation au changement climatique.

3.1 La démarche d'élaboration du Plan Climat

Le Plan Climat de la Communauté Pays Basque est porté par le Président et la Vice-Présidente en charge de la Transition écologique et énergétique & Agglomération citoyenne (TEE&AC), et son élaboration s'est organisée autour :

- D'un comité d'engagement, en charge de la coordination de la démarche avec les principales politiques publiques de la Communauté Pays Basque et préparant les grands arbitrages stratégiques. Ce comité d'engagement est composé de la Vice-présidente TEE&AC, du Vice-président à la Mobilité, du Vice-président à l'Aménagement, du Vice-président à l'Economie et au développement des territoires, du Vice-président à l'Habitat, de la Vice-présidente en charge des Ressources humaines, du Conseiller délégué en charge du Tourisme, de la nature et du patrimoine et de la Conseillère communautaire en charge du suivi de la qualité de l'air , de la lutte contre le bruit et de la protection du patrimoine naturel.

- D'un comité de pilotage, assurant le pilotage et la validation des grandes phases du projet. Ce COPIL est composé du Conseil exécutif de la Communauté Pays Basque et de dix ambassadeur.ices territoria.les.ux de la transition écologique et énergétique.

PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

Plan Climat Air Energie Territorial

Livre blanc de la concertation

PARTIE 2 : La concertation du Plan Climat Pays Basque

- Version du 1er février 2020 -

1. Une démarche menée en concertation

L'article R229-53 du code de l'environnement stipule que « l'établissement public qui engage l'élaboration du Plan Climat en définit les modalités d'élaboration et de concertation ».

Au regard de l'historique des dynamiques territoriales en faveur du développement durable d'une part, et de la culture de la coopération sur le territoire d'autre part, la Communauté Pays Basque s'est engagée à conduire un dispositif de concertation élargi sur l'ensemble de la démarche d'élaboration du Plan Climat. Cette démarche a aussi été pour partie mutualisée avec le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbains.

L'objectif pour la Communauté Pays Basque au côté de la société civile est de d'impliquer et de mobiliser sur le changement climatique les acteur.ice.s et citoyen.ne.s du territoire, afin de partager collectivement les enjeux climat-air-énergie et faciliter la mise en œuvre collective d'actions opérationnelles d'atténuation et d'adaptation pour le territoire.

Dans une logique d'articulation des démarches territoriales liées aux enjeux climat-air-énergie du territoire, la concertation mise en œuvre pour l'élaboration du Plan Climat a été conduite en étroite collaboration avec le Syndicat des mobilités, la Direction de l'habitat et le Syndicat Bil Ta Garbi.

Par ailleurs, la mobilisation d'ambassadeur.ice.s territoria.les.ux de la transition écologique et énergétique permet au fil de la démarche d'assurer en continu un lien de proximité avec les différents pôles territoriaux et les communes.

Les membres du Comité partenarial ont aussi la possibilité de diffuser dans leurs sphères d'activités respectives les avancés de la démarche et de faire remonter les contributions des acteur.ice.s du territoire.

Enfin, la Communauté Pays Basque a déployé un large panel d'outils de concertation dans le cadre d'un dispositif élargi sur la durée, avec la volonté de recueillir les perceptions et les contributions du plus grand nombre sur les enjeux climat-air-énergie du territoire. A ce stade, le dispositif de concertation du Plan Climat a pris corps au travers de :

- **Deux forums grand public** « Climat Action Pays Basque », qui ont respectivement réunis environ 200 personnes d'horizons variés.
- **Dix ateliers territoriaux** animés par les ambassadeur.ice.s sur la base d'un jeu de plateau « Climat Action Pays Basque », spécialement conçu pour partager les thématiques de l'énergie, la mobilité, l'habitat, l'agriculture et l'alimentation.
- D'une **plateforme numérique collaborative** « Climat Action Pays Basque » permettant en continu le partage d'information, la contribution des citoyen.ne.s du territoire et l'animation de groupes de travail thématiques. http://climataction-paysbasque.fr/public/
- D'une **tournée « Klima Karavan Tour » de dix étapes** qui a permis d'aller à la rencontre des citoyen.ne.s sur différents événements grand public du territoire.

2. Calendrier de concertation

La Communauté d'Agglomération a déployé ses différents outils de concertation durant les différentes phases d'élaboration du Plan Climat afin d'échanger et de recueillir la parole des habitant.es et acteur.ices du territoire.

Afin d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les différents documents stratégiques de planification et de programmation en cours d'élaboration ou à venir, le Président a mis en place un comité de pilotage croisé des démarches de Plan Climat, de Plan de Déplacements Urbains et de Programme Local de l'Habitat qui a permis de :

- Caler les calendriers des démarches
- Mutualiser et partager des données de diagnostics
- Mutualiser des temps de concertation
- Définir des orientations croisées et des actions convergentes.

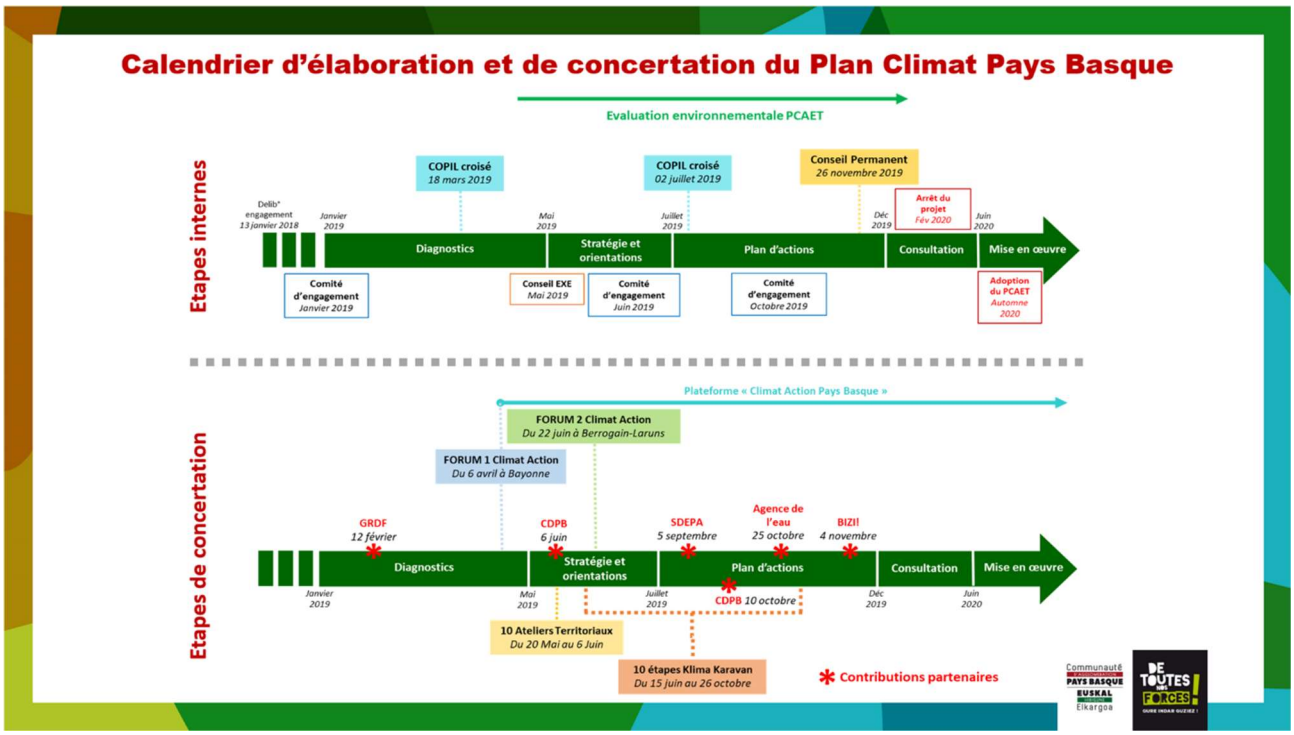

3. Les outils de gouvernance

La Communauté d'Agglomération a mis en place 3 instances de gouvernance afin d'assurer le pilotage et la validation des grandes phases d'élaboration du Plan Climat, la coordination entre les différentes politiques publiques et stratégies, l'animation territoriale des échanges et l'association des partenaires.

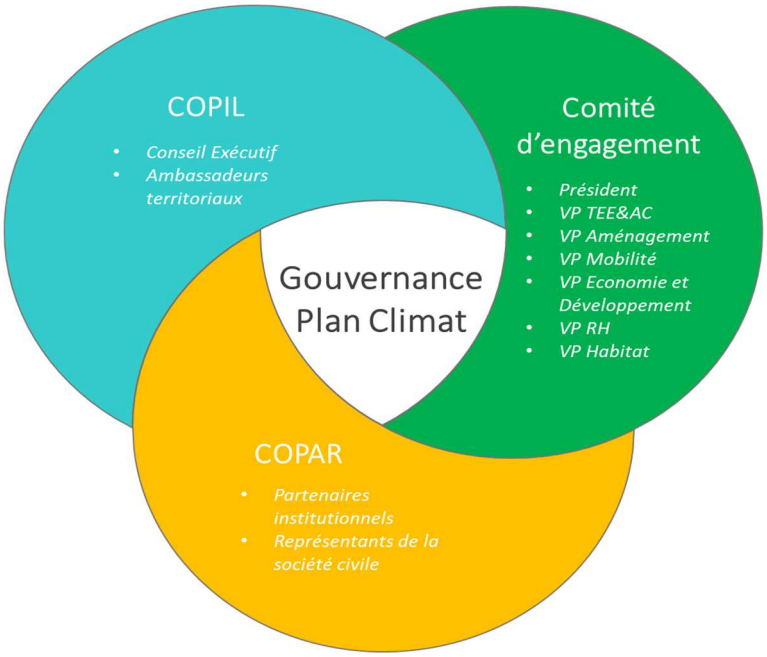

3.1 Le Comité de pilotage (COPIL)

Composé des élu.es siégeant au Conseil exécutif et des dix ambassadeur.ice.s territoria.les.ux, le comité de pilotage assure le suivi et la validation des différentes phases d'élaboration du Plan Climat.

Les Ambassadeur.ice.s territoria.les.ux, élu.e.s choisi.e.s au sein des pôles territoriaux, ont pour mission d'animer la concertation territoriale. Ainsi, ils/elles présentent les ambitions et les objectifs dans une proximité territoriale et font remonter les propositions et initiatives locales.

3.2 Le Comité d'engagement

Le comité d'engagement rassemble autour du Président les Vice-Président.es en charge de la Transition Ecologique et Energétique, de la Mobilité, de l'Aménagement du territoire, de l'Economie et du Développement du territoire, de l'Habitat, des Ressources Humaines, afin d'assurer la coordination de la démarche avec les principales politiques publiques ainsi que les arbitrages stratégiques.

3.3 Le Comité partenarial (COPAR)

La constitution d'un comité partenarial pour le Plan Climat résulte de la volonté de la Communauté Pays Basque d'inscrire l'élaboration du Plan Climat dans les ambitions et l'esprit coopératif déployé par le passé par le Conseil des élus, en lien avec le Conseil de développement du Pays Basque pour la labellisation du Pays Basque en Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Ce COPAR est composé d'élu.e.s volontaires de la Communauté Pays Basque, de partenaires institutionnels et de représentant.e.s de la société civile. Il constitue un relais de diffusion de la démarche et des enjeux climat-air-énergie, et participe à la co-construction, au suivi et à l'évaluation du projet.

Les différent.e.s partenaires de la démarche sont amené.e.s à proposer leur contribution à l'élaboration du Plan Climat.

4. Les outils de concertation

4.1 Les Forums « Climat Action Pays Basque »

4.1.1 Premier forum « Climat Action Pays Basque » du 6 avril à la Cité des Arts de Bayonne

Organisé le samedi 6 avril de 9h à 12h30 à la Cité des Arts de Bayonne, sa finalité était de partager avec les participant.e.s des éléments de diagnostic sur le Pays Basque dans les différentes thématiques : Habitat durable, Mobilité durable, Alimentation et agriculture durables, Energies renouvelables, Economie circulaire et prévention des déchets, et Adaptation au changement climatique. Les ateliers « Développer un projet de transition » et « Agir pour le climat dans mon entreprise » ont été proposés et animés par le Conseil de Développement du Pays Basque.

A- Rappel du programme

FORUM CLIMAT ACTION PAYS BASQUE

Le programme du 6 avril 2019 :

❖ Accueil café : *9h-9h30*

❖ Une table ronde animée : *9h30-10h30*

- **Emmanuelle Lapeyre**, Animatrice
- **Nathalie Caill-Milly**, Chercheuse à l'IFREMER, membre du projet Acclimaterra,
- **Jean-René Etchegaray**, Président de la Communauté Pays Basque
- **Martine Bisauta**, Vice-Présidente de la Transition Écologique et Énergétique & Agglomération citoyenne de la Communauté Pays Basque
- **Philippe Mayte**, Président du Conseil de développement du Pays Basque
- **Martine Bouchet**, Référente Transition écologique et énergétique au Conseil de développement du Pays Basque

❖ Ateliers participatifs : *10h45-12h15*

- **Atelier 1 : Habitat durable**
- **Atelier 2 : Mobilité durable**
- **Atelier 3 : Alimentation et agriculture durables**
- **Atelier 4 : Energies renouvelables**
- **Atelier 5 : Economie circulaire et Prévention des déchets**
- **Atelier 6 : Adaptation au changement climatique**
- **Atelier 7 : Agir pour le climat dans mon entreprise**
- **Atelier 8 : Développer un projet de Transition**

❖ Apéritif convivial, stands et exposition : *12h30-13h*

Les événements du Plan Climat à venir :

B- Déroulé

a- Accueil café (9h-9h30)

b- Plénière (9h30-10h30)

Ce premier forum a débuté avec une plénière afin de mettre en perspective les enjeux du changement climatique « de l'échelle globale à locale », et de présenter l'intérêt d'un Plan Climat pour le territoire.

c- Ateliers thématiques (10h45-12h15)

Puis ont été proposés des ateliers dédiés au travail sur le diagnostic de chaque thématique du Plan Climat. Au sein de chaque atelier, les participant.e.s réparti.e.s par sous-groupes de 8 à 10 personnes ont pu suivre une grille de questions et reporter leurs réponses et leurs échanges sur des fiches A3 ou des paperboards. A l'issue de ce travail a eu lieu une synthèse collective par atelier thématique durant laquelle chaque sous-groupe a présenté les 3 points clés de ses échanges.

Afin de bénéficier d'une restitution des contenus de chaque atelier thématique, des vignettes vidéo mettant en scène un membre du Conseil de Développement et un élu de la Communauté Pays Basque ont été tournées et montées sur la plateforme « Climat Action Pays Basque ».

Atelier « Agir pour le climat dans mon entreprise »

Atelier « Développer un projet de transition »

Atelier « Habitat durable »

Atelier « Energies renouvelables »

d- Apéritif convivial et animations

Le Forum a aussi été l'occasion de mettre en lumière certains initiatives portées par des associations ou entreprises locales. Ainsi Otsokop, et BIZI ! ont présenté leurs actions en tenant un stand. De la même manière le comité scientifique régional sur le changement climatique « Acclimaterra » a mis à disposition l'exposition sur les effets du changement climatique à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine.

C- Participation

Au total ce sont 200 personnes qui se sont mobilisées lors de ce premier Forum pour contribuer activement à la démarche. Parmi les participant.e.s, beaucoup de citoyen.ne.s engagé.es dans le milieu associatif, mais aussi des élus, des citoyens, des agents de la Communauté Pays Basque, des salarié.e.s et dirigeants d'entreprises, etc.

Les ateliers proposés ont été variés en nombre de participant.e.s, avec un intérêt important pour les thèmes de l'Economie circulaire et la prévention des déchets, la Mobilité durable, l'Habitat durable ainsi que l'Alimentation et l'Agriculture durables :

1°	Economie circulaire et prévention des déchets	31 participants
2°	Mobilité durable	27 participants
3°	Alimentation et agriculture durables	25 participants
4°	Habitat durable	24 participants
5°	Développer un projet de transition	22 participants
6°	Agir pour le climat dans mon entreprise	19 participants
7°	Energies renouvelables	14 participants
7°	Adaptation au changement climatique	14 participants

4.1.2 Second forum « Climat Action Pays Basque » du 22 juin au LARPS à Berrogain-Laruns

Le Lycée Agricole Rural et Privé de Soule (LARPS) à Berrogain-Laruns a accueilli le second Forum « Climat Action Pays Basque » le samedi 22 juin de 10h à 16h. Sa finalité était de faire travailler les participant.e.s sur des pistes d'actions à développer dans les différents domaines pour favoriser et concrétiser la transition énergétique et écologique du territoire.

A- Rappel du programme

Le programme du 22 juin 2019 :

- Accueil café : *9h30-10h*
- Séquence en plénière: *10h-12h*

Animation

- **Emmanuelle Lapeyre**

Accueil :

- **Isidor Thierry Perrot,** Maire de Berrogain-Laruns
- **Christophe Gaget,** Directeur du Lycée Agricole et Rural Privé de Soule
- **Jean-René Etchegaray**, Président de la Communauté Pays Basque

Restitution de la concertation :

- **Martine Bisauta**, Vice-Présidente de la Transition Écologique et Énergétique & Agglomération citoyenne de la Communauté Pays Basque
- **Martine Bouchet**, Référente Transition écologique et énergétique au Conseil de développement du Pays Basque

Climat : enjeux et projections pour le territoire

- **Christine Bouisset**, Chercheuse à l'UPPA, membre du projet Acclimaterra,
- **Jean-Marc Arranz**, Chercheur au GIS-ID64, contributeur au rapport Acclimaterra
- **Alexandre Allard**, Consultant Algoé pour la Communauté Pays Basque

- Repas, stands et animations : *12h-14h*
- Ateliers participatifs : *14h-16h*

- Atelier 1 : **Habitat durable**
- Atelier 2 : **Mobilité durable**
- Atelier 3 : **Alimentation et agriculture durables**
- Atelier 4 : **Energies renouvelables**
- Atelier 5 : **Economie circulaire et Prévention des déchets**
- Atelier 6 : **Adaptation au changement climatique**
- Atelier 7 : **Entreprendre pour la Transition Ecologique et Energétique**

- Fin de la journée, départ en bus : *16h45*

Les événements en marge du Forum :

Retrouvez la caravane du Plan Climat près de chez vous,
lors de différents événements sur le territoire et venez discuter, jouer et contribuer !

Plus d'informations sur
www.climataction-paysbasque.fr

B-Déroulé

a- Accueil café (9h30-10h)

b- Plénière (10h-12h)

c- Déjeuner et animations

Durant la pause déjeuner, des animations ont été proposés aux participant.e.s. Elles ont été l'occasion de découvrir des actions en lien avec la lutte contre le réchauffement du climat menées au Pays Basque. Sarde Sardexka, association d'éducation à l'alimentation, a animé un outil d'éducation à l'alimentation durable, « Alimentaire mon cher Antton ». Un stand sur les nouveaux réseaux au Pays Basque était tenu par le Syndicat des Mobilités, et des membres du service Transition Ecologique et Energétique ont animé une table du jeu « Climat Action Pays Basque ». Des posters réalisés dans le cadre des « Défis famille à énergie positive » par les écoles Ezkia Ikastola de Hasparren, l'école St-Vincent de Briscous, l'école des Salines de Briscous, et l'école St Joseph de Bonloc, étaient exposés dans le lycée.

d- Ateliers thématiques (14h-16h)

Les ateliers de l'après-midi étaient dédiés à travailler les marges de progression et les pistes de solutions en termes d'économie d'énergie, de réduction des émissions atmosphériques, d'adaptation au changement climatique sur chaque thème, et ce à partir des scénarios d'avenir et d'action vus durant la plénière.
Des feuilles A3 présentes sur chaque table ont permis de guider et de collecter les échanges des participant.e.s réparti.e.s en sous-groupes de 6 à 8 personnes par atelier thématique.

Atelier « Economie circulaire et prévention des déchets »

Atelier « Adaptation au changement climatique »

Un bus faisant halte à Bayonne, Hasparren et Saint-Palais a été mis en place à l'aller et au retour afin de faciliter la venue des participants à l'événement.

C- Participation

Le deuxième Forum « Climat Action » a rassemblé 140 participant.e.s, dont la moitié avait déjà participé au premier Forum à Bayonne. Il a ainsi réuni :

- 29% d'association
- 26% de citoyen.ne.s
- 17% d'élu.e.s
- 7% d'agent.e.s de collectivités
- 6% de salarié.e.s et dirigeant.e.s d'entreprises
- 1% de porteurs de projet

Cette fois-ci c'est la thématique Alimentation et Agriculture durables, mise à l'honneur durant ce second Forum, qui a rassemblé le plus de participant.e.s.

1°	Alimentation et agriculture durables	26 participants
2°	Economie circulaire et prévention des déchets	19 participants
3°	Mobilité durable	17 participants
4°	Energies renouvelables	16 participants
5°	Adaptation au changement climatique	15 participants
6°	Habitat durable	12 participants
7°	Entreprendre pour la Transition Ecologique et Energétique	7 participants

4.2 Les Ateliers Territoriaux

Les Ateliers Territoriaux organisés durant la phase de diagnostic avaient pour objectif d'impliquer dans la lutte contre le changement climatique les habitant.e.s et acteur.ice.s du territoire en questionnant leurs habitudes et leur quotidien. Ils ont permis de partager les connaissances avec les participant.e.s et d'enrichir les éléments de diagnostic.

Les Ateliers Territoriaux se sont déroulés dans les dix pôles territoriaux du Pays Basque du 20 mai au 6 juin et étaient co-animés par les ambassadeur.ice.s Plan Climat et agent.e.s de la Direction Transition Ecologique et Energétique & Agglomération citoyenne.

Ces ateliers territorialisés ont permis de se rapprocher de la réalité du quotidien des habitant.e.s sur chaque territoire. Afin de permettre à chacun.e de s'exprimer, le jeu « Climat Action Pays Basque » a été créé pour animer ces ateliers.

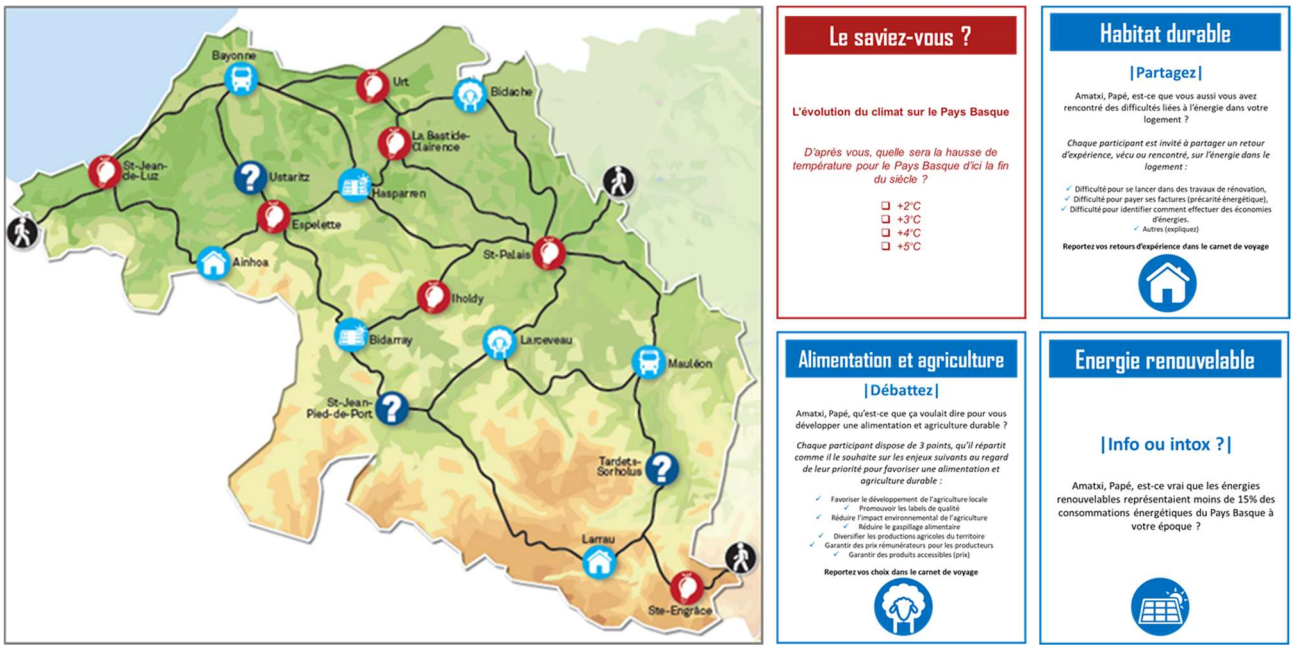

Le jeu « Climat Action Pays Basque » a été créé dans l'optique de vulgariser au maximum les connaissances à transmettre aux joueur.se.s et de recueillir des informations par des questions abordables et pédagogiques. Véritable catalyseur de discussions et d'échanges, il a permis aux participant.e.s de contribuer à l'élaboration du Plan Climat.

Travaillé dans le but d'avoir une dynamique et un contexte motivants pour les participant.e.s, les règles du jeu posent :

- Un contexte : en 2069, deux jeunes enfants trouvent chez leurs grands-parents un article du journal Sud-Ouest datant de 2019, titré « Réchauffement climatique, la Terre proche du point de rupture ». Les petits enfants questionnent leurs grands-parents afin de savoir comment ces derniers ont réussi la Transition Ecologique et Energétique et ont ainsi « sauvé la Terre ». Ce sont alors aux joueur.se.s de devenir les grands-parents et de décrire leurs styles de vie en 2019.

- Un principe : les joueur.se.s doivent répondre à des questions thématiques sur l'Habitat, la Mobilité, les Energies Renouvelables, l'Alimentation et l'Agriculture, et à des questions « Le Saviez-vous ». En répondant aux questions, ils cumulent des points et contribuent à diminuer la hausse du réchauffement climatique au Pays Basque.

- Une finalité : Leurs réponses sont reportées dans un carnet de voyage, récolté à la fin du jeu, pour les analyser et les utiliser dans la préparation du Plan Climat.

Atelier Territorial de Côte Basque Adour
(Jeudi 23 mai 2019)

Atelier Territorial de Sud Pays Basque
(Mercredi 5 juin 2019)

B- Participation

Le jeu utilisé pour animer les Ateliers Territoriaux a été très bien accueilli et cette forme originale d'animation a enthousiasmé les participant.e.s et les animateur.ice.s.

145 participant.e.s aux profils différents ont assisté à ces ateliers, parmi lesquels :

- Des élu.e.s (37%)
- Des citoyen.ne.s (26%)
- Des représentant.e.s d'associations (18%)
- Des agent.e.s de collectivités (14%)
- Des salarié.e.s ou dirigeant.e.s d'entreprises (6%)

76% des participant.e.s à ces Ateliers Territoriaux n'avait participé à aucun événement du Plan Climat jusque-là. Parmi ce nouveau public, 9% ont ensuite participé au Forum 2, s'engageant encore un peu plus dans la démarche.

4.3 Le Klima Karavan Tour

Le Klima Karavan Tour, campagne de sensibilisation itinérante, visait à attirer l'attention du grand public sur les enjeux du changement climatique et de la transition écologique et énergétique, et à impliquer le territoire dans toute sa diversité géographique et humaine en allant à sa rencontre.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a investi dans une caravane éco-responsable : vieille caravane dont la rénovation a fait travailler des associations et acteur.ice.s loca.les.ux, auto-suffisante en électricité grâce à un panneau photovoltaïque posé sur son toit, et tractée par un véhicule roulant à l'huile de friture usagée fournie par l'association « Roule Ma Frite 64 ».

B- Programme

Des événements de toutes sortes ont été choisis pour recevoir la Klima Karavan : des événements sportifs, des concerts, spectacles, conférences, vide-greniers, festivals, etc. Des événements variés, ayant lieu en week-end ou soirée, afin d'augmenter les chances de toucher le plus grand nombre.

C’est ainsi que la Klima Karavan a été accueillie à 10 événements :

Date	Evènement	Lieu	Organisateur
Samedi 15 juin	Journée de la Glisse	Hendaye	Hendaye tourisme
Dimanche 16 juin	Vide-greniers solidaire	Biarritz	Association Denekin
Samedi 22 juin	Concert transfrontalier des rockschool de Bayonne et Pampelune	Bayonne	Conservatoire du Pays Basque, Rockschool et école de musique Joaquin Maya
Lundi 24 juin	Marché	Saint-Jean-Pied-de-Port	Commune de Saint-Jean-Pied-de-Port
Vendredi 28 juin	Marché	Cambo-les-Bains	Commune de Cambo-les Bains
Samedi 29 juin	Inauguration d’Aterpea	Ustaritz	Collectif Aterpea
Dimanche 30 juin	Festival EHZ	Irissarry	Association Euskal Herria Zuzenean
Samedi 21 septembre	Si l’Adour m’était conté	Urt	Association Val d’Adour Maritime
Samedi 19 octobre	Faites de l’éco-habitat	Itxassou	Coopérative d’Activité et d’Emploi Habitat Eco-Action
Samedi 26 octobre	Fête du quartier Pétricot	Biarritz	Association Denekin

Journée de la Glisse (15 juin)

Vide-greniers solidaire (16 juin)

Concert transfrontalier
(22 juin)

Marché de Cambo (28 juin)

C- Participation

Bien que le but premier de cette tournée en caravane fût la sensibilisation, de nombreux messages ont été laissés dans les « cahiers de pistes d'actions » mis à disposition.

Ainsi, 50 « messages » ont été rassemblés et publiés sur la plateforme collaborative *www.climataction-paysbasque.fr*.

Le Klima Karavan Tour a permis d'approcher des publics divers, aux profils extrêmement variés, en âge et en profession. La période de début d'été a aussi permis de rencontrer des touristes, de bénéficier de leurs connaissances et expériences extra-territoriales, et de les sensibiliser à la lutte contre le changement climatique.

4.4 La plateforme collaborative « Climat Action Pays Basque »

La plateforme collaborative numérique « Climat Action Pays Basque », lancée le samedi 6 avril lors du premier Forum, est un des outils de concertation déployés dans le cadre du Plan Climat. Comme les événements, elle vise à informer les habitant.e.s et acteur.ice.s du territoire de la démarche, et/ou à leur y faire prendre part. La plateforme se présente sous la forme d'un site internet sur lequel les visiteur.se.s peuvent s'informer, contribuer, ou participer à des ateliers « virtuels », groupes de travail sur les six thématiques du Plan Climat.

A- Fonctionnement

Il est possible de contribuer de deux manières sur la plateforme :

- « Contributions libres » : un.e visiteur.se peut écrire un message sans effectuer au préalable d'inscription. Il lui est seulement demandé de renseigner son nom, son prénom et son adresse mail. Cette manière ponctuelle de contribuer ne nécessite pas d'engagement de la part du/de la contributeur.rice et est donc adaptée à une contribution ponctuelle, transversale ou multithématique.

- « S'inscrire à un atelier thématique » permet de s'adresser à des personnes souhaitant s'engager plus assidûment, dans la durée et au sein d'un groupe de travail avec lequel échanger des informations et chercher des solutions. Les participant.e.s inscrit.e.s peuvent consulter et déposer des documents, et lancer des discussions sur le thème de leur choix.

Chaque groupe a un animateur.ice correspondant aux différent.e.s chargé.e.s de mission de la Communauté Pays Basque en charge des thématiques. Ils ont pour tâches de gérer les demandes d'inscription, d'animer leur groupe de travail en proposant des discussions, en publiant des documents et des rapports, et en alimentant le calendrier de l'atelier.

B - Participation

139 utilisateur.ice.s sont actuellement inscrit.e.s sur la plateforme et suivent la démarche. En outre, un compte a été créé pour les 158 communes du Pays Basque pour l'atelier « Habitat durable ».

L'atelier « Habitat durable », est l'atelier ayant l'effectif le plus important (44 inscrit.e.s, hors communes inscrites). Les autres ateliers comptent aux alentours d'une trentaine d'inscrits.

La plateforme est un outil qui rassemble :

- 37% de citoyen.ne.s
- 16% de membres d'associations
- 11% de collectivités
- 10% d'entreprises
- 9% d'élu.e.s

Ainsi, la plateforme est un outil réunissant des profils divers. Les entreprises l'utilisent plus qu'elles n'ont été présentes aux divers événements organisés.

4.5 Appel à contributions

Les partenaires de la démarche ont aussi été sollicités pour proposer leurs contributions.

A ce jour, la Communauté Pays Basque a reçu six contributions :

- Contribution de GRDF reçue le 12 février 2019
- 1ère contribution du Conseil de Développement reçue le 6 juin 2019
- Contribution du SDEPA reçue le 5 septembre 2019
- 2ème contribution de du Conseil de Développement reçue le 10 octobre 2019
- Contribution de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne reçue le 25 octobre 2019
- Contribution de BIZI! reçue le 4 novembre 2019

Les contributions des partenaires se retrouvent en fin de livre blanc.

PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

Plan Climat Air Energie Territorial

Livre blanc de la concertation

PARTIE 3 : Résultats de la concertation

- Version du 1er février 2020 -

1. Méthode et cadre de concertation

La concertation menée dans le cadre du Plan Climat a pour objectif le partage de connaissances, entre les partenaires institutionnels, les associations, les professionnel.le.s, les citoyen.ne.s du Pays Basque, et ce afin de favoriser le pouvoir d'agir ensemble.

Lors des différents événements organisés, et même en ligne, les habitant.e.s du Pays Basque se sont mobilisé.e.s pour contribuer à l'élaboration du Plan Climat en faisant part de leurs propres éléments de diagnostic et idées d'actions à mettre en œuvre pour atténuer et anticiper les effets du changement climatique.

Ces éléments ont été analysés et traités de manière à être intégrés au Plan Climat du territoire au fur et à mesure de son élaboration et guideront sa mise en œuvre.

Vous trouverez ci-après les récapitulatifs par thématique des éléments mobilisés par les divers outils de concertation :

- Pour les résultats des deux forums et des Ateliers Territoriaux, il s'agit de synthèses issues des analyses des productions des participants.
- Seuls les titres des contributions libres et discussions d'ateliers thématiques laissées sur la plateforme « Climat Action Pays Basque » figurent dans ces récapitulatifs. Leur intégralité ainsi que les liens ou documents joints dans les discussions sont consultables en ligne.
- Quant aux contributions récupérées lors du Klima Karavan Tour, elles sont reprises en verbatim dans les tableaux suivants.

La totalité des travaux issus de la concertation est consultable sur la plateforme *www.climataction-paysbasque.fr* et en annexe à la fin de ce livre.

Pour garder la cohérence des contributions écrites des partenaires, leur contenu n'ont pas été divisées ni classées en fonction des thématiques du Plan Climat. Vous les trouverez résumées dans le tableau « Contributions transversales et autres thématiques », et dans leur intégralité en fin de livre blanc.

De même vous trouverez en annexe les contributions numériques publiées par les internautes dans l'onglet « Fichiers partagés » de la plateforme « Climat Action Pays Basque ».

2. Synthèse des résultats par thématique

2.1 Habitat durable

FORUM « CLIMAT ACTION » du 6 avril

Diagnostic du territoire :

- Développer une gouvernance autour des enjeux d'habitat durable : les élu.e.s doivent être des leviers s'appuyant sur la société civile (attention aux lobbys)
- Favoriser l'éducation, la sensibilisation et la formation des élu.e.s et des acteur.ice.s du territoire
- Faire évoluer les pratiques en matière d'urbanisme / foncier : le contexte législatif à faire évoluer vers des normes et des outils de défiscalisation et des aides financières
- Maitriser les impacts des constructions neuves sur l'environnement : Gestion et valorisation des déchets, durabilité ou non, production des matériaux, préservation des terres, matériaux biosourcés et locaux
- Améliorer la performance énergétique du bâti existant : existence de solutions techniques pertinentes, massifier la rénovation/réhabilitation « propre », matériaux pour le confort d'été
- Diversifier les modes « d'habiter » : Habitat mobile, léger. Fin du rêve de la maison individuelle ? Mixité, densité, intensité. Réduction des surfaces. Permettre un accès au logement pour tous et lutter contre la précarité énergétique
- Les enjeux :
    - Les problématiques liées à l'habitat sont sources de gisements d'emplois et d'une économie verte
    - Les logements saisonniers et/ou secondaires
- Quel impact de l'habitat durable sur l'architecture traditionnelle ?

FORUM « CLIMAT ACTION » du 22 juin

Pistes d'actions :

Axe 1 : Information, sensibilisation et conseil

- Action 1 : Centraliser et renforcer l'information à visée pédagogique et sur les dispositifs d'accompagnement (logique de service public de la rénovation énergétique – portage CAPB), afin de garantir la neutralité, le désintéressement du contenu de l'information et la bonne diffusion de l'information
- Action 2 : Assurer un travail pédagogique de sensibilisation sur la sobriété des comportements des occupant.e.s à différents niveaux : scolaires, particuliers, professionnels, collectivités territoriales (logique de service public de la rénovation énergétique – portage CAPB)
- Action 3 : Organiser une campagne du type « Pays Basque, territoire zéro gaspi d'énergie » et un défi maitrise de l'énergie entre communes ou entre établissement recevant du public (logique de service public de la rénovation énergétique – portage CAPB)
- Action 4 : Valoriser les métiers du BTP et notamment leurs débouchés (garanties d'emplois) dans la perspective d'assurer le renouvellement des générations dans les différents corps de métiers

Axe 2 : Animation, accompagnement et formation

- Action 5 : Mettre en place au sein de la CAPB un service d'animateur.ice (ou coordinateur.ice ou ambassadeur.ice) de l'énergie avec deux types de profils et missions (logique de service public de la rénovation énergétique) :
- Action 6 : Conduire des actions de sensibilisation et de formation (ex : visite de chantiers exemplaires) de l'ensemble des acteur.ice.s du BTP (notamment sur les principes bioclimatiques et les matériaux biosourcés), des formateur.ice.s aux artisans en passant par les architectes et les promoteurs.
- Action 7 : Monter un collectif d'ancien.ne.s professionnel.le.s du bâtiment : cellule de conseil et d'accompagnement pour les chantiers de rénovation énergétique des particuliers
- Action 8 : Diagnostic de performance énergétique : sensibiliser et former les diagnostiqueur.se.s (cf. thermicien) à la réalisation de diagnostics détaillés et adaptés aux caractéristiques du bâtiment, prenant compte des comportements des occupant.e.s (cf. facture énergétique VS température de chauffage)

Axe 3 : Fiscalité et accompagnement financier :

- Action 9 : Elargir et augmenter les aides financières à la rénovation
- Action 10 : Lier les taxes foncières au niveau de performance énergétique des bâtiments
- Action 11 : Résidence secondaire : allouer une partie des taxes à un fonds local pour la rénovation énergétique

Axe 4 : Eco-construction

- Action 12 : mettre en en place des mesures incitatives et/ou d'accompagnement pour intégrer des équipements de production d'énergie dans les bâtiments
- Action 13 : Matériaux biosourcés et orientation bioclimatique : mettre en place des mesures incitatives et/ou d'accompagnement pour intégrer ces bonnes pratiques dans la construction et la rénovation.

Ateliers territoriaux du 20 mai au 6 juin

Enjeux :

- Améliorer la connaissance des foyers sur les consommations de leurs logements
- Réduire les différents postes de consommation des logements
- Améliorer la performance énergétique des logements

Contraintes :

- Accessibilité, lisibilité et diversité des informations sur les dispositifs d'accompagnement
- Périmètre des dispositifs d'accompagnement : limités aux plus modestes
- Méconnaissance des écogestes et bonnes pratiques dans l'usage du logement
- Coût des travaux de rénovation
- Identification de professionnel.le.s qualifié.e.s de confiance
- Logements locatifs : difficulté d'engager les propriétaires dans des travaux de rénovation
- Manque d'information et d'animation en zone rurale sur les dispositifs d'accompagnement
- Volume des maisons basques traditionnelles et taux d'occupation faible

Leviers :

- Centraliser et renforcer la diffusion de l'information sur les dispositifs d'accompagnement (techniques et financiers), les bonnes pratiques dans l'usage du bâtiment (écogestes) et les solutions disponibles (types de rénovation, types d'énergie, types de chauffage, etc.) : logique de guichet unique souvent évoquée
- Consolider, harmoniser et massifier les diagnostics de performance énergétique des logements
- Renforcer l'accompagnement financier et technique pour le plus grand nombre
- Faire évoluer les pratiques de professionnel.le.s du bâtiment vers des solutions plus adaptées (aux caractéristiques locales et aux évolutions à venir) et plus performantes (en termes d'isolation, d'équipements, mais aussi de matériaux durables)
- Renforcer les permanences d'information sur les territoires voire même développer un service d'animateur.ice / d'ambassadeur.ice de l'énergie sur les différents territoires

Klima Karavan Tour du 15 juin au 26 octobre

- Favoriser l'habitat collectif léger
- Penser à l'accessibilité en fauteuil roulant

Plateforme « Climat Action Pays Basque »

Discussions atelier « Habitat durable » :

- « Partage expérience de chantiers » par Avenirgb (26/04)

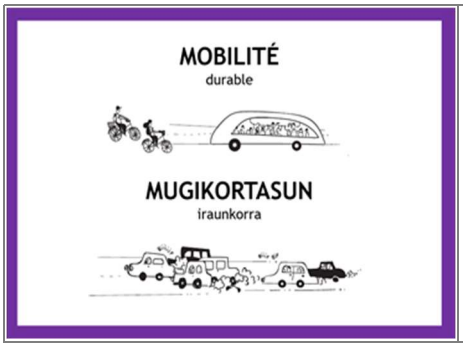

2.2 Mobilité durable

FORUM « CLIMAT ACTION » du 6 avril

Diagnostic du territoire :

- **Renforcer l'offre de transport en commun** tous modes, y compris *via* le train et le bateau.
- **Développer l'offre ferroviaire**, tram, transport en commun « lourd » et bus en site propre
- **Contraindre plus fortement la place de la voiture** (en circulation et en stationnement) en milieu urbain
- Expérimenter sur un axe la **mise en œuvre exemplaire de la multimodalité**, dans un but pédagogique
- **Augmenter les usages du vélo**, y compris en intermodalité : augmenter les P + R
- **Favoriser le covoiturage** (Entrée/Sortie d'agglos) et promouvoir/sécuriser l'usage du vélo
- **Place des mobilités à l'école** : pédagogie, aménagements accès, transports scolaires
- Faire du **PDU le document de référence** pour toutes les démarches de planification du territoire
- **Favoriser la ville des proximités pour réduire les déplacements** : « Mieux se déplacer = moins se déplacer »
- Réduire la « longueur » des déplacements en rapprochant l'habitat des secteurs d'emploi (et développer le télétravail, les espaces de coworking)
- **Développer une culture de la mobilité**
- Communiquer des indicateurs lisibles pour tous

FORUM « CLIMAT ACTION » du 22 juin

Pistes d'actions :

Axe 1 : Promouvoir un aménagement favorisant l'apaisement des villes

- Action 1 : Proposer les outils pour réduire la place de la voiture en ville :
  - Réduction des vitesses dans les centres-villes
  - Hausse des contraintes sur la voiture telle que la mise en place de vignette à l'entrée des agglomérations
- Action 2 : S'appuyer sur les enjeux de stationnement comme levier (parkings relais, etc.)

Axe 2 : Favoriser le développement des modes actifs pour les trajets de proximité

- Action 3 : Favoriser l'intégration des enjeux du vélo et de la marche à pied dans tout nouvel aménagement de voirie
- Action 4 : Faciliter l'usage du vélo dans une logique d'intermodalité en installant des stationnements vélos aux arrêts de bus

Axe 3 : Développer les usages partagés de la voiture

- Action 5 : Développer un réseau/des lignes d'autostop organisé sur le Pays Basque (notamment grâce à une application publique)
- Action 6 : Promouvoir et accompagner le développement du covoiturage, notamment grâce à la mise en place des voies dédiées aux covoitureurs

Axe 4 : Favoriser l'usage des transports collectifs sur le territoire

- Action 7 : Favoriser la circulation des transports collectifs, grâce notamment à la mise en place des voies dédiées aux bus
- Action 8 : Proposer un cadencement des transports collectifs mieux adapté aux besoins des usager.e.s
- Action 9 : Etudier les conditions d'utilisation des transports scolaires pour un usage tout public

Axe 5 : Encourager les changements de comportements pour les déplacements domicile – travail

- Action 10 : Mobiliser les employeur.se.s (entreprises, administrations, etc.) pour faciliter les évolutions concernant la mobilité des salarié.e.s/agent.e.s

Ateliers territoriaux du 20 mai au 6 juin

Enjeux :

- Réduire l'usage de la voiture individuelle
- Réduire les besoins de déplacements
- Diversifier et amplifier les alternatives

Contraintes :

- Aménagement éclaté du territoire
- Culture de la voiture forte (autonomie, rapidité, etc.)
- Transports en commun : desserte et fréquence de l'offre
- Modes actifs : insécurité et distances parcourues
- Autres alternatives : insuffisantes, ou manques d'information
- Manque de communication et d'animation des offres de mobilité au plus près des territoires
- Distances parcourues et offres alternatives disponibles

Leviers :

- Sensibilisation et pédagogie : sensibiliser tous les publics aux alternatives au tout voiture, aux impacts environnementaux et sur la qualité de l'air des mobilités carbonées
- Transports en commun : augmenter et diversifier l'offre, la fréquence, la desserte
- Intermodalité : mettre en place des parking relais, des aires de covoiturage, des parkings à vélo, etc.
- Modes actifs (vélos et marche) : déployer des cheminements sécurisés
- Faciliter le télétravail : inciter (financièrement et techniquement) les employeurs (privé/public)
- Mobilité domicile travail : inciter/accompagner les employeur.e.s (privé/public) à encourager leurs salarié.e.s (Indemnité Kilométrique Vélo, covoiturage, etc.)
- Covoiturage : développer un outil local pour le covoiturage courtes distances et équiper les territoires d'aires de covoiturage
- Mettre en place un service d'animateur.ice/coordinateur.ice des offres de mobilités sur les différents territoires
- Transport ferroviaire de personnes (Bayonne-Hendaye / Bayonne-Garazi / Bayonne-Urt-Pau) : augmenter la fréquence, adapter les horaires, proposer de nouveaux arrêts (anciennes gares)
- Transports fluviaux de personnes : développer une offre Bayonne-Nive Adour
- Transport à la demande en zone rurale : déployer et diversifier les offres (vers les polarités, mais aussi entre petites communes)

Klima Karavan Tour du 15 juin au 26 octobre

- Privilégier les transports lents (pieds, vélos) au tout voiture, par exemple revoir le système de prime de déplacement pour les travailleurs
- Améliorer la liaison entre Hendaye et Bayonne (type Euskotren)
- Améliorer la liaison en bus vers l'intérieur (type Lurraldebus)
- Arrêter les voitures
- Organiser plus de Plan de Déplacements d'entreprise : adapter l'emploi du temps des salarié.e.s en fonction du covoiturage qu'ils peuvent faire avec leurs voisin.e.s. Exemple : Boncolac
- Cambo – Bayonne : pas assez de transports en commun. Surtout pour les TRAINS
- Construire plus de pistes cyclables sécurisées en centre-ville car aujourd'hui, aller travailler à vélo à Bayonne-Anglet-Biarritz représente un réel danger.
- Intégrer les déplacements à vélo lors des réaménagements notamment celui du TRAMBUS.
- Autoriser les vélos à utiliser les couloirs des TRAMBUS tel que cela était noté dans les premières communications de projet
- Pistes cyclables à étendre
- Camions sur autoroute : les interdire sur Zone Natura 2000
- Pourquoi avoir supprimé le train Bayonne-Garazi de 7h42 ? Ils sont utilisés par une dizaine de travailleur.se.s qui vont être contraint.e.s de reprendre la voiture ou de prendre le train de 6h40...bien trop tôt...
- Encourager les déplacements en bus collectif et organiser un système de covoiturage local

Plateforme « Climat Action Pays Basque »

Contributions libres :

- « Propositions pour des changements profonds dans la mobilité au Pays Basque » par Pierre Casenave (12/05)
- « Respect du plan vélo actuel et travail sur le plan vélo futur » par Pascal Ballatore (23/05)
- « La nouvelle carte des mobilités » par Claire Vincens (25/09)
- « Gratuité des transports : l'exemple de la Communauté d'Agglomération de Dunkerque » par Lydie Billaud (13/11)
- « Création de pistes cyclables et augmentation drastique des services de transports publics » par Javier Santamaria (14/11)

Discussions atelier « Mobilité durable » :

- « Et si nous commencions d'abord par appliquer le PDU actuel ? » par Pascal Ballatore (27/04)
- « Les jeunes et la mobilité » par Thérèse Contraires-Le Toquin (23/04)
- « Logistique urbaine et dernier kilomètre » par Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (07/08)
- « Billettique et Maas (Mobility as a service) » par Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (07/08)

2.3 Agriculture et alimentation durables

FORUM « CLIMAT ACTION » du 6 avril

Diagnostic du territoire :

- Favoriser le changement des pratiques (faire connaître ce qui existe, faire le lien entre alimentation et santé, déconstruire les idées reçues, formation, communiquer, sensibiliser, travail de pédagogie)
- Développer une offre résiliente (foncier, installation, diversification et structuration des filières, santé des écosystèmes)
- Mettre un cadre légal favorable (pour les changements de pratique dans la restauration collective, favoriser l'exemplarité du secteur public, développer l'offre végétarienne, développer les centres-villes)
- Développer une approche transversale à l'échelle du territoire (quel cap ? quelle autonomie alimentaire ? adopter une vision systémique et une complémentarité entre la CAPB et les autres acteur.ice.s afin d'engager une véritable action territoriale)
- Créer un (des) objectif(s) commun(s) (vers où veut-on aller ? comment accompagne-t-on ? quelles aides mobilisables ?)
- Actionner les effets leviers (pensée latérale, pluriactivité, développer des outils : légumerie, plateforme d'approvisionnement, rétroplannification)
- Manque d'organisation : Manque d'adéquation entre l'offre et la demande (problématique de la logistique, absence d'offre alimentaire)
- Répondre aux besoins d'accompagnement (accompagner les producteur.ice.s : logistique)

FORUM « CLIMAT ACTION » du 22 juin

Pistes d'actions :

Axe 1 : Promouvoir l'agriculture du territoire

- Action 1 : Créer une marque de qualité Pays Basque
- Action 2 : Développer un guide de la gastronomie basque pour les touristes
- Action 3 : Définir des Signes Officiels de Qualité pour les savoir-faire locaux
- Action 4 : Développer le tourisme à la ferme pour valoriser le patrimoine alimentaire local
- Action 5 : Renforcer la présence des producteur.ice.s loca.les.ux sur les marchés de plein vent et faciliter leur repérage par un logo/label par exemple
- Action 6 : Faire connaître l'offre du territoire : guide des producteur.ice.s (produits locaux et de saison : où les trouver) ? application avec des recettes locales ?

Axe 2 : Préserver le foncier agricole alimentaire et accompagner l'installation vers des productions aujourd'hui déficitaires

- Action 7 : Définir une stratégie de préservation du foncier agricole à vocation alimentaire en lien avec les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, etc.)
- Action 8 : Favoriser l'installation de régies municipales / intercommunales pour la restauration hors domicile
- Action 9 : Inciter (via des financements ou du foncier) l'installation de producteur.ice.s s'engageant à développer des productions déficitaires (notamment biologiques) : protéines végétales, fruits, légumes, céréales pour l'alimentation humaine

Axe 3 : Soutenir le développement et la mutualisation d'outils logistiques et commerciaux

- Action 10 : Créer une plateforme logistique d'approvisionnement de produits bio et locaux pour faciliter notamment les achats de la restauration collective
- Action 11 : Créer un mini « Rungis », un « carreau des producteur.ice.s » pour faciliter le sourcing produits pour les professionnel.le.s
- Action 12 : Développer les CUMA de ramassage pour mutualiser les livraisons
- Action 13 : Soutenir et valoriser la légumerie existante située à Lahonce et favoriser la mise en place d'outils collectifs (ex. conserverie)

Axe 4 : Améliorer l'autonomie des fermes

- Action 14 : Diminuer les intrants et notamment l'importation d'aliments pour les animaux en favorisant la production de luzerne à l'échelle du territoire
- Action 15 : Développer la traction animale
- Action 16 : Développement de la méthanisation pour relocaliser l'utilisation d'énergie

Axe 5 : Accompagner les changements de régimes et de pratiques alimentaires

- Action 17 : Apprendre / réapprendre à manger sain et local : développement des ateliers culinaires (y compris dans les épiceries sociales, dans les écoles, MVC, centres culturels), des cours de cuisine et de diététique, etc., campagne de sensibilisation du grand public
- Action 18 : Développer les jardins partagés / coopératifs à destination des particuliers (ex. en pied d'immeubles, dans les écoles)
- Action 19 : Développer des projets pédagogiques dans les écoles autour de l'alimentation, conclure des partenariats avec l'éducation nationale
- Action 20 : Mettre en place des défis type famille à alimentation positive (y compris dans les entreprises, à l'université, etc.)

- Action 21 : Former les chef.fe.s cuisinier.e.s (notamment dans la restauration collective) pour réapprendre les fondamentaux
- Action 22 : Tendre vers l'exemplarité de la restauration collective via l'utilisation de produits locaux et de saison (système de bonus pour les repas bio/locaux)

Axe 6 : Accompagner le secteur de la formation

- Action 23 : Revoir les formations proposées dans les lycées hôteliers (réapprendre à cuisiner)
- Action 24 : Maintenir voire développer les moyens sur la formation agricole en lien avec la demande (ex. BPREA maraîchage)

Axe 7 : Rapprocher les producteur.ice.s et les consommateur.ice.s

- Action 25 : Développer les visites de fermes, les épiceries participatives, les magasins de producteurs, épiceries sociales / solidaires, inviter les producteurs dans les lieux de restauration (ex. dans les cantines)

Ateliers territoriaux du 20 mai au 6 juin

Enjeux :

- Maintenir une agriculture locale avec des produits de qualité (gustative et nutritionnelle) et rémunératrice pour les agriculteur.ice.s

- Diversifier la production alimentaire du territoire
- Réduire l'impact environnemental et l'empreinte carbone de l'agriculture basque

Contraintes :

- Diversification (maraîchage) : potentiel agronomique des sols limité
- Urbanisation et artificialisation des sols : perte de foncier agricole
- Accessibilité (prix) des produits locaux de qualité
- Zone urbaine et périurbaine : disponibilité des terres agricoles

Leviers :

- Valoriser et développer les initiatives locales : circuits courts, production bio locale
- Renforcer la communication et la sensibilisation des consommateur.ice.s sur les enjeux sanitaires et environnementaux de leur comportement alimentaire
- Accompagner l'installation de maraîcher.e.s sur tout le territoire
- Réduire l'impact des fermes et renforcer le potentiel de stockage carbone de l'agriculture en sensibilisant les exploitant.e.s aux bonnes pratiques
- Installer des maraîcher.e.s en zones urbaines et périurbaines

Klima Karavan Tour du 15 juin au 26 octobre

- Favoriser les repas végétariens dans les collectivités
- Mettre les marchés locaux en valeur (sur les panneaux d'affichages du territoire plutôt que les grandes chaines de supermarchés)
- Arrêter l'implantation des fermes usines
- Arrêter l'écobuage car :
    - Fertilise les mauvaises herbes
    - Rejette du CO2
    - Forêts en moins

- Diminuer le nombre de troupeaux de vaches et brebis => Favoriser les petit.e.s producteur.ice.s déjà existant.e.s et arrêter d'ouvrir de plus en plus de gros élevage
- Arrêter l'épandage car va ensuite dans les cours d'eau et pollue l'eau
- Arrêter de déverser les fosses dans les champs (vu à Mauléon)
- Valoriser la transition vers une végétalisation des repas dans les écoles, universités, sensibiliser à l'impact de la production de la viande et produits laitiers chez les jeunes et proposer des légumineuses locales (ex : lentilles, quinoa des Landes) dans les cuisines en collectivités (cf site L214)
- Favoriser les circuits courts
- Louer les terres agricoles au lieu de les bétonner
- Adour et son embouchure :
    - Interdire la pêche des chalutiers étrangers (Europe ou autres)
    - Favoriser la pêche locale en responsabilisant les pêcheurs de métier.

Plateforme « Climat Action Pays Basque »

Contributions libres :

- « Pour une agriculture plus végétale » par Camille Rambaud (31/10)

Discussions atelier « Alimentation et agriculture durables » :

- « Une alimentation saine et de qualité : c'est possible ? » par Communauté Pays Basque (07/06)
- « Agroécologie bio, autonomie, climat, biodiversité » par Pascale Arroyo (22/06)
- « Potagers et vergers partagés » par Ludovic Larue (16/08)
- « Asunak 2019 » par Ludovic Larue (13/09)
- « Conférence / Mintzaldia Quel avenir pour nos terres agricoles ? » par Ludovic Larue (28/10)

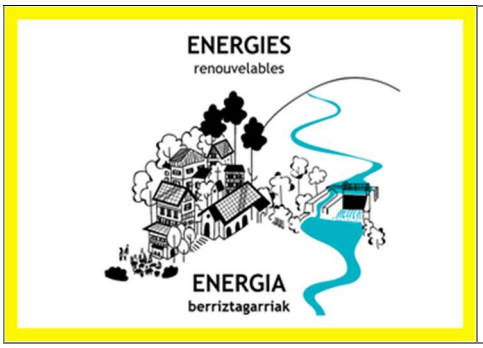

2.4 Énergies renouvelables

FORUM « CLIMAT ACTION » du 6 avril

Diagnostic du territoire :

- **Promouvoir et développer les énergies** pour parvenir à l'autonomie énergétique du territoire (pédagogie auprès des consommateur.ice.s, des élu.e.s et développement des filières locales)
- **Faire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le chef de file** du développement des énergies renouvelables (définir une feuille de route)
- **Lever les contraintes administratives** pour faciliter l'émergence de projet

FORUM « CLIMAT ACTION » du 22 juin

Pistes d'actions :

Axe 1 : Connaître et faire connaître les potentiels du territoire

- Action 1 : Définition par la CAPB d'une stratégie globale et cohérente du développement des énergies renouvelables
- Action 2 : Communiquer auprès de l'ensemble des acteur.ice.s les potentiels et opportunités de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire

Axe 2 : Développer les énergies renouvelables thermiques

- Action 3 : Poursuivre le développement de l'usage du bois énergie
  - Accompagner la structuration d'une filière transversale de gestion, mobilisation et valorisation de la ressource
  - Accompagner le remplacement des équipements anciens (particuliers, collectivités)
  - Réaliser des études d'opportunités de réseaux de chaleur
- Action 4 : Réaliser une étude de potentiel pour développer la méthanisation sur le Pays Basque

Axe 3 : Développer les énergies renouvelables électriques

- Action 5 : Développer les installations de solaires photovoltaïques :
  - Faciliter l'installation d'équipements en autoconsommation pour les particuliers
- Action 6 : Garantir/soutenir le niveau de production actuel et optimiser le potentiel hydraulique, notamment par la réhabilitation d'ancien moulins
- Action 7 : Identifier les potentiels concernant les filières éoliennes, unités marémotrices

Ateliers territoriaux du 20 mai au 6 juin

Enjeux :

- Réduire nos besoins de consommation
- Réduire les consommations fossiles
- Se rapprocher de l'autonomie énergétique du territoire
- Préservation du patrimoine paysager du territoire

Contraintes :

- Blocages administratifs (Cf. DDTM-Hydroélectricité, ABF, etc.)
- Contraintes réglementaires (loi littoral, loi sur les ouvrages hydrauliques, etc.)
- Contraintes urbanistiques (PLU, PLUi)
- Cout d'investissement et rentabilité des projets
- Acceptabilité des projets

Leviers :

- Diagnostiquer les potentiels de production du territoire (soleil, méthanisation, bois-énergie, géothermie, éolien, énergies marines)
- Structurer localement l'information, l'impulsion et l'accompagnement (technique et financier) des projets
- Développer des dispositifs financiers incitatifs et/ou contraignants sur la production d'énergie renouvelable (ex : construction ou extension de ZAC, bâtiments tertiaires, industriels, publics)
- Solaire : développer massivement sur toiture en priorité sur bâtiments agricoles, ZAC, bâtiments publics. Privilégier le thermique et l'autoconsommation. Point de vigilance : chercher à réduire l'empreinte carbone du cycle de vie des panneaux
- Bois énergie : développer la filière en s'appuyant sur la ressource locale, tout en garantissant son renouvellement et sa gestion durable. Point de vigilance : veiller à favoriser les équipements performants et limiter les pollutions atmosphériques associées
- Méthanisation : différents intrants identifiés : effluents agricoles, déchets de culture, coupes de bord de route, déchets alimentaires

- Hydroélectricité : garantir la production des équipements en fonctionnement, lever les blocages pour mettre en service les barrages sans autorisation de turbiner et étudier le potentiel de production des moulins du territoire
- Eolien : point de vigilance : acceptabilité des projets, préservation des paysages et de la biodiversité. Malgré tout sonder l'acceptabilité du développement de projets (onshore et offshore)

Klima Karavan Tour du 15 juin au 26 octobre

- Taxer plus les consommations et moins les abonnements (eau, électricité, gaz)
- Faire du biogaz à la maison (ex : en Inde, avec un système de seaux contenant des déjections animales (un seau pour les solides, un pour les liquides) et des tuyaux qui donnent du biogaz.
- Développer l'artisanat et les petites structures d'ingénierie (exemple : Turbine fluviale à Toulouse)

Plateforme « Climat Action Pays Basque »

Contributions libres :

- « Commençons par la sobriété énergétique » par Avenirgb (28/04)
- « Notre patrimoine culturel : un outil contre le changement climatique » par Xavier Cabillon (19/04)
- « Retard sur la production d'ENR » par Maité Constanciel (03/06)

Discussions atelier « Energies renouvelables » :

- « Feuille de route EnR » par Communauté Pays Basque (23/05)

2.5 Économie circulaire et prévention des déchets

FORUM « CLIMAT ACTION » du 6 avril

Diagnostic du territoire :

- **Valoriser les déchets comme une ressource pour le territoire** ayant des impacts positifs en matière économique, environnemental et social
- **Valoriser, développer et accompagner les initiatives locales d'économie circulaire** (diagnostic, mise en relation des acteur.ice.s et les moyens, favoriser les synergies)
- **Accélérer le changement de comportement** (s'adresser à toutes les populations, responsabiliser les producteurs de déchets)
- **Réaliser un travail de pédagogique** pour élargir les champs de l'économie circulaire et développer une approche auprès de l'ensemble des filières
- **Lever les contraintes administratives et juridiques** pour favoriser l'émergence de projets

FORUM « CLIMAT ACTION » du 22 juin

Pistes d'actions :

Axe 1 : Favoriser l'approvisionnement durable des activités productives

- Action 1 : Tendre vers l'exemplarité dans la commande publique avec des objectifs en matière d'introduction de matériaux recyclés et locaux, d'introduction de critères en lien avec les bilans carbone des fournisseurs et l'analyse du cycle de vie des produits
- Action 2 : Sensibiliser les acteur.ice.s privé.e.s aux achats responsables
- Action 3 : Promouvoir et accompagner la mise en place de la norme ISO 20400 (ISO 26000 enrichie d'un volet sur les achats responsables) dans les entreprises du territoire

Axe 2 : Développer l'écoconception

- Action 4 : Mise en place d'un observatoire des déchets spécifiques au territoire permettant de développer des projets d'économie circulaire (exemple de la valorisation de la laine de brebis)
- Action 5 : Intégrer l'écoconception dans la formation des futurs ingénieur.e.s, des professionnel.le.s (formation continue)

Axe 3 : Encourager les projets d'écologie industrielle et territoriale

- Action 6 : Accompagner l'évolution des zones d'activités dans une logique d'écologie industrielle et territoriale
- Action 7 : Développer un premier projet d'EIT sur une ZA pilote

Axe 4 : Développer une économie de la fonctionnalité

- Action 8 : Favoriser les espaces de mutualisation : lieux d'activités, biens / outils, savoir, logistique
- Action 9 : Développer des groupements d'achats sur toutes les filières
- Action 10 : Favoriser la mise en réseau des acteur.ice.s économiques ou porteur.se.s de projets (sous format cluster par exemple) afin de développer les échanges (entre eux, vers le/la client.e, vers les partenaires et les outils disponibles) et de leur donner à gagner en visibilité

Axe 5 : Sensibiliser à la consommation responsable

- Action 11 : Favoriser des pratiques vertueuses pour la gestion du dernier km (plateforme de distribution sur le dernier km)
- Action 12 : Promouvoir la consommation responsable, accompagner au changement de comportements et ce, dans tous les secteurs
- Action 13 : Regrouper toutes les actions existantes sur le territoire participant à une consommation plus responsable (annuaire) et créer un moteur de recherche qui référence toutes les offres et initiatives (des sites de covoiturage et tiers-lieux aux acteurs du réemploi, etc.)
- Action 14 : Faire des déchetteries des lieux de sensibilisation à la consommation responsable

Axe 6 : Favoriser l'allongement de la durée d'usage

- Action 15 : Accompagner des projets de recycleries sur le territoire (problématique foncière et financière)
- Action 16 : Créer des zones de réemploi dans les déchetteries
- Action 17 : Développer des filières locales de réemploi
- Action 18 : Accompagner le développement d'activités favorisant le vrac et la consigne (autour du verre notamment – bouteilles, pots…)
- Action 19 : Proposer des ateliers d'autoréparation et de cuisine (apprendre à cuisiner différemment)
- Action 20 : Accompagner financièrement le recours à la réparation afin de rendre la réparation plus compétitive par rapport au neuf souvent plus avantageux économiquement
- Action 21 : Aider, valoriser, rendre plus visible les acteur.ice.s de la réparation

Axe 7 : Augmenter le recyclage

- Action 22 : Développer et promouvoir les bourses aux déchets, aux matériels
- Action 23 : Favoriser le développement du compostage collectif en milieu urbain et pour les lieux de restauration collective
- Action 24 : Généraliser la tarification incitative
- Action 25 : Filière PLASTIQUE - développer les filières de recyclage de plastique hors PET
- Action 26 : Filière BTP - développer une filière déconstruction et réemploi de matériaux
- Action 27 : Filière BTP – créer des sites pour les déchets inertes et des plateformes de concassage
- Action 28 : Filière AGRI-AGRO – développer la valorisation de la biomasse issue des activités agri, agro, restauration… Expérimenter par un premier site pilote.

Klima Karavan Tour du 15 juin au 26 octobre

- Mettre en place des gobelets « végétaux » (en amidon) sur les plages
- Mettre plus de conteneurs collectifs partout
- Homogénéiser nationalement le tri et recyclage
- Mettre en place dans les écoles, un jour par semaine, le ramassage des déchets sauvages
- Mettre en place le tri sélectif sur les événements (festivals) comme en Hegoalde
- Mettre en place le tri sélectif de tous les plastiques, des déchets organiques,.. comme en Hegoalde
- Remettre en place la consigne des emballages
- Les poubelles conteneurs individuelles sont trop lourdes pour certaines personnes (personnes âgées, handicapées.)
- Sensibiliser plus sur les plages (à Hendaye et ailleurs) avec plus de poubelles (ordures ménagères, recyclage, verre, etc)
- Maintenir le tri pendant l'été à Hendaye
- Créer un centre de compostage des déchets pour fabriquer de l'engrais + du paillage à partir du bois/paille.
- Développer les métiers du tri, nettoyage (sites) et recyclage des déchets
- Faire travailler gratuitement les pollueur.se.s en tout genre au nettoyage
- Développer les magasins zéro déchets. Bio et local (et extra-local) pour développer/valoriser l'économie circulaire et les producteurs/maraichers bio locaux. Ex : La Mesure/Epicier Bio

Plateforme « Climat Action Pays Basque »

Contributions libres :

- « Le BTP est le premier producteur de déchets sur le territoire » par Julien Simon (05/06)
- « Valorisation des fermentescibles » par Patricia Bonneau (01/11)

Discussions atelier « Economie circulaire et prévention des déchets » :

- « Forum du 6 avril – pistes d'actions » par Communauté Pays Basque (29/04)
- « Economie circulaire et création de richesses : peuvent-elle faire bon ménage ? » par Communauté Pays Basque (03/06)
- « Enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Nouvelle-Aquitaine » par Communauté Pays Basque (25/06)
- « Webinaire le 4 juillet : La logistique pour les structures de réemploi et de réutilisation » par Communauté Pays Basque (01/07)
- « Infographie de l'ADEME : comment marche l'économie circulaire ? » par Sonia Niquège (01/07)
- « Gaspillage et économie circulaire : présentation du projet de loi en Conseil des Ministres » par Communauté Pays Basque (02/07)
- « Le programme TPE & PME gagnantes sur tous les coûts : pour optimiser ses flux et faire des économies ! » par Communauté Pays Basque (15/07)
- « Appel à projet « Economie circulaire – Ecoefficience dans l'Industrie, l'Agriculture et l'Eau » » par Communauté Pays Basque (14/10)
- « Colloque Eco-Conception à Angoulême le 14 novembre » par Communauté Pays Basque (24/10)

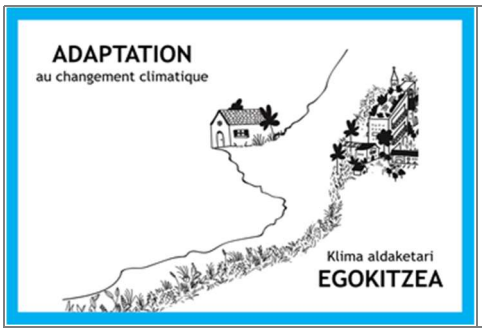

2.6 Adaptation au changement climatique

FORUM « CLIMAT ACTION » du 6 avril

Diagnostic du territoire :

- Question systémique et multithématique
- **Conscience de la richesse du Pays Basque (paysage, culture, nature)** qui implique une responsabilité forte, depuis l'amont jusqu'à l'aval de l'ensemble des acteur.ice.s -> peut être une source d'inquiétude.
- **Enjeux forts sur la ressource en eau :** sur le territoire l'eau fait le lien entre les différentes thématiques sectorielles mais on observe un décalage entre le ressenti et la réalité, et les problématiques
- **Le Pays Basque est un pays attractif et en mouvement,** ce constat doit être intégré et pris en considération dans la stratégie d'adaptation

FORUM « CLIMAT ACTION » du 22 juin

Pistes d'actions :

Axe 1 : Outiller les acteur.ice.s sur la thématique du changement climatique

- Action 1 : Proposer une campagne de sensibilisation, d'éducation et de formation à l'ensemble des acteur.ice.s (citoyen.ne.s, élu.e.s, professionnel.le.s, etc.) sur les enjeux du changement climatique et les outils existants pour engager une stratégie d'adaptation

Axe 2 : Intégrer les enjeux d'adaptation dans les documents d'urbanisme

- Action 2 : Intégrer un volet sur l'analyse des vulnérabilités dans l'ensemble des documents d'urbanisme (SCOT, OAP, schémas, PLUi etc.)
- Action 3 : Introduire des disposition concrètes dans les documents de traduction opérationnels (document d'objectif du SCOT, règlement zonage PLU, etc.) ex : coefficient de biotope, taux d'imperméabilisation maximum, gestion des eaux des pluies

Axe 4 : Déployer une stratégie d'adaptation basée sur la nature et la biodiversité

- Action 4 : Améliorer la connaissance des espaces naturels et de la biodiversité et assurer leur protection/préservation
- Action 5 : Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques (quantitative et qualitative)
- Action 6 : Développer une gestion durable des forêts, comme réservoir de biodiversité et puit de carbone, en s'adaptant aux impacts du changement climatique

Axe 5 : Structurer une mission d'observation permettant d'améliorer la connaissance locale

- Action 7 : Créer un pôle de recherche sur le climat local pour suivre et rendre compte des évolutions
- Action 8 : Développer la connaissance, le suivi et la protection contre les menaces sanitaires émergentes
- Action 9 : Améliorer la connaissance sur les impacts du changement climatique sur la biodiversité

Klima Karavan Tour du 15 juin au 26 octobre

- Terrains en friche : plantation d'arbres et/ou plantation de cultures pauvres en besoin
- Préserver les zones forestières du déboisement
- La climatologie ? Vaste chantier et programme ?
  Je suis très ahurie de constater que, encore en 2020 bientôt, les paysages urbains aient tant de mal à accepter la nature en tous quartiers. Combien d'immeubles sont enchevêtrés, encastrés, sans aucun couloir de verdure, lors des canicules, les villes deviennent invivables.
  Déjà, une bonne clim naturelle commence par les arbres, les champs.
  La végétation est la 1ère des climatisations primordiales, car c'est elle qui régulera le climat, en partie très considérable.
  Voici l'un des axes de mes constats concernant le climat mis à mal, sans exclure minéraux, gaz, pétrole... que l'on utilise sans doute en excès… L'éducation ludique, les transmissions concrètes pour enfants et adultes deviennent URGENTES. Vivre c'est aussi rectifier les erreurs.
  Notre monde actuel utilise en trop grande partie les ressources financières pour nuire à la Terre. De nouvelles consciences s'imposent
- Créer des lieux de compostage par quartiers pour que les déchets organiques soient revalorisés et planter des fleurs mellifères pour y faire revenir les abeilles et insectes pollinisateurs. Si l'espace le permet créer des jardins partagés qui permettent un retour de la biodiversité et une meilleure captation du carbone atmosphérique que le gazon standard.
- Poser des nichoirs à insectes pour permettre aux pollinisateurs de réinvestir la ville + des points d'eau à insectes qui souffrent aussi de la canicule (cf Hegohaldia)
- Permettre à des associations d'acheter des terrains à haute valeur en biodiversité pour conserver ces espaces loin de l'intervention humaine (ex : chasse, élevage, résidence) comme le projet de l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS). Ce lieu pourrait servir de lieu de promenade et de sensibilisation. Surtout ces lieux pourraient servir de lieu de rétention d'espèces potentiellement nuisibles (sangliers, fouines, corbeaux...) qui manquent actuellement d'espace et de zone de chasse pour se nourrir, d'où leur arrivée à proximité des cultures.

Plateforme « Climat Action Pays Basque »
Discussions atelier « Adaptation au changement climatique » : • « Bilan carbone des projets et des animations » par Pascal Ballatore (05/06) • « L'impact du numérique dans le PCAET » par Francisco Ordas (25/10)

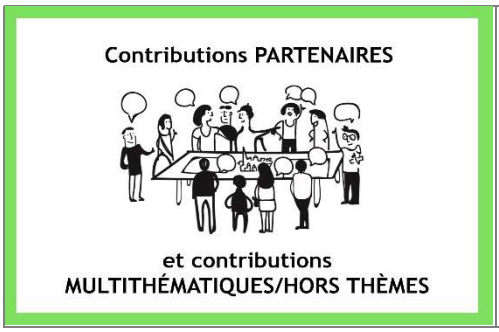

2.7 Contributions partenaires et contributions multithématiques/hors-thèmes

Contributions écrites des partenaires

Conseil de Développement du Pays Basque :

La vocation du Conseil de Développement du Pays Basque est de se placer en amont de la définition des politiques publiques, en mobilisant le point de vue des acteurs de la société civile. Comme il l'a fait pour les autres Schémas stratégiques de la Communauté d'Agglomération (Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat…), le CDPB a ouvert une Commission de travail depuis novembre 2018. Il a mobilisé très largement la société civile lors des deux Forum Climat Action organisé par la Communauté Pays Basque.

1ère contribution *(6 juin 2019)* :

- Vision de la société civile sur les stratégies à déployer pour engager une transition écologique & énergétique ambitieuse, autour d'un scénario volontariste.

2ème contribution *(10 octobre 2019)* :

- 46 propositions dans la continuité de la première contribution :
  - Apporter à la CAPB une dimension plus opérationnelle dans la rédaction du plan d'actions de son Plan Climat.
  - Dépasser l'approche thématique pour identifier les grands acteurs concernés : les collectivités, les opérateurs publics, les entreprises, le monde associatif, les habitants...

BIZI! :

Association de type loi de 1901, Bizi! s'inscrit dans la promotion de la justice environnementale et sociale, au niveau local comme au niveau mondial. Fondée au Pays Basque en 2009, l'association a créé le mouvement citoyen « Alternatiba » pour la transition énergétique, qui a depuis essaimé en France et en Europe. Elle s'engage pour la mise en œuvre de la transition sociale et écologique à travers l'organisation d'événements et d'actions de mobilisation, et par un travail avec les élus locaux.

Contribution multithématique *(4 novembre 2019)* :

- Propositions sur le diagnostic
- Proposition d'un cadre stratégique :
  - Vers un territoire à énergie positive
  - Pour un territoire bas carbone
  - Vers un territoire moins polluant
- Engagement de l'association dans le plan d'actions du Plan Climat

GRDF :

Contribution sur réseau de gaz *(12 février 2019)* :

- Propositions d'actions :
  - Aménager durablement pour réduire la demande en énergie
  - Développer les Energies Renouvelables – Devenir un territoire à Energie Positive
  - Préserver la qualité de l'air

Agence de l'Eau Adour-Garonne :

Contribution sur l'eau *(25 octobre 2019)* :

- Commentaires et précisions sur le diagnostic du Plan Climat

SDEPA :

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, en tant qu'autorité concédante du service public de distribution d'électricité sur l'ensemble des communes du Département, dispose de données utiles à la formalisation du diagnostic des réseaux. Concernant la distribution de gaz, le SDEPA n'est concédant que sur une partie des communes de l'agglomération, mais a néanmoins recueilli quelques données sur les réseaux de distribution sur le périmètre à fin 2015.

Contribution sur les réseaux de distribution d'énergie *(5 septembre 2019)* :

- Présentation des réseaux de distribution d'énergie sur les communes et les perspectives d'amélioration de ceux-ci.

Klima Karavan Tour du 15 juin au 26 octobre

Contributions libres :

- Quid de la pollution informatique ?

Plateforme « Climat Action Pays Basque »

Contributions libres :

- « WAG, une petite appli sympathique pour se lancer dans de petits défis écologiques et responsables » par Julia Loste (08/04)
- « Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C » par Pierre Casenave (12/05)
- « Limiter notre impact sur l'environnement et avoir un mode de vie plus résilient tout en favorisant le bon vivre ensemble » par Rémi Bur (24/06)
- « La réalité de la pollution atmosphérique dans notre belle région » par Dominique Harriague (10/04)
- « Qualité de l'air : Les zones sensibles du Pays Basque » par Dominique Harriague (21/05)
- « L'enjeu Santé et l'enjeu Social est central » par Pascale Arroyo (22/06)
- « La lutte pour le climat ne doit pas être menée au détriment de la santé ! » par Pascal Ballatore (31/10)

Conclusion

A travers la présentation des résultats de la concertation menée pendant plusieurs mois pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, ce livre blanc illustre la capacité de la société civile à se mobiliser et à échanger pour relever le défi de la transition écologique et énergétique du Pays Basque.

Les deux forums, les dix ateliers territoriaux, la plateforme numérique collaborative, la tournée « Klima Karavan Tour » ont été autant d'outils mis à disposition des habitant.es et acteur.ices du territoire pour partager un diagnostic, débattre des stratégies, proposer des pistes d'actions.

Que cette expertise citoyenne soit locale, thématique ou générale, les nombreuses contributions recueillies ont alimenté chaque étape de la rédaction du Plan Climat Air Energie Territorial, ainsi que du Plan de Déplacements Urbains et du Programme Local de l'Habitat.

La création du comité partenarial, composé d'élu.es, de partenaires institutionnels et de représentant.es de la société civile dont le Conseil de développement du Pays Basque et l'association Bizi, ont permis que les réflexions citoyennes soient intégrées tant dans la stratégie du PCAET que dans le plan d'actions.

La volonté de poursuivre ce travail de collaboration entre la société civile, les partenaires institutionnels et les élu.es communautaires se traduira par la pérennisation du comité partenarial qui sera étroitement associé au suivi de la mise en œuvre du Plan Climat.

Enfin, la création du « Forum Climat » et la plateforme numérique collaborative climataction-paysbasque.fr permettront de poursuivre la mobilisation de l'ensemble des habitant.es et acteur.ices du Pays Basque pour la mise en œuvre du Plan Climat sur le territoire.

PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

Plan Climat Air Energie Territorial

Livre blanc de la concertation

PARTIE 4 : Annexes

- Version du 1er février 2020 -

Table des annexes

Contributions écrites des partenaires 62

1ère contribution du Conseil de Développement Pays Basque 62

2ème contribution du Conseil de Développement Pays Basque 63

Contribution BIZI! 64

Contribution GRDF 65

Contribution Agence de l'Eau Adour-Garonne 66

Contribution SDEPA 67

Travaux Forum 1 68

1. Habitat durable 69

2. Mobilité durable 75

3. Alimentation et agriculture durables 78

4. Energies renouvelables 85

5. Economie circulaire et prévention des déchets 90

6. Adaptation au changement climatique 99

Travaux Forum 2 106

1. Habitat durable 107

2. Mobilité durable 111

3. Alimentation et agriculture durables 117

4. Energies renouvelables 132

5. Economie circulaire et prévention des déchets 149

6. Adaptation au changement climatique 170

Ateliers Territoriaux 180

1. Carnet de voyage et cartes de jeu 181

2. Atelier Iholdi-Oztibarre 195

3. Atelier Errobi 196

4. Atelier Amikuze 199

5. Atelier Soule-Xiberoa 202

6. Atelier Côte Basque Adour 203

7. Atelier Sud Pays Basque 207

8. Atelier Nive Adour 211

9. Atelier Pays de Bidache 216

10. Atelier Pays d'Hasparren 219

11. Atelier Garazi-Baigorri 221

Contributions des internautes sur la plateforme « Climat Action Pays Basque » 225

Fichiers partagés atelier « Habitat durable » 225
Fichiers partagés atelier « Mobilité durable » 226
Fichiers partagés atelier « Alimentation et agriculture durables » 227
Fichiers partagés atelier « Adaptation au changement climatique » 228

LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION

Annexes

Contributions écrites des partenaires

1ère contribution du Conseil de Développement Pays Basque

(6 juin 2019)

Conseil de Développement du Pays Basque
Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

EKARPENA / CONTRIBUTION

Contribution à l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la Communauté d'agglomération Pays Basque

Mobilisation générale autour d'un scénario-climat volontariste en Pays Basque !

Adoptée par le Conseil de direction du 6 juin 2019

EKARPENAREN GOGOA / L'ESPRIT DE LA CONTRIBUTION

Le Conseil de développement et le Conseil des élus du Pays Basque ont été les promoteurs de la question climatique et énergétique à l'échelle du territoire dès 2005, notamment lors de l'élaboration du projet « Pays Basque 2020 »[1], projet labellisé « Agenda21 » par l'Etat en 2007. Conventionné avec l'ADEME, le Conseil des élus a été le support de démarches innovantes sur le territoire (associant les acteurs socio-économiques par les réseaux du CDPB) : Climagri[2] (prise en compte de la question climatique dans l'agriculture), Etude Emplois verts-croissance verte[3]. En 2015, le Pays Basque est labellisé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV)[4] et englobe les démarches TEPOS initiées en Soule et sur Garazi-Baigorri.

En 2017, la Communauté d'agglomération Pays Basque qui voit le jour intègre ce programme TEPCV, et inscrit la perspective ambitieuse d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), rendu obligatoire par la nouvelle loi[5].
La Communauté d'agglomération a souhaité que le CDPB co-construise à ses côtés ce nouveau Plan Climat, pour lequel le Conseil de développement propose ici une première Contribution.

Quelle stratégie locale dans quel contexte national et international ?

Le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du Climat) a présenté un rapport en octobre dernier où il préconise de ne pas dépasser 1,5° à l'horizon 2100, sans quoi les conséquences du dérèglement climatique seraient peu maîtrisables.
Or, depuis 1959, la température au niveau régional a augmenté déjà de 1,4° et c'est ce qui fait dire aux experts qu'avec l'effet cumulatif des gaz à effet de serre (GES), un scénario en 2010 à +3 ou 4° est envisageable si nos sociétés « laissent faire ».

Cette situation doit interpeller tous les acteurs du Pays Basque, à l'heure de l'élaboration du nouveau Plan Climat. Pour le CDPB, le scenario à construire pour le territoire est le suivant :

- **se mettre dans la perspective de la « trajectoire 1,5° »** : en solidarité avec la mobilisation internationale face à l'urgence de la situation, en prenant certaines mesures radicales pour faire notre part au maximum ; sachant que de nombreuses actions locales dépendent de la Loi et des orientations nationales et européennes.
- **prendre en compte les capacités du territoire**, sociales, géographiques, techniques… pour mettre en œuvre certaines de ces mesures et en reconsidérer d'autres ; car ce qui pourra se faire ailleurs ne pourra se faire ici, et vice-versa ;

[1] Voir ici
[2] A retrouver ici
[3] A retrouver ici
[4] Voir ici
[5] Loi de transition énergétique pour la croissance verte (juillet 2015) : à consulter ici…

A titre d'illustration, la mise en œuvre d'actions pour répondre à une trajectoire 1,5° exigerait :

- une rénovation énergétique massive des logements,
- une stricte limitation de la construction d'habitat individuel
- la priorité maraichage sur la construction
- des flottes de bus non thermiques
- la priorité de l'usage sur la propriété (cf. voitures, biens de consommation)
- un développement massif des énergies renouvelables (notamment solaires et éoliennes).

Comment aller dans cette direction en Pays Basque, alors que :

- la croissance démographique est forte et le marché de l'immobilier est tendu avec des urgences sociales
- l'usage du transport en commun est faible (6% des déplacements)
- l'urbanisme est étalé
- les habitants entretiennent un rapport très important à la propriété
- le territoire ne couvre que 15% de ses besoins en matière de production d'énergie !

Il s'agit dans cette contribution de hiérarchiser les principaux axes d'une stratégie territoriale qui permettrait au Pays Basque d'opérer une transition écologique & énergétique, autrement dit une mutation de son modèle de développement et d'aménagement.

Cette stratégie sera à décliner par la suite en vue du Plan d'actions du PCAET, pour lequel le CDPB pourrait élaborer une 2nde contribution.

L'appropriation de cette stratégie et le niveau d'ambition que l'on donnera à son volet opérationnel, sera assurément ce qu'en feront **tous les acteurs** du territoire qui n'attendront pas de la Communauté d'agglomération qu'elle le fasse à leur place.

Car la CAPB tant sur son activité propre que dans les champs de ses compétences, ne représentera qu'une part faible du volume des gaz à effet de serre (10% environ ?), qui se partage globalement pour moitié entre la sphère privée (habitants, entreprises…) et la sphère publique (grands équipements, communes, département, région…).

La réussite du Plan Climat Pays Basque repose donc sur une double mobilisation :

- **celle de <u>toutes</u> les collectivités publiques**, autour de la Communauté d'agglomération ; celle par conséquent de toutes les politiques publiques ;
- **celle de <u>toute la société</u> basque**, des jeunes aux moins jeunes, actifs et non actifs, enfants et parents, industriels et agriculteurs, commerçants et consommateurs…

L'heure est à la mobilisation générale de toutes et de tous, pour être solidaire d'un destin commun sur la même planète Terre.

La réussite de ce Plan Climat réside dans sa capacité à :

- **généraliser cette prise de conscience vers le plus grand nombre**
- **créer des synergies nouvelles entre toutes les parties prenantes du territoire**
- **générer l'économie de demain**, nos modes de production et de consommation étant le levier majeur d'une transition écologique & énergétique (TEE).

Comme le montre l'action actuellement menée par le CDPB avec le soutien de l'ADEME dans l'accompagnement des porteurs de projets[6], la TEE est porteuse d'innovation sociale et entrepreneuriale, dont le Pays Basque peut se faire l'un des ambassadeurs majeurs au plan régional. **La transition est tout autant économique qu'écologique.**

[6] Voir www.tranz-eko.eu

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE ET ENJEUX 8

QUELLE TRANSITION POUR LE PAYS BASQUE ? 9

HABITAT ET BATIMENTS : rénover massivement et chauffer autrement 9

TRANSPORTS : renouvellement du parc de véhicules et réduction des déplacements 10

AGRICULTURE : une diversification nécessaire pour satisfaire les besoins alimentaires 10

DECHETS : réduction des déchets et valorisation maximale 11

URBANISME : un levier majeur de la transition écologique & énergétique 12

ENERGIE : sobriété énergétique et développement des EnR 13

NUMERIQUE : une part essentielle dans la sobriété énergétique 13

ECONOMIE DE DEMAIN : circulaire, fonctionnelle, plus verte, plus locale, plus sociétale .. 14

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES 16

1ERE ORIENTATION 16

HABITAT : ALLIER URGENCE SOCIALE ET CLIMATIQUE 16

1.1. Favoriser l'intensité foncière 16

1.2. Mobiliser les acteurs du logement vers le logement passif 16

1.3. Elaborer un plan ambitieux de rénovation énergétique du logement ancien 17

1.4. Mettre en place un fonds de solidarité à la transition pour les ménages les plus vulnérables (propriétaires ou locataires) 17

1.5. Faire de l'habitat un producteur d'énergie renouvelable et un acteur résilient du changement climatique 17

1.6. Intégrer systématiquement la qualité environnementale et sanitaire 18

2EME ORIENTATION 19

MOBILITE : DEVELOPPER TOUTES LES ALTERNATIVES A LA VOITURE THERMIQUE ET OPERER UNE REVOLUTION CULTURELLE 19

2.1. Engager un changement culturel et de pratiques de mobilité 19

2.2. Une offre de transport en commun adaptée aux besoins du territoire 20

2.3. Les modes actifs au premier rang d'une nouvelle hiérarchie des mobilités 20

2.4. Inciter et contraindre à l'autopartage 21

3EME ORIENTATION 22

AGRICULTURE & ALIMENTATION : ORIENTER LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION VERS UNE ALIMENTATION SAINE, LOCALE ET VARIEE 22

3.1. Aller vers le « zéro intrants phytosanitaires et engrais chimiques » et optimiser la fonction captage, grâce à l'évolution des pratiques agricoles 22

3.2. Préserver le foncier agricole disponible près des centres urbains en le destinant vers la réponse aux besoins alimentaires locaux 23

3.3. Structurer la demande collective et l'offre locale 23

3.4. L'agriculture durable, levier de développement économique du territoire 24

4EME ORIENTATION 25

ENERGIE : MISER SUR LA SOBRIETE ENERGETIQUE ET LA PRODUCTION LOCALE D'ENERGIES RENOUVELABLES 25

4.1. Créer les conditions d'un changement de comportement et de culture vis-à-vis de la consommation d'énergie 25

4.2. Développer un « plan Marshall local » de production d'énergies renouvelables 26

5EME ORIENTATION 27

DECHETS : REDUIRE EN AMONT, VALORISER EN AVAL, ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDUSTRIELLE 27

5.1. Accompagner les habitants et acteurs socio-économiques vers des démarches de réduction des déchets et de pratique éco-citoyennes 27

5.2. Engager une politique volontariste de gestion des déchets du bâtiment 28

5.3. Accompagner le développement de l'économie circulaire 28

6EME ORIENTATION 29

ANTICIPATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE SES IMPACTS SUR LES RESSOURCES VITALES 29

6.1. Limiter l'exposition aux risques et anticiper leur gestion 29

6.2. Développer la connaissance des acteurs locaux sur les répercussions du changement climatique et la partager au plus grand nombre 30

6.3. Faire de la préservation des écosystèmes un socle du développement économique et de l'aménagement du territoire 30

7EME ORIENTATION 31

INTEGRER LA TRANSITION ECOLOGIQUE & ENERGETIQUE AU SEIN DES ORGANISATIONS PUBLIQUES ET PRIVEES 31

7.1. Vers des collectivités exemplaires 31

7.2. Entreprises : « en route vers l'éco-économie » et l'écologie industrielle ! 32

7.3. Des « plans climat » à déployer dans un maximum d'organisations du territoire 32

8EME ORIENTATION 33

RELOCALISATION DE L'ECONOMIE ET INNOVATION SOCIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE & ENERGETIQUE 33

8.1. Accompagner les porteurs de projets dans le domaine de l'ESS et la Transition écologique et énergétique 33

8.2. Développement de nouvelles filières et nouveaux métiers locaux, non délocalisables 34

8.3. Appui aux démarches qui soutiennent cette relocalisation 34

ANNEXES 35

CONTEXTE ET ENJEUX

PREAMBULE

Après un important renouvellement, le CDPB porte officiellement la mission de « Conseil de développement de l'agglomération » (délibération du 21/07 2018 de la CAPB).
Conformément à la loi NOTRe, le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire et sur les documents de prospective et de planification, dont fait partie le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le 23 juillet 2018, le CDPB a adopté une Contribution en amont du Projet Communautaire de la CAPB[7]. Ce projet de territoire intègre notamment des propositions sur la question de la transition écologique et énergétique du territoire.

Dès septembre 2018, la Communauté d'agglomération a souhaité que le CDPB co-construise à ses côtés le nouveau Plan Climat.
Le CDPB est ainsi partenaire des temps forts de la concertation pilotée par la CAPB[8], tout en créant son propre espace de réflexion au travers d'une Commission dédiée à la Transition écologique & énergétique.

Par ailleurs, le CDPB porte, en partenariat avec l'ADEME, une mission d'accompagnement de porteurs de projets dans le champ de la TEE qui nourrira assurément l'un des volets du PCAET.

CETTE PREMIERE CONTRIBUTION EST ELABOREE A PARTIR DES APPORTS SUIVANTS :

- 1ère réunion de la Commission TEE le 21 novembre 2018 (présentation du PCAET par le service TEE de la CAPB)
- 2ème réunion le 07 février 2019
- Formation des membres de la Commission aux enjeux des PCAET le 23 février 2019 à Mendionde avec un expert indépendant
- 3ème réunion le 26 mars
- Dans le cadre du PCAET, co-animation le 6 avril 2019 de 6 ateliers du Forum Climat, et pilotage de 2 ateliers consacrés aux acteurs économiques
- Appels à Contributions des membres des différentes Commissions de travail du CDPB (habitat-urbanisme, mobilités, rural-urbain, égalité femmes-hommes) et de son Conseil de direction

Cette première Contribution sera complétée par d'autres travaux, dans les mois à venir, qui permettront au CDPB de détailler les premières orientations présentées ici, et d'identifier les actions qu'il souhaitera voir intégrées par la CAPB au Programme d'actions du PCAET.

[7] « Quel Pays Basque demain, avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque ? » (ici)
[8] https://www.climataction-paysbasque.fr : données disponibles sur cette plateforme de la CAPB et sur les données précédentes établies par le Conseil des élus et le Conseil de développement, notamment lors du rapport de 2016, dont on n'attend pas d'évolution majeure.

QUELLE TRANSITION POUR LE PAYS BASQUE ?

En termes de diagnostic général, quelques données de cadrage sont rappelées en Annexe concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et consommation énergétique, par secteurs. Dans l'attente du diagnostic final en cours d'élaboration par les bureaux d'études mobilisés par le Communauté d'agglomération, le lecteur peut se référer au rapport de 2016 établi par le Conseil des élus pour le dossier « TEPCV »[9], avec des analyses qui vont peut évoluer.

Bref, nous connaissons la situation au Pays Basque, et il s'agit ici aujourd'hui de la qualifier au regard d'un objet de transition écologique & énergétique. Pour illustrer les défis qui attendent le Pays Basque, il est proposé ici de mettre en parallèle la « trajectoire 1,5° » grâce à l'apport du rapport B&L évolution[10] (avec qui la Commission a déjà travaillé) et ses enjeux en Pays Basque. Sont ici présentées les principales mesures préconisées dans ce Rapport, afin de mesurer l'effort nécessaire en Pays Basque et les enjeux qu'il questionne sur la stratégie climat.

HABITAT ET BATIMENTS : rénover massivement et chauffer autrement

Outre le bâti à vocation résidentiel (habitat individuel, collectif, de loisirs…), le bâtiment tertiaire occupe une grande place avec la grande distribution, les locaux de services publics et privés…

Situation actuelle en Pays Basque	Le résidentiel est le **3ème poste émetteur de GES** (15%), surtout sur les zones urbaines (fioul, gaz), **1er consommateur d'énergie** (37%), surtout en milieu rural (logement ancien)
Scénario « Trajectoire 1,5° » : les principales mesures à prendre	☑ **Rénovation massive des logements et des bâtiments** (estimation à 1 million par an en France), avec priorité aux résidences principales → 4500/an en Pays Basque ? ☑ **Renouvellement massif des équipements de chauffage** dans l'habitat individuel, collectif et dans les bâtiments (1,2 millions par an en France), avec priorité sur le chauffage au fioul (interdit en 2026) → 4500/an en Pays Basque ? ☑ **Construction du neuf sur l'existant** ou seulement en collectif ; interdiction de nouvelles maisons individuelles !!!! ☑ Mobilisation des friches économiques et **arrêt de toute nouvelle construction de bâtiments et grands commerces**
Quels enjeux pour le Plan Climat du Pays Basque ?	• Quelle mobilisation financière pour relever un tel défi concernant la rénovation et le chauffage ? • Quelles mutations de fond pour sortir de la maison individuelle ? • Comment absorber l'augmentation de la population et sa demande de logements, de services… ? • Quelles nouvelles règles d'urbanisme pour encourager ces efforts et stopper les surfaces commerciales ?

[9] http://www.lurraldea.net/fileadmin/Bibliodocs/avis_cdpb/Diagnostic%20Climat%20Energie_Rapport%20Phase%201.pdf
[10] http://bl-evolution.com/portfolio/comment-saligner-sur-une-trajectoire-compatible-avec-les-15c/

TRANSPORTS : renouvellement du parc de véhicules et réduction des déplacements

Situation actuelle en Pays Basque	Le transport est le **2ème poste émetteur de GES** (33%), et le **2ème consommateur d'énergie** (36%). 82% des déplacements des actifs se font en véhicule. 1/3 des déplacements se font sur moins d'un kilomètre ! Au niveau national : l'usage de la voiture individuelle représente 58% des GES, contre 23% pour les véhicules lourds (camions, bus), et 19% pour les véhicules utilitaires,
Scénario « Trajectoire 1,5° » : les principales mesures à prendre	☑ **Accélérer le passage aux véhicules électriques** pour atteindre 70% de la flotte en 2030 ☑ **D'ici 10 ans : réduction de 20% des déplacements liés aux activités économiques (relocalisation) et de 40% des déplacements individuels** ☑ **Généralisation de flottes de bus électrique (ou biogaz) pour le transport en commun public** ☑ **Augmentation de 50% de l'offre de transport en train** ☑ **Interdiction des poids lourds en zone urbaine** et à terme des véhicules thermiques en centre-ville (au-delà d'un certain seuil de pollution et en deçà d'un certain remplissage de nombre de passagers) ☑ **Aménagement de toutes les voiries pour des infrastructures cyclables** ☑ Généralisation du **télé-travail**
Quels enjeux pour le Plan Climat du Pays Basque ?	• Quelle **offre de transport** sortira du nouveau PDU pour répondre à ces défis? • Comment cette offre permettra-t-elle un **report modal** suffisant pour réduire par an 5% des déplacements individuels ? • Comment **mobiliser localement des fonds** pour encourager le remplacement de la flotille privée et public (voitures, véhicules légers, bus…) ? • Comment transiter vers un urbanisme plus contraignant permettant de **prioriser les modes doux** ? • Comment **mobiliser les acteurs économiques** pour optimiser les flux de transport économiques, les pratiques professionnelles (usages, télétravail)? • Quelles filières relocaliser ?

AGRICULTURE : une diversification nécessaire pour satisfaire les besoins alimentaires

Situation actuelle en Pays Basque	L'agriculture pèse peu dans la consommation d'énergie (3%), mais est le **1er poste émetteur de GES** (38%) : cela est dû à la part majeure de l'élevage (ruminants) et l'usage des engrais, émetteurs des GES les plus impactant (CH4). Par ailleurs, il faut prendre en compte le rôle positif de l'agriculture en termes de **captage de CO2 (27% des GES)**, avec des prairies de qualité et des forêts renouvelées. D'autres données importantes sont à retrouver dans l'étude ClimAgri, qui met aussi en avant un potentiel nourricier très faible au niveau végétal

Scénario « Trajectoire 1,5° » : les principales mesures à prendre	☑ **Mutation de toutes les parcelles de jardin en potagers** ☑ **Interdiction du labour profond des prairies et de prairies laissées à nu, afin d'arriver à 50% de surface agricole à faible émission de GES dans 10 ans** ☑ **Réduction de 10% par an de consommation de viande**
Quels enjeux pour le Plan Climat du Pays Basque ?	• Comment accompagner les agricultures dans une **évolution rapide de leurs pratiques professionnelles** (engrais, labour….) ? • Comment organiser à l'échelle du Pays Basque une stratégie de diversification agricole pour **réduire la part d'élevage et augmenter significativement la part de production végétale** ? • Comment localement **faire évoluer les pratiques alimentaires des consommateurs** pour réduire la demande de viande ? • Comment organiser en Pays Basque **un réseau de circuits court à grande échelle** ?

DECHETS : réduction des déchets et valorisation maximale

Situation actuelle en Pays Basque	Des marges de manœuvre au niveau des entreprises (43% ont engagé des démarches de réduction des déchets, 49% ont mis en place des dispositifs de tri, 26% ont enclenché des démarches afin de valoriser leurs déchets). L'écologie industrielle comme clé de l'économie circulaire en Pays Basque : 54% des entreprises pensent que leurs déchets peuvent être utilisés par d'autres entreprises… Concernant le traitement des déchets des ménages, des marges de progression aussi : - du côté des habitants (618 kg/hab de déchets ménagers et assimilés en 2017, en intégrant l'activité saisonnière, contre une moyenne nationale à 513 kg/hab) - du côté de Bil ta Garbi : taux de valorisation global de 69% en 2016 Des « points noirs » : la gestion des déchets du bâtiment, la valorisation des déchets verts…
Scénario « Trajectoire 1,5° » : les principales mesures à prendre	☑ **Développement de l'artisanat de confection / retouche de vêtements.** ☑ **Limitation de la consommation de certains biens : équipements numériques (cf plus bas), textile (pas plus d'1kg de vêtements neufs mis sur le marché par an et par personne dès 2022)** ☑ **Développement de l'économie circulaire, du réemploi, arrêt de l'obsolescence programmée et retour à une consommation raisonnée**
Quels enjeux pour le Plan Climat du Pays Basque ?	• Comment **mettre en lien les entreprises du territoire** et créer des synergies pour valoriser leurs déchets ? • Quelles incitations pour que les ménages et entreprises **s'engagent davantage dans la réduction des déchets** ? • Comment appuyer les **initiatives locales en faveur du « zéro déchets »** ? • Quels dispositifs pour **améliorer les performances du service** de collecte, traitement et valorisation des déchets ?

Car en matière de déchets tout le monde peut agir !

URBANISME : un levier majeur de la transition écologique & énergétique

Situation actuelle en Pays Basque	Des consommations foncières excessives (foncier agricole, naturel, de zones humides menacées…) Une déconnexion entre les fonctions (habitat/économie/mobilité…) qui accroît les enjeux de mobilité Un parc dégradé dans de nombreux territoires du Pays Basque (centres villes et centres bourgs, zones rurales) et une précarité énergétique qui se développe
Scénario « Trajectoire 1,5° » : les principales mesures à prendre	☑ **Aucune nouvelle artificialisation du territoire** ☑ **Constructions soumises à leur capacité à réduire les GES** ☑ **Revitalisation des écosystèmes pour séquestrer le carbone (zones humides, forêts, prairies, sols cultivés…)**
Quels enjeux pour le Plan Climat du Pays Basque ?	• Comment intégrer dans les **documents d'urbanisme en cours** toutes les mesures favorisant un aménagement durable (habitat, mobilité, éclairage public, voiries, solaire sur bâtiment…) ? • Comment faire du futur **SCOT** un cadre d'aménagement et d'urbanisme 100% orienté trajectoire 1,5° ?

ENERGIE : sobriété énergétique et développement des EnR

Situation actuelle en Pays Basque	La part des énergies renouvelables en Pays Basque est de 12,2% (dont près du ¼ issu de l'hydroélectricité). Ainsi, **le Pays Basque est énergétiquement dépendant à 88% !** Des énergies fossiles, du réseau électrique français très majoritairement nucléarisé. En Navarre : la part d'EnR atteint les 80% quand Pampelune vise l'autonomie énergétique…
Scénario « Trajectoire 1,5° » : les principales mesures à prendre	☑ **Réduire de 30% la consommation électrique d'ici 10 ans** ☑ **Doubler la production d'éolien, multiplier par 5 le solaire**
Quels enjeux pour le Plan Climat du Pays Basque ?	• Comment mettre en place une **politique publique de la sobriété énergétique** en direction des tous les habitants, acteurs publics et privés ? Seul levier majeur sur le court terme.. • Comment **augmenter significativement la production d'énergies renouvelables ?** Mobiliser acteurs publics et privés ? • Comment **aller plus loin sur la biomasse et le bois-énergie** ? • Comment dépasser les **contraintes architecturales et urbanistiques** pour faire de l'habitat et du bâtiment un contributeur actif dans la **production solaire** ? • Comment dépasser les contraintes administratives et réglementaires pour **développer la micro-hydroélectricité** en Pays Basque ? • Comment mettre sur la table le **débat de l'éolien** et de la préservation du patrimoine naturel ?

NUMERIQUE : une part essentielle dans la sobriété énergétique

Pas de chiffres locaux, mais une réalité ici comme ailleurs : le développement du numérique (à usage personnel et professionnel) a pris une telle ampleur dans la société qu'il constitue aujourd'hui un nouveau défi énergétique tant il génère une forte consommation qui ne pourra que croître avec le développement des technologies, de l'habitat et de la ville connectées… **Le Pays Basque saura-il oser une trajectoire « slow life » en la matière ?** Bien entendu, tout comme le transport, l'usage abusif des nouvelles technologies pose des questions de santé publique aux conséquences sociales et économiques inestimables. Comme **l'éco-mobilité** dans le transport, le Pays Basque pourrait développer l'éco-mobilité dans l'usage des mobiles et autres objets technologiques.	
Scénario « Trajectoire 1,5° » : les principales mesures à prendre	☑ **Limitation des équipements en service au même moment** ☑ **Développement de la réparation/ location d'ordinateurs, mobiles…** ☑ **Réduction par trois des flux vidéo, téléchargements et autres pratiques excessives**
Quels enjeux pour le Plan Climat du Pays Basque ?	• Des **pratiques numériques exemplaires** de la part des collectivités : CAPB, autres collectivités présentes sur le territoire… et leurs partenaires • Quels dispositifs inventer pour **inciter au partage des matériels numériques ?** • Quels **outils pour sensibiliser** aux «bonnes pratiques », **former l'habitant à la réparation et au réemploi** de ses matériels numériques ?

ECONOMIE DE DEMAIN : circulaire, fonctionnelle, plus verte, plus locale, plus sociétale

Le schéma suivant matérialise l'objectif au cœur de l'économie circulaire avec les trois domaines d'action de l'économie circulaire, ainsi que leurs 7 piliers associés : l'ensemble de ces domaines d'action forment un cycle, où chaque étape entraîne la suivante.

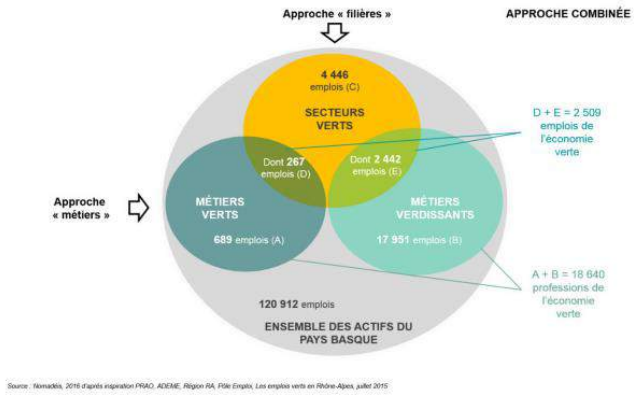

Situation actuelle en Pays Basque :

Hormis les déchets et le monde de la transformation agricole, cette économie circulaire est semble-t-il balbutiante en Pays Basque, qui ne dispose que peu de grandes PME pour envisager des logiques d'écologies industrielles à fort impact.
Et pourtant, c'est dans cette **économie de la fonctionnalité** que réside un potentiel majeur de l'économie de demain : à mettre en œuvre ici mais aussi à inventer ici pour d'autres territoires.
L'étude emplois-verts lancée sous l'égide du Conseil des élus (et avec le CDPB) donne des indications en terme de potentiel d'emploi entre l'évolution tendancielle et si un effort était porté sur le verdissement des activités et la création de filières vertes nouvelles :
l'évolution tendancielle

	Réf. 2013	Tendanciel 2030	Moyenne pondérée 2030 TEPOS		
		Nb	Nb	Diff Tend nb	Diff Tend %
Agriculture, sylviculture, pêche	4 751	3 311	4988	1 677	51%
Energie	719	754	1610	856	113%
Bâtiment	9 890	9 568	10516	948	10%
Industrie	11 574	8 501	11587	3 086	36%
Transport	4 837	4 971	4721	-250	-5%
Tourisme	7 104	7 850	8063	213	3%
Eau, assainissement, déchets, air	734	769	1082	313	41%

Enfin, en matière d'entreprenariat social, une dynamique très forte est portée en Pays Basque par de jeunes entrepreneurs, des associations, des collectifs de citoyens, qui proposent de nouvelles réponses, de nouvelles activités, à des besoins non satisfaits par l'économie classique et l'action publique, et répondant pleinement à dans la transition écologique & énergétique. Cette innovation sociale s'exprime principalement dans le champ de l'économie sociale et solidaire, car prenant des formes associatives et coopératives, ou plus largement s'exprimant dans une économie bien plus collaborative. Mais elle touche aussi des entrepreneurs de l'économie plus « classique » qui dans leur métier invente de nouvelles activités, produits et process, vecteurs d'une mutation économique. C'est cette nouvelle économie qu'explore actuellement le CDPB avec sa mission soutenue par l'ADEME et qui permet déjà d'identifier une centaine de projets.	
Quels enjeux pour le Plan Climat ?	• Comment développer une **stratégie économique favorable au développement des filières et de l'emploi vert** ? (et mettre en œuvre les préconisations de l'étude de 2017-2018 reprise par la CAPB) ? • Comment **accompagner l'ensemble des porteurs de projets nouveaux dans la TEE** pour monter en compétences, et avoir un impact fort sur le territoire ?

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1ère orientation

Habitat : allier urgence sociale et climatique

Dans sa première contribution au PLH (adopté le 26 mars 2018) 11, le Conseil de développement du Pays Basque interpelle la Communauté d'agglomération sur l'urgence que constitue la situation du logement en Pays Basque et sur la nécessité d'une mobilisation sans précédent de tous les outils publics pour répondre aux besoins de la population, de toutes les populations. Le CDPB invite à destiner 3/4 de la production de logement aux 3/4 de la population aujourd'hui éligible à un logement à prix maîtrisé.
Outre des propositions spécifiques au logement, le CDPB propose des orientations fortes en terme d'habitat durable afin qu'il contribue activement à la baisse de gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique, à la qualité environnementale et sanitaire, et à un environnement propice au vivre ensemble.

1.1. Favoriser l'intensité foncière

Passer d'une logique classique de densité urbaine à celle d'« intensité urbaine », d'une approche quantitative du logement à une approche qualitative de l'habitat, où la gestion de l'espace intègre toutes les fonctions : logement, offre de transport, services, espaces verts, circulations douces… Cette approche génère au final des formes urbaines plus compactes et plus favorables au « vivre ensemble ».

- ➔ construire la ville sur la ville plutôt que sur les surfaces agricoles ou naturelles, réhabiliter en priorité le parc ancien dégradé et vacant, intervenir sur des gisements fonciers (friches, densification des lotissements
- ➔ développer l'urbanisme de transition (biens acquis pour des opérations qui verront le jour des mois ou années plus tard, et qui peuvent assurer une fonction de logement dans l'intervalle)
- ➔ favoriser systématiquement le logement habité à l'année (au détriment de la vacance et des résidences secondaires).

1.2. Mobiliser les acteurs du logement vers le logement passif

- ➔ En respectant et en anticipant les normes en matière de construction (cf les Réglementations Thermiques successives) : il s'agit de prendre comme une norme la production de bâtiments passifs énergétiquement

[11] Voir la Contribution du CDPB au Programme local de l'habitat pour davantage de détails

- ➔ En mettant en valeur le savoir-faire local, et en assurant la formation de pointe dans ces secteurs (cf Cluster Creahd, formation ISA BTP, Cantau…)

1.3. Elaborer un plan ambitieux de rénovation énergétique du logement ancien

- ➔ Faire de la réhabilitation une priorité de la politique d'habitat, en investissant d'abord sur le parc ancien avant d'envisager de développer ce parc par des productions nouvelles
  - o Ce qui contribue largement à la lutte contre la précarité énergétique
  - o Ce qui contribue à l'attractivité de certains quartiers du territoire : centres anciens dégradés à rénover, grandes bâtisses non habitées en zone rurale
- ➔ Faire bénéficier les opérations de rénovation de logements de la dérogation aux règles relatives au gabarit et à la surface constructible (extensions de l'existant, changement de destination…), sous réserve d'une prise en compte des objectifs de renforcement de la qualité (dans tous les sens du terme, notamment la valeur d'usage).

1.4. Mettre en place un fonds de solidarité à la transition pour les ménages les plus vulnérables (propriétaires ou locataires)

- ➔ Des mesures de transitions sont essentielles pour que la rénovation du bâti ancien touche toutes les couches de la population. L'appui des collectivités peut être nécessaire sur différents plans : connaître les aides possibles, accompagner à leur mobilisation (cf la mise en place d'une plateforme de la rénovation, obligatoire avant 2020)
  - o En direction des propriétaires modestes qui ne sont pas en capacité d'assurer seuls la rénovation de leurs logements : aiguillage vers les dispositifs d'accompagnement parfois méconnus (38 % des propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'ANAH, et sur certains territoires, 50%…), voire aide complémentaire pour renforcer cette incitation à rénover
  - o En direction des locataires qui ne sont pas en mesure de s'équiper en matériels moins consommateurs : aide à l'équipement, au paiement des factures énergétiques, accompagnement aux changements de pratiques

1.5. Faire de l'habitat un producteur d'énergie renouvelable et un acteur résilient du changement climatique

Dans l'optique de la RT2020, le Pays Basque peut être à l'avant-garde du changement climatique dans tout logement produit ou rénové où seraient mis en place des systèmes de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires), de chaleur (géothermie…), de captation de GES et de résilience à la chaleur (végétalisation)

- ➔ Les normes de construction doivent donc tenir compte de la possibilité d'optimiser l'installation de panneaux solaires ou de panneaux photovoltaïque (inclinaison des toits optimales, pas de masque solaire).
- ➔ Ne plus construire dans les zones à risque : risques d'inondation et bord de mer soumis au recul du trait de côte
- ➔ Ne pas créer d'exposition au risque supplémentaire pour les constructions existantes par de nouvelles constructions (risque d'inondation notamment)
- ➔ Prévoir et recréer des plantations dans les espaces urbains afin de faire baisser les très fortes températures lors des épisodes de canicule

1.6. Intégrer systématiquement la qualité environnementale et sanitaire

- ➔ Valorisation systématique des matériaux sains et produits dans la région ◊
- ➔ Inscrire dans les règles d'urbanisme le recours obligatoire à des critères écologiques (pour l'obtention d'un permis de construire) : matériaux recyclés, durables ou locaux
- ➔ Optimiser la gestion des déchets : BTP, mais aussi déchets produits par l'occupation du logement (notamment rejet et traitement des eaux usées…)

2ème orientation

Mobilité : développer toutes les alternatives à la voiture thermique et opérer une révolution culturelle

Dans sa première contribution au PDU (adoptée le 14 mai 2019), le Conseil de développement du Pays Basque lance un plaidoyer pour de nouvelles mobilités en Pays Basque, qui répondent à la fois aux besoins des habitants, à un cadre de vie plus soutenable, et au défi climatique.
Outre des propositions spécifiques au transport, le CDPB propose des orientations fortes en terme de mobilité durable en phase avec un Plan Climat et avec la nécessaire réduction massive des GES mais aussi des impacts sanitaires et environnementaux, et en misant prioritairement sur :

- **les conditions d'un changement de comportement et de culture de la mobilité**
- **la hiérarchisation des modes de transport en faveur des mobilités douces**
- **la densification de l'offre de transport en commun, plutôt que le développement d'infrastructures ;**
- **l'intermodalité pour « se déplacer moins et se déplacer mieux »**
- **l'auto-partage et la limitation de l'usage individuel de la voiture thermique**

2.1. Engager un changement culturel et de pratiques de mobilité

➔ Accompagner **les acteurs économiques et sociaux** du territoire dans des Plans de Mobilité
  - Pour les acteurs déjà volontaires, aider à l'élaboration de leur projet (diagnostics à leur échelle, propositions d'actions, évaluation)
  - Proposer des leviers incitant les autres à s'y engager

➔ Aider au **développement de toutes les alternatives locales et citoyennes**
  - Conforter et aider au développement des initiatives locales portées par le réseau associatif (promotion du vélo, covoiturage dans les Aldudes par Aiba, par exemple…)
  - Aide au développement de projets innovants : voir l'arrêt de la start-up Badjoto, application locale de covoiturage pour les trajets courts et notamment domicile-travail, dont l'activité n'a pas pu être pérennisée
  - S'appuyer sur des outils déjà existants et les implanter au Pays Basque : expérimentation de Rézopouce au sud des Landes, promotion des plateformes de covoiturage (Mobicoop, ou Téacoté pour les établissements scolaires…).

➔ Développer un **programme de sensibilisation aux modes actifs** auprès du grand public
  - Dès l'enfance : interventions dans les écoles, ramassages scolaires en pédibus engageant aussi les parents, apprentissage du vélo…
  - En adoptant le bon discours : mettre en avant les gains apportés par un changement de mobilité (financiers, santé, temps de trajet…)

- Par la formation des futurs automobilistes au respect des autres modes de transport, qui partageront avec eux l'espace public, et la sensibilisation des conducteurs actuels aux règles du code de la route qui concernent les cyclistes

2.2. Une offre de transport en commun adaptée aux besoins du territoire

➔ Développer **une offre de bus plus dense, cohérente et efficace**

- Aller au bout de la logique « Tram'bus » sur les commune de Biarritz et Anglet : accès à l'aéroport de Parme, à la gare de Biarritz, entrée du BHNS au cœur de Biarritz
- Adapter les aménagements du réseau pour intégrer systématiquement le vélo sur des voies dédiées ou partagées avec le bus
- Profiter du développement du Tram'Bus pour redessiner le réseau de lignes secondaires de l'agglomération
- Développer des lignes inter-urbaines « express » (avec des voies réservées aux entrées des agglomérations sur les derniers kilomètres) :
- Permettre l'accès aux axes autoroutiers à des lignes de bus express sur le territoire et avec les territoires voisins : express Saint-Palais-Bayonne, Bayonne-Hendaye-Donosti…

➔ Construire **le futur « IPAR - TOPO » (le « RER » du Pays Basque)**

- Une nouvelle offre de TER à développer avec la Région sur ces les 4 lignes ferroviaires
- Une offre spécifique pour la première couronne (Bayonne-Hendaye / Cambo / Urt / Saint-Vincent de Tyrosse) avec des cadencements supérieurs et des pôles d'intermodalité / parkings…
- Une continuité inter-topo entre Iparralde (CAPB) et Hegoalde (Topo d'EuskoTren)
- Des prolongements à étudier en cœur d'agglomération (cf. ligne du souffre)

➔ S'engager de manière volontariste dans les projets permettant le développement du transport de fret : local, régional, national et international.

➔ Etendre les **offres de transport à la demande**, nécessaires pour :

- répondre à des mobilités de rabattement sur le transport en commun
- répondre à des mobilités plus express pour regagner une centralité….

2.3. Les modes actifs au premier rang d'une nouvelle hiérarchie des mobilités

➔ **Actualiser et mettre en œuvre le plan vélo** sur le BAB et sur les principales villes /centre-bourgs du Pays Basque

- Inscrire la place du vélo dans toutes les centralités du territoire (au cœur de Bayonne, comme d'Hasparren, Saint-Palais, Mauléon…) et y accorder une place centrale dans la voirie (voies dédiées et sécurisées).
- Développer des voies réservées, des zones à vitesse réduite… afin de sécuriser la pratique du vélo sur des espaces qui soient partagées ou non avec d'autres modes

- Développer des stationnements vélo plus nombreux et mieux aménagés,
- Etablir l'évaluation en continu de la mise en œuvre de ce Plan Vélo dans toutes ses dimensions : offres, pistes, pratiques, etc.

➔ **Accompagner les communes** vers le développement des modes doux dans tous les centres bourgs

- Une ingénierie disponible pour définir leurs projets de mobilité douce (marche, vélo), à l'échelle de leurs centres-bourgs et de leurs territoires communaux, en cohérence avec le réseau global d'Iparralde
- Des manières de faire homogénéisées entre toutes les communes du Pays Basque : aménagement, signalétique, entretien des circulations vélo et piétons comme des stationnements…

2.4. Inciter et contraindre à l'autopartage

➔ **Faciliter les « voitures facteur 4 » en développant une politique globale favorable aux « voitures collectives »** (4 personnes au minimum)

- Facilités de stationnement,
- Tarifs plus bas sur l'autoroute,
- Accès aux voies des Bus et Taxis…

➔ Développer **une politique du covoiturage et de l'autopartage**

- Montrer l'exemple en investissant dans une flotte de véhicules électriques louables par les habitants
- Des voies et places de stationnement réservées pour ces usages, notamment au niveau des grands parkings-relais
- Des outils pour faciliter l'organisation de ces usages : plateformes de covoiturage pour les événements grand public pilotés par les collectivités et leurs partenaires, matérialisation sur les axes structurants du territoire (visualisation de voies réservées, ou d'arrêts d'auto-stop par exemple…)
- Développer les systèmes de véhicules en libre-service, en location, les expérimentations d'autopartage (dès l'échelle très locale du quartier)

➔ Organiser **la transition des véhicules thermiques vers les véhicules électriques**

- Des véhicules qui sont plus propres mais aussi plus robustes, et qui facilitent donc l'autopartage…
- Mais dont le développement nécessite des investissements : installations de recharge de batteries notamment

➔ Développer **le « PAG'AUTO » (« péage urbain » basque)**

- Le modèle basque à inventer pourrait être celui d'une discrimination positive dans les politiques tarifaires (stationnement, autoroute, amendes…) en faveur des pratiques les plus vertueuses de l'automobile : co-voiturage, auto-partage, véhicules électriques…
- En référence l'AUTO PAY à Londres, le « PAG'AUTO » (Pagatu, payer en basque) pourrait aussi contraindre des usages incompatibles avec la transition écologique les grosses motorisations, SUV, 4X4, et autres Jeep, par des politiques tarifaires pénalisantes.

3ème orientation

Agriculture & alimentation : orienter la consommation et la production vers une alimentation saine, locale et variée

Le modèle agricole du Pays Basque est majoritairement celui d'une agriculture peu intensive, de qualité, avec une part importante de transformation ou d'approvisionnement d'un secteur agroalimentaire local. L'agriculture du Pays Basque offre aussi, avec ses prairies, un potentiel fort de captage de gaz à effet de serre (GES). Pour autant, l'agriculture est essentiellement tournée vers l'élevage et une diversification de sa production vers les légumes et fruits (dont il ne produit aujourd'hui que 20% des besoins) permettrait un approvisionnement local supplémentaire.

Le Pays Basque dispose d'atouts indéniables pour organiser à son échelle un écosystème entre producteurs et consommateurs, et tendre vers plus d'autonomie alimentaire. Mieux encore, il peut en faire un modèle de développement car il dispose d'une taille critique entre bassins de production et bassins de consommation, espaces ruraux et espaces urbains. L'objectif d'un « projet alimentaire de territoire » de grande ambition ne se limite pas à l'amélioration de quelques circuits courts mais à rendre accessible au plus grand nombre une alimentation de (haute) qualité respectueuse de l'environnement. Il suppose de reconsidérer collectivement notre rapport à l'alimentation et au territoire, la fonction que nous donnons à l'activité agricole, la question de la santé des habitants et des producteurs, et les impacts sur un environnement davantage préservé, des paysages entretenus, des ressources gérées durablement. Même si le Pays Basque est l'un des territoires au meilleur taux d'installation, la transmission de ses exploitations est de plus en plus fragile et le revenu agricole demeure une problématique majeure. Le soutien à une agriculture paysanne et durable est une condition majeure d'un projet alimentaire de territoire.

Ce Projet invite à de nouvelles synergies entre agriculture, nature, culture et tourisme, et à de nouvelles coopérations avec les autres territoires pour maximiser les complémentarités (agriculture des Landes, de Navarre, par exemple). Enfin, ce Projet permet de concrétiser au quotidien la métropole rurale / urbaine

3.1. Aller vers le « zéro intrants phytosanitaires et engrais chimiques » et optimiser la fonction captage de CO2, grâce à l'évolution des pratiques agricoles

Accompagner la transition vers de meilleures pratiques de gestion des sols, prairies, parcelles boisées et forêts, en s'appuyant :

- ➔ Sur la formation de futurs professionnels et des agriculteurs en activité :

- Améliorer la formation initiale : contenus des formations agricoles, nouvelles formations (comme promotion le DU agroécologie)
- Faciliter la formation des professionnels à de nouvelles pratiques, les échanges entre professionnels (auto-formation)

➔ Sur de nouveaux outils financiers soutenant le développement des surfaces en bio, les démarches de qualité liée à des labels ou marques territoriales

➔ Sur une communication permettant de promouvoir et valoriser des pratiques innovantes déjà mises en œuvre

3.2. Préserver le foncier agricole disponible près des centres urbains en le destinant vers la réponse aux besoins alimentaires locaux

➔ Des **filières à soutenir massivement** :

- Maraîchères et fruitières pour répondre à des besoins encore non couverts (80% des fruits et légumes sont importés dans le territoire, et les surfaces de maraîchage augmentent peu)
- Agroforesterie qui assure une fonction importante de captage de carbone

➔ **Mettre en lien politique d'urbanisme et capacité alimentaire locale** (cf lien entre PLH, PLUI et Projet Alimentaire de Territoire)

➔ **Mobiliser de nouveaux outils fonciers** (ex : Lurzaindia) et développer des **règles d'urbanisme volontaristes** pour limiter l'artificialisation et privilégier le maintien des terres agricoles, y compris dans les zones urbaines avec des vocations maraichères

➔ Comme en matière d'habitat, s'orienter vers une **acquisition foncière publique**, et une installation des producteurs via des baux de longue durée (bail de carrière…)

3.3. Structurer la demande collective et l'offre locale

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer par la restauration collective ou scolaire (et la Communauté d'agglomération vis-à-vis des 158 communes), tant en terme d'approvisionnement local, que d'éducation et de sensibilisation. Il s'agira d'agir à plusieurs niveaux :

➔ Orienter la commande publique vers l'achat local de produits alimentaires de qualité, à impact environnemental favorable

➔ Faciliter l'approvisionnement local en renforçant et en structurant le lien entre offre et demande locale, via des plateforme locales

➔ Accompagner la professionnalisation et la mutualisation des producteurs locaux dans la réponse aux appels d'offre

➔ Amplifier la structuration des filières locales existantes : ventes directes, circuits courts et AMAP, supermarchés et épiceries coopératifs

➔ Mettre en place un plan de sensibilisation à grande échelle auprès de tous les publics et des consommateurs pour promouvoir une alimentation plus saine, locale et diversifiée (valorisation d'une alimentation plus végétale, valorisation de la viande locale, éducation au goût et à la nutrition….)

➔ Favoriser les pratiques éco-citoyennes ; sensibilisation des jeunes, travail sur la consomm'action, jardins partagés…

3.4. L'agriculture durable, levier de développement économique du territoire

- ➔ Développer l'agritourisme et les produits innovants
- ➔ Développer les complémentarités avec le Pays Basque sud
- ➔ Soutenir les dispositifs de reprise/installation, de mutualisation logistique et commerciale des exploitations

4ème orientation

Energie : miser sur la sobriété énergétique et la production locale d'énergies renouvelables

Comme l'a montré le diagnostic, le Pays Basque est à 88% dépendant énergétiquement. Sa marge de progression est donc très importante, comme les efforts à entreprendre pour mieux équilibrer le mix énergétique local, et la part de production locale dans ce mix énergétique. On le sait, le développement des énergies renouvelables ne se fait pas en quelques mois, et même si le Pays Basque double sa production d'ici la fin du premier plan d'actions du PCAET (2026), il aura franchi un cap majeur…
Pour autant, il demeurera à la traîne : c'est pourquoi le CDPB suggère de mettre autant d'« énergie » dans la sobriété énergétique. Autant d'énergie non consommée sera autant d'énergie à ne pas produire. Et dans ce domaine, le Pays Basque dispose également de marges de progression importantes, dans les usages citoyens comme dans l'espace public : éclairage des villes et villages, enseignes commerciales…

4.1. Créer les conditions d'un changement de comportement et de culture vis-à-vis de la consommation d'énergie

Pour les professionnels comme les ménages, un accompagnement est nécessaire pour déterminer les solutions adaptées et leurs bénéfices

- ➔ **la sensibilisation et la mobilisation des citoyens** :
  - savoir d'où vient l'énergie consommée,
  - comprendre comment elle est produite et les impacts de cette production afin de les responsabiliser
  - informer sur les différents fournisseurs d'énergie pour aider les particuliers dans leur choix (valable aussi pour les autres acteurs du territoire : entreprises, collectivités, etc…)
- ➔ **une information plus lisible** sur les aides financières qui peuvent aider dans le changement de pratiques
  - une information accessible sur tout le territoire (cf Soliha basé sur la côte, quels relais en Pays Basque intérieur ?)
  - une information qui nécessite des interlocuteurs formés
- ➔ **la priorité vers les plus précaires : pour isoler leur logement** notamment (le bénéfice sera aussi social)
- ➔ **un débat à creuser sur l'acceptation sociale du solaire et de l'éolien, dans un territoire attaché à ses paysages et à son patrimoine bâti**
- ➔ Des dispositifs à inventer pour **intégrer les citoyens et associations locales aux prises de décision,** aux côtés des collectivités et de l'Etat (vers des Commissions paritaires sur les territoires ?)

4.2. Développer un « plan Marshall local » de production d'énergies renouvelables

En parallèle, il est important de développer le mix énergétique local en fonction de la consommation, qui permettrait notamment de générer de l'emploi local et non délocalisable :

- ➔ **Soutenir les porteurs de projets** pour concrétiser l'augmentation de 20 % de productible existant sur le territoire proposée par la loi POPE propose (L 511-6 du code de l'énergie)
  - Des filières ENR à renforcer : hydroélectrique, moulins, filière bois, acteurs locaux qui montent en puissance (I-ener, Enargia, énergie d'ici…), sans empiéter sur les terres agricoles
  - D'autres à faire émerger : méthanisation…
  - Et des expérimentations à étudier : énergies marines, hydroliennes, gazéification du bois…?
- ➔ Dépasser les contraintes réglementaires, les limites liées aux plans régionaux ou nationaux, **en donnant plus de marge décisionnaire aux élus locaux :**
  - sur le développement du mix énergétique (implantation de différentes installations de production),
  - sur les règles de rénovation de l'ancien (cf. les freins des ABF…)
- ➔ Maîtriser **l'impact du développement de ces filières** de production d'EnR
  - en intégrant la traçabilité des matériaux mobilisés dans la constitution de l'appareil de production…
  - depuis leur extraction jusqu'à leur traitement/recyclage

5ème orientation

Déchets : réduire en amont, valoriser en aval, et développer l'économie circulaire

La Communauté d'agglomération cumule aujourd'hui l'ensemble des politiques publiques, de la prévention, la collecte, à la valorisation, que ce soit dans sa gestion interne de la compétence ou à travers l'action de BIL TA GARBI, lui-même porteur d'une démarche ambitieuse « Territoire zéro déchets ».
Le Conseil de développement du Pays Basque suggère en complément de cette stratégie ambitieuse d'oser aller plus loin sur les déchets verts et les déchets du bâtiment, alors que :

- la pratique du compostage n'est pas si encouragée que cela, au regard de l'action de valorisation industrielle mise en place

- l'activité du bâtiment est majeure, et les pratiques très classiques en termes de matériaux (ciment…)

Par ailleurs, et bien au-delà des déchets ménagers et industriels, on assiste à un fort développement d'une économie locale du recyclage, de la réparation, du réemploi… génératrice d'activités nouvelles et de pratiques vertueuses. Réutilisation de textile, d'huiles, de mégots ou d'articles de sport : le Pays Basque fourmille d'initiatives !

5.1. Accompagner les habitants et acteurs socio-économiques vers des démarches de réduction des déchets et de pratique éco-citoyennes

➔ **Inciter et accompagner les pratiques** qui tendent :
- à réduire les emballages : achat/vente en vrac, emballages consignés (au niveau des grandes surfaces par exemple)…
- à allonger la durée de vie des biens de consommation : achat et vente de biens d'occasion, réparation et réemploi (voir par exemple Konpon Txoko qui s'est lancé à Bayonne récemment)
- à mieux trier et recycler : faciliter le tri sélectif pour tous (papiers, verres, piles et batteries, ampoules,….), l'accessibilité aux déchetteries, sensibiliser et inciter par la collecte incitative par exemple
- à déployer au niveau des entreprises le traitement des bio déchets, le tri… par un rappel des réglementations, voire des mesures de contrôle

➔ **Meilleur traitement des biodéchets** et campagne massive de **développement à l'échelle locale du compostage et du traitement des déchets verts** (composteurs individuels ou partagés, mise à disposition individuelle ou partagée de broyeurs à végétaux…)

- ➔ **Accompagner le développement de l'économie de la fonctionnalité, qui** privilégie l'usage sur la propriété : partage de biens (outils, voiture, vélo…) et réseaux locaux de services (entre habitants d'une même résidence, d'un quartier…)
- ➔ **Faire émerger de nouvelles pratiques numériques qui réduisent les déchets** numériques et la consommation énergétique liée à l'usage des nouvelles technologies

5.2. Engager une politique volontariste de gestion des déchets du bâtiment

- ➔ **Sensibilisation des entreprises** pour améliorer les pratiques (éviter la décharge sauvage, s'orienter vers les entreprises de traitement…)
- ➔ **Mieux organiser la prise en charge** des déchets du bâtiment :
  - Les valoriser au maximum, au-delà des 70% qui seront imposés à partir de 2020
  - Assurer l'enfouissement des déchets ultimes du bâtiment
- ➔ **Responsabiliser et mobiliser les commanditaires**, privés et surtout publics (70% de la commande locale vis-à-vis du secteur du bâtiment) :
  - identification lors du dépôt d'un permis de construire, des déchets issus de l'opération et des mesures prévues par les constructeurs pour leur prise en charge ; rappels à la loi pour exiger des précisions sur les exutoires prévus
  - encourager la collectivité à aller plus loin dans ses exigences que la réglementation nationale
  - généraliser et systématiser le « lot zéro » dans tous les projets de construction pour mutualiser la gestion des déchets des opérations de construction

5.3. Accompagner le développement de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité

L'état des lieux mené par le CDPB dans le cadre de sa mission d'innovation sociale avec l'ADEME fait apparaître un foisonnement d'initiatives dans des activités qui font des déchets une « matière première secondaire » (textile recyclé en vêtements, matériaux à partir d'écailles de poissons…) :

- ➔ **Soutenir activement cette nouvelle économie** du recyclage/réemploi/réparation (dans le cadre du Schéma de développement économique de l'Agglomération et en lien avec la Région)

6ème orientation

Anticipation du changement climatique et de ses impacts sur les ressources vitales

Les experts insistent sur l'adaptation au changement climatique, qui sera dans tous les cas inévitable. Ce changement climatique engendre des risques des plus en plus importants, issus de la rencontre entre des aléas plus intenses (chaleur, pluviosité, hausse du niveau des océans, phénomènes rares…), et des enjeux humains plus exposés à ces aléas (zones urbanisées, résidences, activités, équipements, infrastructures). De nouvelles politiques d'adaptation seront donc à déployer tant en terme d'aménagement, d'équipements, que de mobilisation des habitants, des publics vulnérables (personnes âgées, handicap, jeunes enfants, etc.).
Le CDPB met ici l'accent sur le patrimoine naturel sur lequel il a mené un travail très approfondi entre 2014 et 2016[12]. L'agriculture contribue à la conservation d'un patrimoine naturel de qualité si elle mise sur une gestion très qualitative de ses prairies, le développement important du maraichage et de l'agroforesterie. Au-delà, le Pays Basque dispose d'une richesse environnementale particulière et d'une grande diversité de paysages et d'écosystèmes, chacun rendant de nombreux services à la population[13] : ces écosystèmes sont de bons « tampons » face au changement climatique, qu'il convient de préserver, de valoriser, et d'évaluer en continu.
Parmi ces services rendus figure la préservation de ressources essentielles dont il faudra veiller à la qualité et la gestion : l'air, l'eau potable, les sols, le sable… Il y a urgence à anticiper les effets du changement climatique sur ces ressources vitales et non renouvelables.

6.1. Limiter l'exposition aux risques et anticiper leur gestion

- ➔ Des stratégies d'aménagement qui intègrent la notion de risque :
  - stratégies de relocalisation d'activités face à l'érosion côtière et la submersion,
  - limitation des risques d'inondation par le maintien des zones humides, des règles strictes de construction…
  - végétalisation et diminution de la minéralisation des espaces publics en vue des épisodes caniculaires
- ➔ Une « culture du risque » à retrouver : sensibilisation du public et plus largement travail de médiation autour de l'adaptation au changement climatique
- ➔ Mieux gérer certaines ressources clés, non renouvelables, pour anticiper les risques liés à leur détérioration
  - L'eau potable : gestion publique ou contrôle strict de la gestion privée ; suivi et préservation de la qualité des nappes phréatiques ; limitation de la consommation d'eau potable à la consommation alimentaire ; dispositifs

[12] http://www.lurraldea.net/fileadmin/Bibliodocs/avis_cdpb/SOAK-FR.pdf
[13] Voir les études de l'UICN, ou plus spécifiquement de l'INRA pour les écosystèmes agricoles

domestiques d'économie d'eau à développer ; assainissement et gestion des eaux usées en amont des bassins (villages et sites isolés)
- L'air et sa qualité : prévision des pics de pollution ; mesures à développer pour en limiter la fréquence, l'intensité et la durée, pour limiter l'exposition des populations et l'impact sur leur santé
- Le sable : très utilisé dans le secteur du bâtiment et en voie de disparition, d'où des alternatives à rechercher ; lié à l'état des cours d'eau qu'il s'agit donc de préserver

6.2. Développer la connaissance des acteurs locaux sur les répercussions du changement climatique et la partager au plus grand nombre

➔ Valoriser la connaissance scientifique en Pays Basque et sa mise en réseau sur les conséquences locales du changement climatique et les adaptations prévisibles à anticiper, notamment dans le domaine :
- de l'agriculture,
- de la gestion de l'eau potable,
- de la préservation de la biodiversité et des zones naturelles

➔ S'appuyer sur les réseaux de recherche existants (GIS ID64, GIS Littoral Basque, réseau AcclimaTerra…) pour proposer des indicateurs pertinents et en assurer le suivi

➔ Développer le recours aux sciences participatives (acteurs, citoyens…)

➔ Un travail de fond à engager sur le plan de la pédagogie et de la formation, notamment en renforçant les liens entre patrimoine naturel et culturel
- Créer de nouvelles coopérations entre acteurs culturels et acteurs du patrimoine naturel
- Prendre en compte le patrimoine naturel dans les outils pédagogiques (milieu scolaire, médiation culturelle…)
- Promouvoir la création artistique en lien avec le patrimoine naturel et former les opérateurs culturels au partage de ces créations

6.3. Faire de l'adaptation des écosystèmes un socle du développement économique et de l'aménagement du territoire

➔ Mieux intégrer le patrimoine naturel dans les outils d'aménagement (documents d'urbanisme aux différentes échelles : PLUI, SCOT, etc.)

➔ Développer les outils de gestion des paysages, des espaces naturels, agricoles et forestiers, et l'évaluation des politiques publiques sur la gestion de la biodiversité et du patrimoine naturel

➔ Conditionner le soutien aux entreprises du territoire par les collectivités (ressources matérielles, financières, promotion et communication…) à un engagement environnemental

➔ Développer de nouvelles filières économiques à partir du patrimoine naturel

7ème orientation

Intégrer la transition écologique & énergétique au sein des organisations publiques et privées

Comme l'ont été jusqu'à présent les politiques de développement durable (démarches Agenda21 et RSE), il s'agit aujourd'hui de franchir un cap important. Il n'est plus question de « verdir » les activités et pratiques, mais bien d'intégrer au cœur de l'activité des entreprises, des services publics et de tous les établissements sanitaires, sociaux, éducatifs… la réponse au défi climatique et énergétique, la réduction de l'impact environnemental, et les nouvelles solidarités qu'elles supposent.
Produire mieux et avec moins, se passer de certaines consommations, changer ses habitudes, adapter les agendas professionnels pour faciliter des mobilités plus durables : ce sont autant de mutations à opérer dans toutes les organisations, depuis les TPE jusqu'aux grands employeurs du Pays Basque.
Cela inclut en premier lieu les collectivités elles-mêmes, qui doivent être nécessairement exemplaires si elles espèrent entraîner tout le tissu socio-économique du Pays Basque dans leur sillage.

7.1. Vers des collectivités exemplaires

De multiples collectivités sont installées au Pays Basque : antennes de la Région, du Département, de l'Etat, aux côtés de la Communauté Pays Basque et des communes… et les services publics associés.
Ce sont autant de politiques publiques essentielles pour que les autres acteurs puissent développer des pratiques plus vertueuses (mobilité décarbonée, rénovation de logements…), mais aussi :

- ➔ Des **parcs immobiliers à rénover**, des **parcs automobiles à mutualiser et à convertir** (nouvelles motorisations, vélos et VAE proposés aux agents)
- ➔ Des **pratiques à faire évoluer** :
  - consommations de fournitures, d'eau, d'électricité, de chauffage,
  - plans de déplacements des agents et des usagers
  - gestion des déchets
  - pratiques numériques…
- ➔ Une **restauration collective qui peut être levier d'évolution** des modes de production alimentaire et d'approvisionnement
- ➔ A tous les niveaux, la commande publique doit s'appuyer sur des **critères de sélection de fournisseurs** incluant le respect de l'environnement
- ➔ Le CDPB invite les collectivités à **appliquer à leur niveau des démarches qualité** existantes (RSE, HQE, ISO…), pour faire de leur propre exemple un moteur d'entraînement des autres acteurs du territoire

7.2. Entreprises : « en route vers l'éco-économie » et l'écologie industrielle !

Le CDPB se permet ici de paraphraser un ouvrage[14], et invite à :

- ✓ Sensibiliser les entreprises aux risques qui pèsent sur elles du fait de la crise écologique et énergétique ; promouvoir un nouveau mode de gestion de l'entreprise, comme une opportunité et un facteur de performance pour l'avenir ;
- ✓ Investir dans l'accompagnement et la formation des entrepreneurs pour réduire l'impact environnemental des entreprises,
- ✓ Inciter au développement de démarches vertueuses (grandes entreprises et tissu des PME/TPE), notamment en valorisant les démarches déjà existantes.

Dans cette perspective il s'agirait de :

- ➔ Soutenir les démarches collectives, de mises en réseau de filières proches (lieux dédiés, logique de « cluster » ?)
- ➔ **Etudier tous les potentiels de boucles déchets-ressources** (écologie industrielle) dans les grands sites économiques du Pays Basque (Ports, zones de fret et logistique), les zones d'activités et les filières (cf. lien entre agriculture, agroalimentaire, restauration collective…)
- ➔ Accompagner le **développement de la production d'énergie** (électricité, biogaz) **à partir des déchets finaux**

7.3. Des « plans climat » à déployer dans un maximum d'organisations du territoire

- ➔ Faire la **promotion auprès des acteurs socio-économiques du territoire** pour développer leurs propres « plan climat » (entreprises, établissement établissements scolaires, de formation, sanitaires et sociaux…) : nouvelles pratiques de consommation, de partage de biens et services, de nouvelles habitudes de vie ou de travail
- ➔ Proposer un appui technique et financier, pour **accompagner tous ces acteurs dans leurs démarches** et dans leur changement de pratiques
  - o diagnostics personnalisés et gains potentiels,
  - o solutions à développer,
  - o aide à l'animation des démarches et à leur financement…
- ➔ **S'appuyer sur le tissu associatif**, très dense au Pays Basque, et qui peut avoir un rôle stratégique dans la transition : des comités de fêtes aux associations militantes, en passant par la culture, le sport, la religion, etc…

[14] Co-écrit par le directeur de l'APESA : https://www.apesa.fr/wp-content/uploads/2017/03/Eco-Economie-Mode-demploi-Oct-2014.pdf

8ème orientation

Relocalisation de l'économie et innovation sociale au service de la transition écologique & énergétique

La (re)localisation des activités sur le territoire de vie est une dynamique déjà à l'œuvre dans des secteurs comme l'agriculture et l'agroalimentaire, par exemple, mais qui peut peut s'étendre à d'autres domaines, en s'appuyant sur un certain nombre d'initiatives locales qui connaissent déjà un succès.
Le rôle des collectivités pourra être de fournir à ces initiatives portées par la société civile des coups de pouce nécessaires à leur pérennisation et leur expansion, auprès :

- **des intrapreneurs : les entreprises de l'économie classique qui basculent vers de nouveaux process et produits répondant aux exigences de la TEE**
- **des entrepreneurs de la TEE, qui font de cette transition le cœur de leurs activités**
- **des collectifs de citoyens qui constituent aujourd'hui une grande part de cette économie, à cheval entre militantisme, bénévolat, professionnalisation et potentiel économique (et à travers des modèles nouveaux entre économie classique et ESS…).**

Le CDPB s'engage dans cette mutation économique au service de la TEE, à travers une mission qu'il porte avec le soutien de l'ADEME[15]. Elle vise à :

- **mettre en lumière toute une économie nouvelle dans la transition écologique & énergétique, porteuse à la fois d'une mutation de l'économie, d'une relocalisation plus forte, de nouveaux métiers et emplois, d'innovation, de réponse à de nouveaux besoins de société**
- **accompagner l'émergence de nouveaux projets qui pourront avoir un impact sur la transition opérée sur le territoire.**

Les grands axes ici évoqués seront donc actualisés au regard de cette expérience d'accompagnement des porteurs de projets, en cours de développement par le CDPB.

8.1. Accompagner les porteurs de projets qui portent les valeurs de l'économie sociale et solidaire

- ➔ Leur assurer une meilleure connaissance d'un écosystème en développement :
  - pépinières, incubateurs qui accompagnent les projets sur le territoire
  - autres projets en développement sur le territoire
- ➔ Proposer à ces porteurs de projets un « guichet unique » pour simplifier leurs démarches
- ➔ Des outils de financement à renforcer et adapter à leurs besoins (mobiliser la finance solidaire ?) et d'autres ressources à proposer : ressources matérielles et humaines, formations…

[15] www.tranzeko.eu

- ➔ Faire la promotion du modèle coopératif (SCOP, SCIC…) pour créer et conserver des emplois locaux, avec le soutien de réseaux régionaux ou nationaux (URSCOP par exemple)

8.2. Développement de nouvelles filières et nouveaux métiers locaux, non délocalisables

- ➔ Emplois verts et métiers de la nature
- ➔ Economie « bleue » et filière de la glisse
- ➔ Filières de production d'énergie renouvelable locale
- ➔ Secteur du bâtiment et écoconception
- ➔ Emplois liés à l'économie de la fonctionnalité : recycleries et ressourceries

8.3. Appui aux démarches qui soutiennent cette relocalisation

- ➔ Promouvoir et utiliser par les collectivités, dans leur activité quotidienne, des outils locaux permettant de relocaliser la production et la consommation (monnaie locale Euskal Moneta, fournisseur d'énergie locale Energia…)
- ➔ Assurer une visibilité de ces projets : événements grands publics, campagnes de communication
- ➔ Assurer la relocalisation de services publics sur les territoires, contribuant à la réduction des flux de transport (et autres impacts en terme énergétique)

ANNEXES

Eléments de diagnostic à l'échelle régionale et nationale :

Source :
Profil énergie et gaz à effet de serre de la Région Nouvelle-Aquitaine (édition 2017 – AREC)

Consommations d'énergie par secteur	Mix énergétique
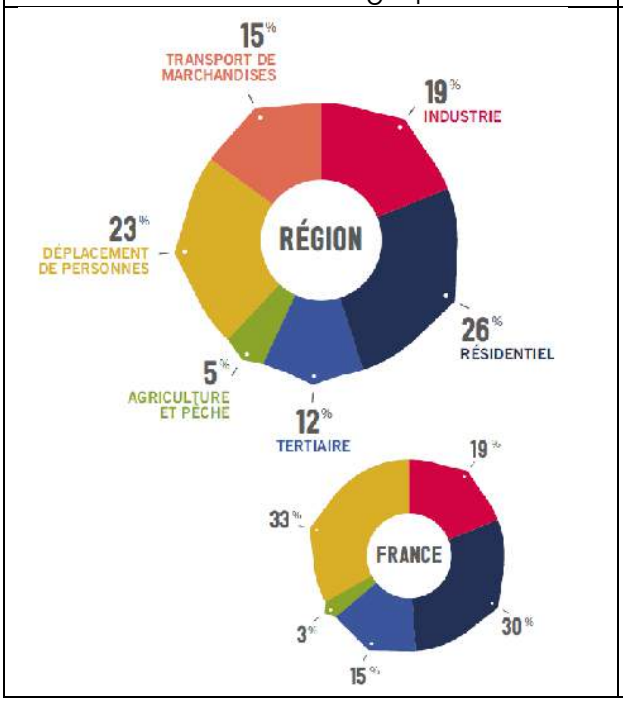	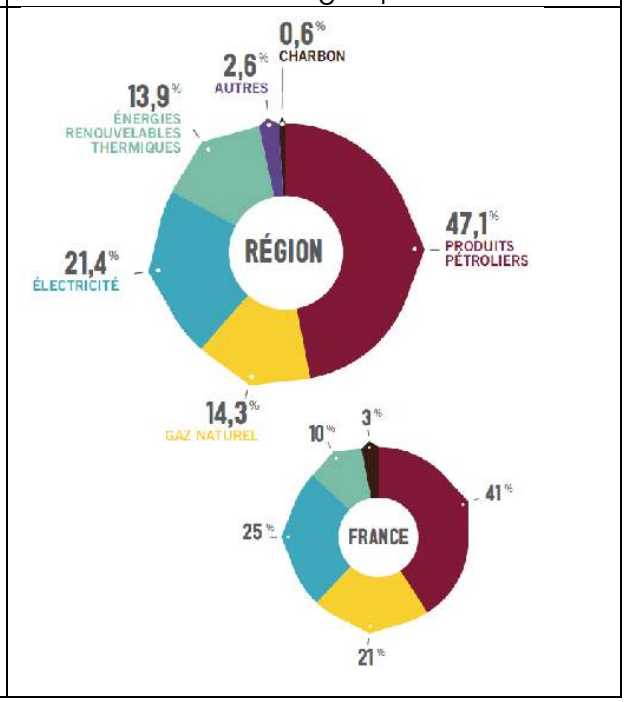

Evolution de la consommation énergétique régionale par secteur

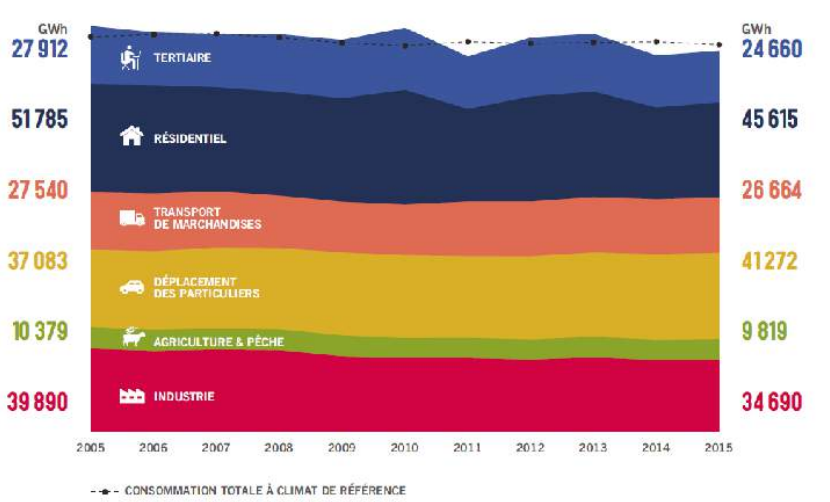

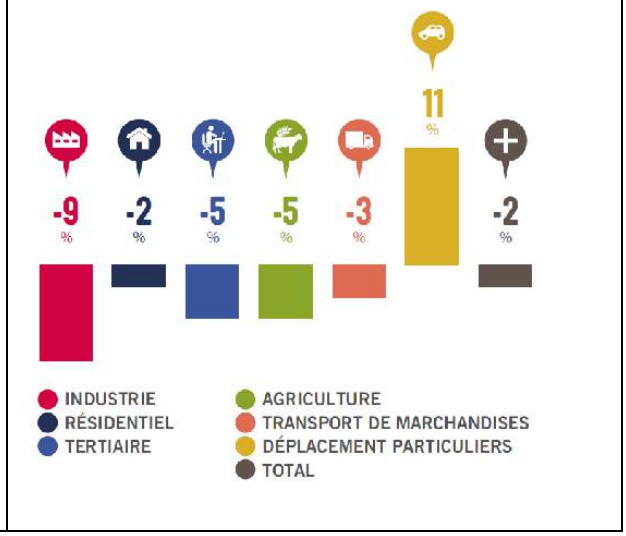

Part des émissions de GES par secteur

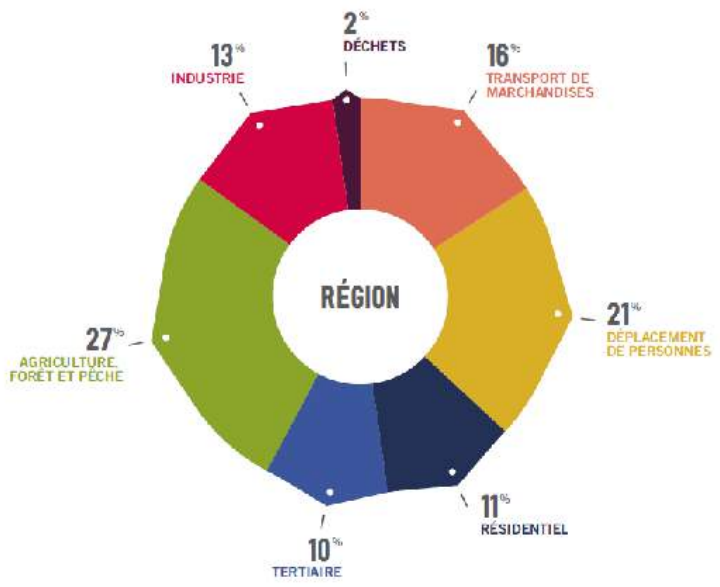

Evolution des émissions régionales de GES par secteur

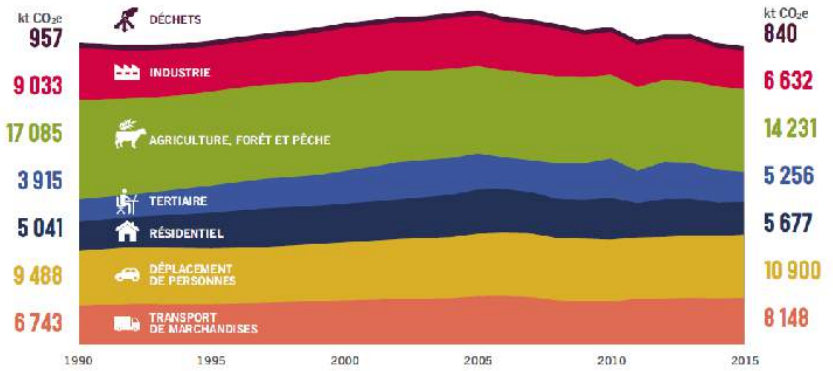

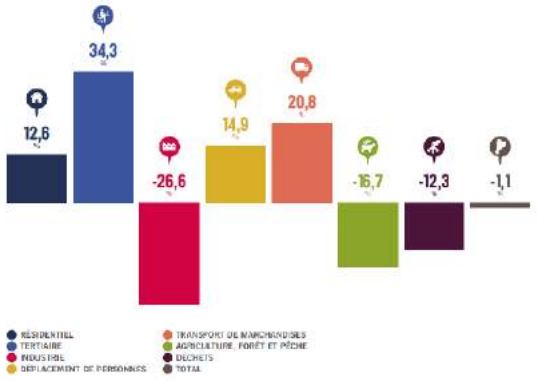

Composition de la Commission TEE

NOM - DEITURA	Prénom - Izena	Organisme ou Citoyen - Egitura edo Herritarra
BERGARA	Patxi	Citoyen
BERGOUIGNAN	Juliette	Hemen
BERTERRECHE	Jean	INDAR DEVELOPPEMENT
BIBES	Jean-Paul	Citoyen
BOUCHET	Martine	CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement)
CABILLON	Jean-Laurent	Citoyen
CABILLON	Xavier	Citoyen
CARRICONDO	Estelle	AMIKUZEKO LAMINAK
CASENAVE	Pierre	Citoyen
CLERC	Pascal	CPIE Littoral basque
CUFFAUX	Malika	Citoyen
CURUTCHET	Anne Marie	Citoyen
DURRUTY	Dominika	BIZI ! elkartea
ERREÇARRET	Allande	Herritarra
GARRIGUE	Nicolas	Citoyen
GAUFRYAU	Bertrand	Lycée Armand David
IRAZU	Peyo	Herritarra
ISAAC	Sarah	URSCOP - Loreki
JALLEAU LONGUEVILLE	Frank	sdohe
JANUEL	Maeva	Otsokop
JAUREGUY	Beñat	HEMEN ELKARTEA
JAURY	Marie-Annick	AZIA
JOCOU	René	USB
LAPHITZ	Maider	Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques
LARÇABAL	Elorri	Euskal Moneta
LARRIEU	Maider	EHLG

NOM - DEITURA	Prénom - Izena	Organisme ou Citoyen - Egitura edo Herritarra
OLAIZOLA	Panpi	EHLG
PRAT	Régine	USB
RIEU	Linda	Andere Nahia
SAINT QUENTIN	Delphine	Citoyenne
SALABERRIA FULDAIN	Jasone	Herritarra
SCHAHMANECHE	Freydoun	BONZAI
TELLIER	Pantxo	CADE
URCUN	Jean-Paul	Citoyen

LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION

Annexes

Contributions écrites des partenaires

2ème contribution du Conseil de Développement Pays Basque

(10 octobre 2019)

Conseil de Développement du Pays Basque
Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

EKARPENA / CONTRIBUTION

Contribution n°2 du CDPB/IEHGK au Plan Climat Air Energie Territorial

PCAET : les 46 propositions du Conseil de développement

A adopter par le Conseil de direction du 10 octobre 2019

Les Contributions du CDPB/IEHGK au Plan Climat
PREAMBULE

La vocation historique du CDPB/IEHGK (confirmée dans sa mission auprès de la Communauté d'Agglomération) est de **se placer très en amont de la définition des politiques publiques et d'en être un contributeur majeur**, en mobilisant le point de vue des acteurs socio-économiques et l'expertise citoyenne.

Comme il l'a fait pour les autres Schémas stratégiques de la Communauté d'Agglomération (PDU / Plan de Déplacements Urbains, PLH / Programme Local de l'Habitat…), le CDPB/IEHGK a ouvert une Commission de travail depuis novembre 2018. Le CDPB/IEHGK a mobilisé très largement la société civile lors des deux Forum Climat Action organisé avec la CAPB en avril et en juin 2019 (400 participants). Des grands rendez-vous d'échanges, de partage sur les enjeux et les défis à relever, sur 7 grands thèmes mis sur la table avec la Communauté d'agglomération : l'habitat, la mobilité, énergie, agriculture/alimentation, déchets/économie circulaire, anticipation/ressources naturelles, économie…
Une **première contribution** a été élaborée **en mai 2019** à partir de ces entrées thématiques. Le CDPB/IHEGK donnait la vision de la société civile sur les stratégies à déployer pour engager une transition écologique & énergétique ambitieuse, autour d'un scénario volontariste.

La 2nde Contribution présentée ici s'inscrit dans la continuité de ce travail : apporter à la CAPB une dimension plus opérationnelle à l'heure où la CAPB s'engage dans la rédaction du plan d'actions de son Plan Climat. Tout en déclinant les grandes orientations de la première contribution, le choix a été fait de dépasser l'approche thématique pour identifier les grands acteurs concernés : les collectivités, les opérateurs publics, les entreprises, le monde associatif, les habitants.. Les 40 propositions sont reprises par grand thème en Annexe 2 (p.55).
Cette seconde Contribution au PCAET s'appuie sur des échanges étroits avec les services de la CAPB, des propositions d'actions qui sont remontées des membres du CDPB/IEHGK tout au long du mois de septembre, d'experts consultés, de porteurs de projets identifiés à travers le programme ***Tranz'eKo***, et une approche stratégique élaborée avec les instances du CDPB/IEHGK (membres du Bureau et du Conseil de direction) et croisant les travaux menés sur le PLH et le PDU.

Dans cette contribution, le CDPB/IEHGK est **force de propositions** : les pistes d'actions évoquées dans cette contribution constituent une « **boîte à idées** »[1] dans laquelle la CAPB pourra puiser pour construire son programme d'actions. Car il appartient aux élus d'élaborer ce Plan et de l'adopter.

[1] Un certain nombre d'acteurs à mobiliser ont été identifiés, au regard de leur champs d'action et de compétence. Mais la liste n'est pas exhaustive.

Après le vote du Projet de PCAET prévu fin 2019 par les élus de la Communauté d'agglomération, **le CDPB/IEHGK** :

- au titre de sa mission de « conseil de développement de l'agglomération » (loi NOTRe), sera consulté sur le Projet et associé au suivi/évaluation de sa mise en œuvre ;
- en tant qu'association, pourra porter des expérimentations sur certaines actions du PCAET, sous réserve d'un accord avec la CAPB, et de financements spécifiques pour en assurer l'animation.

SOMMAIRE

Quels défis relever dans le Plan Climat (PCAET) ?
LES PRECONISATIONS DU CDPB/IEHGK 8

Une première Contribution pour un PCAET à la hauteur du défi climatique 8
PCAET : le schéma des schémas ? 8
Le défi d'un aménagement du territoire soutenable et cohérent, au service de la transition 10
Le défi de la sobriété et de l'économie circulaire 10
Le défi de la relocalisation des activités 11
Le défi de la conversion économique et des emplois 12
Le défi du patrimoine naturel comme levier face au changement climatique 14
Le défi de la connaissance et de l'anticipation 14
Le défi de la mobilisation de la société 15

Quelles alliances entre l'Agglomération et le Territoire ?
LES PRECONISATIONS DU CDPB/IEHGK 18

Une Communauté d'agglomération et des communes exemplaires 18
Des compétences et politiques publiques à orienter TEE 18
Une Agglomération aux côtés des acteurs locaux pour les accompagner dans leur mobilisation 19

DES Propositions pour amenager durablement le territoire 21

Proposition 1
Une production publique d'habitat dans les centralités, en cohérence avec les offres de mobilité, l'emploi, les services 21
Proposition 2
Intégrer aux règlements d'urbanisme des contraintes liées à la qualité des matériaux et mobiliser la commande publique 21
Proposition 3
Intégrer le Patrimoine naturel dans l'élaboration des outils de planification 22
Proposition 4
Optimiser l'usage de gisements fonciers déjà urbanisés par le développement ou le soutien à des projets expérimentaux 22
Proposition 5
Maintenir et développer les potentialités d'agriculture urbaine et périurbaine durable, levier de production locale 23
Proposition 6
Consolider des outils de gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers en zone montagne 23
Proposition 7
Développer de nouvelles méthodes de conception des espaces publics 24

Proposition 8
Inscrire dans les documents d'urbanisme une nouvelle hiérarchisation des modes de déplacement pour tout projet de voirie en secteur urbain 24
Proposition 9
Développer les infrastructures du vélo 25
Proposition 10
Intégrer les usages partagés de la voiture dans l'offre de transport proposée 26
Proposition 11
Mettre en place une politique communautaire de stationnement différenciée pour réduire la place de la voiture en cœur de ville / bourg 26
Proposition 12
Créer des hubs d'intermodalités aux points stratégiques 27
Proposition 13
Expérimenter à grande échelle toutes les possibilités de mobilités sur les axes structurants du territoire 28

Des propositions pour relocaliser les activités et la consommation 29

Proposition 14
Organiser la filière de réemploi des déchets du bâtiment 29
Proposition 15
Créer un « marche d'intérêt local » autour d'une plateforme logistique et d'achat 29
Proposition 16
Développer et organiser les filières de maraichage et production fruitière locales 30
Proposition 17
Développer l'auto-production/consommation d'énergie renouvelable à l'echelle de micro-bassins de vie 31
Proposition 18
Accompagner le développement de la filière bois locale, amont et aval 32
Proposition 19
Accompagner le développement de la filière locale de micro-hydroélectricité 33
Proposition 20
Créer un « cluster nature » interprofessionnel 33
Proposition 21
Accompagner la création d'un outil de financement de la transition écologique et solidaire en s'appuyant sur l'Eusko 34

Des propositions pour accompagner la mutation de l'économie 36

Proposition 22
Etudier les potentiels de développement de l'écologie industrielle territoriale en Pays Basque et du développement de l'économie circulaire 36
Proposition 23
Pérenniser le programme TRANZ'EKO pour accompagner les nouveaux entrepreneurs de la TEE et coordonner les acteurs de l'économie circulaire 36
Proposition 24
Pérenniser et afiner le fonds de soutien à l'innovation économique pour la TEE 37

Proposition 25
Renforcer massivement les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique du parc ancien autour d'une plateforme de rénovation énergétique 38
Proposition 26
Développer un plan de formation à l'éco-conception, l'éco-construction et l'éco-rénovation 38
Proposition 27
Créer un « Acclimaterra » local et un programme de recherche associé....39
Proposition 28
Lancer des recherches sur les alternatives aux pesticides et la fonction stockage de carbone de l'agriculture 40
Proposition 29
Consolider et amplifier un programme de formation à l'agroécologie pour sensibiliser aux nouvelles pratiques écologiques....40
Proposition 30
Créer un réseau d'experts TEE, pour accompagner les entreprises dans l'élaboration de leurs « plan climat »....41
Proposition 31
Accompagner les entreprises pour faire évoluer la fonction transport dans leurs secteurs d'activité et engager des coopérations nouvelles 41
Proposition 32
Accompagner le verdissement des filières structurantes du territoire 43
Proposition 33
Mettre en place une Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences sur la transition écologique & énergétique....43

Des propositions pour mobiliser habitants & acteurs socio-économiques 45

Proposition 34
Promouvoir l'auto-réhabilitation accompagnée des logements 45
Proposition 35
Soutenir le déploiement de Plans de déplacement de quartiers / secteurs....45
Proposition 36
Accompagner les acteurs associatifs dans des « plans climat asso » 46
Proposition 37
Développer les « défis famille » intégrant tous les aspects de la TEE 47
Proposition 38
Développer un programme de promotion et de sensibilisation par la pratique à l'utilisation du transport en commun et des modes doux 47
Proposition 39
Développer la culture du vélo auprès de tous les publics....48
Proposition 40
Créer un fonds de soutien aux alternatives de mobilité complémentaires à l'offre publique 49
Proposition 41
Sensibiliser une alimentation saine par la pratique du petit maraichage « urbain »....49
Proposition 42
Créer un observatoire citoyen de la transition 50

Proposition 43
Développer les actions innovantes de sensibilisation au changement climatique à caractère culturel et scientifique 51
Proposition 44
Animation du réseau d'acteurs patrimoine naturel et du Portail du patrimoine naturel du Pays Basque, plateforme web collaborative 52
Proposition 45
Enseigner le Patrimoine naturel du Pays Basque à l'école 52
Proposition 46
Etudier l'impact environnemental des pratiques numériques en Pays Basque, et définir un programme de promotion de la sobriété numérique 53

ANNEXES....54

Annexe 1 – **Rappel des orientations de la 1ère contribution**....54
Annexe 2 –**Lecture thématique des actions proposées**....56

Annexe 3 – **Détail sur certaines propositions d'actions**....58
Détail de la proposition 18 :
Accompagner le développement de la filière bois locale, en amont (production) et en aval (équipement des ménages)....58
Détail de la proposition 21 :
Accompagner la création d'un outil de financement de la transition écologique et solidaire en s'appuyant sur l'Eusko 61
Détail de la proposition 22 :
Etudier les potentiels de développement de l'écologie industrielle territoriale en Pays Basque....63
Détail de la proposition 28 :
Lancer des recherches sur les alternatives aux pesticides et la fonction stockage de carbone de l'agriculture 65
Détails de la proposition 29 :
Consolider et amplifier un programme de formation de l'agroécologie pour sensibiliser aux nouvelles pratiques écologiques....66
Détail de la proposition 42 :
Créer un observatoire citoyen de la transition 68
Détail de la proposition 46 :
Etudier l'impact environnemental des pratiques numériques en Pays Basque, et définir un programme de promotion de la sobriété numérique 71

Annexe 4 - **Table des sigles**....72

Quels défis relever dans le Plan Climat (PCAET) ?
LES **PRECONISATIONS** DU CDPB/IEHGK

Une première Contribution pour un PCAET à la hauteur du défi climatique

Dans sa première Contribution au PCAET, en mai 2019, le CDPB/IEHGK a mis en avant (comme son titre l'indiquait) la mobilisation générale autour d'un scénario-climat volontariste qui résonnait avec le défi planétaire de limiter le réchauffement climatique à **+1,5°C** à l'horizon 2100. Cet objectif est issu des récents travaux du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), pour lequel un réchauffement plus important entraînerait des conséquences peu maîtrisables.
Or, depuis 1959, la température au niveau régional a augmenté déjà de 1,4°C, et l'effet cumulatif des gaz à effet de serre (GES) pourrait amener à un scénario à +3 ou 4°C en 2100 si nos sociétés ne se ressaisissent pas.

Le PCAET doit donc permettre au Pays Basque Nord de contribuer aux efforts nationaux et internationaux, à son échelle et en s'appuyant sur ses spécificités territoriales. Notre territoire doit a**mplifier la mutation de son modèle de développement et d'aménagement**, et organiser une double mobilisation : celle de **toutes les collectivités publiques** et de leurs politiques, et celle de **toute la société basque**.

Pour le CDPB/IEHGK, la réussite du PCAET se mesurera ainsi à sa capacité à :
- généraliser une prise de conscience vers le plus grand nombre
- créer des synergies nouvelles entre toutes les parties prenantes du territoire
- générer l'économie de demain, nos modes de production et de consommation étant un levier majeur d'une transition écologique & énergétique (TEE).

La 1ère contribution du CDPB/IEHGK proposait 28 orientations stratégiques pour mobiliser l'ensemble de la société. Cf. Annexe 1 (p.53)

PCAET : le schéma des schémas ?

Le CDPB/IEHGK souligne l'orientation positive prise par les élus depuis quelques mois de croiser les 3 démarches stratégiques en cours : PCAET (Plan climat), PDU (Plan de déplacements urbains) et PLH (plan local de l'habitat). Cela se traduit par des orientations communes : aller vers un territoire bas carbone, un autre développement, consolider les centralités, inclure toutes les populations, mobiliser et répondre aux besoins locaux.

Comme l'a exprimé à plusieurs reprises le Président de la Communauté d'agglomération, le Plan Climat est le Schéma qui englobe les autres (et notamment le PLH et le PDU), car la

transition écologique et énergétique est à la fois transversale et s'impose à toutes les politiques publiques comme une finalité prioritaire.

Le Plan Climat est à la fois transversal et englobant. Pour autant de nombreuses actions du PLH et ad PDU relèvent de procédures spécifiques et sectorisées : construire du logement, faire des réserves foncières, réhabiliter des centre-bourgs, créer des infrastructures de transport, du stationnement, etc. Les propositions du CDPB/IEHGK sont à retrouver dans les contributions PLH et PDU.
Un certain nombre de propositions du CDPB/IEHEGK intégrées dans les Contributions PLH et PDU s'inscrivent complètement dans un Plan Climat : elles ont été envisagées pour franchir un cap supplémentaire dans l'habitat et la mobilité dans une logique de transition écologique & énergétique (TEE). C'est pourquoi elles sont reprises dans cette Contribution pour le PCAET.

Le Plan Climat dessine une architecture complexe que le Conseil de développement s'est réapproprié à travers le schéma suivant :

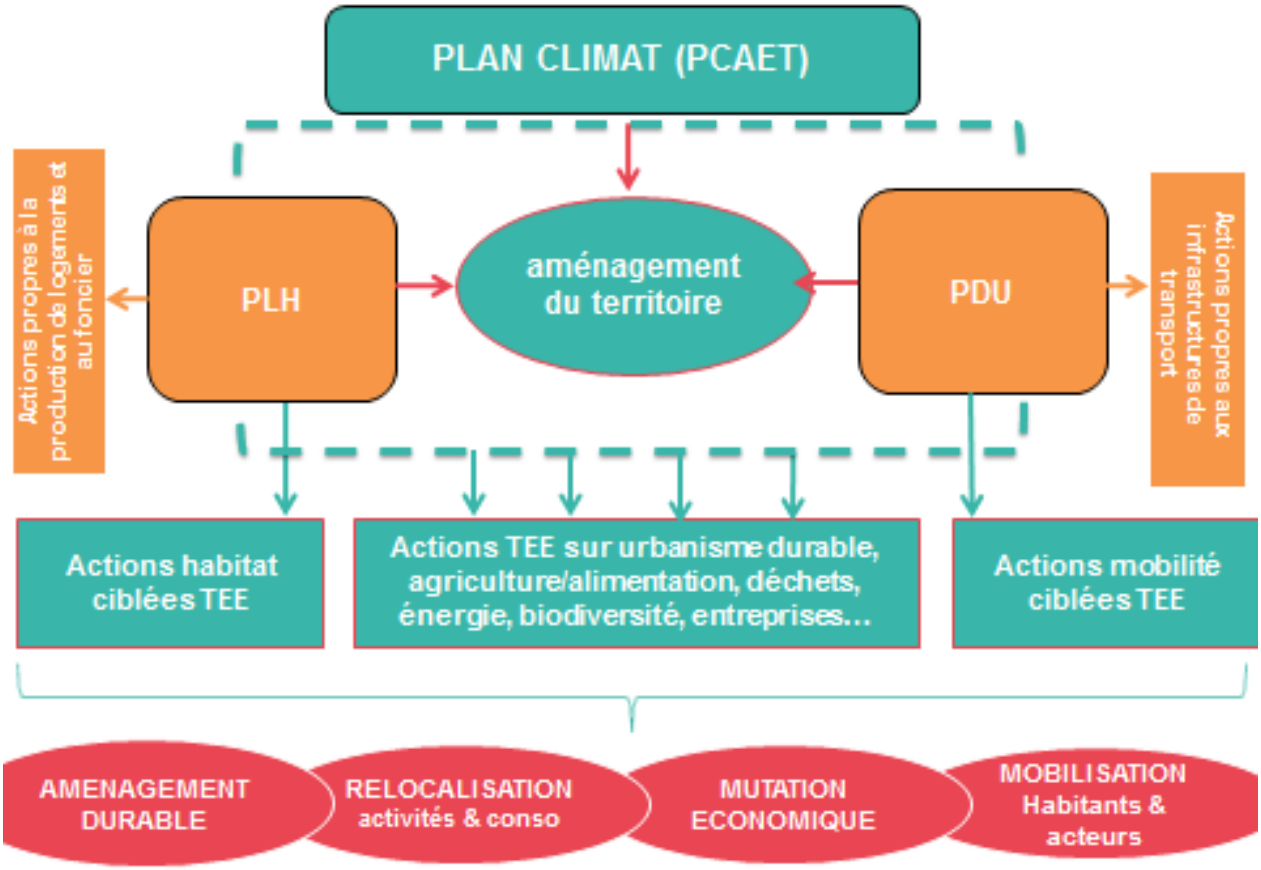

Le CDPB/EHGK a identifié des propositions pour répondre aux défis qui suivent, en les regroupant autour des 4 entrées : aménagement, relocalisation, mutation et mobilisation…

Le défi d'un aménagement du territoire soutenable et cohérent, au service de la transition

Les trois grands Schémas (PCAET, PDU, PLH) interrogent nécessairement le modèle de développement et d'aménagement du territoire. Plus la gestion et l'organisation de l'espace allie intensité, cohérences habitat/mobilité/services/emploi, préservation des ressources… plus elle contribue à réduire les impacts énergétiques et climatiques, et ainsi à consolider un Plan Climat ambitieux. Un aménagement soutenable et cohérent, un autre partage de l'espace, plus sobre, **doit s'inscrire dans la Charte d'aménagement durable engagée par la CAPB (émanation du Projet Communautaire), dans les documents d'urbanismes (PLUI, PLU) et les futurs grands schémas comme le SCoT.**

C'est pourquoi le CDPB/IEHGK met en valeur dans cette contribution des approches d'urbanisme durable préconisées pour le PLH et le PDU et qui vont dans le sens d'un territoire en transition écologique et énergétique, complétée d'autres dimensions touchant notamment au foncier agricole.

Le défi de la sobriété et de l'économie circulaire

La transition écologique et énergétique est devenue un enjeu vital à l'échelle planétaire, qui ne pourra être relevé que par une modification en profondeur de nos modes de consommation d'énergie, de matériaux et de ressources naturelles. La réduction des impacts des activités humaines passera par d'autres manières de consommer, mais également par une consommation amoindrie : **la sobriété est certainement le premier levier de la transition**, car elle passe par des actions concrètes qu'il est possible de développer à court terme. Gagner en sobriété, c'est éviter les consommations et émissions "inutiles", et réduire les gaspillages à tous les niveaux.
L'objectif de sobriété est traité de manière transversale dans cette contribution.

Orientations proposées par l'Agglomération :

- *Inscrire la sobriété comme une règle partagée*
- *Ralentir ?*
- *Construire / concevoir / consommer en bas carbone*
- *Concrétiser l'économie circulaire dans toutes les activités du territoire*

Le traitement du **parc de logements anciens** est l'une des priorités dans cette optique. Très énergivore, l'habitat ancien et dégradé est aussi celui qui fait le plus l'objet d'attention de la part des collectivités (programmes de réhabilitation nationaux et locaux, via les PIG notamment). Il s'agit non seulement de pérenniser ces actions, mais également de rendre plus efficace l'accompagnement des projets de rénovation, par une information plus accessible, une adaptation fine des techniques au bâti à traiter (qui peut beaucoup différer selon les territoires : grandes bâtisses isolées, pavillons individuels ou immeubles de

centre-ville… qui amènent à des traitements différents du point de vue énergétique et des matériaux).

Les **déchets produits par les activités économiques** du territoire peuvent aussi être mieux optimisés, et devenir des sources de matériau de seconde main pour d'autres activités : penser la sobriété, c'est aussi penser le réemploi, la circularité de l'économie. Chaque matériau doit aujourd'hui pouvoir être utilisé au maximum de ses potentiels, et connaître plusieurs vies dans le circuit économique local.
Le CDPB/IEHGK insiste en particulier sur les **déchets du bâtiment** mal pris en charge aujourd'hui sur le territoire (décharges sauvages). L'essor démographique, donc de la construction et, vu les orientations du PLH, des enjeux de déconstruction/reconstruction, ne fera qu'accentuer les problèmes si des mesures ne sont pas prises dès aujourd'hui. A l'image d'autres territoires, une filière du réemploi de ces déchets peut se structurer au niveau local et contribuera à régler ce problème.

Enfin, sur de nombreux domaines, les **pratiques des habitants** peuvent aussi gagner en sobriété, d'où l'importance de toutes les actions de sensibilisation et de mobilisation (familles, quartiers, associations…). Pensé sur le temps long, le PCAET doit notamment intégrer celles dont l'impact sera amené à grandir dans les années futures, et qu'il s'agit de modifier au plus vite : c'est le cas de nos **pratiques numériques** dont les impacts sont mal connus. Longtemps considérée comme un moyen de réduire l'impact environnemental, la transition numérique conduit à une dématérialisation quasi systématique. Et pourtant, l'empreinte énergétique du numérique est en constante augmentation.

Le défi de la relocalisation des activités

La relocalisation des activités concourt à une forme de sobriété : consommer en proximité, sur le territoire, contribue à réduire les consommations qui seraient nécessaires pour aller chercher ou faire venir d'ailleurs. L'exemple de l'écologie industrielle, qui permet une sobriété par la réutilisation de déchets dans des boucles locales inter-entreprises, est aussi une manière de relocaliser les activités.

Orientations proposées par l'Agglomération :

- *Multiplier par 5 la production d'énergie renouvelable en Pays Basque*
- *Créer du lien entre usages de l'énergie et production locale*
- *Renforcer le lien entre l'agriculture et l'alimentation locale*

Le **secteur de la transformation agricole** est l'un des domaines clés où la relocalisation est possible. Les circuits courts se multiplient au Pays Basque, mais certaines productions sont insuffisantes pour couvrir les besoins locaux : c'est le cas du maraîchage, filière déficitaire localement.
La concurrence pour l'utilisation du sol rend difficile l'installation de nouveaux producteurs : la tache urbaine s'étend, alors que l'ambition d'assurer une alimentation locale et de qualité nécessite de **préserver des potentiels foncier agricole**, notamment à

proximité des centres villes et centre bourg. L'agriculture urbaine et périurbaine représente ainsi un levier de production à pérenniser, mais qui suppose un accès aux moyens de production (donc à du foncier agricole pour installer des exploitations).

La relocalisation des activités concerne également le secteur de la **production d'énergie**. Eviter le gaspillage est une chose, mais les consommations d'énergie difficiles à réduire ou à éviter pourraient être couvertes d'une meilleure manière, notamment en se fournissant d'énergie produite localement et de manière renouvelable. C'est l'ambition du projet Enargia, qui peut s'appuyer sur des activités de productions locales (telles qu'I-Ener et d'autres). Cela suppose de **massifier les installations solaires sur les bâtiments et l'habitat** mais aussi tous les grands équipements publics et privés (sport, grandes surfaces, etc.). Enfin, cela passe par le développement de filières concernées, qui existent déjà sur le territoire mais pourraient être confortées et développées.

Du côté du **bois-énergie**, ce sont les deux extrémités de la filière qui nécessiteraient un accompagnement de la puissance publique et des acteurs du territoire. La gestion pérenne de la ressource pose problème, du fait de la multiplicité de propriétaires peu engagés dans l'entretien des forêts basques, ou mal équipés. En aval, ce sont les débouchés du bois-énergie qui devraient être développés pour permettre une consolidation de la filière : les réseaux de chaleur locaux et les équipements des particuliers permettront à la production locale d'être utilisée.

Pour ce qui concerne la **filière d'hydroélectricité**, le nœud de son développement passera par des solutions à trouver pour répondre simultanément à deux préoccupations concurrentes : celle de l'optimisation du potentiel hydroélectrique, et celle de la continuité écologique au niveau des cours d'eau locaux (la première nécessitant des ouvrages spécifiques, entrant aujourd'hui en conflit avec la seconde…). C'est donc un travail collectif de médiation qui doit être mené, et des ajustements réglementaires qui devront être trouvés.

La **question de l'éolien** demeure un « impensé » au Pays Basque : loin de parcs éoliens de grande hauteur et surfaces importantes, envisager des projets expérimentaux d'installation de petite éolienne destinée à de la production et de la consommation très locale (autoproduction à l'échelle de zones d'activité, zones commerciales, voire quartiers…).

Enfin, acteur majeur de la relocalisation de l'économie, **l'Eusko**, la monnaie locale du Pays Basque, s'est fixée comme premier objectif de concourir à la transition écologique et énergétique. Et l'association Euskal Moneta souhaite aller plus encore aujourd'hui

Le défi de la conversion économique et des emplois

Aux côtés des ménages, à sensibiliser au quotidien, les acteurs économiques du territoire doivent eux aussi s'impliquer en investissant le champ de la TEE. Aujourd'hui, les entreprises n'ont pas d'obligations particulières en la matière, seule la RSE[2] s'impose

[2] Responsabilité Sociétale des Entreprises : ensemble de mesures et bonnes pratiques que les entreprises doivent définir et appliquer dans le cadre de leur activité, en matière sociale, environnementale ou éthique.

depuis 2017 aux entreprises de plus de 500 salariés (extrêmement minoritaires en Pays Basque).
Un certain nombre de pratiques actuelles peuvent être repensées, et de nouvelles activités peuvent se développer pour contribuer à cet effort collectif. Cette conversion du tissu économique et son renouvellement **nécessitent un accompagnement important**, et dans l'idéal des offres de prestations clés en main efficaces et peu coûteuses.

Orientations proposées par l'Agglomération :

- *Innover et changer de modèle économique*
- *Intégrer la transition dès l'émergence des projets (d'entreprise, d'établissement, d'aménagement)*

Il s'agit d'une part **d'adapter la formation des acteurs** (initiale ou continue), pour y intégrer l'acquisition de nouvelles compétences et techniques.
C'est le cas en particulier du **domaine du bâtiment**, où de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques d'éco-conception, éco-contruction et éco-rénovation ne pourront être mobilisés que par des professionnels bien formés.
Le **secteur agricole** est lui aussi clé : son outil de travail est la nature elle-même, et l'activité a directement un impact sur l'environnement et les écosystèmes. L'agriculture au Pays Basque a pris conscience de cet enjeu et propose des modèles agricoles plus respectueux de l'environnement, propices à un essaimage et à la construction d'une offre de formation spécifique autour de l'agroécologie.

Au-delà de la formation, c'est aussi le fonctionnement des filières locales qui peut être amélioré et rendu plus vertueux. Une **réflexion sur les « emplois verts et filières vertes »**[3], qui avait été pilotée par le Conseil des élus du Pays Basque en lien avec le CDPB/IEHGK, s'était penchée sur la question dans les domaines agricoles et touristiques : nous invitons à en mettre en œuvre les préconisations, et à étendre ces réflexions à d'autres filières structurantes du territoire.
Le « verdissement » des filières et leur adaptation aux impacts du changement climatique invite également à penser à long terme la mutation de l'économie locale, envisager les métiers futurs nécessaires à cette économie à venir, à y mettre en adéquation les compétences locales. C'est l'objet d'une démarche de **Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétence Territoriale (GPECT)**, que le CDPB/IEHGK invite également à déployer.

Enfin, l'évolution du tissu économique vers plus de sobriété et un moindre impact environnemental nécessite d'être accompagnée. Des outils doivent ainsi être développés, entre les collectivités et les acteurs de l'économie, de manière à animer la transition des filières sur nos territoires.
Le CDPB/IEHGK propose de mobiliser trois leviers pour soutenir le monde économique dans sa transition :

- outil d'ingénierie pour accompagner techniquement des acteurs à élaborer leurs « plan climat d'entreprise »

[3] Voir le rapport « emplois verts / croissance verte »

- outil financier pour soutenir les projets innovants
- outils d'animation d'un réseau de porteurs de projets émergents dans le champ de la TEE.

Le défi du patrimoine naturel comme levier face au changement climatique

Le 4 mai 2016, le CDPB adoptait un Avis « Patrimoine naturel : un défi pour la société basque », fruit de deux ans de travail mené avec près d'une centaine d'acteurs. Si la richesse du patrimoine naturel du Pays Basque en fait un des piliers de l'identité du territoire. Sa préservation est apparue primordiale pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et la fragmentation des espaces naturels et il s'inscrit ainsi de plain-pied dans les défis actuels du changement climatique.
Localement, le besoin de caractériser l'état de la biodiversité et de son évolution est vital, car elle est le socle de nombreux services écosystémiques nécessaires aux équilibres du territoire. Des repères réguliers, scientifiquement fiables, et une vision dynamique permettraient un pilotage efficace des politiques et une plus grande appropriation de cette richesse qui, bien gérée, apporte de la résilience au changement climatique.

Le travail effectué entre 2013 et 2016 a fait émerger une vision partagée des enjeux et des défis liés au patrimoine naturel. Il devient un outil pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dont le PCAET pourrait se saisir en maintenant et en renforçant le cap de la labellisation « TEPCV » (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) :

- développer le partage de la connaissance du patrimoine naturel
- faire du patrimoine naturel un socle des politiques de développement et d'aménagement du territoire
- intégrer les services rendus par les écosystèmes dans les filières économiques locales
- renforcer la médiation et les liens entre patrimoine naturel et culturel.

Le défi de la connaissance et de l'anticipation

La connaissance de la **mutation de nos secteurs d'activité** est essentielle à la réalisation des objectifs du PCAET. Intégrant un diagnostic approfondi de la situation énergétique et écologique au Pays Basque, le Plan Climat doit aussi s'attacher à anticiper et mesurer les évolutions qui impacteront les filières économiques locales, auxquelles elles devront être préparées.
La **sensibilisation du public** aux enjeux environnementaux, écologiques et climatiques passe elle aussi par une connaissance la plus fine et partagée possible de nos activités et leurs impacts (notre part à la réduction du poids des activités humaines sur l'état actuel et futur de la planète). La connaissance des changements subis par notre environnement en raison du dérèglement climatique (ce qu'on subit aujourd'hui, à l'échelle du Pays Basque, en raison des activités humaines actuelles et passées) sera l'un des moteurs du changement vers des pratiques individuelles et collectives plus vertueuses.

Quant à la mobilisation citoyenne autour des thèmes du climat et de la transition écologique, elle ne peut se contenter d'horizons lointains et de haut niveau, voire d'objectifs qui paraissent inatteignables (ex. : « territoire à énergie positive », « neutralité carbone », etc.). Elle a **besoin de balises à plus court-terme** et de photographies régulières de l'avancement de la TEE, basées sur des indicateurs partagés qui « parlent » à toutes les parties prenantes, dans leur quotidien aussi, et puissent inspirer et guider leurs actions en faveur d'un Pays Basque plus respectueux des enjeux environnementaux.

Quant à la connaissance des impacts du changement climatique sur nos écosystèmes, nos paysages et nos milieux, elle pourrait être développée de manière à mieux anticiper les changements auxquels nous devrons faire face. Il s'agit de bâtir un observatoire local du changement climatique : appuyé sur les organismes de recherche locaux, intégré à des réseaux régionaux ou nationaux, contributeur de l'observatoire citoyen de la TEE.

Le Plan Climat est l'occasion de déployer **une politique de recherche pour anticiper les mutations de secteurs d'activités**.

La TEE est aussi un domaine complexe qui engage la société dans sa globalité et où sont maintenant pertinents une **multitude d'acteurs**. Devant une telle complexité, un premier pas est fait avec l'adoption prochaine, après un processus participatif, du PCAET que tous les acteurs du territoire auront la responsabilité de mettre en œuvre. Mais la mesure de notre avancement collectif vers les objectifs ambitieux portés par ce plan, devrait, elle, être simple, lisible et partagée, afin de promouvoir la transparence, la confiance, et de mobiliser là où les choses ne bougent pas assez vite. Sans un effort pour rendre plus accessible le suivi de la mise en œuvre du PCAET, mais plus largement aussi des efforts de tout un chacun et du monde économique pour accélérer la TEE, et des effets qu'ils produisent, le risque est grand que les acteurs de la TEE, qu'ils soient institutionnels, associatifs, du secteur privé ou citoyens,[4] multiplient de manière individuelle la mesure des progrès réalisés (ou non), utilisant des indicateurs qui se chevauchent sans permettre l'agrégation ou la comparaison, voire se contredisent, laissant des pans entiers de la TEE sans couverture ou, tout simplement, produisant des « photographies » qui restent confidentielles et éloignées du grand public.

Le Plan Climat mettra en place un dispositif de suivi des actions qu'il propose de mettre en œuvre : ce suivi devrait intégrer au maximum les citoyens et acteurs territoriaux, pour maintenir et développer leur engagement. Le CDPB/IEHGK propose de développer un observatoire citoyen de la TEE, **et de développer les actions de sensibilisation et de mobilisation.**

Le défi de la mobilisation de la société

Sobriété et consommation locale dépendent souvent de pratiques plus vertueuses : l'un des grands enjeux du PCAET sera de mobiliser tous les habitants dans leur quotidien, que ce soit au travail ou dans la sphère privée. La mesure du défi climatique impose de repenser nos habitudes et de les rendre plus responsables.

[4] Voir la campagne actuelle de Bizi ! et son initiative Hitza Hitz.

De nombreux outils existent et sont déjà mobilisés : leur complémentarité permet de toucher les habitants, de différentes manières, à différents lieux et différents moments. Pour le CDPB/IEHGK, certains modes de sensibilisation sont particulièrement utiles à utiliser et à renforcer sur le territoire.

En premier lieu, **impliquer au maximum les citoyens dans le suivi des politiques publiques et la mesure de leur impact** leur permettrait de se rendre compte des efforts engagés par les collectivités… mais aussi de se les approprier et contribuer à leur efficacité. Cela concerne :

- la politique développée en matière de transition écologique : le Plan Climat et sa mise en œuvre),
- l'observation et suivi de politiques sectorielles très liées à la transition du territoire : politique d'habitat (PLH) et de mobilité (PDU) en particulier

Le CDPB/IEHGK invite, à l'occasion du déploiement de ces grandes politiques stratégiques, à construire des dispositifs d'observation et de suivi continus tournés vers les pratiques des habitants et les modes de vie, et conçus de la manière la plus partenariale et accessible possible.

La sensibilisation du grand public peut aussi passer par des dispositifs innovants, notamment ceux qui permettent **d'engager les habitants dans des pratiques culturelles et scientifiques, et de mieux connecter les habitants à leur territoire.** C'est l'occasion de les sensibiliser activement aux évolutions liées au changement climatique (impacts sur l'environnement et le cadre de vie, culture du risque à retrouver…).

L'idée de rendre actifs les habitants pour les sensibiliser plus fortement et leur permettre de mieux intégrer des pratiques nouvelles sont au cœur des dispositifs de « défis famille ». Au-delà de l'information, proposer des actions concrètes, quotidiennes, dans ces démarches ludiques, montrer leur efficacité. L'enjeu est aujourd'hui de dépasser l'approche sectorielle et de **concevoir des « défis plan climat » qui couvriraient l'ensemble des thématiques** de la TEE, dont celle de l'adaptation au changement climatique.

Orientations proposées par l'Agglomération :

- *Partager connaissances et expériences de transition pour Agir ensemble*
- *Embarquer tous les acteurs (citoyens, touriste, chef d'entreprise, lycéen)*
- *Révolutionner les comportements de mobilité*
- *Prévenir l'exposition aux risques aujourd'hui et demain*

L'espace public, en tant que lieu de vie du quotidien, peut lui aussi être mobilisé et transformé dans un but pédagogique et de sensibilisation. Il s'agit en particulier de retrouver un lien à la terre, qui s'étiole avec le développement urbain de plus en plus intensif. L'espace urbain n'est pas nécessairement un espace privé de nature et de biodiversité, il peut même être un espace nourricier. La **multiplication de petits espaces productifs en cœur de villes et de bourgs**, contribuerait à une sensibilisation douce à une alimentation saine et locale, en plus des effets bénéfiques pour l'environnement et le cadre de vie.

Enfin, le CDPB/IEHGK souhaite insister sur l'enjeu spécifique de la mobilité, sur lequel le Pays Basque accuse un retard important. Une nouvelle politique émerge, qui doit toute entière être tournée vers une contribution à la transition écologique. Cela inclut un **renversement culturel dans les pratiques de mobilité des habitants**, aujourd'hui réduites quasi-essentiellement à l'usage de la voiture individuelle. Adopter des modes plus respectueux, en cours de construction par le Syndicat des mobilités ou à faire émerger et structurer (schéma vélo notamment), nécessite aussi de lever des freins culturels au changement de pratiques de mobilité.

Quelles alliances entre l'Agglomération et le Territoire ?
LES **PRECONISATIONS** DU CDPB/IEHGK

Le Pays Basque est une « communauté d'acteurs », public et privés, de citoyens, de collectivités, d'entreprises… agissant sur le territoire et contribuant à une trajectoire plus ou moins compatible avec le changement climatique. C'est l'ensemble de cette « communauté » que le PCAET, plan climat « territorial » doit pouvoir mobiliser pour que chaque acteur prenne sa part.

Une Communauté d'agglomération et des communes exemplaires

La CAPB est une collectivité qui a une existence physique et une activité sur le territoire : elle est incarnée par plus d'un millier d'agents qui travaillent au quotidien, se déplacent sur le territoire, occupent des bâtiments, mobilisent des ressources physiques ou numériques… Ce sont autant d'impact liés aux pratiques de ces agents, à l'état du patrimoine bâti de la CAPB, de sa flotte de véhicules, de ses équipements bureautiques.
De ce point de vue, le Plan Climat territorial ne peut se passer d'un engagement fort de la CAPB qui viendra préciser les mesures qu'elle s'imposera à elle-même. Au-delà des conséquences en matière d'économie d'énergie et de réductions des impacts de son activité, **la Communauté d'agglomération par son exemplarité sera crédible pour entraîner l'ensemble acteurs territoriaux.**
Elle a un rôle majeur à jouer auprès des 158 communes, qui rassemblent des centaines d'agents, d'équipements publics, gèrent l'éclairage public et les relations avec le tissu commercial local.
Enfin, la CAPB peut être le **chef de file pour entraîner les autres collectivités publiques** (Etat, Région, Département) et autres institutions qui agissent sur le territoire.

Des compétences et politiques publiques à orienter TEE

Le diagnostic énergie-climat, encore en cours d'élaboration, ne devrait pas dresser un panorama fondamentalement différent de celui produit ces dernières années par différentes études (données à l'échelle régionale, départementale, étude énergie-climat locale de 2015 par le Conseil des Elus et le CDPB/IEHGK-CEPB). Ce seront donc les domaines de l'habitat et de la mobilité qui resteront des leviers essentiels de la transition énergétique.

Or, dans ces domaines, l'Agglomération et les communes disposent de compétences larges. L'aménagement du territoire repose sur la définition de ses politiques publiques, actuellement en cours :

- c'est le cas notamment du PLH et du PDU, qui devraient aboutir en fin d'année 2019 ;

- ce sera à l'avenir le cas de leur déclinaison dans les PLUI, ou encore dans l'élaboration du SCOT auquel la CAPB contribuera largement (puisqu'elle en constitue l'essentiel du ressort territorial).

Plus largement, **ce sont toutes les politiques publiques qui sont concernées par la transition écologique et énergétique, et qui doivent y contribuer.** Le Projet communautaire de la CAPB le rappelle, en indiquant que chacune des 21 politiques publiques de l'Agglomération devra rendre explicite sa « contribution à l'ambition de transition »[5].

Au-delà des compétences liées à l'aménagement du territoire, ce sont tous les domaines où l'Agglomération peut agir qui devront être mis à contribution :

- pas de transition écologique et énergétique sans évolution du modèle de développement économique, touristique, agricole, de la formation…. ;
- pas de réduction de nos impacts sans une politique de gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, exemplaires ;
- pas de sensibilisation et d'engagement du grand public sans un travail culturel de fond ;
- pas d'objectifs collectifs qui puissent être atteints si la diversité des territoires n'est pas suffisamment prise en compte (littoral, montagne, urbain, rural…) ;
- pas de transition écologique et énergétique acceptable si elle n'est pas simultanément solidaire avec les publics les plus vulnérables.

Le CDPB/IEHGK invite ainsi la CAPB à faire de la Transition écologique et énergétique le critère de régulation et d'arbitrages de ses choix politiques, et à poursuivre les actions volontaristes déjà engagées dans chacune de ses politiques sectorielles.

Une Agglomération aux côtés des acteurs locaux pour les accompagner dans leur mobilisation

Le basculement de tout le territoire dans la transition écologique et énergétique dépend de **l'engagement des acteurs locaux**. La société civile est prête, et le manifeste aujourd'hui d'une multitude de manières : marches pour le climat, interpellation des responsables politiques, développement d'initiatives multiples qui foisonnent sur le territoire et sur tous les sujets, portées par des collectifs de citoyens, des associations, des entreprises…
Cependant, bon nombre de bonnes intentions ne se concrétiseront ou ne changeront d'échelle que si elles trouvent des ressources et des appuis nouveaux, et notamment ceux des collectivités. Tant du point de vue des pratiques des habitants que des dynamiques économiques, l'Agglomération peut jouer un rôle : elle aura un effet d'entraînement si elle est en mesure d'impulser et d'accompagner des changements de pratiques, et l'émergence de modèles plus vertueux.

De nouveaux pactes sont donc à imaginer entre les acteurs locaux et l'Agglomération, à l'occasion de l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat. Il peut être l'outil qui permettra à l'engagement des acteurs du territoire de rencontrer le soutien de la CAPB, qui doit pouvoir consacrer à ces initiatives de nouvelles modalités de travail plus

[5] Voir l'élaboration du Projet communautaire de la CAPB, p.34

collaboratives (réseaux de professionnels, modes projet…) et de nouvelles ressources (humaines, matérielles, financières).
L'ensemble des actions proposées dans cette seconde Contribution est de l'ordre de ces partenariats à formaliser dans le cadre du Plan Climat.

DES PROPOSITIONS POUR
AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Proposition 1
Une production publique d'habitat dans les centralités, en cohérence avec les offres de mobilité, l'emploi, les services

La production de logement doit être cohérente avec le développement d'activité économique, de services, d'offre de transport, a fortiori le cas pour ce qui concerne le logement social : il s'agit de ne pas cumuler les difficultés aux différentes ressources, en plus de l'accès au logement… et donc d'intégrer le logement à des opérations mixtes.
Il s'agit aussi pour la puissance publique de reprendre la main sur la production de logement, en particulier pour rééquilibrer la part de logement social sur certains territoires en carence (ce qui implique des seuils élevés de produits sociaux dans les opérations)… et de surcroît :

- dans des secteurs tendus où les prix du foncier contraignent les opérations
- dans des centres bourgs à réhabiliter où les coûts de réhabilitation contraignent les opérations

Objectifs:

1. Rééquilibrer les modalités de production sociale :
   - Par le biais des PLUI en ciblant des opérations mixtes dans les centralités : bourgs-centres, centre-ville, quartiers importants…
   - Par une plus grande maîtrise publique des opérations : investissement massif, politique foncière volontariste
2. Rénover le logement communal et soutenir le développement de logements communaux au cœur des villages

Acteurs à mobiliser : communes, bailleurs sociaux, EPFL (Etablissement Public Foncier Local)

Proposition 2
Intégrer aux règlements d'urbanisme des contraintes liées à la qualité des matériaux et mobiliser la commande publique

Objectif :
Face aux enjeux climatiques et de santé publique, mobiliser les outils publics pour développer l'usage de matériaux sains, locaux, biosourcés, et veiller au réemploi des déchets de la construction.

Actions envisageables :

- Intégrer des contraintes qualitatives dans les PLUI (via les Orientations d'Aménagement et de Programmation).

- Mieux définir la commande publique sur les opérations maîtrisées par la collectivité, en y intégrant des attentes liées à la qualité des matériaux et le traitement des déchets du bâtiment.

Acteurs à mobiliser :

- Communes, collectivités territoriales, établissements publics locaux, bailleurs sociaux

Proposition 3

Intégrer le Patrimoine naturel dans l'élaboration des outils de planification

Objectif :

Assurer la durabilité de la biodiversité dans les politiques publiques d'aménagement et de développement urbain.

Actions envisageables :

- Elaborer une carte synthétique de la représentation du patrimoine naturel du Pays Basque.
- Sensibiliser les élus, les techniciens et les acteurs aux enjeux de sa préservation en s'appuyant sur des exemples locaux (Trame Verte et Bleue transfrontalière, PLUi ACBA et Hasparren-Bidache…).
- Traduire ces enjeux dans les outils d'aménagement (SCoT, PLUi…).

Acteurs à mobiliser :

DDTM 64, Agence d'urbanisme Atlantique Pyrénées, Agence Régionale de la Biodiversité, GIP Littoral, CAUE, Chambres consulaires (CCI, CA, CMA), Euskal Herriko Laborantza Ganbara, Conservatoire des espaces naturels (CEN), Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Littoral Basque, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Pays Basque.

Proposition 4

Optimiser l'usage de gisements fonciers déjà urbanisés par le développement ou le soutien à des projets expérimentaux

Objectif :

Mobiliser tous les potentiels d'optimisation du foncier déjà urbanisé, au service de l'objectif global de limitation des consommations foncières, de construire la ville sur la ville :

- en intensifiant l'usage des gisements fonciers peu exploités (friches et délaissés, parkings, « cubes » commerciaux ou de bureaux, bâtis en attente de projets…)
- à travers des opérations innovantes (urbanisme de transition, expériences architecturales) et en s'appuyant sur les acteurs territoriaux.

Acteurs à mobiliser :

- CAUE, AUDAP, EPFL, CROUS (expérimentation à Pau), acteurs publics, parapublics, associatifs et privés

Détail en Annexe de la Contribution PLH (cf. Proposition 7, p.34)

Proposition 5

Maintenir et développer les potentialités d'agriculture urbaine et périurbaine durable, levier de production locale

Objectif :

- S'appuyer sur l'agriculture urbaine et périurbaine comme levier de production locale et durable, en facilitant l'installation de producteurs à proximité des centres villes et centre bourgs
- Développer une politique foncière adaptée

Actions envisageables :

- Identification des fonciers propices au développement de l'agriculture urbaine et périurbaine : surfaces suffisamment importantes, qualité du sol…
- Intervention foncière si nécessaire pour assurer la maîtrise du sol
    - Zonage et classement réglementaire dans les PLUI
    - Définition de Zones Agricoles Protégées
    - Acquisition et portage par la collectivité ou ses délégataires
- Sur les fonciers publics, installation de producteurs sous condition de pratiques écoresponsables (zéro intrants phytosanitaires)

Acteurs à mobiliser :

- Communes, EPFL, SAFER
- Chambre d'agriculture, EHLG, Lurzaindia, Inter-AMAP

Proposition 6

Consolider des outils de gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers en zone montagne

Objectif :

Améliorer la prise en compte du maintien de la biodiversité dans la gestion des espaces, les activités et pratiques, par les acteurs de la montagne.

Actions envisageables:

- Expérimenter de nouvelles pratiques de gestion concertée des ressources naturelles et de l'espace montagnard entre gestionnaires, acteurs socioprofessionnels et associations naturalistes.
- S'appuyer sur un réseau de chercheurs et scientifiques.
- Soutenir les projets et les acteurs de la valorisation et du maintien du patrimoine naturel montagnard.

Acteurs à mobiliser :
Associations des commissions syndicales de la montagne basque, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conservatoire des espaces naturels sensibles, CPIE Pays Basque.

Proposition 7

Développer de nouvelles méthodes de conception des espaces publics

Objectif :
Il s'agit d'appréhender l'espace public comme un espace habité, et veiller à sa qualité : pour le bien-vivre des habitants, mais aussi comme levier à la transition écologique et énergétique. C'est aussi à travers l'aménagement de ses espaces publics que notre territoire pourra mieux s'adapter aux effets du changement climatique.

Actions envisageables :
- Mobiliser les outils réglementaires pour réaffirmer la place de la nature en ville
- Etendre la formation et sensibilisation des acteurs de l'urbanisme à une approche plus qualitative de la conception des espaces publics :
- Développer les expérimentations partenariales de conception participative des aménagements de bourgs (voir le projet FENICS porté par CAUE, AUDAP, EPFL)

Acteurs à mobiliser :
- CAUE, AUDAP, EPFL, SCOT, services urbanisme des collectivités, CD64, maitres d'œuvres, bureaux d'études, associations, EKE/ICB.

Détail en Annexe de la Contribution PLH (cf. Proposition 18, p.44)

Proposition 8

Inscrire dans les documents d'urbanisme une nouvelle hiérarchisation des modes de déplacement pour tout projet de voirie en secteur urbain

Dans sa contribution de mai 2019, le CDPB/IEHGK insistait sur la nécessaire hiérarchisation des modes de transport en faveur des mobilités douces, en ville comme dans tous les centre-bourgs, en redonnant une place majeure au vélo.
Il s'agit de repenser la place des modes de transport au sens littéral, c'est-à-dire les surfaces occupées dans l'espace public par les infrastructures respectives des différents modes de transport.
Il s'agit aussi de mieux travailler leur organisation spatiale, de manière à ce que les circulations ne se gênent pas et participent de la sécurité des différents usagers.

Objectifs :
Lors de la conception de tout aménagement, en milieu urbain, il s'agit de prévoir la place sur la chaussée dans l'ordre de priorité suivant : **piétons > cyclistes > transports en commun > voiture.**

Actions envisageables :

- Définir avec les acteurs locaux et associations d'usagers un référentiel partagé pour la rénovation des voiries qui respecte la hiérarchie proposée : axes de circulation et intersections.
- Appliquer ces référentiels aux voiries destinées à être rénovées, voire l'appliquer à des secteurs de « point noir » et de discontinuité à inscrire dans un programme de rénovation
- Si l'espace foncier ne permet pas une association des différents modes de transport, envisager la suppression de stationnements et voies automobiles, voire une refonte du schéma de déplacement (voies en sens unique…), pour mettre l'usage prioritaire du piéton et du cycliste.

Illustrations en Annexe de la Contribution PDU (p.26)

Proposition **9**

Développer les infrastructures du vélo

Le développement du vélo au niveau de l'agglomération du BAB souffre d'un manque d'infrastructures dédiées, à savoir :

- Un maillage continu de voies cyclables dédiées, sécurisées par rapport aux voitures et qui sécurisent les piétons
- Des stationnements adaptés, au niveau de pôles intermodaux, mais aussi au niveau des équipements structurants (administrations, services publics…)

Les usages sont aujourd'hui très faibles au quotidien (moins de 1% des déplacements), et ils ne sauraient se développer sans un plan ambitieux d'infrastructures.

Objectif :

Intégrer au PDU **un plan vélo ambitieux** de développement de voies dédiées pour le vélo pour soutenir une nouvelle offre et de nouveaux usages, visible dans le « plan de transport » mis à disposition du public (au même titre que les lignes de bus)

Actions envisageables :

- Développer un maillage continu de **voies cyclables sécurisées**, conçues en amont au même titre que ceux des voitures et transports en commun :
    - Sécurisées, aux normes et inclusives
    - Associées à une signalétique spécifique
    - Entretenues régulièrement
- Intégrer à ce maillage des **axes« vélo-express »**[6] :
    - pistes séparées du trafic automobile, et prioritaires sur les voies pour automobiles pour se déplacer facilement dans et à proximité du BAB.
    - Aménager une voie cyclable sur la ligne du soufre, une voie vélo sur le BAB, rendre accessibles les portions de voies dédiées au TC

[6] Cf. réseau REVE à Bordeaux Métropole : « réseau express à haut niveau de service », sur lequel s'articule un « réseau structurant » ; voir propositions repérées sur les extraits de plan en annexe

- Développer une politique de stationnement vélo cohérente à l'échelle de l'Agglomération : plan de stationnement, mobilier adapté et sécurisé
- Etendre le réseau vers l'intérieur du Pays Basque sur les principaux axes de mobilité

Proposition 10

Intégrer les usages partagés de la voiture dans l'offre de transport proposée

L'offre de bus ne pourra jamais répondre aux besoins de mobilité sur tout le territoire, au regard de l'étalement urbain, de logiques de quartiers en milieu urbain, péri-urbain et rural. Partager sa voiture, faire du co-voiturage ou de l'auto-stop partagé[7] est une solution pour faire rapidement des déplacements là où l'offre est trop faible ou pas assez efficace en termes de temps de trajet.
Le CDPB/IEHGK propose de mettre cette pratique de mobilité au même rang que l'offre de transport public, car elle répond à l'intérêt général :

- faciliter la mobilité
- réduire le nombre de voitures sur les routes, et leur impact climatique et de santé
- se déplacer mieux et moins (quand il le faut)

Objectif :
Créer un maillage de lignes de co-voiturages complémentaire de l'offre de transport en commun, en mobilisant pouvoirs publics (CAPB, ADEME…) et start-up du territoire, à l'image de programme comme « Lane » (Cf. https://lanemove.com/)

Actions envisageables :

- Identifier des voies réservées et les indiquer dans le plan d'offre de transport,
- Matérialiser et aménager des points d'arrêts (comme pour les bus),
- Permettre aux covoitureurs l'accès aux voies dédiées aux bus (lorsque la voiture atteint 4 personnes : logique de taxi collectif),
- Permettre un accès préférentiel au stationnement, notamment en centre-ville et n parkings relais

Proposition 11

Mettre en place une politique communautaire de stationnement différenciée pour réduire la place de la voiture en cœur de ville / bourg

Le débat sur le « péage urbain » a surgi au moment du projet de loi de mobilité (pour les villes de 100 000 habitants)[8]. La mesure a finalement été abandonnée en France. Les retours d'expériences à l'étranger[9] montrent une réduction des trafics automobiles et l'augmentation de la fréquentation des transports en commun. Le CDPB/IEHGK avait

[7] Cf. le dispositif Rézo Pouce
[8] Voir le rapport de la sénatrice Keller sur le sujet (2018)
[9] Synthèse par le CERTU sur les péages urbains, dont l'expérience de Londres et Stockholm ; études préalables au projet pour Paris (voir ici) ; rapport de l'ADEME (2016), ou encore l'évaluation du Laboratoire d'Economie des Transports (2009) sur les péages de Londres, Stockholm, Oslo

suggéré, dans sa première Contribution de mars, d'aller vers un péage adapté au territoire (« Pag'Auto »).

Objectif :
Contraindre l'accès aux centres villes (des petites et grandes villes) des automobilistes aux habitudes les moins vertueuses (grosses cylindrées, usages strictement individuels…), en permettant simultanément aux autres transports éco-solidaires et certains usagers prioritaires de bénéficier seuls de l'accès au stationnement de centre-ville (ex : voitures partagées (au moins 3 personnes), handicapés, place pour dépôt de personnes âgées…).

Actions envisageables :
- Etudier les modalités d'une politique collective de stationnement différenciée favorisant l'accès au stationnement de centre-ville aux pratiques éco-solidaires évoquées précédemment ;
- Dès 2021, Charte de stationnement différenciée entre la CAPB et les Communes, à traduire dans les politiques communales de stationnement, les équipements urbains, création d'outils communs entre les communes (signalétique, badge pour les automobilistes)
- Bilan en 2025 de l'expérience et des impacts, et élargissement vers une étude d'opportunité et de faisabilité d'un « péage urbain » sur le BAB (incluant une expérimentation sur une commune volontaire).

Proposition 12
Créer des hubs d'intermodalités aux points stratégiques

Il s'agit de mettre en place sur des nouvelles zones de stationnement des possibilités d'intermodalité à la fois vers la nouvelle offre de transport en commun déployée par le Syndicat des Mobilités, mais aussi vers d'autres possibilités (co-voiturage, notamment). Ce réseau de points stratégiques est à imaginer pour couvrir tous les nœuds de connexion possible sur l'ensemble du territoire, du très rural au très urbain : gares et anciennes gares, parking de supermarchés, croisements routiers importants, etc. L'absence par exemple d'un tel espace au péage de la Négresse demeure une vraie problématique.

Objectif :
Organiser un maillage territorial de hub-intermodaux voiture/co-voiturage/TC-modes doux

Actions envisageables :
- Identification des nœuds stratégiques de report voiture-TC-co-voiturage, associée à une politique de **maîtrise foncière** anticipatrice
- Définition des capacités de stationnement à développer et des équipements associés (nombre de places voiture, stationnements vélo, station de charge voiture électrique, autres équipements…), à intégrer au cahier des charges des opérations

Proposition 13

Expérimenter à grande échelle toutes les possibilités de mobilités sur les axes structurants du territoire

Les saturations routières importantes dans l'agglomération bayonnaise sont le résultat de mobilités venant des Landes, de la Nive (entre Garazi et Bayonne, et plus densément entre Cambo et Bayonne), de l'Adour (entre Bidache/Urt et Bayonne), de Bidart/St-Jean-de Luz/Hendaye… Le développement actuel de la mobilité se fait aussi autour de la Nivelle et des communes rétro-littorale vers les villes côtières. C'est la conséquence de l'étalement urbain accentué par l'inaccessibilité des prix de l'immobilier sur la zone littorale (cf. Contribution du CDPB/IEHGK au PLH). Comme l'ont proposé les prospectivistes sur « (a)ménageons le Pays Basque », l'aménagement du territoire se joue sur ces axes, car le littoral est saturé.
Le CDPB/IEHGK invite dès à présent à anticiper cette perspective dans le PDU et faire de ces axes (Bayonne-Cambo, Bayonne-Urt, Bayonne-St-Jean-de-Luz) des laboratoires d'expérimentation des mobilités de demain et qui alimenteraient l'actualisation du PDU.

Objectifs :
Modéliser les solutions de demain en termes d'offres nouvelles de transport, mais aussi d'articulation de ces services de mobilité avec le développement de nouvelles zones urbaines, économiques, de formation, etc. Dans l'esprit, de l'axe 3 (implication des habitants), ce type de travaux exploratoires devraient faire l'objet d'un travail très participatif avec les habitants pour anticiper des solutions attractives et nouvelles, les tester, etc.

DES PROPOSITIONS POUR
RELOCALISER LES ACTIVITES ET LA CONSOMMATION

Proposition **14**

Organiser la filière de réemploi des déchets du bâtiment

Le secteur du BTP est aujourd'hui le premier consommateur de ressources naturelles et le premier producteur de déchets à l'échelle nationale… or les ressources s'amenuisent et les centres de traitement des déchets peine à suivre l'augmentation constante des volumes à traiter.
Chiffres clés en France (secteur du bâtiment hors TP):

- 31 millions de tonnes de déchets inerte, recyclés à 50% (remblais)
- 11 millions de déchets du second œuvre, recyclés à moins de 35%
- 40% des déchets du bâtiment qui sortent du système (décharges sauvages...)
- réglementation en pleine transformation qui favorisera le réemploi : objectif de 70% de valorisation des déchets de chantier à l'horizon 2020 (loi d'août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte)

Objectif :
Avant le déchet final, réutiliser une partie plus importante des matériaux du bâtiment en structurant en amont une filière de collecte et réemploi :

- par le développement de la collecte (offre accessible aux entreprises et sa promotion) et du stockage (sites dédiés)
- par le soutien aux activités économiques émergentes liées au réemploi des déchets du bâtiment
- par la commande publique facilitant les débouchés pour ces activités

Acteurs à mobiliser :

- CAPB, Bailleurs sociaux
- Nobatek, Odéys, Réseau 3R, CAPEB, association IDRE, Patxa'ma Bil ta garbi, association IDRE
- Professionnels du BTP (maîtrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre, AMO, bureau d'étude, artisan...)

Détail en Annexe de la Contribution PLH (cf. Proposition 16, p.42)

Proposition **15**

Créer un « marche d'intérêt local » autour d'une plateforme logistique et d'achat

La Communauté d'agglomération a lancé l'élaboration d'un Projet alimentaire de territoire (PAT). La CAPB porte un effort important sur la commande publique, l'implication des écoles… Le CDPB/IEHGK a exprimé la nécessité d'organiser un circuit court à grande

échelle pour qu'une alimentation de qualité touche une part importante de la population, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

- l'agriculture du Pays Basque est essentiellement tournée vers l'élevage (lait, fromage, viande) qui s'exporte largement (moins de 10% en circuit court)
- les autres productions (légumes, fruits…) sont très minoritaires, fonctionnent en circuit local et les volumes ne correspondent pas aux attentes de la restauration collective
- la taille des exploitations ne permet pas la prise en compte dans les achats locaux (restaurateurs, magasins de détail, grandes et moyennes surfaces - GMS) ;
- 95% des achats locaux se font dans des magasins et dans la GMS

On peut ainsi supposer que sur la quantité de viande consommée par les habitants une part infime vient de la production locale, pourtant largement excédentaire. Si l'objectif de long terme est de réduire la consommation individuelle de viande, elle pourrait se faire tout en augmentant la part de viande achetée localement (et souvent de bonne qualité)
Concernant le maraichage qui est un point faible de l'agriculture basque, il renvoie à la proposition 4 (foncier agricole orienté maraichage) et à la proposition suivante (installation de maraichers).

Objectif général :
Accroître de manière significative la part de produits locaux consommés localement

Actions envisageables :
La plateforme envisageable pourrait :

- Apporter des outils techniques aux producteurs (légumerie, conditionnement) pour répondre à des demandes spécifiques (lieux de vente, restaurants, restauration collective…)
- Faire de la pré-vente de produits stockés dans des équipements dédiés
- Bénéficier d'une fonction commerciale mutualisée pour conquérir de nouvelles clientèles locales (magasins de détail, GMA, restaurateurs, restauration scolaire)
- Permettre aux acheteurs d'avoir un lieu mutualisé de produits stockés en volume

Acteurs à mobiliser :

- Réseau des coopératives de consommateurs
- InterAMAP
- Producteurs locaux : BLE, EHLG, Chambre d'agriculture…
- Associations/collectifs d'hôteliers et restaurateurs : UMIH Pays Basque

Proposition 16
Développer et organiser les filières de maraichage et production fruitière locales

Après la disparition quasi complète des ceintures maraîchères du BAB et du maraichage dans les fermes du Pays Basque, l'approvisionnement « local » en légumes et fruits provient des Landes, du Béarn et du sud-ouest en général. La production en légumes en Pays Basque, est actuellement basée sur des maraîchers installés depuis moins d'une quinzaine d'années.

Ces derniers ont pour la plupart choisi des circuits de distribution courts (vente directe) et des systèmes de production très diversifiés. De fait, ils ne peuvent répondre à d'autres demandes sur le territoire (restauration collective, entre autres).

Objectifs :

- Rechercher des paysans qui souhaitent se diversifier et destiner certaines surfaces de leurs fermes à la production légumière
- Mettre la priorité de toute nouvelle installation agricole vers le maraichage et le fruitier, d'où la recherche de nouveaux paysans (hors cadre familiaux) à accompagner dans leur recherche de foncier
- Organiser l'accompagnement humain de cette agriculture
    - étude des coûts de production
    - étude de faisabilité pour des fermes d'élevage (diversification)
    - caractérisation et planification de la demande
    - sécurisation des prix et des quantités
    - réflexion sur la valorisation des « surplus »
    - réflexion sur organisations collectives à mettre en place
- Analyse des besoins des cantines (scolaires ou non, publiques ou non) et mise en place d'autres systèmes de production et d'organisation logistique pour répondre à la demande de la restauration collective locale (cf. proposition 16)

Acteurs à mobiliser :

- Organisations agricoles et de producteurs : EHLG, BLE, Chambre d'agriculture, SAFER…

Proposition 17

Développer l'auto-production/consommation d'énergie renouvelable à l'echelle de micro-bassins de vie

Objectifs:

- Mobiliser les citoyens dans la production d'énergie renouvelable locale et donner la possibilité à chaque particulier de produire sa propre énergie et de la consommer pour son usage domestique.
- Positionner le Pays Basque comme un territoire précurseur en renforçant l'information, l'accompagnement et le soutien à ces démarches.
- Développer la production à l'échelle de quartiers et de micro zones d'activités
- Développer la petite éolienne dans les zones commerciales et zones d'activités

Actions envisageables :

- Développer un dispositif local de promotion et développement de l'autoproduction renouvelable :
    - Etat actuel de l'accompagnement proposé au Pays Basque et ses limites, et conception d'un accompagnement plus adapté
    - Identification d'une structure en capacité de le porter et développement de ses capacités d'ingénierie
    - Campagne de communication pour informer sur le dispositif

- Etudier les capacités de développement de micro-parcs solaires et de la petite éolienne
- Mettre en place un fonds pour soutenir l'équipement en autoproduction en Pays Basque dans les quartiers, zones d'activités…

Acteurs à mobiliser :
- Communes, SOLIHA, I ENER

Proposition 18

Accompagner le développement de la filière bois locale, amont et aval

La forêt basque est majoritairement abandonnée par ses propriétaires, qui sont souvent des exploitants agricoles ayant privilégié le développement de leurs ateliers culture/élevage, au détriment de l'atelier forestier. La ressource naturelle en bois est en dépérissement, menaçant le développement de la filière et privant par ailleurs le territoire d'une capacité de stockage de carbone importante.
Il est urgent :
- de redonner envie aux propriétaires forestiers de s'intéresser à leur patrimoine forestier.
- d'aider les exploitants forestiers à atteindre cette ressource sans endommager le milieu naturel, en les équipant en matériel adapté.

A l'autre bout de la chaîne, les réseaux de chaleur existants sont approvisionnés avec des énergies fossiles (électricité, gaz, fioul) : lors du développement ou de la rénovation des installations, le passage aux technologies utilisant du bois énergie doit être plébiscité. Les particuliers peuvent eux aussi être sensibilisés à l'usage de poêle à bois.

Objectif :
Consolider la filière par des actions en amont (gestion de la ressource) et en aval (débouchés de la filière bois-énergie)

Actions envisageables :
- Développer l'ingénierie d'animation forestière pour encourager une culture forestière
- Soutenir l'acquisition de matériel adapté des exploitants forestiers
- Sensibilisation des élus/porteurs de projet/investisseurs pour la création de réseaux de chaleur (publics/privés) alimentés au bois énergie
- Sensibilisation les propriétaires (rénovation mode de chauffage) à l'usage de poêle à bois de nouvelle génération

Acteurs à mobiliser :
- Communes, Région, CRPF, Département, ONF
- Sugarai, exploitants forestiers

Détail de la proposition en Annexe (p.57)

Proposition 19

Accompagner le développement de la filière locale de micro-hydroélectricité

Depuis 2018, une cinquantaine de moulins sont en exploitation en Iparralde, sur environ mille existants. Le gisement disparait pour deux raisons :

- L'enjeu de préservation des migrateurs, les moulins nécessitant des ouvrages de retenue d'eau pouvant menacer les continuités écologiques
- L'abandon des moulins par des propriétaires ne pouvant répondre aux exigences administratives (travaux d'aménagement pour la continuité écologique ou d'entretien, qui sont couteux).

Objectifs :

- Engager un dialogue entre les parties prenantes pour concilier enjeux de production d'hydroélectricité et continuités écologiques
- Trouver des solutions techniques et réglementaires satisfaisantes pour augmenter la production d'ENR sur les sites de micro-hydroélectricité actuels

Actions envisageables :

- A partir de l'étude juridique sur les freins réglementaires, commandée par la CAPB, rencontrer la DDTM pour aborder et lever les problèmes de réglementation
- Mener une concertation avec les différentes parties prenantes sur les enjeux de continuité écologique
- S'appuyer sur l'étude des potentiels commandée par la CAPB pour définir les sites à maintenir et à développer pour structurer la filière
- Accompagner les producteurs dans la recherche de financements ou créer un fonds de soutien pour réaliser les investissements d'adaptation des seuils pour assurer la continuité écologique

Acteurs à mobiliser :

- Communes
- I.ENER, producteurs autonomes en hydroélectricité, propriétaires de moulins, pisciculteurs
- Associations environnementales, acteurs de l'eau (syndicats de bassin, institution Adour, police de l'eau)

Proposition 20

Créer un « cluster nature » interprofessionnel

Objectif :

Maintenir et développer l'activité économique et les emplois des opérateurs du patrimoine naturel sur le territoire.

Actions envisageables :

- Mutualiser les moyens des acteurs (formation, R&D, marketing, ingénierie financière).

- Consolider les compétences de l'ensemble des entreprises, associations, laboratoires, auto entrepreneurs présents sur le territoire.
- Permettre une meilleure coopération technique entre acteurs, de faciliter les partenariats avec la recherche et les transferts des connaissances, résultats.
- Faciliter l'accès de ses membres au financement de l'innovation.
- Assurer une meilleure visibilité et lisibilité de cette filière pour les donneurs d'ordre locaux (publiques ou privés).

Proposition 21

Accompagner la création d'un outil de financement de la transition écologique et solidaire en s'appuyant sur l'Eusko

Le Pays Basque s'est doté d'une monnaie locale complémentaire, l'Eusko, dont la vocation est d'être un outil de relocalisation au quotidien de l'économie. L'Eusko connaît une forte dynamique, puisqu'elle est la plus importante monnaie locale d'Europe ; elle bénéficie du soutien de la CAPB sur son plan de développement 2018-2021 (convention votée en Conseil permanent le 17 juillet 2018).
« Développer les impacts écologiques de l'Eusko » est l'un des objectifs de la monnaie locale d'Iparralde. L'un des leviers identifiés pour y parvenir est d'« expérimenter un mécanisme en partenariat avec une Collectivité locale permettant d'investir le fonds de réserve de l'Eusko dans la transition énergétique, grâce à une garantie apportée par cette collectivité. »

Objectif :
Sécuriser l'investissement d'une partie du fonds de réserve de l'Eusko dans des projets locaux de Transition écologique et solidaire

Actions envisageables :
Etudier la faisabilité technique et le cadre légal d'un nouveau dispositif :
- Immobilisation d'une partie du fonds de réserve de l'Eusko en fonds propres dans des structures œuvrant pour la Transition écologique et solidaire
- Sécurisation par une garantie de la part d'une collectivité (substitution et rachat des parts sociales détenues par Euskal Moneta, au prix d'achat)

Lancer une première expérimentation
- Campagne de levée de fonds
    - au profit d'une structure locale compatible avec les préoccupations d'Euskal Moneta (relocalisation de l'économie, emploi local, promotion de l'agriculture paysanne, du commerce de proximité et de l'euskara)
    - limitée dans le temps et le montant
- Achat de parts sociales par Euskal Moneta, sécurisées par une collectivité

Acteurs à mobiliser :
- Euskal Moneta, acteurs locaux de la finance solidaire (Herrikoa, France Active Aquitaine), acteurs publics pouvant intervenir en garantie (BPI France, Caisse des dépôts et consignations)

Détail de la proposition en Annexe (p.60)

DES PROPOSITIONS POUR
ACCOMPAGNER LA MUTATION DE L'ECONOMIE

Proposition 22

Etudier les potentiels de développement de l'écologie industrielle territoriale en Pays Basque et du développement de l'économie circulaire

Pour s'adapter et rester compétitives les entreprises du territoire doivent se saisir de l'opportunité de nouveaux modèles économiques et modes de management. L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) est un des leviers importants pour agir, en organisant les relations entre les entreprises et en structurant les boucles déchets/ressources que leurs différentes activités permettraient d'envisager.
Les enjeux de l'économie circulaire au Pays Basque sont de 3 ordres :

- De nombreux gisements ne trouvent pas de débouchés
- Des maillons manquants pour donner une valeur ajoutée aux ressources
- Peu de rencontres entre l'offre et la demande pour envisager des opportunités de valorisation

Objectif :
Initier des démarches partenariales entre acteurs économiques pour mobiliser les potentiels d'écologie industrielle.
S'appuyer sur les premières démarches expérimentées pour encourager le monde économique à développer l'EIT au Pays Basque.

Actions envisageables :

- Identification des potentiels du territoire
- Définition des périmètres d'intervention pour une première phase de lancement
- Mobilisation et mise en réseau par l'intermédiaire d'une équipe d'ingénierie/animation territoriale
- Coordination du réseau de l'économie circulaire (voir proposition 23)

Acteurs à mobiliser :

- CCI, CMA, Clusters, entreprises du Pays basque

Détail de la proposition en Annexe (p.62)

Proposition 23

Pérenniser le programme TRANZ'EKO pour accompagner les nouveaux entrepreneurs de la TEE et coordonner les acteurs de l'économie circulaire

Objectif :
Rendre pérenne au-delà de 2020 la mission Tranz'eKo (dispositif expérimental d'accompagnement des porteurs de projets TEE porté par le CDPB/IEHGK avec le soutien de l'ADEME) et ses 3 missions :

- Guichet unique d'information sur la transition écologique et énergétique
- Accélérateur de projets
- Facilitateur de coopération

Assurer le relais de son financement par les collectivités locales, à la fin de la phase de lancement aujourd'hui soutenue par l'ADEME

Faire évoluer la mission vers une action territoriale de coordination des activités en lien avec l'économie circulaire

Actions envisageables :

- Évaluer de manière partagée le dispositif avec les structures d'accompagnement des porteurs de projets (CAPB, incubateurs, associations…)
- Identifier de nouveaux besoins non satisfaits en matière d'accompagnement et de dynamique de réseau
- Définir une évolution du dispositif Tranz'eKo avec de nouvelles recommandations
- Créer un service permanent Tranz'eKo à partir de fin 2020

Proposition **24**

Pérenniser et afiner le fonds de soutien à l'innovation économique pour la TEE

La CAPB a mis en place en 2019 un fonds de soutien à la TEE, bénéficiant aux acteurs associatifs. Pour encourager et soutenir le développement d'une économie de la TEE au Pays Basque, l'ensemble des acteurs (entrepreneurs, intra entrepreneurs, acteurs associatifs) devraient pouvoir bénéficier de ce type de fonds, et l'ensemble des budgets de la CAPB qui devraient s'orienter vers une économie de transition écologique.

Objectif :

Pour poursuivre l'accélération des projets, étendre le fonds de soutien de TEE, en l'ouvrant à la diversité des porteurs de projets de la Transition écologique du Pays basque.

Actions envisageables :

- Faire le bilan du premier fonds de soutien TEE en direction des acteurs associatifs
  - Part des montants prévus mobilisés, et pour quels besoins des associations
  - Typologie et secteurs des bénéficiaires
  - Analyse des besoins non satisfaits ou auxquels le fonds n'a pu répondre
  - Prendre en compte les autres fonds d'innovation lancés par la CAPB (économie, agriculture…)
- Définir les modalités d'un nouveau fonds de soutien à lancer dès 2020
  - Type de publics intéressés : entrepreneurs, intra entrepreneurs, acteurs associatifs
  - Montant du fonds de soutien 2020
  - Critères de sélection des projets
- Lancer l'appel à projets 2020 après la validation de ses modalités par les élus de la CAPB

Proposition 25

Renforcer massivement les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique du parc ancien autour d'une plateforme de rénovation énergétique

Si la construction neuve intègre depuis une quinzaine d'années les nouvelles réglementations énergétiques qui vont se durcir avec le temps, la question énergétique se pose pour l'habitat antérieur à ces périodes. Autrement dit, l'immense majorité du logement ! La rénovation de l'ancien nécessite une approche différenciée entre l'habitat antérieur aux années 50 (avec des matériaux plus nobles et classiques, comme la pierre) et celui qui a été produit des années 50 aux années 90 (ciment…). Les techniques de rénovation pratiquées sont inadaptées à l'habitat ancien qui suppose des matériaux plus naturels.

Objectifs :

- Rassembler autour d'une plateforme l'ensemble des parties prenantes locales de la rénovation énergétique, afin de proposer un guichet unique accessibles à tou.te.s.
- Pérenniser et renforcer les dispositifs financiers possibles (dont les PIG) en direction des habitants et des communes.

Acteurs à mobiliser :

- Anah, Etat, Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, Caisse d'allocations familiales
- Nobatek, Odéys, Fondation Abbé Pierre, PROVICIS Aquitaine Sud, SOLIHA, CAUE

Détail en Annexe de la Contribution PLH (cf. Proposition 14, p.40)

Proposition 26

Développer un plan de formation à l'éco-conception, éco-construction et éco-rénovation

Les formations et compétences de la majorité des acteurs de la construction sont majoritairement conventionnelles, donc peu adaptées aux enjeux d'aujourd'hui et de demain (impact environnemental, économies d'énergie, économies de métaux et terres rares, canicules)
Les procédés de rénovation conventionnels ne sont pas non plus adaptés au bâti ancien.
L'éco (conception, construction, rénovation) plus adaptée à l'ensemble de ces critères doit voir son enseignement généralisé, et ce pour tous les métiers (architectes, ingénieurs, entreprises et artisans…)

Objectifs :
Former tous les métiers de la construction aux techniques et principes adaptés aux enjeux environnementaux :

- Regroupement de tous les acteurs territoriaux de la formation en lien avec la construction
- (in)formation des décideurs de ces structures sur les techniques et principes de l'éco-construction

- Constitution d'un agenda cohérent de formations initiales et continues sur tout le territoire

Acteurs à mobiliser :
- Centres de formation, écoles d'ingénieurs, CAPEB, Clusters, Nobatek…

Proposition 27

Créer un « Acclimaterra » local et un programme de recherche associé

Objectif :
- Affiner la connaissance des impacts du changement climatique au Pays Basque, en s'appuyant sur les chercheurs locaux et en lien avec les réseaux régionaux/nationaux/européens.
- En permettre la diffusion et l'appropriation par le grand public en intégrant les acteurs locaux à la production de connaissance[10] et en faire un sujet de débat territorial.
- Engager des programmes de recherche pour améliorer la connaissance sur la mutation de secteurs d'activités du territoire et sur l'état de la biodiversité
- Permettre la diffusion et l'appropriation grand public des défis énergétiques et climatiques (en nourrissant les travaux d'un observatoire citoyen de la TEE, cf proposition 42).

Actions envisageables :
- Créer un réseau de recherche pour anticiper le changement climatique en Pays Basque.
- Coordonner les programmes de recherche nécessaires à déployer en Pays Basque.
- Elaborer une synthèse scientifique régulière sur l'état du patrimoine naturel, renouvelée tous les cinq ans pour suivre les déséquilibres liés aux évolutions climatiques ou à l'action de l'homme (aménagements, transports) et les conséquences sur les activités économiques du territoire, tourisme, pêche, agriculture.
- Engager des actions de prévention, de correction et d'adaptation.
- Elaborer un programme pilote transfrontalier en lien avec le GIEC régional sur la biodiversité.

Acteurs à mobiliser :
- ADEME, DREAL, Région
- Laboratoire universitaires, organismes de recherche locaux (INRA, deux GIS locaux, IMA, observatoire de la côte Aquitaine et GIP littoral…), Atelier des jours à venir
- Associations locales de différents domaines : protection de l'eau et de l'océan, associations environnementales, organismes agricoles
- Partenaires transfrontaliers

[10] Voire en développant la « commande citoyenne » de recherches scientifiques (cf. *l'Atelier des jours à venir* sur la dégradation de la côte à Lisbonne). Dans ce cas, la recherche a vocation à sensibiliser les décideurs à des préoccupations émanant des habitants eux-mêmes, en les renforçant d'expertise scientifique

Proposition 28

Lancer des recherches sur les alternatives aux pesticides et la fonction stockage de carbone de l'agriculture

L'agriculture est un secteur majeur en mutation au regard de son impact sur les gaz à effet de serre et sur la santé publique. En Pays Basque, l'agriculture de qualité et paysanne permet d'en limiter les effets, et l'élevage ovin et l'agropastoralisme de maintenir prairies et pâturages qui, bien entretenus, contribuent à stocker le carbone. Pour autant, l'utilisation des insecticides est encore présente notamment face aux invasions de chenilles Cirphis Unipuncta qui font d'importants dégâts sur les prairies.

Objectif :

- Définir les modalités de développement d'une agriculture de conservation, pour sortir de l'usage de pesticides par de nouvelles pratiques (exemple : techniques culturales simplifiées)
- Déterminer les alternatives aux pesticides pour faire face aux attaques massives de chenille

Détail de la proposition en Annexe (p.64)

Proposition 29

Consolider et amplifier un programme de formation à l'agroécologie pour sensibiliser aux nouvelles pratiques écologiques

Objectif :

- Répondre à des demandes de formation en enseignement supérieur liées aux transitions agroécologiques, nouvel enjeu et défi sociétal des territoires (zéro intrant phytosanitaire, fonction de captage…)
- Construire ces formations en se basant sur des projets d'application territoriaux.

Actions envisageables :

- Soutenir le projet de DU d'agroécologie proposé par les acteurs du territoire, et ouvrir une formation globale dès 2020 pour une capacité de 10 à 15 personnes formées par an
- Faire évoluer cette offre de formation vers des formes diplômantes (inscrites au RNCP) et de la formation continue
- Implanter au Pays Basque des offres de formations universitaires complémentaires sur la thématique des transitions agroécologiques

Acteurs à mobiliser :

- Université de Pau et des Pays de l'Adour - Collège Sciences et Technologies pour l'Energie et l'Environnement (STEE)
- Associations locales du monde agricole et du développement territorial au Pays Basque (HEMEN, InterAMAP, EHLG, BLE, Eusko Ikaskuntza)

Détail de la proposition en Annexe (p.65)

Proposition 30

Créer un réseau d'experts TEE, pour accompagner les entreprises dans l'élaboration de leurs « plan climat »

Objectif :
Mobiliser de manière plus importante les entreprises et les organisations publiques et para-publiques (hors collectivités) à contribuer à la transition écologique et énergétique, en développant les moyens d'accompagnement (outils et moyens humains) pour analyser leurs consommations et mettre en place des « plan climat d'entreprise » et des plans de mobilité.

Actions envisageables :

- Analyser les démarches existantes en direction des acteurs économiques (SME, TPE gagnantes sur tous les coûts, plateforme RSE …), l'offre des chambres consulaires
- Identifier les besoins non satisfaits en matière d'accompagnement et les compétences manquantes
- Construire programme d'accompagnement global pour les entreprises : diagnostics énergie/bilan carbone personnalisés, accompagnement adapté en fonction de différentes typologies de PME et TPE, proposition d'outils
- Développer une campagne de communication et de promotion du dispositif
- Animer le dispositif :
    - Constituer un pool d'ingénieurs/animateurs territoriaux en renforçant les équipes de techniciens des chambres consulaires
    - Constituer un réseau d'experts TEE pour compléter les compétences du pool

Acteurs à mobiliser :

- Chambres consulaires, clusters et collectivités publiques

Proposition 31

Accompagner les entreprises pour faire évoluer la fonction transport dans leurs secteurs d'activité et engager des coopérations nouvelles

Les secteurs d'activités génèrent deux types de flux de transport : celui lié à leur activité d'achat et de vente (transport de marchandises, logistique) et celui lié à leur personnel.
Concernent, les salariés il s'agit des mobilités domicile-travail, réalisées majoritairement en voiture. Il s'agit donc d'un levier important en matière de réduction de l'usage individuel de la voiture. Si de nombreuses entreprises se sont engagées dans des plans de mobilité, par obligation ou volontairement, ces initiatives connaissent des limites. La taille d'une entreprise est souvent limitante, ce qui représente un enjeu important pour un territoire composé en très grande majorité de petites (voire très petites) entreprises…
Par ailleurs, d'autres logiques peuvent être appréhendées par des logiques plus systémiques, prenant en compte le fonctionnement des secteurs d'activités, la diversité des transports induits (logistique produits, déplacements professionnels…).
Il s'agit aussi d'anticiper les évolutions de ces secteurs et de leurs besoins de mobilité de demain, de voir toutes les solutions possibles pour acheminer de manière plus écologique

les marchandises locales qui constituent la majeure partie des flux de transport routier. Car à terme, les camions ne pourront plus accéder aux centres villes et tout un dispositif, optimisant l'usage des camions (jamais vides !) et un relai pour la logistique urbaine en petits véhicules non thermiques (à l'image de l'action d'ERLEA).

Au-delà, la situation euro-régionale du territoire en fait un corridor de transport de marchandises de transit et son intérêt tant économique et écologique est de mieux tirer parti de ce potentiel logistique. En effet (comme l'a montré l'étude de l'AUDAP en 2015)[11], le territoire dispose d'infrastructures fortes (CEF, Port, Plateforme Hendaye…) qui peuvent contribuer au report modal d'une partie des marchandises de transit.

Objectifs :

1. **Mobiliser les entreprises et principaux employeurs et filières du territoire pour contribuer à l'évolution des pratiques de mobilité et de gestion de la logistique** :

- passer à des échelles plus larges, inter-entreprises, pour rendre efficaces les Plans de Déplacements Entreprises
- accompagner ces démarches
- prendre en compte de nouvelles alternatives à intégrer à ces programmes : télétravail et recours au numérique, qui font « disparaître » certains déplacements…
- initier de nouvelles logiques de coopérations et de projets à l'échelle du Pays Basque (études-prospectives, expérimentations, actions collectives)

2. Renforcer et soutenir les **infrastructures de logistique**, des **points-relais de logistique** pour optimiser l'acheminement de marchandises en secteur urbanisé, et un maillage de solutions de **logistique urbaine** (dernier kilomètre) ;
3. Accompagner de **mesures à l'avantage des camions non thermiques** : tarification des autoroutes, du stationnement en centre-ville → proposition n°11)

Actions envisageables :

- Plan de communication sur les leviers existants : aides nationales et locales accessibles aux salariés et aux entreprises, primes mobilité…
- Promotion par l'exemple : capitaliser sur les expériences réalisées pour inciter d'autres acteurs à s'engager
- Renforcement de **l'ingénierie d'accompagnement** dédiée, afin :
    - De faciliter l'émergence de Plans de déplacements interentreprises (prospection sur les territoires)
    - D'accompagner les entreprises et les salariés dans leur démarche : diagnostics personnalisés, panel d'actions à mobiliser, suivi de leur mise en œuvre
- Créer une communauté d'acteurs mobilisables sur les innovations (à l'image de la Fabrique des mobilités / http://lafabriquedesmobilites.fr/)
- Impliquer d'autres parties prenantes économiques pour lier le fonctionnement des grands secteurs d'activités avec des pratiques de mobilité et de transport à adapter (cf. Bretagne Mobilité Augmentée)

[11] http://www.audap.org/userfiles/downloads/etudes/eco_fonctionnementlogistiqueterritoires_20150703.pdf

- Etudier les leviers pour une meilleure gestion des flux entrants/sortants/traversants, des politiques de tarification et de stationnement, et des dispositifs de logistique urbaine ou inter-entreprises à déployer…

Proposition 32

Accompagner le verdissement des filières structurantes du territoire

L'étude « emplois verts – croissance verte » en 2017[12] avait montré que l'intégration le plus en amont possible de la transition écologique & énergétique permettrait d'ici 2030 :

- d'éviter une perte d'emplois prévisible dans l'agriculture/pêche, l'industrie et le bâtiment, et même de renforcer ces 3 secteurs ;
- de créer un potentiel d'emploi dans des secteurs comme l'eau, l'assainissement, les déchets et l'air ;
- de permettre de nouvelles évolutions qualitatives à des secteurs comme le tourisme (tourisme durable), la logistique, etc.

Objectif :

- Prolonger l'étude « emploi vert et croissante verte » pour déployer un programme d'accompagnement des filières structurantes du Pays Basque à la Transition écologique et énergétique ;

Actions envisageables :

- Actualiser les données de l'étude sur les thèmes de l'agriculture, du tourisme et à l'ensemble des autres domaines : industrie, BTP…
- Par l'intermédiaire d'un comité de travail, ré-impliquer les acteurs ayant participé et contribué à l'étude pour la suite du projet
- Accompagner la mise en œuvre des recommandations proposées dans le cadre de l'étude pour le secteur de l'agriculture et du tourisme

Acteurs à mobiliser :

- Chambres consulaires, acteurs économiques des filières concernées, clusters

Proposition 33

Mettre en place une Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences sur la transition écologique & énergétique

Outre l'accompagnement au verdissement des différents activités, évoquées dans la proposition 28, le CDPB/IEHGK invite à anticiper rapidement les métiers et compétences futures afin d'adapter l'appareil de formation initiale et continue à ces mutations, et donc des actifs d'aujourd'hui et de demain, et faire du Pays Basque un territoire créateur de nouveaux métiers sur la transition.
Le CDPB/IEHGK, dans le cadre de son expérimentation sur le dialogue social (2015-2017) avait élaboré un mode d'emploi sur la GPECT (gestion prévisionnelle de l'emploi et des

[12] A retrouver ici

compétences territoriale, à l'échelle du Pays Basque) : une méthode qui pourrait être croisée avec l'étude emplois verts.

Objectifs :
Mettre en place une démarche de GPEC territoriale orientée métiers et compétences de la transition écologique & énergétique

Actions envisageables :
- Mobilisation du partenariat : gouvernance et financements (cf. acteurs)
- Elaboration d'une démarche partenariale sur la stratégie GPECT/TEE : diagnostic socio-économique, analyse des politiques économiques/formation, enjeux, choix axes de travail, élaboration de programme d'actions de formation…
- Mise en œuvre d'actions de formation TEE
- Travail sur évolution de la carte de formation avec Région et Etat

Acteurs à mobiliser :
- Direccte, Pôle Emploi, Conseil Régional, FSE, Etat, Chambres consulaires, clusters, partenaires sociaux, OPCA, Organismes de Formation, ARACT-ANACT…

DES PROPOSITIONS POUR
MOBILISER HABITANTS & ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Proposition **34**

Promouvoir l'auto-réhabilitation accompagnée des logements

Les dispositifs financiers de remise en état des logements imposent leurs lots de réglementations et de normes, surenchérissant le coût des travaux, et rendant l'opération irréalisable pour les familles de condition modeste faute de pouvoir assurer le financement
Le processus conduit à l'accroissement du parc vacant dégradé, regorgeant de matériaux toxiques (peintures au plomb, amiante ..,), d'émanation de solvants, de particules nocives…
Encourager et aider les occupants (propriétaires ou locataires de longue durée) à participer à l'auto-réhabilitation de leur logement répond à des dimensions à la fois sociales et écologiques.

Objectifs :

- S'engager dans une réhabilitation progressive, à petit pas, de ce parc de logements délaissés, par une assistance à maîtrise d'ouvrage adaptée et accessible
- Adopter une démarche simple sans exigence de résultats.
- Faciliter des réhabilitations partielles pour les parties habitées des grandes bâtisses.
- Inciter l'occupant à réaliser lui-même les travaux :
    - aidé pour l'achat des matériaux en privilégiant l'emploi de produits, sains et locaux, adaptés à l'habitat ancien
    - secondé par un professionnel (moniteur), qui le conseillera, l'aidera dans la réalisation des travaux ;
    - formé performants sur des travaux simples (isolation de matériaux naturels, bardages bois, plomberie…)

Acteurs à mobiliser :

- CAPB, Conseil Départemental, fondations (dont FAP)
- Entreprises et ateliers d'insertion, Atherbea, Soliha…
- Fonds sociaux : Caisses de retraite…

Proposition **35**

Soutenir le déploiement de Plans de déplacement de quartiers / secteurs

D'une part, l'enjeu est de proposer des solutions de mobilité au plus près du territoire et des pratiques des habitants : c'est donc un enjeu d'efficacité et de réponse aux besoins des usagers. Pour le CDPB/IEHGK, il s'agit aussi d'engager les acteurs locaux dans des réflexions et des changements sur leurs pratiques de mobilité : c'est aussi un levier pédagogique et de sensibilisation important.
Des expérimentations sont déjà lancées (voir le quartier Marracq par exemple), qui permettent un retour d'expérience et une amélioration de ces dispositifs. Il est à souligner

l'importance cruciale de l'accompagnement proposé aux acteurs engagés, pour les faire travailler ensemble… ce qui demande des compétences spécifiques.

Objectif :
Faire émerger sur tout le territoire l'élaboration de Plans de déplacement par quartier ou secteurs impliquant pour assurer la participation habitants, des acteurs économiques et sociaux, équipements publics, commerces…

Actions envisageables :
- Bilan et retour sur expérimentations en cours, pour envisager :
  - perfectionnement du dispositif
  - sa promotion, y compris par des acteurs qui y ont déjà été engagés
- Repérage et engagement de nouveaux secteurs/acteurs sur l'ensemble du territoire (zone côtière comme territoires ruraux)
- **Développement de l'accompagnement** :
  - recrutement et/ou formation de personnes ressources prêtes à accompagner des territoires volontaires,
  - métier de « facilitateur », mobilisant à la fois des compétences en mobilité, gestion de projet, management…

Proposition **36**

Accompagner les acteurs associatifs dans des « plans climat asso »

Au Pays Basque, le tissu associatif est riche et diversifié (sport, culture, loisirs, social…). Dans leurs événements et le fonctionnement courant, un grand nombre des acteurs associatifs essaye de contribuer à la transition écologique et énergétique (économie d'énergie, politique d'achat responsable, gestion des déplacements, économie circulaire…). Néanmoins, on constate des difficultés pour certaines de mettre en place de réels plans de transition par un manque d'accompagnement et de méthodes à leur disposition.

Objectif :
Accompagner le tissu associatif dans son changement de pratiques en proposant un accompagnement adapté

Actions envisageables :
- Réaliser un diagnostic des pratiques de gestion des structures associatives, des compétences existantes sur le territoire, en matière d'accompagnement et identifier les besoins des acteurs associatifs
- Définir un dispositif d'accompagnement collectif adapté en fonction de différentes typologies d'associations : diagnostics énergie/bilan carbone personnalisés, accompagnement adapté en fonction de différentes typologies d'associations, proposition d'outils
- Encourager des achats groupés entre associations avec une politique de consommation responsable, mener des évènements collectifs
- Communication et animation du dispositif

Acteurs à mobiliser : PSL 64 (porteur du DLA), CPIE, Réseau GRAINE

Proposition 37

Développer les « défis famille » intégrant tous les aspects de la TEE

Objectif :
Intégrer l'adaptation au changement climatique aux dispositifs « défis famille » existants : passer d'une approche sectorielle (défi énergie, défi zéro déchets…) à des défis transversaux combinant tous les aspects de la transition écologique

- création d'outils d'accompagnement ludiques et transversaux
- en s'appuyant sur les associations locales pour concevoir et promouvoir le dispositif, également un moyen pour elles de se faire connaître

Actions envisageables :

- Définition du dispositif et des outils avec les acteurs locaux
- Recrutement des ménages : communication, réunion de lancement, sélection de candidats…
- Réalisation du défi :
    - Diagnostic personnalisé des pratiques du ménage et propositions d'actions adaptées
    - Mise en œuvre et suivi des premières actions
    - Temps d'échanges entre participants, retours d'expériences
    - Rencontres avec des acteurs locaux de la TEE
- Clôture du défi famille avec un événement un bilan une présentation des résultats à une large communauté

Acteurs à mobiliser :

- Communes, Syndicat Bil ta Garbi, ADEME, structures locales (Sarde, Sardexka, Otsokop, Txirrind'ola, …)

Proposition 38

Développer un programme de promotion et de sensibilisation par la pratique à l'utilisation du transport en commun et des modes doux

Le changement de pratiques nécessite que la puissance publique mette des moyens très importants sur la communication et l'événementiel afin que les modes doux et toutes les nouvelles formes de mobilité partagée deviennent « à la mode ». Cela doit rentrer au cœur du projet territorial et mêmes des valeurs territoriales. La mobilité durable doit être reliée à celle d'un territoire que l'on aime et l'on respecte. Les associations qui se sont développées au Pays Basque autour des questions écologiques ont montré qu'elles attiraient un public nouveau, plus large, associant les nouveaux arrivants à la recherche d'une cadre de vie préservé et apaisé. De nombreux freins peuvent être levés par des occasions de pratique (c'est le sens des billets offerts au lancement de la nouvelle offre de TC). C'est ainsi que des associations locales accompagnent des habitants pour tester les nouvelles lignes de bus.

Objectifs : développer des campagnes régulières de communication grand public (exploiter les panneaux publicitaires) et développer des événements grands publics permettant de

découvrir toutes les gammes de nouveaux véhicules doux/actifs associant professionnels et associations locaux.

Exemples : « journée / ville sans voiture » sur un secteur avec présence de professionnels des nouveaux véhicules (VAE, électrique…), pour tester librement des vélos à assistance électrique, des véhicules, prendre le bus gratuitement, accéder à des espaces nouveaux de la ville…

Proposition 39

Développer la culture du vélo auprès de tous les publics

Très en retard, les villes du Pays Basque doivent faire du vélo l'un des grands leviers des changements de comportements. De nombreux freins liés à une mauvaise perception du vélo sont à lever :

- La peur de l'insécurité sur la route, par rapport aux infrastructures, mais aussi par manque d'expérience de pratique en milieu urbain, ou manque d'attention aux cyclistes de la part des autres usagers de la route
- La méconnaissance du matériel et des modèles qui pourraient mieux correspondre aux besoins : vélo à assistance électrique par exemple, qui offre de nombreux avantages (rapidité, moindre effort…).

Objectifs :

Basculer vers un territoire d'usage quotidien du vélo grâce à un travail de fond auprès des usagers.

Trois cibles principales sont à prioriser :

- Les jeunes, à l'école primaire et début du collège, afin de refaire du vélo un outil à la mode (comme c'est le cas en Europe du Nord)
- Les actifs qui souhaitent aller au travail ou réaliser certains déplacements professionnels à vélo
- Les seniors, pour lesquels le vélo, utilisé pour des déplacements quotidiens est un outil préservant l'autonomie et la santé

Actions envisageables :

- Sensibilisation des professionnels :
  - des élus et techniciens responsables des infrastructures routières : difficultés rencontrées à vélo sur le BAB, les zones à risque, les points noirs…
  - des chauffeurs de transport en commun : près du tiers des accidents mortels à vélo implique des poids lourds en agglomération (analyse de l'accidentalité des cyclistes 2011 de la base VOIESUR du CEREMA)…
  - des policiers municipaux : pour une meilleure compréhension des difficultés des cyclistes, une sensibilisation aux incivilités qu'ils peuvent subir (respect des stationnements et circulations vélo)
- Soutien à un programme d'apprentissage à destination des scolaires :
  - aider financièrement les établissements publics à mettre en place le programme « savoir rouler », faisant partie intégrante de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

    - former des encadrants qualifiées (formation requise d'initiateur mobilité vélo par la Fédération des Usagers de la Bicyclette)
- Sensibilisation du grand public :
    - apprendre ou réapprendre à faire du vélo en sécurité en ville
    - rappeler le code de la route pour les vélos au quotidien : panneaux pédagogiques aux feux rouges expliquant l'importance du respect des pistes cyclables, des sas vélo, des distances de sécurité, du double sens cyclable et de tout autre aménagement cyclable. ..
- Soutenir les vélo-écoles financièrement et dans leur communication, auprès des séniors et dans les quartiers prioritaires : inclure par exemple la vélo-école aux tarifs réduits des loisirs sportifs et culturels de Bayonne

Acteurs à mobiliser :
- Vélo-écoles de Txirrind'ola et Terre Buissonnière, associations locales, communes…

Proposition **40**

Créer un fonds de soutien aux alternatives de mobilité complémentaires à l'offre publique

Objectif :
Soutenir, par un fonds dédié, les initiatives locales complémentaires à l'offre de transport en commun qui permettent :
- de « raccrocher » le réseau de TC
- d'assurer des trajets non couverts par l'offre publique
- d'imaginer les mobilités futures

Actions envisageables :
- Recensement des initiatives locales pour définir le soutien nécessaire à leur développement (matériel, financier, technique)
- Fonds de soutien à alimenter, par un « 1% transport » (1% du montant alloué au développement du réseau de TC affecté au financement de ces initiatives locales)

Proposition **41**

Sensibiliser une alimentation saine par la pratique du petit maraichage « urbain »

Outre la présence d'une agriculture de proximité (cf. proposition 4) En rendant productifs les espaces urbains non artificialisés, les communes peuvent contribuer à une réappropriation du lien à la terre des habitants, à des pratiques collectives et écologiques, de réintroduction de nature en espace urbanisé.

Objectif :
- Réintégrer à la vie urbaine un lien à la terre en développant des micro-projets d'agriculture urbaine de proximité, outils de sensibilisation par la pratique à l'environnement et l'alimentation.

- Fonctions multiples : santé publique, maintien de biodiversité en ville et des continuités écologiques, qualité de l'espace public, lien social dans le cas de projets locaux et participatifs de « remise en production » d'espaces urbains délaissés…

Actions envisageables :
- Identification des fonciers propices
  - friches, parc, délaissés urbains publics qui pourraient être remis en production
- Intervention foncière si nécessaire pour assurer la maîtrise du sol
- Développement de projet :
  - Projet d'ensemble piloté par la collectivité
  - Qui s'appuie sur un soutien au développement de projets associatifs existants

Acteurs à mobiliser :
- Communes, Incroyables comestibles, EHLG

Proposition 42

Créer un observatoire citoyen de la transition

Objectifs :
- Se donner les capacités de suivre l'avancée de la transition énergétique et écologique du Pays Basque et rendre ce suivi accessibles à tou.te.s (en s'appuyant sur les études d'un « Acclimaterra » local, cf proposition 23)
- Sur les domaines clés de l'habitat et de la mobilité, intégrer les mêmes objectifs aux dispositifs d'observation territoriale et de suivi des politiques publiques[13]

Actions envisageables :
- Développer des « tableau de bord TEE », nourris par des données locales, y compris les citoyens eux-mêmes
- Développer des outils accessibles au grand public (Plateforme et applications de visualisation accessibles à tou.te.s)
- Communication grand public qui permette l'animation continue d'un débat territorial (rapports, conférence annuelle, focus thématiques, cycles de débats territoriaux…)
- S'appuyer sur des observatoires « mobilité » et « habitat et foncier » multipartenariaux (intégrant les citoyens) et supports de débat territorial continu

Acteurs à mobiliser :
- AUDAP, Syndicat des mobilités
- Acteurs des secteurs du logement, du foncier, des mobilités, associations, CDPB/IEHGK, acteurs économiques,

Détail de la proposition en Annexe (p.67)

[13] Voir les actions proposées dans la Contribution du CDPB/IEHGK au PLH (proposition 20) et au PDU (proposition 17)

Proposition 43

Développer les actions innovantes de sensibilisation au changement climatique à caractère culturel et scientifique

Objectif :

Mobiliser les dispositifs et les acteurs de médiation culturelle et scientifique :

- pour intégrer l'adaptation au changement climatique au cœur de la société et de nos pratiques
- pour retrouver la culture des risques : naturels (érosion, disparition des ressources non renouvelables comme l'eau et le sable), sanitaires etc.
- en s'appuyant sur des méthodes engageantes et en adaptant les actions de sensibilisation aux contraintes personnelles (à chaque forme d'actions son public).

Actions envisageables :

- Pérenniser, amplifier et caractériser les actions des structures locales de médiation culturelle et scientifique : groupe de travail réunissant ces acteurs ; leviers pour mieux identifier et amplifier la portée de leurs actions (soutien financier, technique, promotion/communication).
- Développer des campagnes de sensibilisation innovantes, basées sur de nouvelles approches développant le pouvoir d'agir des publics :
    - aller au plus près des habitants, les sensibiliser dans leurs lieux et gestes du quotidien en décloisonnant outils, acteurs et échelles d'intervention
    - projets de sensibilisation engageante, culturels et scientifiques[14]
- Créer un réseau de personnes ressources formées qui déclinent cet accompagnement au changement dans différents contextes (type ambassadeurs climat et changement).
- Associer le réseau des acteurs du patrimoine naturel et envisager des actions spécifiques :
    - mettre à disposition un outil informatique permettant une consultation facilitée du grand public pour connaître les opérations de sciences participatives en cours sur le territoire,
    - assurer la promotion des opérations de Vigie Nature Ecole portées par le MNHN,
    - organiser les 24h de la biodiversité (commune, Université, école),

Acteurs à mobiliser :

- CPIE Littoral, CPIE Pays Basque, Centre de la mer, GRAINE Aquitaine, P'tits débrouillards, CAUE, ADEME, Agence régionale de la Bio-diversité.

[14] LIFE pêche à pied de loisir sur le changement de pratique ; projet de, ARRISKUA (sensibilisation type Sciences et création contemporaine) visant à développer la culture du risque ; Riverine Input par Surfrider Foundation

Proposition **44**

Animation du réseau d'acteurs patrimoine naturel et du Portail du patrimoine naturel du Pays Basque, plateforme web collaborative

Objectif :
Maintenir la dynamique des acteurs mobilisés depuis 2013 et faire avancer la prise en compte des enjeux du Patrimoine naturel.

Actions envisageables :

- Favoriser la rencontre de ses membres et plus largement des acteurs intéressés par l'objectif de valoriser le patrimoine naturel du Pays Basque.
- Faire vivre la plateforme collaborative du portail du patrimoine naturel du Pays Basque géré par la CAPB.
- Favoriser la diffusion des informations, démarches, projets portés par les différents acteurs.
- Suivre le plan d'actions, de l'évaluer et de l'actualiser en lien avec les enjeux identifiés dans l'Avis du CDPB.
- Organiser des rencontres et temps forts pour faire vivre le débat et la réflexion sur le patrimoine naturel.

Acteurs à mobiliser : Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques, CPIE Littoral, CPIE Environnement, Conservatoire des Espaces Naturels, UPPA, EHLG, Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques, Agence d'attractivité et de développement touristique Béarn Pays Basque, Rectorat, Canopé, EKE/ICB, Agence Régionale de la Biodiversité.

Proposition **45**

Enseigner le Patrimoine naturel du Pays Basque à l'école

Objectif :
La connaissance et le rapport des enfants au patrimoine naturel de leur territoire

Actions envisageables :

- S'appuyer sur les partenariats noués et le portail élaboré avec les enseignants relais et les responsables de Canopé en 2006, dans la démarche « Enseigner le Pays Basque » (approche multidisciplinaire).
- Actualiser et consolider les ressources disponibles pour les enseignants avec comme premiers éléments ceux capitalisés durant le chantier mené par le Conseil de développement (état des lieux, présentations power point, portail du patrimoine naturel, Soak,…).
- Capitaliser tous les projets pédagogiques conduits par les enseignants en Pays Basque sur le patrimoine naturel.
- Organiser une journée pédagogique chaque année pour enseignants du primaire et secondaire (conférences, ateliers terrain).

- Valoriser de nouveaux outils pédagogiques, en lien avec le monde des sciences et de nouvelles technologies (projets d'enseignants en sciences sur la réalité augmentée, partenariats avec des écoles ou formations supérieures).

Acteurs à mobiliser : Rectorat, Canopé

Proposition **46**

Etudier l'impact environnemental des pratiques numériques en Pays Basque, et définir un programme de promotion de la sobriété numérique

Le secteur des nouvelles technologies représente 10% de la consommation d'électricité mondiale (dont 30% pour les supports de connexion, 30% pour les data-centers, 40% pour les réseaux). La question des métaux utilisés dans les composants électroniques est préoccupante : besoins grandissants et faible taux de recyclage.
Il devient nécessaire d'ouvrir collectivement un véritable chantier prospectif pour accompagner la conscientisation et le renouvellement des usages du numérique.

Objectif :
Engager les acteurs du territoire vers une sobriété numérique en les accompagnant dans l'adoption de bonnes pratiques

Actions envisageables :
- Comprendre et révéler l'écosystème du numérique en Pays Basque
- Allier les capacités d'innovation et de développement offertes par le numérique en respectant un impératif de frugalité pour un écosystème numérique responsable
- Mettre en place un plan de gestion collectif des déchets numériques
- Sensibiliser et responsabiliser toute la société (institutions, collectivités, entreprises, professionnels, habitants…)

Acteurs à mobiliser :
- ANTIC, UPPA, Cluster Pays Basque Digital, CCI, Rectorat, FING…

Détail de la proposition en Annexe (p.70)

ANNEXES

Annexe 1 – Rappel des orientations de la 1ère contribution

1. HABITAT : ALLIER URGENCE SOCIALE ET CLIMATIQUE

1.1. Favoriser l'intensité foncière
1.2. Mobiliser les acteurs du logement vers le logement passif
1.3. Elaborer un plan ambitieux de rénovation énergétique du logement ancien
1.4. Mettre en place un fonds de solidarité à la transition pour les ménages les plus vulnérables (propriétaires ou locataires)
1 .5. Faire de l'habitat un producteur d'énergie renouvelable et un acteur résilient du changement climatique
1.6. Intégrer systématiquement la qualité environnementale et sanitaire

2. MOBILITE : DEVELOPPER TOUTES LES ALTERNATIVES A LA VOITURE THERMIQUE ET OPERER UNE REVOLUTION CULTURELLE

2.1. Engager un changement culturel et de pratiques de mobilité
2.2. Une offre de transport en commun adaptée aux besoins du territoire
2.3. Les modes actifs au premier rang d'une nouvelle hiérarchie des mobilités
2.4. Inciter et contraindre à l'autopartage

3.AGRICULTURE & ALIMENTATION : ORIENTER LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION VERS UNE ALIMENTATION SAINE, LOCALE ET VARIEE

3.1. Aller vers le « zéro intrants phytosanitaires et engrais chimiques » et optimiser la fonction captage, grâce à l'évolution des pratiques agricoles
3.2. Préserver le foncier agricole disponible près des centres urbains en le destinant vers la réponse aux besoins alimentaires locaux
3.3. Structurer la demande collective et l'offre locale
3.4. L'agriculture durable, levier de développement économique du territoire

4. ENERGIE : MISER SUR LA SOBRIETE ENERGETIQUE ET LA PRODUCTION LOCALE D'ENERGIES RENOUVELABLES

4.1. Créer les conditions d'un changement de comportement et de culture vis-à-vis de la consommation d'énergie
4.2. Développer un « plan Marshall local » de production d'énergies renouvelables

5. DECHETS : REDUIRE EN AMONT, VALORISER EN AVAL, ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDUSTRIELLE

5.1. Accompagner les habitants et acteurs socio-économiques vers des démarches de réduction des déchets et de pratique éco-citoyennes
5.2. Engager une politique volontariste de gestion des déchets du bâtiment
5.3. Accompagner le développement de l'économie circulaire

6. **ANTICIPATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE SES IMPACTS SUR LES RESSOURCES VITALES**

6.1. Limiter l'exposition aux risques et anticiper leur gestion
6.2. Développer la connaissance des acteurs locaux sur les répercussions du changement climatique et la partager au plus grand nombre
6.3. Faire de la préservation des écosystèmes un socle du développement économique et de l'aménagement du territoire

7.**INTEGRER LA TRANSITION ECOLOGIQUE & ENERGETIQUE AU SEIN DES ORGANISATIONS PUBLIQUES ET PRIVEES**

7.1. Vers des collectivités exemplaires
7.2. Entreprises : « en route vers l'éco-économie » et l'écologie industrielle !
7.3. Des « plans climat » à déployer dans un maximum d'organisations du territoire

8.**RELOCALISATION DE L'ECONOMIE ET INNOVATION SOCIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE & ENERGETIQUE**

8.1. Accompagner les porteurs de projets dans le domaine de l'ESS et la Transition écologique et énergétique
8.2. Développement de nouvelles filières et nouveaux métiers locaux, non délocalisables
8.3. Appui aux démarches qui soutiennent cette relocalisation

Annexe 2 –Lecture thématique des actions proposées

Enjeu		Action	Habitat	Mobilité	Agri-alim	Energie	Déchets	Anticipation Adaptation	Entreprises et innovation
Aménagement	1	Une production d'habitat dans les centralités, en cohérence avec les offres de mobilité, l'emploi, les services	■	■					
	2	Intégrer aux règlements d'urbanisme des contraintes liées à la qualité des matériaux et mobiliser la commande publique	■						
	3	Intégrer le Patrimoine naturel dans l'élaboration des outils de planification							
	4	Optimiser l'usage de gisements fonciers déjà urbanisés par le développement ou le soutien à des projets expérimentaux	■						
	5	Maintenir et développer les potentialités d'agriculture urbaine et périurbaine, levier de production locale	■		■				
	6	Consolider des outils de gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers en zone montagne						■	
	7	Développer de nouvelles méthodes de conception des espaces publics	■	■				■	
	8	Inscrire dans les documents d'urbanismes une nouvelle hiérarchisation des modes de déplacement pour tout projet de voirie		■					
	9	Développer les infrastructures du vélo		■					
	10	Intégrer les usages partagés de la voiture dans l'offre de transport proposée		■					
	11	Mettre en place une politique communautaire de stationnement différenciée pour réduire la place de la voiture en cœur de ville / bourg		■					
	12	Créer des hubs d'intermodalités aux points stratégiques		■					
	13	Expérimenter à grande échelle toutes les possibilités de mobilités sur les axes structurants du territoire		■					
Relocaliser les activités	14	Organiser la filière de réemploi des déchets du bâtiment	■				■		■
	15	Créer un « marche d'intérêt local », plateforme logistique et d'achat			■				■
	16	Développer le maraichage et la production fruitière			■				■
	17	Développer l'auto-production/consommation d'énergie renouvelable à l'échelle de micro-bassins de vie				■			
	18	Accompagner le développement de la filière bois amont et aval			■	■			■
	19	Accompagner le développement de la filière de micro-hydroélectricité				■			■
	20	Créer un « cluster nature » interprofessionnel						■	■
	21	Accompagner la création d'un outil de financement de la transition écologique et solidaire en s'appuyant sur l'Eusko						■	■

Enjeu		Action	Habitat	Mobilité	Agri-alim	Energie	Déchets	Anticipation	Entreprises et innovation
Accompagner la mutation du tissu économique	22	Etudier les potentiels de développement de l'écologie industrielle en Pays Basque et de l'économie circulaire							
	23	Pérenniser le programme TRANZ'EKO pour accompagner les nouveaux entrepreneurs de la TEE et coordonner les acteurs de l'économie circulaire							
	24	Pérenniser et affiner le fonds de soutien à l'innovation économique pour la TEE							
	25	Renforcer massivement les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique du Parc ancien autour d'une plateforme de rénovation énergétique							
	26	Développer un plan de formation à l'éco-conception, éco-construction et éco-rénovation							
	27	Créer un « Acclimaterra » local et un programme de recherche associé							
	28	Lancer des recherches sur les alternatives aux pesticides et la fonction stockage de carbone de l'agriculture							
	29	Consolider et amplifier un programme de promotion de l'agro-écologie, de sensibilisation aux nouvelles pratiques écologiques							
	30	Créer un réseau d'experts TEE, pour accompagner les organisations publiques et privées dans l'élaboration de leurs « plan climat »							
	31	Accompagner les entreprises pour faire évoluer la fonction transport dans leurs secteurs d'activité et engager des coopérations nouvelles							
	32	Accompagner le verdissement des filières structurantes du territoire							
	33	Mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences sur la transition écologique & énergétique							
Faire évoluer les pratiques habitantes	34	Promouvoir l'auto-réhabilitation accompagnée des logements							
	35	Soutenir le déploiement de Plans de déplacement de quartiers / secteurs							
	36	Accompagner les acteurs associatifs dans des « plans climat asso »							
	37	Développer les « défis famille » intégrant tous les aspects de la transition							
	38	Développer un programme de promotion et de sensibilisation par la pratique à l'utilisation du transport en commun et des modes doux							
	39	Développer la culture du vélo auprès de tous les publics							
	40	Créer un fonds de soutien aux alternatives de mobilité complémentaires à l'offre publique							
	41	Sensibiliser une alimentation saine par la pratique du petit maraichage « urbain »							
	42	Créer un observatoire citoyen de la transition							
	43	Développer les actions innovantes de sensibilisation à caractère culturel et scientifique							
	44	Animation du réseau d'acteurs patrimoine naturel et du Portail du patrimoine naturel du Pays Basque, plateforme web collaborative							
	45	Enseigner le Patrimoine naturel du Pays Basque à l'école							
	46	Etudier l'impact environnemental des pratiques numériques en Pays Basque, et définir un programme de promotion de bonnes pratiques							

Annexe 3 – Détail sur certaines propositions d'actions

Détail de la proposition 18 : Accompagner le développement de la filière bois locale, en amont (production) et en aval (équipement des ménages)

Le bois est après le soleil la ressource énergétique la plus économique et dont le caractère renouvelable est le plus facilement atteint. La bonne gestion du patrimoine forestier permet de disposer de ressource sur des cycles allant de 5 à 30 ans. Mais l'abandon progressif des forêts rend la ressource en bois difficilement exploitable (bois énergie ou bois d'œuvre), et nécessite un accompagnement : mutualisation du matériel des exploitants forestiers, financements spécifiques etc. Le développement de la filière devra donc s'appuyer sur un travail d'animation important, aujourd'hui entre les mains de l'ONF pour les forêts publiques et du CRPF, pour les forêts privées (dont le maillage territorial des agents est en difficulté).
Un travail supplémentaire doit également être mené pour sensibiliser les propriétaires agricoles à l'intérêt économique et écologique du boisement/reboisement de leurs parcelles (fonction de stockage important de carbone du bois jeune).

Rappel des objectifs :
Consolider la filière par des actions en amont, gestion de la ressource, et en aval, débouchés de la filière bois-énergie.

Modalités de mise en œuvre :
3 actions complémentaires seraient à développer

1) <u>Développer l'ingénierie d'animation forestière pour encourager une culture forestière</u>

À court terme :
- Décision d'attribution d'une subvention au CRPF Aquitaine
- Embauche d'un animateur forestier dédié à la forêt basque par le CRPF Aquitaine
- Début de l'animation forestière (diagnostic et réalisation des premiers chantiers d'exploitation forestière)

A moyen terme :
- Suivi des actions
- Bilan des diagnostics forestiers et des chantiers d'exploitation

À long terme :
- Réunion de travail entre les acteurs de la forêt pour établir la nécessité d'une nouvelle campagne d'animation forestière

Acteurs à mobiliser :
- CRPF Aquitaine, SUGARAI, propriétaires privés de la forêt basque

Moyens à mobiliser :
Budget estimé : 1 animateur forestier coûte environ 40 K€/an (24 Ke de salaire, 10 K€ de charges et 8K€ de frais annexes (équipements, déplacements) donc sur 5 ans, le budget est de 200 K€ environ
Moyens humains : 1 animateur forestier à recruter par le CRPF Aquitaine

Suivi de l'action :
Indicateurs :

- Nombre de diagnostics posés
- Maillage territorial de ces diagnostics
- Nombre de chantiers d'exploitation forestière réalisés
- Identification et quantification (en T) de la destination de la ressource (bois énergie/ bois d'œuvre)

2) <u>Soutenir l'acquisition de matériel adapté des exploitants forestiers</u>

À court terme :
- Décision d'attribution d'une enveloppe financière pour l'acquisition de matériel forestier adapté
- Identification des porteurs de projet
- Attribution des enveloppes

À moyen terme :
- Suivi des investissements et bilan des investissements réalisés

À long terme :
- Réunion de travail entre les acteurs de la forêt pour établir la nécessité d'une nouvelle campagne d'accompagnement

Acteurs à mobiliser :
- Région, Département, exploitants forestiers de la forêt basque

Suivi de l'action :

Indicateurs :
- Nombre de porteurs de projet
- Maillage territorial de ces porteurs de projet
- Nombre d'investissements financés

3) <u>Sensibilisation des élus/porteurs de projet/investisseurs et particuliers pour la création de réseaux de chaleur (publics/privés) alimentés au bois énergie</u>

À court terme :
- Identification des projets susceptibles d'accueillir un réseau de chaleur bois
- Sensibilisation des porteurs de projets et particuliers à la favorisation d'une chaudière bois
- Sensibilisation des porteurs de projets et particuliers à approvisionner leurs installations avec du bois local

À moyen terme :
- Suivi des investissements et bilan des investissements réalisés

À long terme :
- Réunion de travail entre les acteurs de la forêt pour établir la nécessité d'une nouvelle campagne d'accompagnement

Acteurs à mobiliser :
- Région, CD64
- SOLIHA

Moyens à mobiliser :
- S'appuyer sur les cabinets d'étude énergétiques (CAPTERRE, autres)

Suivi de l'action :
Indicateurs :
- Nombre de porteurs de projet
- Maillage territorial de ces porteurs de projet
- Nombre d'actions de sensibilisation

Exemples et expériences :
- Massif Central : le conseil départemental du 63 a aidé au financement du budget d'animation forestière via le CRPF local. Le CRPF a embauché un animateur forestier sur 5 ans pour la mise en place de diagnostic forestiers et le suivi des chantiers forestiers. Le financement s'est fait par subvention versée au CRPF.
- Pays Basque :
    - Sugarai a obtenu auprès du Ministère de la Transition Ecologique le premier Label Bas Carbone en France afin de soutenir ses projets de boisements.
- D'autres projets pourraient faire l'objet de labellisation en Pays Basque.
    - Réseau de chaleur installé par la CAPB à Saint Jean-Pied-de-Port pour l'alimentation de la piscine communautaire et deux EHPAD.

Détail de la proposition 21 : **Accompagner la création d'un outil de financement de la transition écologique et solidaire en s'appuyant sur l'Eusko**

Le Pays Basque s'est doté d'une monnaie locale complémentaire, l'Eusko, qui est un outil concret et à portée de tous (entreprises, associations, collectivités, particuliers…) pour relocaliser au quotidien l'économie, et réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de marchandises. En ne circulant que sur un territoire donné (ici le Pays Basque nord), une monnaie locale (il en existe 80 en France) favorise en effet le développement des échanges économiques entre acteurs de ce territoire.
L'Eusko connaît une forte dynamique, puisqu'elle est la plus importante monnaie locale d'Europe, et elle bénéficie du soutien de la CAPB sur son plan de développement 2018-2021. La CAPB est adhérente à l'Eusko, et ses services intègrent peu à peu l'usage de l'Eusko tant en recettes (services publics locaux) qu'en paiements (marchés, subventions, salaires et indemnités), comme prévu dans la convention votée en Conseil permanent le 17 juillet 2018.
Le plan de développement stratégique 2018-2021 de l'Eusko, intitulé « Un modèle de monnaie locale pour un développement territorial participatif accélérant la transition écologique » s'est fixé une série d'objectifs, dont celui de « Développer les impacts écologiques de l'Eusko ». Pour cela, l'un des leviers identifiés est d'*« expérimenter un mécanisme en partenariat avec une Collectivité locale permettant d'investir le fonds de réserve de l'Eusko dans la transition énergétique, grâce à une garantie apportée par cette collectivité. »*

Rappel de l'objectif :
Sécuriser l'investissement d'une partie du fonds de réserve de l'Eusko dans des projets locaux de Transition écologique et solidaire

Modalités de mise en œuvre :
A court terme
Etudier la faisabilité technique et le cadre légal d'un nouveau dispositif :

- Immobilisation d'une partie du fonds de réserve de l'Eusko en fonds propres dans des structures œuvrant pour la Transition écologique et solidaire
    - les 100 euros reçus par Euskal Moneta en échange de 100 eusko ne seraient plus mis en réserve, mais immobilisés au profit d'un projet particulier
    - campagnes des levées de fonds limitées dans le temps et dans le montant :
- Sécurisation par une garantie de la part d'une collectivité
    - En assurer la liquidité si le projet soutenu fait un jour faillite, ou si l'Eusko a besoin, pour procéder au remboursement d'eusko, de liquidités au-delà des liquidités disponibles sur son fonds de réserve en banque,
    - la collectivité se substituerait alors en rachetant les parts sociales détenues par Euskal Moneta au prix d'achat
- Accompagnement de la réflexion par un juriste et/ou d'un expert en finances : à l'heure actuelle, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) recommande aux monnaies locales de conserver la liquidité de leurs fonds de réserve… il s'agit de savoir s'il est possible d'en immobiliser une partie en le plaçant

au capital de structures œuvrant pour la Transition, à condition que la caution ou la garantie assure la liquidité des fonds en cas de besoin

A moyen terme

Lancer une première expérimentation

- Campagne de levée de fonds
    - au profit d'une structure locale identifiée compatible avec les préoccupations d'Euskal Moneta (relocalisation de l'économie, emploi local, promotion de l'agriculture paysanne, du commerce de proximité et de l'euskara)
    - limitée dans le temps et le montant : par exemple, une campagne de 6 mois pour lever 500 000€ pour un projet de Transition déterminé
- Achat de parts sociales par Euskal Moneta, sécurisées par une collectivité

A long terme

Suivi et évaluation des impacts de l'expérimentation, et définition des modalités de son extension

Acteurs à mobiliser :

- Euskal Moneta, acteurs locaux de la finance solidaire (Herrikoa, France Active Aquitaine), acteurs publics pouvant intervenir en garantie (BPI France, Caisse des dépôts et consignations)

Détail de la proposition 22 : **Etudier les potentiels de développement de l'écologie industrielle territoriale en Pays Basque**

L'écologie industrielle est une des déclinaisons opérationnelles de l'économie circulaire. Cette pratique de management environnemental vise à optimiser la gestion de flux de production (intrants et sortants) et de l'énergie entre entreprises et industries, et de fait tendre vers des circuits économiques courts. L'objectif est de mettre en évidence les synergies potentielles afin de mutualiser/rationnaliser à l'échelle locale (une zone d'activités par exemple) offre et demande d'intrants et sortants.
Concrètement, la mise en œuvre de synergies éco-industrielles peut ainsi concerner :

- La valorisation / l'échange de flux industriels (eaux industrielles, déchets et coproduits, etc.)
- La mutualisation de services aux entreprises (gestion collective des déchets, collecte et réutilisation des eaux pluviales, transport, etc.)
- Le partage d'équipements (chaudière, production de vapeur, unité de traitement des effluents, etc.) ou de ressources (emplois en temps partagés, etc.)
- La création de nouvelles activités (activités d'interface nécessaires à la valorisation des sous-produits, développement de produits ou services à partir d'une nouvelle ressource identifiée, etc.)

Rappel des objectifs :

- Initier des démarches partenariales entre acteurs économiques pour mobiliser les potentiels d'écologie industrielle.
- S'appuyer sur les premières démarches expérimentées pour encourager le monde économique à développer l'EIT au Pays Basque.

Modalités de mise en œuvre :

- Identification des potentiels
    - Quantifier et géolocaliser les ressources des entreprises à l'aide d'une cartographie interactive dans les domaines matières, logistique et équipements, ressources humaines, etc. (par l'outil des CCI)
    - Identifier les maillons manquants pour donner une valeur ajoutée aux ressources
- Définition des périmètres d'intervention pour une première phase de lancement
    - Définir quelles filières cibler ou non
    - Définir la cible des acteurs économiques à toucher (commerce, industrie, artisanat agro…)
    - Définir la typologie des zones d'activités
- Identifier une zone d'activité comme lieu d'expérimentation
- Mobilisation et mise en réseau, par l'intermédiaire d'une équipe d'ingénierie/animation territoriale
    - Aller à la rencontre des entreprises pour leur donner envie de s'engager dans une démarche d'économie circulaire
    - Détecter les potentiels d'échanges de ressources, de synergies, de mutualisation inter-entreprises
    - Partager les retours d'expériences du projet ORHI et de la zone portuaire avec d'autres zones d'activités

    - Organiser et animer des ateliers thématiques pour provoquer la rencontre et créer des synergies selon les besoins et attentes des entreprises
    - Mettre en lien les acteurs économiques pour une mutualisation
    - Rendre visible la démarche d'EIT pour fédérer, essaimer, montrer l'exemplarité du tissu économique du territoire.
- Coordination du réseau de l'économie circulaire
    - Accompagner la définition et la mise en place des synergies
    - Transmettre des méthodes de travail pour encourager la mutualisation
    - Exemple dispositif expérimental Tranz'eKo (CDPB/IEHGK/ADEME), cf. proposition 19

Acteurs à mobiliser :
- CCI, CMA, clusters, entreprises du Pays basque

Moyens à mobiliser :
Nature des dépenses :
- Animation : moyen humain en fonction des zones accompagnées
- Etude : en fonction des actions identifiées suite au diagnostic de la zone
- Investissement : en fonction des actions identifiées suite au diagnostic de la zone

Suivi de l'action :
Indicateurs :
- Nombre d'entreprises engagées
- Nombre et nature de flux recensés
- Nombre et nature de synergies détectées
- Nombre et nature de synergies mises en œuvre
- Quantification des gains réalisés (en T de CO2 évitées, kWh économisés, T de matières valorisées ou recyclées…)

Détail de la proposition 28 : Lancer des recherches sur les alternatives aux pesticides et la fonction stockage de carbone de l'agriculture

---

Dans un contexte de réchauffement climatique et de nécessaire transition énergétique, la production agricole se retrouve à une croisée des chemins. Certains choix peuvent contribuer à émettre de fortes quantités de GES et à consommer toujours plus d'énergie fossile, d'autres amèneront vers des systèmes et des techniques moins énergivores et moins émettrices de GES. Les TCS (Techniques culturales simplifiées) sont basées sur la réduction du travail du sol et le non labour et les principes de l'agriculture de conservation (non labour, couvert végétal et rotations) s'avèrent des leviers pour lutter contre l'érosion, stocker du carbone dans le sol et utiliser moins d'énergie fossile. Mais elles s'accompagnent souvent de l'utilisation de pesticides.

Des expérimentations sont menées sur quelques fermes pour trouver des alternatives à l'utilisation d'insecticide pour éradiquer les chenilles de la noctuelle de la prairie (Cirphis unipuncta), une des principales causes de recours aux produits chimiques en Pays Basque et dont les dégâts peuvent être très importants, comme ce fut le cas en 2018.

Rappel des objectifs :

- Définir les modalités de développement d'une agriculture de conservation pour sortir de l'usage des pesticides par de nouvelles pratiques (comme les Techniques culturales simplifiées).
- Déterminer les alternatives aux pesticides pour faire face aux attaques massives de chenilles.

Modalités de mise en œuvre :

À court terme :

- Suivi des fermes en agriculture de conservation en Pays Basque et mise en place de nouveaux essais.
- Elaboration de protocoles d'expérimentation en lien avec la recherche.
- Lancer une thèse pour comprendre la biologie du Cirphis Unipuncta et trouver une solution alternative à son traitement.

À long terme :

- Confirmation des résultats d'essais réalisés en amont et pendant la phase de thèse

Acteurs à mobiliser :

- EHLG, structures de développement et de recherche

Moyens à mobiliser :

- Coût approximatif d'une thèse : environ 120 000 € sur 3 ans
- Coût approximatif accompagnement paysans, mises en place essais : 30 000 €/an

Détails de la proposition 29 : Consolider et amplifier un programme de formation de l'agroécologie pour sensibiliser aux nouvelles pratiques écologiques

---

Contexte et enjeux :

Face aux interrogations actuelles de la société, ce projet de formation en enseignement supérieur, est un pari sur l'avenir. Il vient en réponse aux nombreuses interrogations qui subsistent autour de la perception et de l'application de l'«agroécologie », terme aujourd'hui très médiatisé, entré massivement dans la plupart des référentiels d'enseignement agricole et dont les contours restent pourtant mal identifiés.

Certes l'agroécologie, relève d'une approche scientifique issue de l'agronomie et de l'écologie. Toutefois, l'intérêt de cette formation réside dans le fait qu'au-delà d'une mise en œuvre technique, l'agroécologie ne peut être réfléchie sans prendre en compte tous les critères inhérents aux territoires sur lesquels elle s'applique, qu'ils touchent à la nature et aux paysages, aux hommes et aux femmes qui y vivent, aux politiques publiques qui s'y appliquent directement ou, indirectement, aux savoirs et aux patrimoines culturels. Ce projet de formation cible donc le système de production agricole qui va de la terre jusqu'à l'assiette du consommateur et remet en perspective la figure du paysan dans cette chaîne en prenant en compte l'ensemble de ces composantes. La formation sera basée sur des échanges interactifs entre enseignants, chercheurs, professionnels de divers secteurs d'activités ou de diverses structures et un public d'apprenants mixant à la fois des étudiants de la formation initiale et des personnes en activités ou en recherche d'emploi, permettant ainsi une mixité des publics et favorisant le recueil d'expériences et la mixité des parcours. C'est un projet ouvert sur et aux autres territoires par la diversité et l'échelle d'intervention des intervenants (France, Europe, Afrique, Amérique du Sud), qui prendra la forme d'un DU d'agroécologie, dans un premier temps.

Rappel des objectifs :

- Répondre à des demandes de formation en enseignement supérieur liées aux transitions agroécologiques, nouvel enjeu et défi sociétal des territoires.
- Construire ces formations en se basant sur des projets d'application territoriaux.

Modalités de mise en œuvre :

A court terme :

- Définir un panel d'élèves potentiels et les outils d'information et de communication adéquats : public de statut hétérogène (étudiants, actifs, en recherche d'emploi, en reconversion) et de domaine professionnel divers (paysans, enseignants, chargés d'études et de développement, banquiers, techniciens, animateurs, chefs d'entreprise)
- Définir les modalités d'une formation transfrontalière
- Ouvrir la formation dans sa globalité en 2020 avec 10 à 15 élèves

A moyen terme :

- Pérenniser 10 à 15 personnes formées/an
- Faire évoluer le DU vers des formes diplômantes (inscrites au RNCP)

A long terme :

- Implanter des offres de formations universitaires complémentaires (cursus) sur la thématique des transitions agroécologiques sur le territoire Pays Basque

Acteurs à mobiliser :

- Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Collège Sciences et Technologies pour l'Energie et l'Environnement (STEE) - Campus Montaury – Anglet
- Associations locales du monde agricole et du développement territorial au Pays Basque (HEMEN, InterAMAP, EHLG, BLE, Eusko Ikaskuntza), trouvant écho auprès d'enseignants et de chercheurs travaillant sur l'agroécologie.

Moyens à mobiliser :

- Le budget prévisionnel lié à la mise en œuvre du projet de DU a été estimé à 66 400€. Il prend en compte le coût pédagogique environné, le coût de fonctionnement et les frais de gestion de la formation

Ressources existantes :

- DU Transition Agroécologique Paysanne
- intervenants associés
- liste de candidats potentiels en attente d'ouverture de la formation (15 ont suivi le premier module en juillet 2019).

Indicateurs :

- Nombre des personnes suivant la formation.
- Hétérogénéité professionnelle des personnes suivant la formation.
- Nombre des projets d'application territoriaux développé dans le cadre de la formation.

Détail de la proposition 42 : **Créer un observatoire citoyen de la transition**

La TEE est un domaine complexe qui engage la société dans sa globalité et où sont maintenant pertinents une multitude d'acteurs. Devant une telle complexité, un premier pas est fait avec l'adoption prochaine, après un processus participatif, du PCAET que tous les acteurs du territoire auront la responsabilité de mettre en œuvre. Mais la mesure de notre avancement collectif vers les objectifs ambitieux portés par ce plan, devrait, elle, être simple, accessible, lisible et partagée, afin de promouvoir la transparence, la confiance, et de mobiliser là où les choses ne bougent pas assez vite. Sans un effort pour rendre plus unifié, uniforme et accessible le suivi de la mise en œuvre du PCAET, mais plus largement aussi des efforts de tout un chacun et du monde économique pour accélérer la TEE, et des effets qu'ils produisent, le risque est grand que les acteurs de la TEE, qu'ils soient institutionnels, associatifs, du secteur privé ou citoyens,[15] multiplient de manière individuelle la mesure des progrès réalisés (ou non), utilisant des indicateurs qui se chevauchent sans permettre l'agrégation ou la comparaison, voire se contredisent, laissant des pans entiers de la TEE sans couverture ou, tout simplement, produisant des « photographies » qui restent confidentielles et éloignées du grand public.

Le Plan Climat mettra en place un dispositif de suivi des actions qu'il propose de mettre en œuvre : ce suivi devrait intégrer au maximum les citoyens et acteurs territoriaux, pour maintenir et développer leur engagement. Le CDPB/IEHGK propose d'en faire un véritable observatoire citoyen de la TEE.

Rappel des objectifs généraux :

- Permettre la diffusion et l'appropriation grand public des défis énergétiques et climatiques.
- Se donner les capacités de suivre l'avancée de la transition énergétique et écologique du Pays Basque et rendre ce suivi accessibles à tou.te.s.
- Sur les domaines clés de l'habitat et de la mobilité, intégrer les mêmes objectifs aux dispositifs d'observation territoriale et de suivi des politiques publiques.[16]

Objectifs opérationnels :

Se donner les capacités de suivre l'avancée de la transition énergétique et écologique du Pays basque via un **tableau de bord** d'indicateurs recoupant les grandes thématiques du PCEAT, nourris par des données locales produites par tous les acteurs de la transition, y compris les citoyens eux-mêmes, et accessible à tou.te.s via des applications de visualisation. Ce tableau de bord sera tenu par un *Observatoire citoyen de la TEE au Pays basque*, qui coordonnera la collecte, la validation, l'analyse et la visualisation d'indicateurs de différents niveaux (opérationnels, stratégiques), couvrant les actions des différentes parties prenantes et recoupant tous les grands domaines du développement durable au Pays basque. L'Observatoire contribuera donc à :

- approfondir et partager la connaissance de la TEE au Pays basque et entretenir le diagnostic partagé initié lors de la formulation du PCAET ;

[15] Voir la campagne actuelle de Bizi ! et son initiative Hitza Hitz.
[16] Voir les actions proposées dans la Contribution du CDPB/IEHGK au PLH (proposition 20) et au PDU (proposition 17)

- appuyer les politiques publiques locales et en particulier pour mettre en relation les résultats obtenus et les actions engagées, et donc vérifier la pertinence de celles-ci ;
- mobiliser et *encourager* l'action de tout un chacun, institutionnel, entreprise, citoyens, associations, en démontrant les progrès réalisés et le chemin qu'il reste à faire.

La dimension « citoyenne » de l'observatoire permettra d'assurer son indépendance, condition importante à la crédibilité de son action, mais elle a avant tout pour rôle de rassembler en faisant sortir les institutionnels de ce qui est parfois une approche trop confidentielle et scientifique de suivi-évaluation et, pour les citoyens et le tissu associatif, une vision parfois plus politique que basée sur des faits et rigoureuse du chemin parcouru et de celui qu'il reste à parcourir. La dimension « citoyenne » de l'observatoire fait donc avant tout référence à sa dimension collective.

De manière concrète, l'Observatoire :

- sera piloté par un comité multipartenaire rassemblant institutionnels, fournisseurs d'énergie, consommateurs (public, privé), monde associatif et citoyen (représenté par le CDPB/IEHGK), organismes de recherche
- développera un cadre d'indicateurs en prenant de référentiel existants (ADEME, Plan climat-énergie, PCEAT, Objectifs de développement durable, etc.) mais aussi en produisant des indicateurs locaux qui capturent les enjeux spécifiques au Pays basque.
- collectera régulièrement les mesures de ces indicateurs des acteurs impliqués, dont les chercheurs locaux et les citoyens « observateurs », et les compilera dans un tableau de bord
- s'appuiera sur les observatoires sectoriels habitat et mobilité
- développera des analyses sur les avancées et obstacles mis en lumière par le tableau de bord
- sensibilisera le grand public :
    - aux impacts locaux du changement climatique par la publication de rapports et par des événements grand public
    - sur le tableau de bord par des outils de visualisation approprié et une application « TEE Pays basque ».
    - aux mesures d'adaptation / d'anticipation à prendre

Phases de mise en œuvre :

À court terme :

- Mettre en place l'armature de coordination institutionnelle
- Arrêter la liste d'indicateurs en prenant en compte les indicateurs propres au PCAET, mais aussi les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 et d'autres cadres référentiels nationaux ou mondiaux pertinents.
- Définir les flux de données entre les acteurs de la mesure d'impact et l'observatoire.
- Produire la première ligne de base du tableau de bord (2021).

À moyen terme :

- Mise à jour mensuelle / trimestrielle / annuelle du tableau de bord (propre à chaque indicateur)

- Développement d'une application de visualisation pour usage individuel
- Actions de sensibilisation et d'éducation sur l'observatoire et le tableau de bord auprès du grand public.
- Contribuer à la première évaluation à tiers-parcours du PCAET.

Acteurs à mobiliser :

- ADEME, DREAL, Région, CDPB/IEHGK
- Fournisseurs : Enercoop, EDF
- Université de Pau et Pays de l'Adour, ESTIA, chercheurs locaux
- Acteurs socioéconomiques : CDPB/IEHGK, Bizi, CADE, Chambre de commerce et d'industrie, Secteur du tourisme, EHLG, etc.

Moyens à mobiliser :

- Budget estimé : à déterminer – principal poste de dépense : salarié et développement d'une application.
- Moyens humains : 1 salarié ETP (au début) puis peut évoluer vers un mi-temps une fois partage des tâches définis avec autres partenaires, outils développés et mécanismes de pilotage mis en place.
- Moyens informatiques :
    - développement de l'outil tableau de bord et de la page d'hébergement
    - développement d'une application grand public

Exemples et expériences :

- Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique des Pays de la Loire (https://teo-paysdelaloire.fr/)

    Initiative portée avant tout par les institutionnels (Etat, région, ADEME) et les fournisseurs d'énergie, mais aussi avec une composante société civile – d'où l'absence de « citoyen » dans l'intitulé. Maintien d'un tableau de bord de 14 indicateurs principaux et de nombreux sous-indicateurs. Focalisation avant tout sur les émissions de carbone et la production d'énergie propre.
- Un site européen recense les différentes initiatives d'observatoires citoyens sur l'environnement (https://ec.europa.eu/easme/en/news/have-you-heard-about-concept-citizens-observatories), dont beaucoup ont aussi bénéficié de financements européens. Ces observatoires sont avant tout « citoyens » parce qu'ils se basent avant tout sur des données recueillies par les citoyens (souvent pas le biais de leur smartphone), en analogie avec les « citoyens-journalistes ».

Détail de la proposition 46 : **Etudier l'impact environnemental des pratiques numériques en Pays Basque, et définir un programme de promotion de la sobriété numérique**

La transition numérique, à savoir l'adaptation des entreprises et des populations aux mutations technologiques, est un incontournable du développement des pays et des entreprises. Elle a longtemps été considérée comme un moyen de réduire l'impact environnemental, conduisant à une dématérialisation quasi systématique. Et pourtant, l'empreinte énergétique du numérique est en constante augmentation, sa consommation augmente de 9% par an dans le monde. Une réalité en grande partie due à l'explosion de l'usage des vidéos (communication, streaming), la multiplication et le renouvellement des supports de connexion, et dont les impacts négatifs sont mal connus et peu communiqués. Le secteur des nouvelles technologies représente 10% de la consommation d'électricité mondiale : 30% pour les supports de connexion (ordinateurs, téléphones et objets connectés) ; 30% pour les data-centers (hébergement des données) ; 40% pour les réseaux. La question des métaux utilisés dans les composants électroniques est elle aussi préoccupante (besoins grandissants et faible taux de recyclage).
Il devient nécessaire d'ouvrir collectivement un véritable chantier prospectif pour accompagner la conscientisation et le renouvellement des usages du numérique.

Rappel des objectifs :

- Comprendre et révéler l'écosystème du numérique en Pays Basque
- Allier les capacités d'innovation et de développement offertes par le numérique en respectant un impératif de frugalité pour un écosystème numérique responsable
- Mettre en place un plan de gestion collectif des déchets numériques
- Sensibiliser et responsabiliser toute la société (institutions, collectivités, entreprises, professionnels, habitants…)

Modalités de mise en œuvre :

- Effectuer un diagnostic de la consommation du numérique en Pays Basque
- Monter un groupe de travail pour élaborer un plan collectif de gestion des e-déchets : mails, moteurs de recherche, stockages des fichiers, utilisation du smartphone, équipements électriques…
- Pérenniser et développer les actions portées par les acteurs du territoire et le tissu associatif sur la gestion des e-déchets
- Développer des campagnes de sensibilisation sur les e-déchets auprès des différents publics : habitants, scolaires, ménages, entreprises, salariés, collectivités, élus…
- Promouvoir le télétravail auprès des entreprises et développer la création de tiers-lieux ruraux connectés : identifier les besoins des territoires, soutenir les projets existants
- Mettre en place un dispositif d'OpenData Pays Basque

Acteurs à mobiliser :

- Antic, UPPA, Cluster Pays Basque Digital, CCI…

Annexe 4 - Table des sigles

ADEME	Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie
AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AMO	Assistance à Maîtrise d'ouvrage
ARACT-ANACT	Agence Régionale (/Nationale) pour l'Amélioration des Conditions de Travail
AUDAP	Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées
BAB	Bayonne-Anglet-Biarritz
BLE	Biharko Lurraren Elkartea
BPI	Banque Publique d'Investissement
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Chambre d'Agriculture
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDPB/IEHGK	Conseil de Développement du Pays Basque / Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua
CEF	Centre Européen de Fret
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DU	Diplôme Universitaire
EHLG	Euskal Herriko Laborantza Ganbara
EKE/ICB	Euskal Kultur Erakundea / Institut Culturel Basque
EPFL	Etablissement Public Foncier Local
FAP	Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés
FING	Fondation Internet Nouvelle Génération
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique
GPECT	Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale
IDRE	Interprofessionnelle de la Déconstruction et du Réemploi
IMA	Institut des Milieux Aquatiques
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
ONF	Office National des Forêts
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PIG	Programme d'Intérêt Général
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SOLIHA	Solidaires pour l'habitat
TC	Transport en Commun
TEE	Transition Ecologique et Energétique
TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
UPPA	Université de Pau et des Pays de l'Adour
VAE	Vélo à Assistance Electrique

LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION

Annexes

Contributions écrites des partenaires

Contribution BIZI!

(4 novembre 2019)

Contribution de Bizi portant sur le diagnostic PCAET Pays Basque

Pour BIZI, un bon plan climat, c'est quoi ?

Les enjeux de la transition écologique et du changement climatique ont percolé dans le débat de société. L'échelle mondiale, grâce aux rapports du GIEC, est l'échelle de la communication mais aussi de la prise de conscience de ces problématiques.
La mobilisation doit donc être globale et c'est pour cela que Bizi était présent aux contre-sommets pour le climat à Copenhague ou à Paris.
La mobilisation locale est tout autant impérative compte tenu des marges de manoeuvres dont disposent les territoires pour agir sur la mobilité, l'habitat, l'alimentation, ... et Bizi s'efforce d'y participer à travers ses actions quotidiennes.

Un plan climat à l'échelle d'un territoire, comme le Pays Basque nord, doit être un levier pour construire une stratégie locale partagée par les institutions, les acteur·rice·s du territoire et les citoyen·ne·s.
Il doit permettre de bien cerner les enjeux du territoire, son bilan énergétique, son bilan carbone, ses émissions de gaz à effet de serre et ses émissions polluantes. On reste là dans le seul cadre de la loi de transition énergétique de 2015. Au-delà, ce diagnostic territorialisé doit montrer aux élu·e·s, habitant·e·s et citoyen·ne·s quels sont les effets du changement climatique que l'on observe déjà sur le territoire, mais aussi fournir les clés d'un projet de territoire résilient et contribuant à son échelle, à la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre à laquelle nous appellent les scientifiques du GIEC.

Nous saluons le travail réalisé par les élus-e-s, les technicien·ne·s de la collectivité et le bureau d'étude dans des délais très courts. Bizi regrette cependant que les travaux aujourd'hui proposés ne permettent pas de remplir entièrement ce rôle. Ce diagnostic fournit une photographie à un instant T, mais ne s'inscrit que trop peu dans une vision dynamique et ne montre pas les évolutions, les tendances de la dernière décennie et de celles à venir. Il est donc difficile d'apprécier les réelles marges de manoeuvres et les efforts à consentir. Nous pouvons illustrer cette remarque avec les « besoins de chauffage » mentionnés dans la partie du diagnostic consacrée aux secteurs résidentiels et tertiaires et où on ne questionne pas la très probable augmentation de la consommation d'électricité spécifique liée à la climatisation dans un contexte où le changement climatique va à la fois intensifier l'occurrence et la virulence des épisodes caniculaires et occasionner des hivers aux températures moyennes plus douces (sous nos latitudes)...

Les gisements de « sobriété » par secteur sont insuffisamment évoqués et détaillés alors qu'elle permet un gain de 28 % de la consommation énergétique à échéance 2050 dans le scénario Négawatt et que les progrès réalisés en Europe (au travers notamment des directives efficacité énergétique) ont été en partie annulés par le manque de sobriété. Ainsi la consommation moyenne des véhicules baisse au km parcouru alors que les distances parcourues en voiture ne cessent de s'accroître ; conséquemment, la consommation annuelle de carburant ne diminue pas ...

A ce titre, nous regrettons que la projection des mobilités n'intègre pas d'objectif de sobriété via une baisse des km parcourus/pers/an à l'instar du scénario développé par le

cabinet B&L évolution. Le peu de données exposées rend la comparaison difficile avec d'autres scénarii et soulève de ce fait plusieurs questions.

On ne connaît pas la base des km parcourus/pers/an aujourd'hui, ni celle sur laquelle table la projection en 2050. On ne sait pas non plus quels sont les autres types de transport non renseignés dans les potentiels de réduction de GES. L'avion (*mode de transport le plus émetteur de GES/km/passager transporté, a fortiori pour des vols intérieurs qui semblent majoritaires à Biarritz : https://www.aeroport.fr/view-statistiques/biarritz-anglet-bayonne)* est-il pris en compte ? Quelle évolution du trafic de l'aéroport de Biarritz depuis 20 ans, quelles perspectives d'évolutions sont projetées et quelle incidence sur les émissions du territoire ? Depuis plusieurs années, l'aéroport accueille plus d'un million de voyageurs par an (NB : 1 183 635 en 2018) et présente des statistiques largement supérieures aux aéroports situés aux alentours tels que l'aéroport de Pau ou de Saint Sébastien.
Aussi, comment expliquer que le diagnostic fasse état de "faibles marges de manœuvre de la collectivité sur les secteurs maritimes et aériens" et que "ces deux secteurs ne feront pas l'objet de zooms spécifiques". Le "Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome BAB" est pourtant propriétaire de l'aérodrome et l'exploite en régie directe et est composé notamment de 4 Communes de la CAPB (Biarritz, Anglet, Bayonne et Saint-Jean-de-Luz) aux côtés des Conseils Départementaux des Landes et des Pyrénées-Atlantiques et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne...

Le tableau qui précise les parts modales projetées en 2050 ne précise pas la part de la voiture : doit-on en déduire que dans la projection, même pour l'ex ACBA, 58% des distances seraient toujours réalisées en voiture ? Est-ce une perspective réellement ambitieuse, à la hauteur des enjeux et des changements nécessaires pour que le Pays Basque nord assume pleinement sa part dans la préservation des conditions de vie du plus grand nombre ?
Par ailleurs, la projection affirme s'appuyer sur le scénario Négawatt mais elle ne prévoit que 3% de part pour le transport ferroviaire alors que celui-ci mise sur 16%. A quoi est dû cet important écart ?

Nous ne trouvons trace d'aucune estimation des émissions GES associées aux changements d'affectation des sols en moyenne annuelle au cours de la dernière décennie, ni d'estimation des surfaces artificialisées en moyenne chaque année sur le territoire au cours de la dernière décennie. Alors que l'on sait que l'artificialisation sévit gravement, en Pays Basque Nord en particulier, et qu'il est pourtant précisé dans le diagnostic que le "changement d'affectation d'un sol peut fortement modifier ses capacités de puits et d'émissions de carbone". Il n'apparaît pas non plus de potentiel de développement chiffré de la séquestration naturelle de carbone via les pistes de changement de pratiques agricoles proposées. L'absence de ces éléments nous paraît étonnante et préjudiciable à l'élaboration d'une stratégie construite à partir des dynamiques territoriales en cours.

Une estimation de l'empreinte carbone territoriale intégrant les émissions importées (scope 3) serait également pertinente afin de visualiser la part importante et croissante que ces dernières prennent dans notre impact carbone à l'échelle du territoire.

Nos propositions sur le diagnostic :

- ⇒ Nous souhaitons que les données du diagnostic soient mises dans une perspective d'évolution, au moins des 10 dernières années. Nous pourrons voir les tendances et apprécier véritablement sur quels volets il faut agir prioritairement.

- ⇒ En particulier, il nous paraît incontournable d'évaluer le niveau d'artificialisation qui a eu lieu au cours des 10 dernières années et de mesurer les impacts en émissions de GES du fait du changement d'affectation des sols ainsi que les effets sur la biodiversité.

- ⇒ Le diagnostic du secteur des transports au regard de son importance (2ème secteur pour les GES) doit impérativement couvrir l'ensemble des modes y compris le transport aérien et maritime.

- ⇒ Le diagnostic sur la vulnérabilité du Pays Basque nord face au changement climatique est un peu faible. Il est important de donner des éléments aux acteur·rice·s du territoire pour évaluer ce phénomène en cours. Pour exemple, il serait intéressant de montrer à l'échelle locale un certain nombre d'indicateurs (description de la variabilité climatique, précipitations annuelles, nombre de jours supérieurs à 25°, nombre de jours de gel, redémarrage de la pousse de l'herbe,…). L'agriculture est au cœur de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et peu d'éléments sont révélés. La question de la vulnérabilité touristique n'est pas abordée.

- ⇒ Vu l'importance du développement du chauffage électrique, de la climatisation et des trajets pendulaires effectués en auto sur le territoire, il serait également opportun de chiffrer l'actuelle vulnérabilité sociale des habitant·e·s touché·e·s par la précarité énergétique et de faire des projections des risques selon les évolutions de prix de l'énergie à 2030 et 2050.

- ⇒ Sur l'aspect méthodologique, la plupart des projections sont établies à territoire constant, alors que le Pays Basque nord connaît un fort développement. C'est un paramètre à corriger, en intégrant les éléments démographiques, la consommation de l'espace, la création de logements, etc. D'autre part, certaines données datent pour être pertinentes. Pour exemple, utiliser les données agricoles du recensement de 2010 (même corrigées) fausse la réalité actuelle. Il y a eu des mutations, avec notamment l'intensification de certaines grandes cultures (maïs).

- ⇒ Afin d'avoir une image complète de la réalité carbone du territoire, il nous paraît pertinent de réaliser une estimation (au moins une extrapolation) des émissions importées sur le territoire (scope 3) et de faire une représentation graphique et pédagogique de l'empreinte carbone du territoire qui permettent d'appréhender la part importante prise par ces émissions.

Il apparaît important à nos yeux de relancer le processus de co-construction, pour partager une stratégie et un plan d'action dans lesquels l'ensemble des acteurs prendront part.

BIZI propose un cadre stratégique

Notre scénario de transition écologique à 2050 doit permettre au Pays Basque nord de :

- devenir un territoire résilient au changement climatique,
- devenir un territoire neutre en carbone, à énergie positive, 100% renouvelable, moins polluant et sans précarité énergétique

« C'est un projet de territoire souverain, solidaire et soutenable. » Ce scénario vise la souveraineté alimentaire, la souveraineté économique et la souveraineté énergétique.
Il doit donc s'appuyer sur plusieurs orientations et principes essentiels :

- l'incitation et l'accompagnement à la rénovation énergétique performante des bâtiments publics et privés,
- l'émergence de nouvelles mobilités,
- le soutien à l'agriculture paysanne et durable, qui est le gage de la vitalité´ économique du territoire, de la dynamisation des circuits courts alimentaires de proximité et de la préservation des paysages, viviers de biodiversité ;
- l'exploitation durable de la forêt, qui permettra à la fois d'endiguer son avancée sur les parcours agropastoraux et de développer la filière locale du bois,
- la sensibilisation citoyenne à l'adoption de comportements vertueux : écogestes (familles, entreprises), pratiques agroécologiques (agriculteur·rice·s), démarche de filière à énergie positive, pratiques sylvicoles durables (forestiers), extinction partielle de l'éclairage public (collectivités, zones d'activités, commerces),...
- le développement de projets d'énergie renouvelable.

Il nous semble également pertinent de chiffrer le coût de l'inaction en cas de scénario « business as usual » qui est, selon plusieurs études, supérieur aux investissements nécessaires à la métamorphose écologique du territoire.

Vers un territoire à énergie positive

Aujourd'hui, le bilan énergétique du territoire fait apparaître un fort déséquilibre. La production énergétique locale (769 GWh) couvre seulement **12%** de la consommation énergétique du territoire (6366 GWh). La souveraineté énergétique signifie qu'à l'échelle du territoire la production et la consommation d'énergie s'équilibrent.
Le diagnostic présenté définit à la fois un potentiel de maîtrise de la consommation énergétique et le gisement de production d'énergie renouvelable. Les données, même présentées de manière très optimiste, ne permettent pas d'atteindre l'équilibre énergétique à 2050 : seuls **80% des besoins sont couverts !**
Il apparaît donc très important de calibrer ces études dans l'objectif d'atteindre l'équilibre énergétique et nous sommes convaincus que c'est possible.

Nous proposons donc que le territoire se lance dans une trajectoire énergétique qui vise l'équilibre énergétique dès 2045.

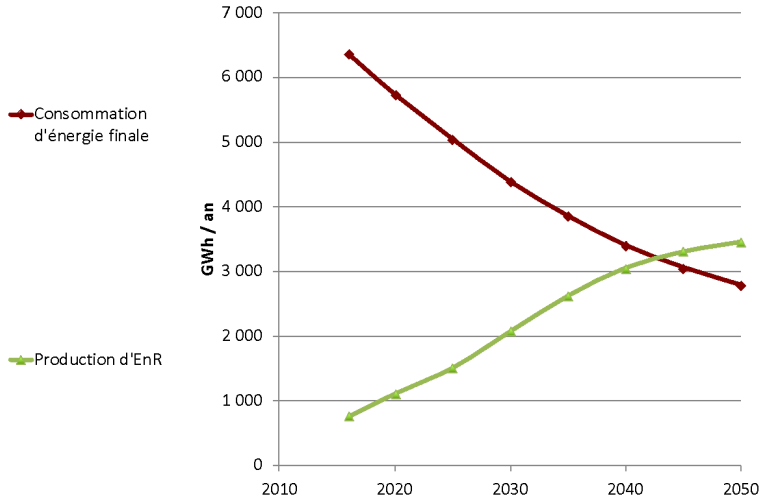

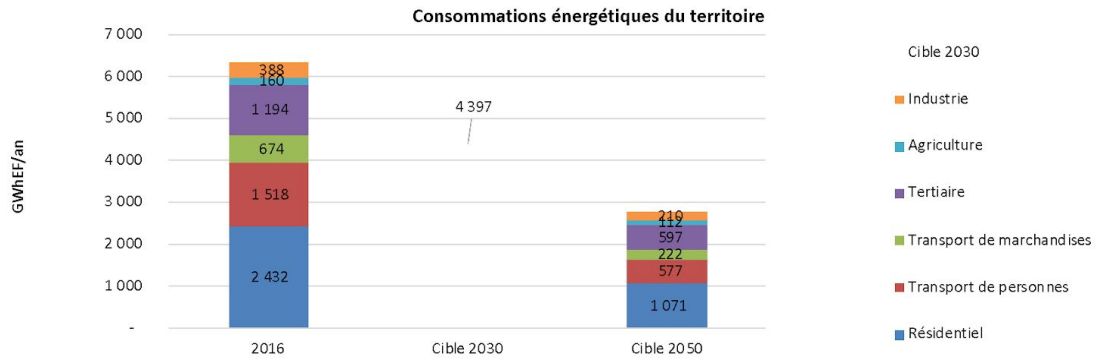

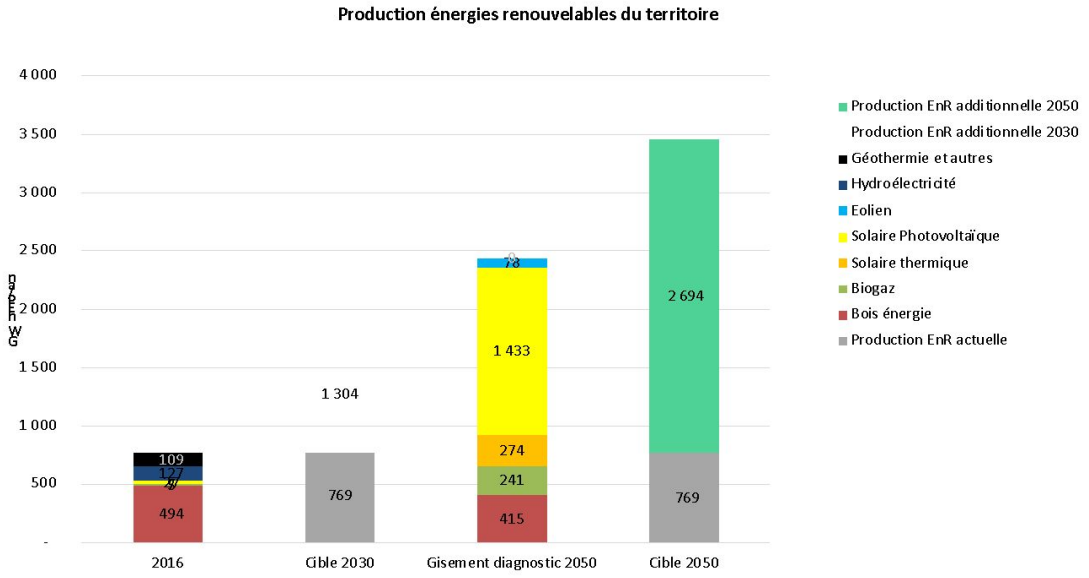

Ces graphiques reprennent les données de consommation et de production d'énergie présentées dans le diagnostic du PCAET. Nous avons établi une projection 2050 à partir de ces données, pour réaliser un scénario de type Facteur 4 (négaWatt).

Il apparaît deux choses :

- **les propositions d'objectifs de maîtrise de la consommation de l'énergie du diagnostic du PCAET sont ambitieuses et conformes à la stratégie Négawatt ;**

- **les gisements de production ENR (dans la proposition optimale) ne permettent pas en l'état d'atteindre les objectifs d'un territoire à énergie positive.**

Pour un territoire bas carbone

La stratégie doit cibler au moins le facteur 4 de réduction globale des GES, en portant la priorité des efforts dans les principaux secteurs énergétiques émetteurs que sont le transport et le bâti.

Bizi soutient un objectif territorial de neutralité carbone à horizon 2050. La neutralité carbone est entendue comme un état d'équilibre entre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et les absorptions naturelles de CO2 du territoire. Cet équilibre doit être assorti d'une division par un facteur supérieur à 4 des émissions de gaz à effet de serre anthropiques entre 1990 et 2050.
La quantité restante d'émissions devra être équilibrée par les absorptions naturelles de CO2. Ces dernières correspondent au CO2 capté et stocké par les écosystèmes préservés ou gérés par les humains tels que les forêts, les prairies, les sols agricoles et les zones humides, à l'exclusion des mers et des océans. Pour que l'état d'équilibre soit réputé atteint, le territoire doit avoir divisé par un facteur supérieur à 4 ses émissions de gaz à effet de serre, et équilibré la globalité des émissions résiduelles et absorptions naturelles comptabilisées comme ci-dessus sur une période supérieure à 2 ans.
Cette définition de la neutralité carbone, qui vise à équilibrer émissions et absorptions territoriales, s'entend sans utilisation de crédits de compensation carbone internationaux.

Le Pays Basque nord bénéficie d'un « capital » carbone très important, puisqu'il stocke 93 millions de tonnes équivalent CO2, majoritairement dans les sols agricoles et la forêt. C'est une véritable richesse pour le territoire qu'il faut préserver. Cette estimation pourrait d'ailleurs être confortée en intégrant le stockage carbone réalisée par les zones humides du territoire, qui ont été considérées dans le diagnostic du PCAET comme de simples prairies naturelles, faute de données exhaustives.
Pourtant, annuellement, les émissions de CO2 atteignent 2235 kteqCO2, alors que le territoire séquestre seulement 622 kteqCO2 (soit moins de 30% des émissions).
Le capital carbone du Pays Basque nord est donc en train de se dévaloriser !

La question de la consommation de l'espace et de l'artificialisation des sols n'est pas abordée dans le diagnostic ou à la marge. Pourtant, ce sera l'un des paramètres clefs dans le futur. Il est important que le diagnostic montre l'état de la consommation de l'espace des 10 dernières années, afin que la stratégie climat pose les bases de l'ambition Zéro artificialisation nette à échéance 2030 (ainsi que le prévoit le scénario médian "densification forte" élaboré par France Stratégie), à mettre en œuvre dans le cadre de la future révision du SCoT. **Deux secteurs sont à privilégier dans le plan d'action pour enrayer cette équation : la rénovation énergétique des bâtiments et les transports.**
A cette fin, il nous paraît nécessaire de :

- ⇒ Établir des trajectoires de réduction des émissions de GES par secteur avec pour horizon 2050 et objectifs intermédiaires à 2025/2030 afin de pouvoir juger à moyen terme (à l'horizon du prochain mandat par exemple) de l'efficacité des

mesures/actions du Plan Climat et de la compatibilité de la trajectoire avec les engagements à 2050 : neutralité carbone, territoire à énergie positive et 100% renouvelable.

⇒ Compte tenu de l'importance du secteur résidentiel (1er consommateur énergétique du territoire (38%) et responsable de 15% des émissions de GES), il semble utile de de détailler les scénarios de baisse de consommation en distinguant logement collectif/individuel ainsi que les "efforts" de réduction par période constructive (Ex : avant 45, 45 à 1975, 75-81, 82-88, 89-2010, après 2010) à l'image du scénario nW puisque les réponses techniques en rénovation et les gains associés ne seront pas identiques.

Afin de participer pleinement à la hauteur de ses impacts, le Pays Basque nord ne doit pas se contenter de réduire ses seules émissions territoriales. Par l'entremise du PCAET, il doit aussi évaluer, suivre et réduire son empreinte carbone en intégrant ses émissions importées (qui, si elles suivent les tendances nationales, sont supérieures aux émissions directes). En tant qu'animatrice territoriale, la CAPB a un devoir d'exemplarité, via son patrimoine et ses compétences, mais aussi de sensibilisation des différent·e·s acteur·rice·s du territoire (communes, agents, entreprises, citoyen·ne·s,etc...) à l'existence de cette face massive et pourtant cachée de nos modes actuels de consommation afin d'inciter au changement vers plus de sobriété et de relocalisation.

Vers un territoire moins polluant

La principale émission polluante sur le territoire est l'ammoniaque. Cette réalité s'explique simplement par la forte activité d'élevage ovin sur le territoire. Néanmoins, les résultats sont conformes à la moyenne régionale. Les marges de manœuvre sur cet élément ne sont pas très grandes.

Ce sont les secteurs résidentiels et transports qui émettent ensuite le plus de polluants atmosphériques et sur lesquels les plans d'actions pourront être efficaces. Les oxydes d'azote (NOx) sont dus au trafic routier (notamment la combustion des moteurs diesel) et aérien (qui émet également des oxydes de soufre et d'hydrocarbures). Les composés organiques volatiles sont majoritairement issus du secteur résidentiel, par l'utilisation de solvants et peintures. Les particules fines (PM10 et PM2,5) sont issues majoritairement du chauffage bois, trafic routier, passages d'engins sur les cultures et les carrières.

Comme pour les émissions de GES, les deux secteurs à privilégier dans le plan d'action pour enrayer cette équation sont la rénovation énergétique des bâtiments et les transports.

Bizi ne peut pas entendre que le diagnostic n'intègre pas la problématique des phytosanitaires et pesticides.

BIZI sera partenaire du programme d'actions

Bizi répondra présent pour s'engager dans le plan d'action du Plan Climat. D'ailleurs, nous nous reconnaissons dans l'ensemble des propositions émises par le Conseil de Développement du Pays Basque et nous demandons qu'elles soient particulièrement prises en compte au moment d'élaborer le plan d'action.

Au-delà, pour être efficace, ce plan d'action devra prévoir d'agir :

- pour toutes les mobilités alternatives à la voiture solo ;
- pour la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics et privés ;
- pour un territoire neutre en carbone, à énergie positive et 100% renouvelable ;
- pour une agriculture et une alimentation bio et locale ;
- pour une relocalisation de l'économie ;
- pour une réduction des déchets et une économie circulaire.

LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION

Annexes

Contributions écrites des partenaires

Contribution GRDF

(12 février 2019)

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Contribution au PCAET de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE

« Comment le réseau de gaz, propriété des collectivités territoriales, est l'outil d'intégration et de stockage des énergies renouvelables de votre territoire »

01/02/2019

Le réseau de gaz, un outil au service de vos ambitions

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

La transition énergétique suppose une transformation en profondeur des modes de consommation et de production de l'énergie dans plusieurs domaines :

- la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la gestion durable des déchets ;
- la diminution de la pollution des transports ;
- la préservation de la biodiversité ;
- l'urbanisme durable ;
- l'éducation à l'environnement, la mobilisation locale

LE RESEAU DE GAZ, VECTEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Propriété des collectivités territoriales, le réseau distribution de gaz est au service de vos ambitions climat-air-énergie. Complémentaire des autres réseaux énergétiques, il est compatible avec le développement des énergies renouvelables (EnR) avec un coût de développement d'infrastructure marginal. Il est aussi un outil de stockage d'hydrogène et de surplus d'électricité renouvelable. (cf. pages 20 - 21)

Le réseau de gaz, propriété des collectivités locales, permet de déployer des solutions répondant à vos objectifs.

- **l'efficacité énergétique :** les solutions gaz couplées aux ENR, se développent et répondent de manière performante aux besoins des bâtiments et des consommateurs ;
- **les énergies renouvelables :** dès aujourd'hui, le biométhane, gaz vert issu de la méthanisation de déchets, contribue à la production locale d'énergie renouvelable. Demain, d'autres voies de production de gaz vert permettront d'accroître le volume d'énergie renouvelable transité dans le réseau (gazéification de la biomasse, power-to-gas…) ;
- **la mobilité durable :** le développement du Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) réduit les impacts du transport sur la qualité de l'air. L'utilisation du bioGNV accroît encore les performances de ce carburant alternatif, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 80 % par rapport aux carburants traditionnels ;
- **l'économie circulaire :** l'injection de biométhane dans les réseaux contribue au développement de boucles vertueuses à l'échelle des territoires (valorisation des déchets, création d'emplois locaux et non délocalisables, substitutions d'engrais chimiques…).

Ces solutions matures sont prêtes à être déployées sur votre territoire.

Grâce à des actions et des projets en cours sur votre territoire, **le réseau de gaz contribue déjà à l'atteinte de vos objectifs**. Par ailleurs, les investissements dans le réseau ont déjà été consentis et il est donc disponible pour mettre en œuvre des solutions concrètes de transition énergétique à moindre coût sur le territoire.

GRDF est à vos côtés pour **accompagner** votre stratégie de transition énergétique, **identifier les opportunités** de déploiement des solutions gaz/ENR et faciliter leur mise en œuvre pour **atteindre vos objectifs** et ainsi **concrétiser vos ambitions**.

SYNTHESE DES PROPOSITIONS

Aménager durablement pour réduire la demande en énergie

- **Inciter la rénovation** avec des dispositifs basés sur les économies d'énergie réalisées (réduire la facture pour réduire la pointe hiver et les émissions de CO_2) en considérant le rapport « économies d'énergie / euro investi »
- **Accélérer le remplacement** d'appareils de chauffage au rendement dégradé par une solution performante (énergétique, économique et environnementale), en fonction de la présence des réseaux
  - Accélérer le remplacement du parc d'anciennes chaudières gaz
  - A proximité immédiate du réseau de distribution, accélérer le remplacement des chaudières fuel ou propane par des chaudières à condensation au gaz naturel
- Encourager l'installation de **solutions innovantes** de maitrise de l'énergie et d'efficacité énergétique (chaudières hybrides ou couplage solaire-gaz par exemple)
- Pour tout projet d'aménagement, étudier les choix énergétiques en prenant en compte les critères énergétiques, techniques, économiques et environnementaux

Développer les Energies Renouvelables – Devenir un territoire à Energie Positive

- Accompagner les porteurs de **projet de méthanisation** dans la réussite de leur projet (acceptabilité sociétale notamment)
- Identifier le potentiel de méthanisation sur le territoire pour **optimiser la filière** (ex : organiser la collecte de biodéchets)
- Accompagner les différentes entités dans les réflexions sur la **méthanisation agricole** (coopératives laitières, Lur-Berri, Laborantza Ganbara, I-ener ou autres sociétés, chambre d'Agriculture 64, etc….)
- Inciter à réserver, dans les documents d'urbanisme, la surface foncière nécessaire à la création d'un projet de développement d'énergie renouvelable, type méthanisation
- Poursuivre la réflexion sur la production de **gaz renouvelable de nouvelle génération** sur le territoire (pyrogazéification, hydrogène, méthanation)

Préserver la qualité de l'air

- **Inciter les entreprises de transports** et les collectivités, à proximité des futures stations, à remplacer leurs flottes captives diesel par des véhicules au GNV – BioGNV
- Accompagner la **création de stations GNV-BioGNV**
- Etudier la solution GNV-BioGNV pour les bus/autocars, camions de collecte et Bennes à Ordures Ménagères des collectivités du territoire

Le réseau Gaz au service des enjeux du Pays Basque

La situation actuelle : 40 communes alimentées (env. 82% de la population)

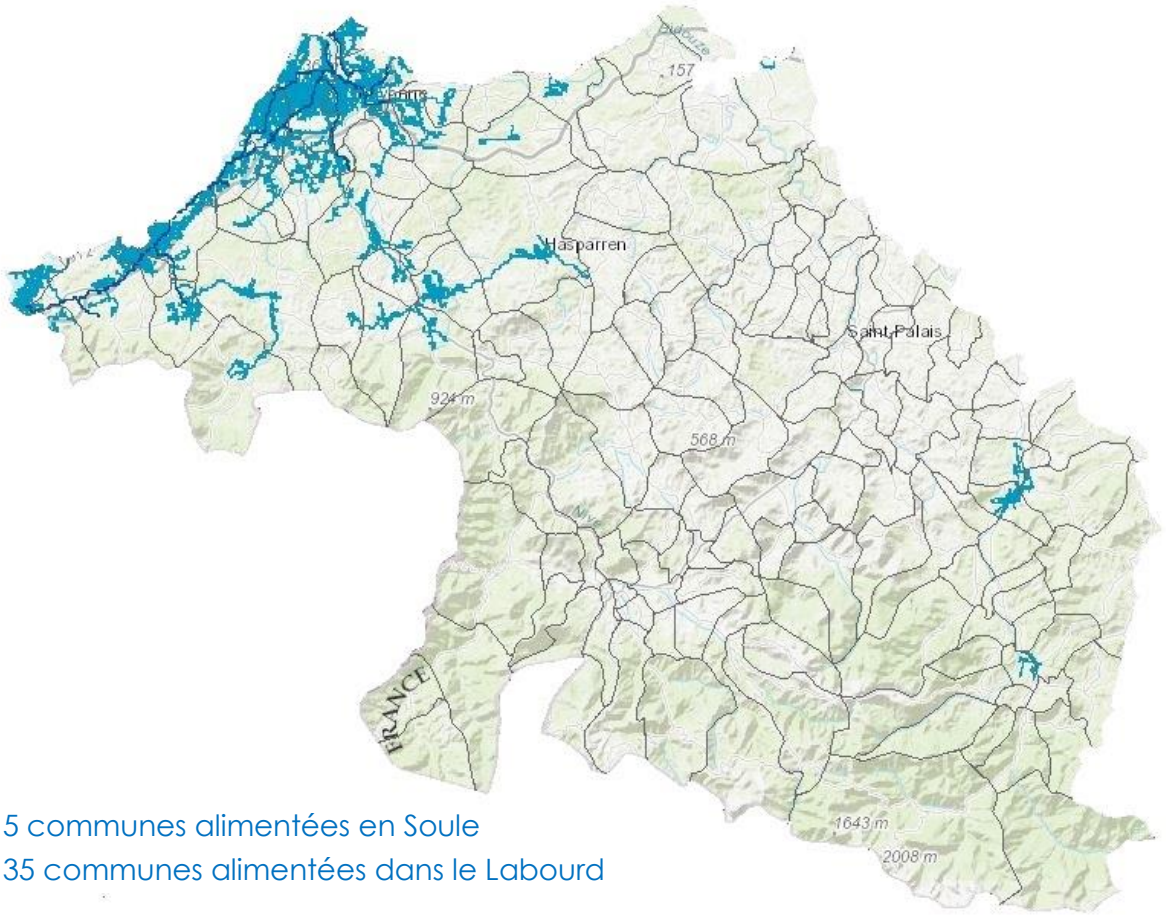

5 communes alimentées en Soule
35 communes alimentées dans le Labourd

La place du vecteur gaz dans le développement économique et la transition énergétique du Pays Basque

Bilan synthétique sur les 5 dernières années

Le secteur du bâtiment

Les actions de conversion de chaudières vers des chaudières au gaz naturel (**plus de 2 127 logements concernés**) ont contribué notablement depuis 2012 à la transition énergétique.

Facture énergétique : les actions réalisées ont permis le gain de **350 €/logement/an** en moyenne ; soit près de **700 000 €** de gain sur l'ensemble des factures énergétiques du territoire.

Energie primaire : les actions réalisées (dans le neuf et dans l'existant) ont permis d'économiser plus de **8 GWh** annuels d'énergie primaire.

CO_2 : les actions réalisées ont permis de réduire les émissions de C02 pour un équivalent de **2 000 tonnes**.

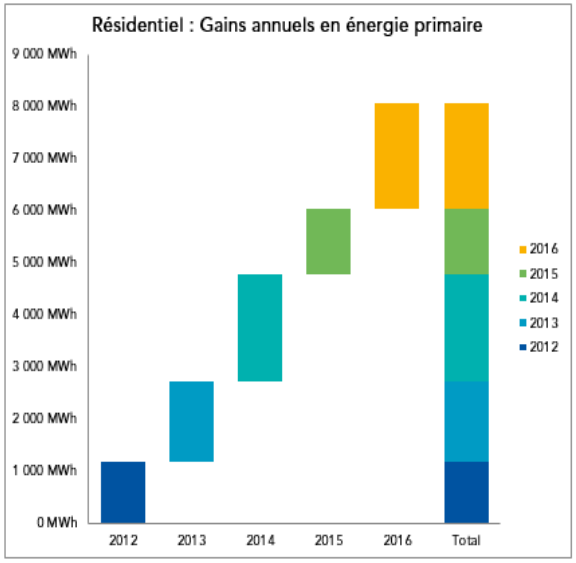

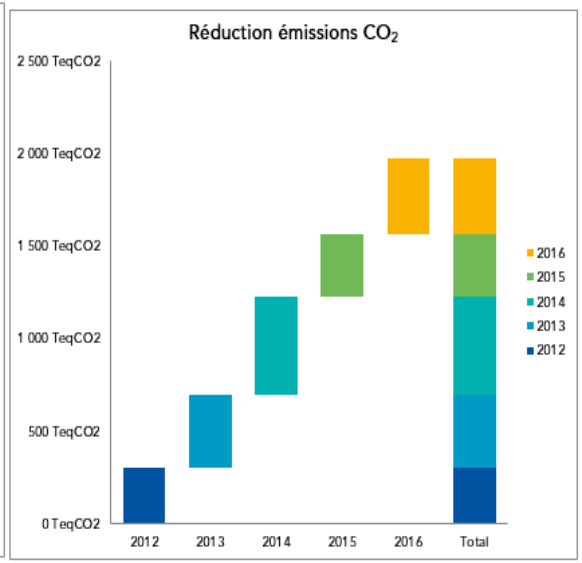

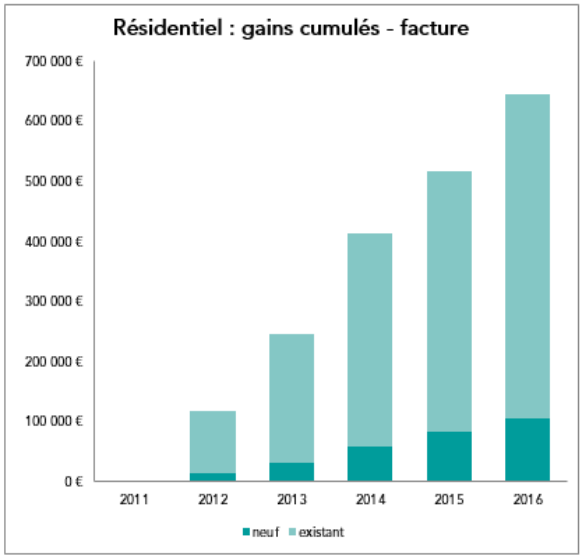

L'activité économique du territoire

La très grande majorité des ZAE du territoire sont alimentées en gaz naturel. Cette énergie permet de renforcer l'attractivité des zones d'activité en offrant une énergie économiquement compétitive et des solutions énergétiques efficaces, sans investissement significatif complémentaire.
Les futures ZA d'Izarbel 2 – Bidart ou Hiribarnea-Mouguerre seront raccordées au réseau de gaz naturel. Les solutions gaz permettent également de **valoriser les énergies renouvelables et de récupération de votre territoire** : chaudière à condensation ou hybride couplée avec l'énergie solaire, géothermie ou énergie des eaux usées grâce aux pompes à chaleur gaz, … Elles permettent aussi de produire de l'énergie localement et ainsi de soutenir le réseau électrique (cogénération gaz, pile à combustible).

La transition énergétique pour tous

GRDF, HSA, Office 64, le COL et la CA Pays Basque partagent une même ambition sur les économies d'énergie et la sécurité des installations intérieures. A ce titre, GRDF a lancé en 2016 l'action CIVIGAZ avec des jeunes de 16 à 25 ans en service civique qui parcourent plusieurs quartiers ciblés, autant sur le parc public que le parc privé. Ils dispensent des éco-conseils, alertent sur les habitudes à risque, et orientent les personnes les plus en difficulté. C'est aussi un véritable projet professionnel pour ces jeunes qui donnent leur temps à la collectivité, et sont accompagnés par GRDF et FACE Pays de l'Adour, qui est Maître d'œuvre de l'opération. Depuis 2017, près de 2000 logements se sont vus prodiguer ces précieux conseils

CIVIGAZ
LE SERVICE CIVIQUE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les solutions gaz : une réponse aux besoins de flexibilité électrique

Les objectifs de développement des énergies renouvelables et le développement de nouveaux usages électriques (utilisation de pompes à chaleur électriques, intégration du véhicule électrique) engendrent de nouveaux besoins de gestion de la flexibilité électrique, à la maille nationale, mais également à la maille locale de distribution.
Le réseau de gaz permet d'optimiser les coûts énergétiques à la maille locale dans une logique de complémentarité des réseaux, grâce à l'intégration de technologies pilotables (micro-générations à moteur, pile à combustible, chaudière hybrides, etc.) offrant de la flexibilité au réseau électrique (optimisation des couts d'équilibrage du système et de renforcement local du réseau).

CES SOLUTIONS SONT DEJA UNE REALITE SUR VOTRE TERRITOIRE

Le bâtiment Altair de la résidence l'Odyssée à Anglet est à énergie positive, produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme, grâce à un chauffage à boucle d'eau à basse température, alimenté par une chaudière individuelle à condensation au gaz, complété par des panneaux photovoltaïques.

A Villefranque, les maisons du projet « Herrixka Lore » sont équipées de chaudières hybrides gaz naturel, pour atteindre le label BBC RT 2012-étiquette A, avec du renouvelable

Votre ambition : Diviser par 2 les consommations énergétiques à horizon 2050

Qu'il s'agisse du patrimoine public, des parcs de logements ou des maisons individuelles, **des équipements gaz performants intégrés aux projets de rénovation ou de construction** peuvent contribuer, à coûts maîtrisés, aux objectifs d'efficacité énergétique de votre territoire.
Ces solutions permettent également de **développer les énergies renouvelables**, grâce par exemple à la chaudière à condensation couplée avec le solaire thermique ou photovoltaïque, aux pompes à chaleur ou à la cogénération gaz.
Combinées à la rénovation de l'enveloppe, ces solutions contribuent à la performance globale du bâtiment et à la **maîtrise des factures énergétiques** des usagers.
GRDF peut contribuer à l'état des lieux énergétiques de votre territoire et de votre patrimoine, pour identifier les zones et bâtiments prioritaires pour la rénovation ; cet état des lieux pouvant s'inscrire dans une démarche de repérage et de **lutte contre la précarité énergétique** :

Gains* selon les technologies

De **50** à **70** %

d'économies d'eau chaude avec un couplage gaz naturel/solaire thermique.

**Les gains réels dépendent du contexte de chaque projet*

- **Accompagnement notamment dans le cadre du PLH :**
  - Analyse de la performance du territoire et de votre patrimoine : mise à disposition des données de consommation de gaz, cartographie…
  - Accompagnement dans l'étude et le choix de solution adaptée (données pour prioriser les actions de précarité énergétique, études comparatives, évaluation des gains environnementaux et économiques associés, …)
  - Identification des solutions disponibles pour la rénovation et la construction neuve

CES SOLUTIONS SONT DEJA UNE REALITE SUR VOTRE TERRITOIRE

L'EHPAD du Séqué à Bayonne a été conçu en respectant une logique bioclimatique et évolutive. L'établissement est équipé d'une production d'eau chaude solaire, couplée avec du gaz naturel pour le chauffage.

6 champs de 4 capteurs solaires en toiture terrasse (soit 60 m²) couvre près de 40% des besoins journaliers des résidents, soit 4000 litres d'eau chaude à 60°C.

Rénovation des logements :

Sur votre territoire, en 5 ans, ce sont plus de 2 000 logements qui ont été rénovés

La rénovation étant un des axes forts de votre PCAET, à titre d'exemple, ***avec la tendance actuelle*** ** projetée sur les années à venir sur votre territoire, les gains escomptés grâce au remplacement de chaudières sur le territoire seraient les suivants :*

**Conversion de 5% des logements au fioul et 3% des logements au gaz – constat sur les 5 dernières années*

GAINS ANNUELS

	Type de logement	Potentiel de conversions gaz du territoire	Nombre de conversions	Gain CO2	Gain énergie primaire	Gain facture énergétique	Gain moyen facture par logement	% de conversion	% de gain en énergie primaire du parc rénové	% gain en CO2 du parc rénové	Equivalent de l'économie énergétique (EP) en MI	Equivalent de l'économie énergétique (EP) en IC
Residentiel	Maison individuelle	41 554	874	1 167 TeqCO2	3 580 MWh	263 651 l	302 l	2%	28%	34%	246	366
	Immeuble collectif	67 651	1 140	769 TeqCO2	2 980 MWh	176 289 l	155 l	2%	26%	28%	205	304
	TOTAL	**109 206**	**2 014**	**1 936 TeqCO2**	**6 560 MWh**	**439 940 l**	**218 l**	**2%**	**27%**	**31%**	**450**	**670**

Ce sont plus de 6,5 GWh d'énergie primaire et près de 2 000 tonnes de CO_2 économisées chaque année.

Avec des mesures volontaristes (conversion vers du gaz naturel de 8% des logements au fioul et renouvellement de 8% des chaudières au gaz) qui permet la rénovation d'un volume de logements supérieur à celui constaté sur les 5 dernières années, et en réalisant des conversions vers des systèmes encore plus performants que la chaudière à condensation*, les résultats pourraient être davantage significatifs :

GAINS ANNUELS

	Type de logement	Potentiel de conversions gaz du territoire	Nombre de conversions	Gain CO2	Gain énergie primaire	Gain facture énergétique	Gain moyen facture par logement	% de conversion	% de gain en énergie primaire du parc rénové	% gain en CO2 du parc rénové	Equivalent de l'économie énergétique (EP) en MI	Equivalent de l'économie énergétique (EP) en IC
Residentiel	Maison individuelle	41 554	2 076	2 497 TeqCO2	8 320 MWh	569 576 l	274 l	5%	27%	32%	571	850
	Immeuble collectif	67 651	2 988	1 958 TeqCO2	7 761 MWh	452 683 l	152 l	4%	26%	27%	533	793
	TOTAL	**109 206**	**5 064**	**4 454 TeqCO2**	**16 081 MWh**	**1 022 259 l**	**202 l**	**5%**	**27%**	**29%**	**1 104**	**1 642**

**85% chaudière à condensation, 5% PAC gaz, 5% chaudière hybride, 5% chaudière à condensation couplée solaire*

Soit plus de 16GWh d'énergie primaire et 4 500 tonnes de CO_2 économisées.

En choisissant une solution **100% chaudière à condensation**, le gain serait de **15 GWh** et plus de **4 200 TeqCO2** économisés.

Répartition des consommations de gaz naturel maille IRIS : Conso totale – Conso Résidentiel – Conso moyenne par logement Résidentiel

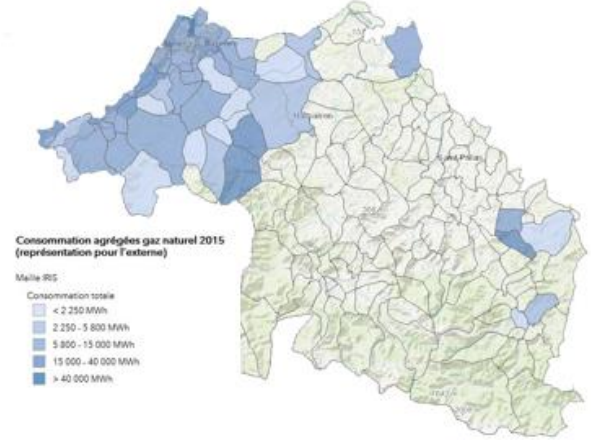

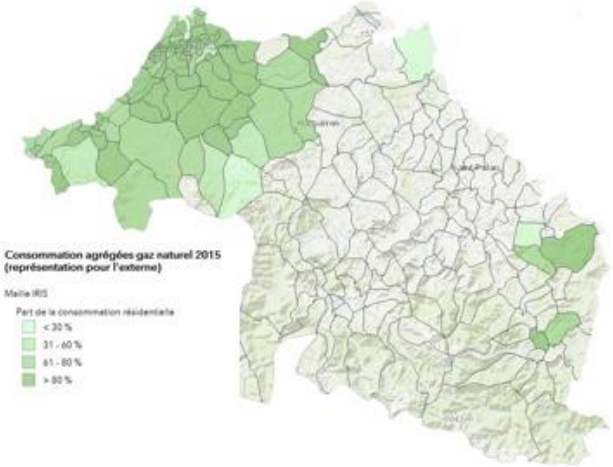

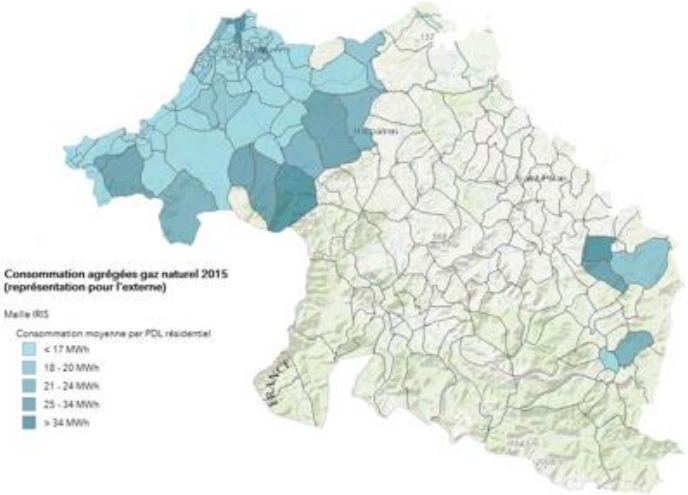

Nombre de logements par énergie de chauffage par maille IRIS : Gaz Naturel – Fioul - Propane

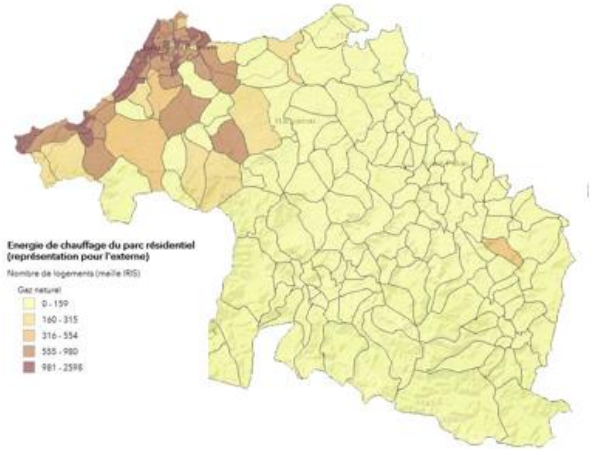

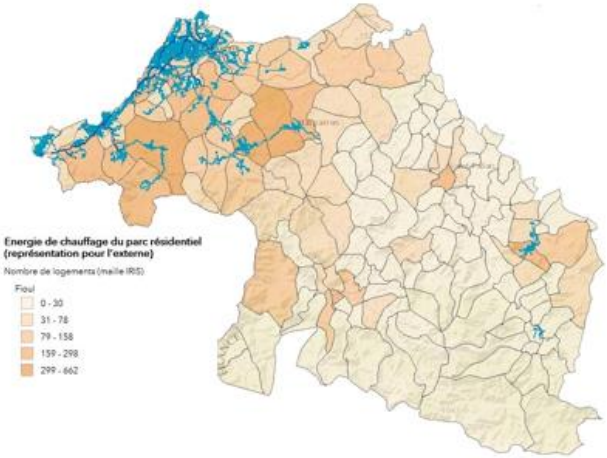

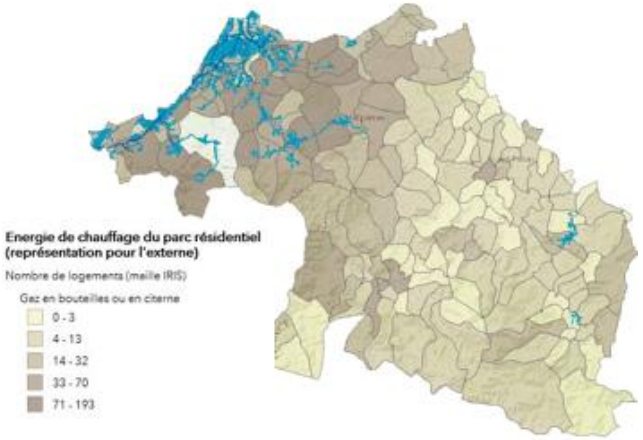

Dans le ***secteur tertiaire***, pour les bâtiments publics et privés, la conversion de 5% des bâtiments fuel et 5% des bâtiments au gaz naturel, permettent un gain de près d' **1 GWh d'énergie primaire**.

				GAINS ANNUELS						
Tertiaire	Type d'usage	Potentiel de conversions gaz du territoire (m³)	Nombre de conversions (en m³)	Gain CO2	Gain énergie primaire	Gain facture énergétique	Gain moyen facture par m³	% de conversion	% de gain en énergie primaire du parc rénové	% gain en CO2 du parc rénové
	Tertiaire public	367 553	18 378	208 TeqCO2	635 MWh	44 599 €	2 €	5%	25%	31%
	Tertiaire privé	374 267	24 655	88 TeqCO2	285 MWh	385 €	0 €	7%	0%	8%
	TOTAL	**741 820**	**43 033**	**296 TeqCO2**	**920 MWh**	**44 984 €**	**1 €**	**6%**	**9%**	**17%**

Nos propositions, pour le résidentiel et le tertiaire public / privé :

Aujourd'hui, en France, seules 20% à 25% des installations gaz sont des chaudières à condensation. La mise en place d'une chaudière à condensation a un coût limité et permet de réduire la consommation de 30% et les émissions de CO_2 dans les mêmes proportions (jusqu'à 50% en remplacement du fuel).

- Inciter la rénovation avec des dispositifs basés sur les économies d'énergie réalisées (réduire la facture pour réduire la pointe hiver et les émissions de CO_2) en considérant le rapport « économies d'énergie / euro investi »
- Accélérer le remplacement des anciennes chaudières gaz par des chaudières à condensation au gaz naturel
- A proximité immédiate du réseau de distribution, accélérer le remplacement des chaudières fuel par des chaudières à condensation au gaz naturel
- Encourager l'installation de solution innovante de maitrise de l'énergie et d'efficacité énergétique, notamment en limitant le recours à la climatisation (chaudières hybrides, pompes à chaleur gaz, mini-cogénération, etc…)

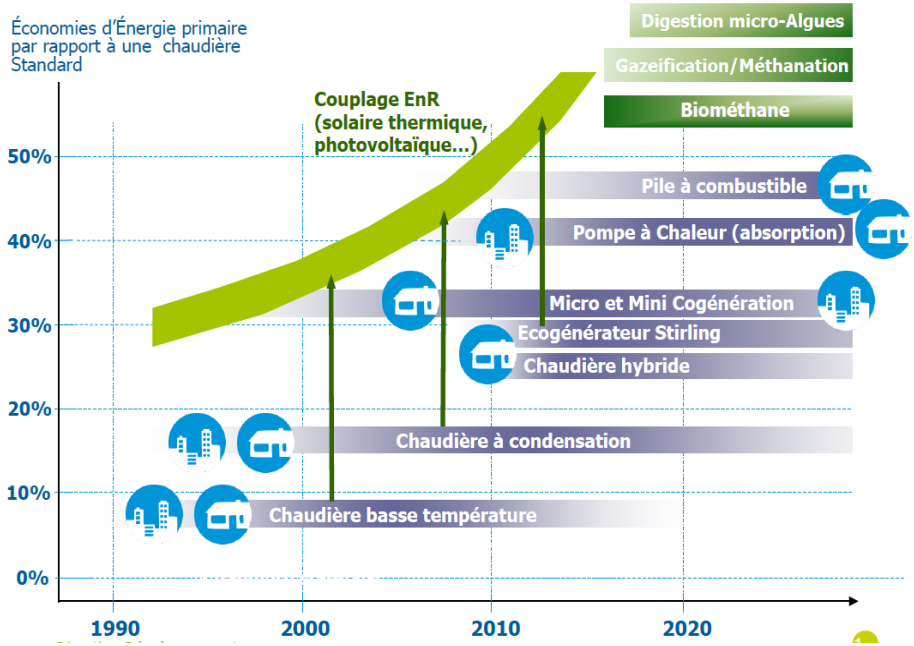

Votre ambition : Favoriser les projets d'aménagement durable

Les projets d'aménagement, d'extension comme de renouvellement urbain, doivent répondre à des **enjeux économiques et sociaux**, et sont une manière de favoriser la cohésion et l'attractivité du territoire. Ils représentent aussi des opportunités majeures pour **renforcer la performance énergétique** du territoire.

Le réseau de gaz naturel, qui maille le territoire, peut être utilisé comme outil pour traduire ces enjeux de manière opérationnelle. Son extension pour desservir un nouveau projet est à la charge de GRDF, pour le compte de la collectivité propriétaire du réseau. Il est ainsi disponible pour permettre la mise en œuvre de solutions performantes à moindre coût, à la fois pour les aménageurs et pour les consommateurs.

Les solutions décentralisées, couplées à la souplesse du réseau de gaz, s'adaptent parfaitement aux besoins propres du bâtiment et limitent les pertes énergétiques. Elles permettent d'optimiser les investissements en prenant en compte le phasage progressif de réalisation des lots dans les projets d'urbanisme.

Le réseau de gaz est ainsi un outil d'aménagement essentiel pour répondre aux **enjeux économiques, sociaux et environnementaux** auxquels sont confrontés les aménageurs et les collectivités.

Nous pouvons vous accompagner pour définir les critères de performance environnementale qui peuvent être appliqués à vos projets d'aménagement :

- Aide à la définition d'objectifs de performance environnementale, en tenant compte de critères d'efficacité énergétique, économiques et sociaux.
- Identification de solutions gaz/EnR pertinentes pour atteindre ces critères de performance.

Nous contribuons à la prise en compte des ressources disponibles et à l'optimisation du potentiel du territoire pour l'adapter aux besoins :

- Contribution à l'évaluation du potentiel d'énergies renouvelables (évaluation du potentiel d'injection biométhane…) en favorisant un développement coordonné des différentes énergies.
- Appui pour le choix de la bonne solution d'approvisionnement énergétique et à l'évaluation économique des options possibles (études comparatives…).
- Étude des options de développement du réseau de gaz naturel (opportunité de raccordement, capacité…) pour répondre aux besoins territoriaux.

Nos propositions :

- Pour tout projet d'aménagement, étudier les choix énergétiques en prenant en compte les critères énergétiques, techniques, économiques et environnementaux

Votre ambition : Diversifier les modes de déplacement et favoriser le recours aux carburants alternatifs pour réduire les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air

Le développement de la **mobilité durable** est stratégique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air du territoire. Il est important de développer l'intermodalité et les transports en commun pour réduire ces émissions, mais il est aussi possible d'intégrer une réflexion sur des types de carburation propres et innovants.

Le **Gaz Naturel Véhicules (GNV)** est une solution de mobilité durable particulièrement adaptée pour les transports **de marchandises et les transports collectifs**. Son utilisation permet de réduire de moitié les nuisances sonores par rapport au moteur diesel et de limiter significativement les émissions de polluants atmosphériques. Le GNV ouvre la voie à l'utilisation du **biométhane-carburant** (BioGNV), énergie 100% renouvelable produite à partir de la méthanisation des déchets.

Ainsi le GNV et le bioGNV permettent de répondre dès aujourd'hui aux **enjeux économiques et environnementaux** des collectivités locales : qualité de l'air, réduction des émissions de gaz à effet de serre, incorporation d'énergies renouvelables dans les transports, nuisances sonores.

Objectif PPE en 2030

10% des poids lourds roulant au GNV-BioGNV

PLF 2018

Le secteur de Bayonne Nord ou le centre de frêt de Mouguerre sont identifiés comme une zone pertinente d'implantation d'une station GNV/bioGNV. Un opérateur est sur le point de lancer la phase opérationnelle d'installation d'une station publique.

Cela complèterait le maillage de 4 stations du département des Landes et celle d'Ibos-Tarbes toutes en service et le projet de 2 stations dans l'Agglo paloise.

Par ailleurs, la <u>région Nouvelle-Aquitaine</u> confirme son soutien à la filière à travers le nouvel appel à Manifestation d'Intérêts renouvelé en 2018 qui associe le financement des stations GNV/BioGNV à celui des véhicules poids lourds de plus de 3,5 Tonnes et des cars.

CES SOLUTIONS SONT DEJA UNE REALITE SUR LE TERRITOIRE VOISIN

1ère station 100% BioGNV du Sud Ouest, portée par les transports Peixoto et soutenue par la région Nouvelle-Aquitaine, la station publique de St Vincent de Tyrosse, opérée par Endesa est ouverte 24h/24 et 7j/7. Dans les Landes, plus de 30 nouveaux camions GNV/Bio GNV ont été immatriculés en 2018.

A titre d'exemple, ces véhicules permettent l'économie annuelle de **900 tonnes équivalent CO_2**, et un gain d'émission de **près de 10 000 kg de NOx** et de **62 kg de PM** (particules fines).

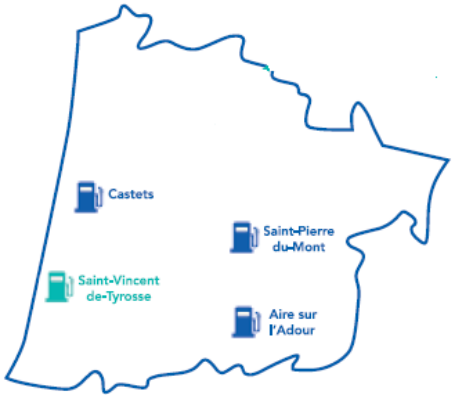

GRDF ET VOTRE PROJET DE TERRITOIRE

A titre d'exemple, la conversion de 3% des poids lourds, de 10% des bus et de 5% des Boms, soit 53 véhicules du territoire, permet les gains annuels suivants :

Mobilité

Type de véhicules	Potentiel du territoire (diesel)	Nombre de conversions	Gain CO2	% CO2	Gain NOX	% NOX	Gain PM	% PM
Véhicules particuliers	1646	0	0 TeqCO2	-	0 Kg Nox	-	0 Kg PM	-
Véhicules utilitaires	5627	0	0 TeqCO2	-	0 Kg Nox	-	0 Kg PM	-
Poids lourds	1186	36	855 TeqCO2	30%	16 642 Kg Nox	97%	211 Kg PM	100%
Bus	133	13	512 TeqCO2	43%	7 064 Kg Nox	97%	89 Kg PM	100%
BOM	78	4	10 TeqCO2	6%	938 Kg Nox	96%	12 Kg PM	99%
TOTAL	**8670**	**53**	**1 376 TeqCO2**	**33%**	**24 644 Kg Nox**		**311 Kg PM**	

Dans ce scénario réaliste, ce sont 33% d'émissions de CO_2, soit 1 380 Teq CO^2 qui peuvent ainsi être évités sur ce secteur pour ces 53 véhicules. S'ils roulaient au bioGNV, ce serait 83% d'émissions de CO_2 évitées.

GRDF a pour mission de mobiliser les acteurs du territoire autour de la mobilité durable et des opportunités liées au GNV/bioGNV.

Nous accompagnons l'étude des solutions jusqu'à leur réalisation pour favoriser une mise en œuvre optimale des solutions GNV et la synergie avec les projets de méthanisation pour développer l'usage du gaz vert dans les transports.

Nos propositions :

- Accompagner la création de stations GNV-bioGNV
- Inciter les entreprises de transports et les collectivités, à proximité des futures stations, à remplacer leurs flottes captives diesel par des véhicules au GNV – bioGNV
- Etudier la solution GNV-bioGNV pour les bus/autocars, camions de collecte et Bennes à Ordures Ménagères des collectivités du territoire

Votre ambition : **Produire localement des énergies renouvelables et développer les métiers verts**

Le développement de la production décarbonée d'énergie est un moyen pour les territoires de réaliser la transition énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie.

La **production de biométhane** permet ainsi de développer la production locale d'énergies renouvelables tout en renforçant **l'économie circulaire** sur le territoire.

Le biogaz est issu d'un processus de fermentation de matières organiques animales et/ou végétales. Une fois épuré, il peut être injecté dans le réseau de gaz naturel : c'est le **biométhane**, destiné à des utilisations identiques au gaz naturel (chauffage, eau chaude, carburant).

Énergie 100 % renouvelable, le biométhane permet de trouver une solution durable à la gestion des déchets d'origines variées (ménagers, agricoles…) sur le territoire : injection de gaz vert dans les infrastructures existantes, réduction des émissions de GES, **production d'engrais organiques** grâce à la valorisation du digestat… La production de biométhane s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire.

Les projets de biométhane permettent en outre de **valoriser la filière agricole locale** en assurant notamment aux agriculteurs des compléments de revenus. Ils contribuent aussi au **maintien** et à la **création d'emplois locaux non délocalisables**.

Un objectif national de **30 %** de gaz renouvelable **en 2030**

30 000 tonnes de déchets valorisés répondent aux besoins de consommation de **1 500** clients

Un site de méthanisation est actuellement en construction à Benesse Maremne. Au printemps 2019, il injectera dans le réseau structurant qui dessert la côte basque et sud landes de Capbreton à Hendaye. Le gaz vert renouvelable produit par ce site représentera **10% du gaz consommé sur la côte basque**.

L'injection de ce biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel permettra de couvrir la consommation de plus de **9 600 logements** sur le territoire (ou l'équivalent de **6 500 voitures au bioGNV**).

2 autres projets sont actuellement à l'étude sur le territoire

Ils pourraient alors couvrir **entre 2% et 3% supplémentaires** de la consommation actuelle de gaz naturel sur le territoire, soit près de **2 500 logements existants** ou l'équivalent de **130 bus**. Ce sont près de 7 000 Tonnes d'émissions de CO_2 évitées.

GRDF ET VOTRE PROJET DE TERRITOIRE

En 2030, GRDF prévoit 30% de gaz vert dans les réseaux de distribution. Si on considère une consommation 2030 identique à celle de 2016, cela représentera la couverture de plus 35 % des logements résidentiels du territoire.

Une étude récente de Solagro montre que le potentiel de gisement méthanisable, à l'horizon 2050, sur **le Pays Basque**, représente 460 GWh **soit 40% de la consommation de gaz naturel** actuelle sans prise en compte de la nécessaire baisse des consommations à l'horizon 2050. Cette proportion dépasserait donc les 50%. (ci-dessous, Methalayou, 1er méthaniseur 100% agricole en service sur le 64)

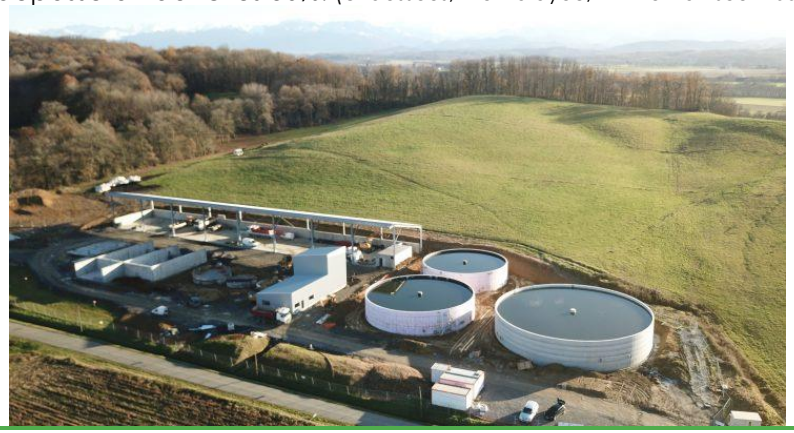

Gisements étude 100% gaz vert en 2050 (hors algues)

Canton (Méthanisation uniquement)

Potentiel tous intrants méthanisation

- 1 - 20 GWhPCS
- 21 - 45 GWhPCS
- 46 - 100 GWhPCS
- 101 - 319 GWhPCS

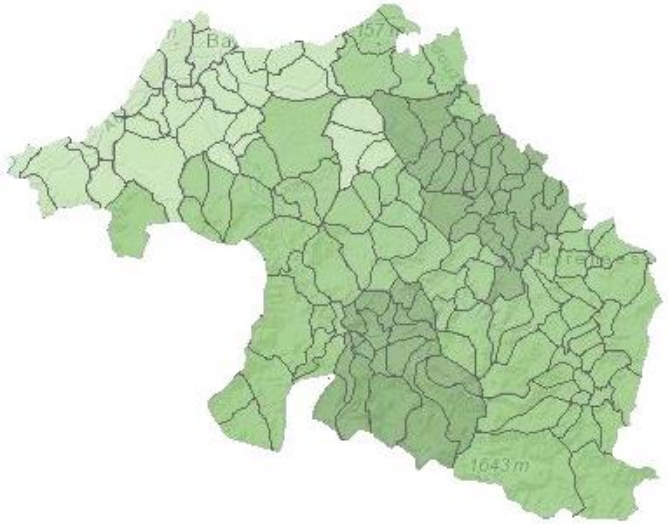

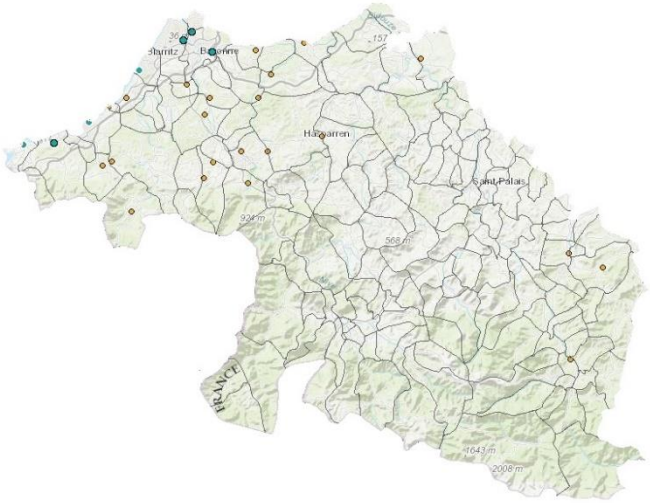

LES BOUES DE STEP

Les multiples stations d'épurations (STEP) du Pays Basque représentent un potentiel de boues valorisables pouvant générer du gaz vert injecté dans le réseau.
GRDF met à disposition son expérience de sites déjà en service (*Albi, Perpignan, Grenoble*, etc…) pour accompagner ce projet.

Biométhane (représentation pour l'externe)

Toutes les Stations d'épuration des eaux usées

- > 30 000 Equivalent Habitants
- < 30 000 Equivalent Habitants

La STEP de Jouanas à Mont de Marsan va injecter sur le réseau de gaz en 2020 et alimenter les bus de transports urbains en BioGNV

GRDF ET VOTRE PROJET DE TERRITOIRE

GRDF met à votre disposition son expertise du biométhane pour créer une dynamique autour de la filière :

- Mobilisation d'un réseau de partenaires et création de lien entre les acteurs de la filière biogaz du territoire
- Partage d'expertise autour des projets : visites de sites, sessions d'informations, …

Nous accompagnons les porteurs de projet à toutes les étapes de la réalisation des unités de méthanisation, de l'appui technique à la réalisation de supports de communication, en passant par l'accompagnement pour favoriser la concertation.

Enfin, une étude prospective et exploratoire publiée en janvier 2018 par l'ADEME, GRDF et GRTGaz sur « **Un mix de gaz 100% gaz renouvelable en 2050** ? » montre que le gaz vert peut être envisagé comme une énergie de destination avec un potentiel injectable à 2050 largement suffisant pour couvrir les besoins de gaz à cet horizon. Le gaz vert reposera sur 3 filières principales : la méthanisation, la pyrogazéification et le power-to-gas.

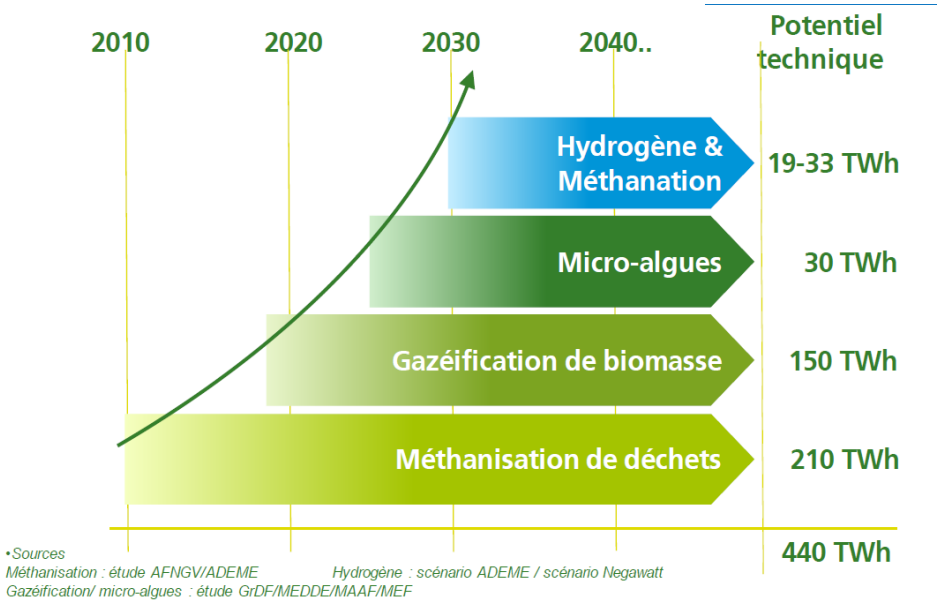

Nos propositions :

- Accompagner les porteurs de projet de méthanisation dans la réussite de leur projet (acceptabilité sociétale notamment)
- Identifier le potentiel de méthanisation sur le territoire pour optimiser la filière (ex : organiser la collecte de biodéchets)
- Accompagner les différentes entités dans les réflexions sur la méthanisation agricole et les engrais organiques de valorisation des digestats (coopératives laitières, Lur-Berri, EH Laborantza Ganbara, I-ener ou autres sociétés, chambre d'Agriculture 64, etc….)
- Inciter à réserver, dans les documents d'urbanisme, la surface foncière nécessaire à la création d'un projet de développement d'énergie renouvelable, type méthanisation
- Poursuivre la réflexion sur la production de gaz renouvelable de nouvelle génération sur le territoire (pyrogazéification, hydrogène, méthanation)

Votre ambition : Mettre en mouvement toutes les catégories d'acteurs pour la transition énergétique

La CA Pays Basque a l'ambition d'animer la transition énergétique sur l'ensemble du territoire. Pour cela il lui faut être alimentée en données fiables, coopérer avec les autres collectivités d'Hegoalde et de Nouvelle Aquitaine, mais aussi de l'hexagone voire de l'Europe, favoriser les initiatives citoyennes, et mobiliser les acteurs de l'énergie. Là aussi GRDF répond présent au travers de plusieurs réalisations et participations actives.

Smart Gas Grids

Les réseaux intelligents sont une clef de la transition énergétique.

Digitalisés, ils développent des complémentarités entre le gaz, la chaleur et l'électricité, au service des territoires. Le réseau de gaz naturel joue ainsi un rôle majeur dans cette évolution. En intégrant des technologies de l'information et de la communication, il se modernise et devient un véritable Smart Gas Grid.

Il permet d'augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations et d'améliorer l'efficacité d'acheminement tout en assurant des prix compétitifs aux consommateurs. En un mot, un réseau plus efficient, plus économique, plus écologique et complémentaire avec les autres réseaux d'énergie.

La transition énergétique nécessite d'agir conjointement sur les deux enjeux **d'efficacité et de sobriété énergétiques**. Si des évolutions technologiques permettent d'agir de manière significative sur l'efficacité énergétique, la maîtrise de la demande nécessite d'impliquer les usagers et d'accompagner leurs changements de comportement.

GRDF vous accompagne dans votre stratégie digitale

La mise à disposition des données de consommation précises est une des clés d'une stratégie énergétique raisonnée et adaptée au territoire.
Une convention lie la nouvelle Communauté Pays Basque et GRDF afin de fournir des données exploitables à la maille IRIS ou commune. Désormais, ces données sont accessibles en OPENDATA. Pour autant GRDF continue de fournir des données sur mesure, selon les besoins particuliers de partenaires tiers, susceptibles de retravailler ces données brutes et procurer à la CAPB une vision plus synthétique et opérationnelle des consommations d'énergie.

Le compteur communicant Gaz

Le compteur communicant Gazpar, pilier du Smart Gas Grid, est un élément clé de la maîtrise de l'énergie et de l'intégration optimale du gaz vert renouvelable dans le réseau. Ils seront *déployés entre mi 2020 et fin-2022 sur le Pays Basque. Les usagers du réseau de gaz pourront ainsi consulter quotidiennement leur consommation d'énergie pour mieux la maîtriser. Le service Patrimoine de la CA Pays Basque et certaines communes ont souhaité disposer de manière anticipée de cet outil pour leurs propres bâtiments dès 2019 dans une démarche d'optimisation des consommations et d'exemplarité. Une coopération est également mise en place pour tester un pilote d'automatisation de déversement des données de consommations dans le nouvel outil de pilotage des consommations des bâtiments de la CA PB*.

Approfondir la connaissance des situations de précarité et renforcer l'accompagnement des ménages

Sans attendre la fin du projet CIVIGAZ, nous vous proposons de travailler avec votre service Habitat pour en réaliser un bilan et envisager des pistes possibles d'approfondissement : sensibilisation accrue, ciblage d'autres quartiers… GRDF peut vous aider tout au long de votre processus d'accompagnement des ménages pour la réduction de la précarité énergétique.

- *Accompagner les gestionnaires d'immeubles, bailleurs et syndicats de copropriétés dans le ciblage de leurs actions de rénovation, via la transmission de données de consommation à l'échelle de l'adresse*
- *Accompagner la création de plateformes de rénovation énergétique et orienter vers des solutions gaz performantes pour les projets à proximité du réseau de gaz.*

Accompagner la filière des professionnels du gaz : chauffagistes, l'artisanat local, la sous-traitance locale, fabricant de matériel, l'ensemble des corps de métiers dans la formation et encouragement à l'innovation. Avec la CAPEB, *nous avons ainsi créé le réseau « Artisans Solidaires » qui regroupe plusieurs corps de métiers qui peuvent accompagner efficacement les foyers en précarité dans leurs projets de rénovation de leurs logements.*

Réaliser des objectifs plus ambitieux sur la réhabilitation énergétique des logements et la construction de bâtiments performants

Les solutions gaz sont disponibles pour vous aider dans la concrétisation de vos ambitions. A titre d'illustration, **une action ciblée de conversion au gaz de 20% des logements** actuellement chauffés **au fioul permettrait d'économiser environ 2 600 tonnes de CO_2, près de 5 GWh** en consommation d'énergie primaire **et 480 € en moyenne sur la facture énergétique de chaque logement (3 fois plus que la tendance actuelle).** D'autres actions de rénovation sont également envisageables (amélioration de la performance des équipements gaz par exemple).

Encourager les entreprises de travaux à renforcer leur performance environnementale

GRDF essaie de promouvoir une meilleure qualité environnementale auprès de ses sous-traitants de BTP à travers :

- La limitation de la production des déchets et la réutilisation des déblais lorsque les moyens du prestataire le permettent
- La mise en œuvre de techniques qui réduisent les nuisances (impact visuel, bruit, vibrations, poussières) et facilitent la circulation des usagers de la voirie
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre lors des transports en favorisant les dépôts en déchèteries et l'approvisionnement auprès des centrales de matériaux à proximité du lieu des travaux, dans une logique de circuit court.

La préservation des ressources naturelles (végétation, nappes phréatiques, cours d'eau, espèces animales) par la réalisation d'études spécifiques en amont de chantiers situés dans un environnement particulièrement sensible.

Focus sur des solutions gaz innovantes et performantes sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine

A Arcachon (33), la résidence Villa d'HESTIA loge dans son sous-sol une **micro-cogénération** qui assure la totalité des besoins de chauffage et eau chaude sanitaire des 29 appartements mais aussi d'une partie des besoins en d'électricité grâce à un moteur gaz naturel. Le surplus d'énergie électrique produit est injecté sur le réseau et génère des recettes pour la copropriété, permettant de réduire considérablement les charges.

Grâce à la micro-cogénération et à une conception permettant de consommer le moins possible d'énergie primaire, la Villa d'Hestia atteint le label BBC EFFINERGIE. GRDF a accompagné les architectes et bureaux d'études dans leur démarche innovante.

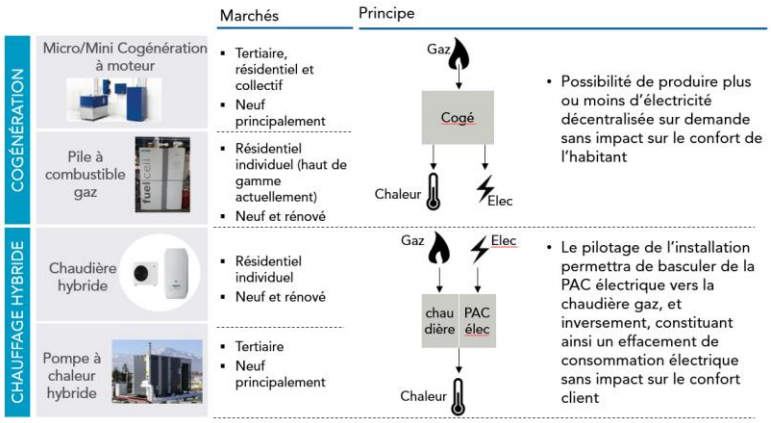

A La Rochelle (17), une micro-cogénération, couplée à une conception bioclimatique, permet également à un bâtiment neuf de 100 logements construit par l'OPH de l'Agglomération d'atteindre le label BBC EFFINERGIE. Elle comprend :

- Deux chaudières gaz naturel à condensation qui produisent 39kw de chaleur,
- Un module de cogénération qui délivre 20 kW d'électricité qui assurent les besoins en électricité des équipements et des communs (chaufferie, ascenseur, VMC, éclairage parking et circulation).

L'électricité excédentaire est également injectée sur le réseau électrique.

A Chatelaillon (17), afin de se préparer aux exigences de la Réglementation Energétique RE 2018 et de la future RT 2020, une maison pilote héberge **une pile à combustible.**
L'électricité consommée est produite à partir de gaz naturel par électrolyse ce qui permet l'utilisation d'une seule énergie et grande autonome en production d'électricité. Ce projet pilote est le fruit d'une collaboration entre constructeur de maison, fabricant de matériel et distributeur de gaz.

A Grand Châtellerault (86), l'agglomération a fait le choix de remplacer des vieilles chaudières gaz d'un complexe multi-sports par deux **pompes à chaleur aérothermiques à absorption à bruleur gaz,** doublé d'une chaudière gaz d'appoint pour les jours de grand froid.
Cette technique innovante permet à la collectivité une économie annuelle de 20 k€ sur sa facture et passer d'une classification de performance énergétique de E à C.

Focus sur le développement de filières innovantes de production de gaz vert renouvelable

Si la méthanisation représente une solution mature de production de gaz renouvelable, généralisable à court terme en Nouvelle-Aquitaine, d'autres filières de production de gaz vert vont être amenées à se développer à moyen et long terme et renforcer la capacité locale de production d'énergie renouvelable.

Aujourd'hui au stade de démonstrateurs, ces nouvelles filières – gazéification de la biomasse sèche ou de déchets préparés (CSR – Combustibles solides de récupération), Power-to-Gas potentiellement couplé à la méthanation ou encore valorisation des microalgues – représentent des opportunités significatives qui, couplées à la méthanisation, permettent d'imaginer atteindre 100% de gaz renouvelable dans le réseau à horizon 2050.

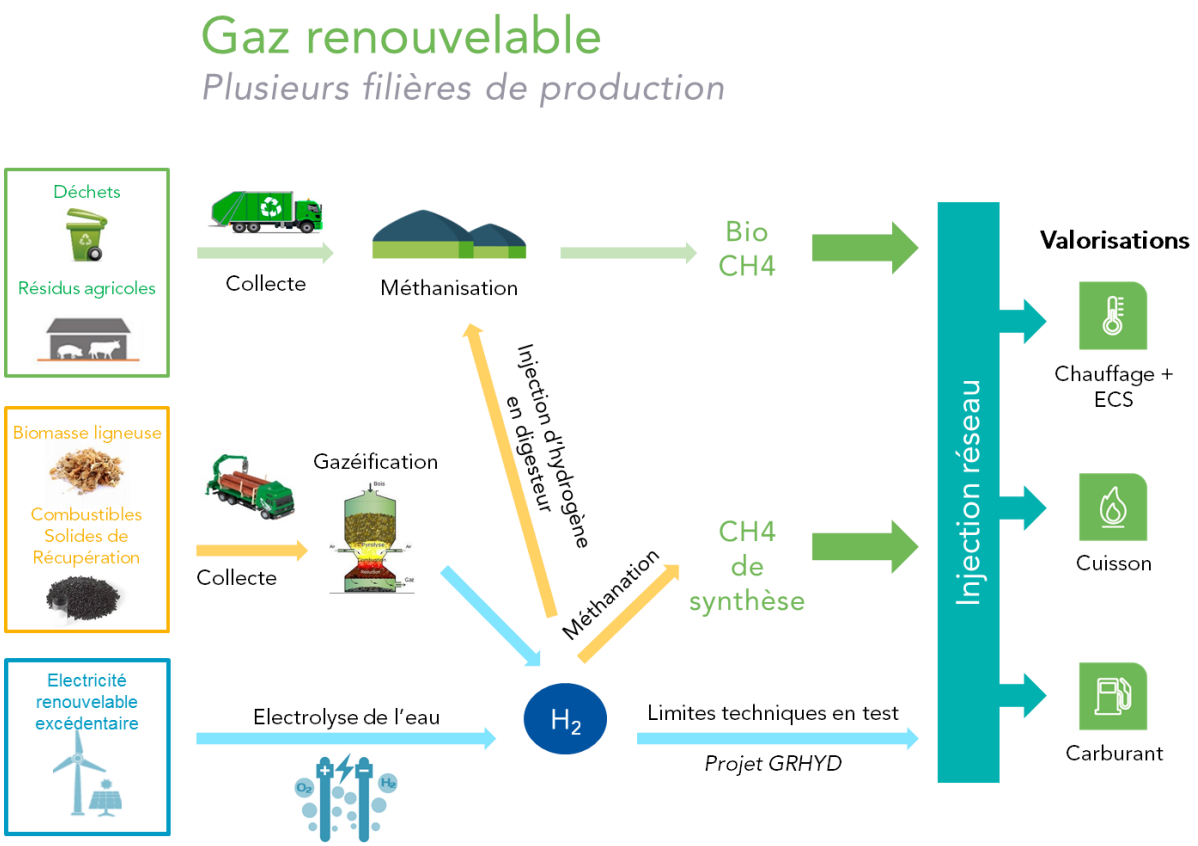

Etude « Un mix de gaz 100% renouvelable en 2050 ? », réalisée par l'ADEME en collaboration avec GRDF et GRTgaz.

NB : Cette étude considère plusieurs hypothèses :
- Pas de concurrence avec les usages « matières premières » et alimentaires
- Pas de cultures dédiées (bien que la loi autorise d'en avoir jusqu'à 15%)
- Généralisation des Cultures Intermédiaires Multi-Services Environnementaux

Comme le montre les cartes ci-dessous[i], ces nouvelles filières permettront à terme une complémentarité entre les territoires en matière de filières de production de gaz vert.

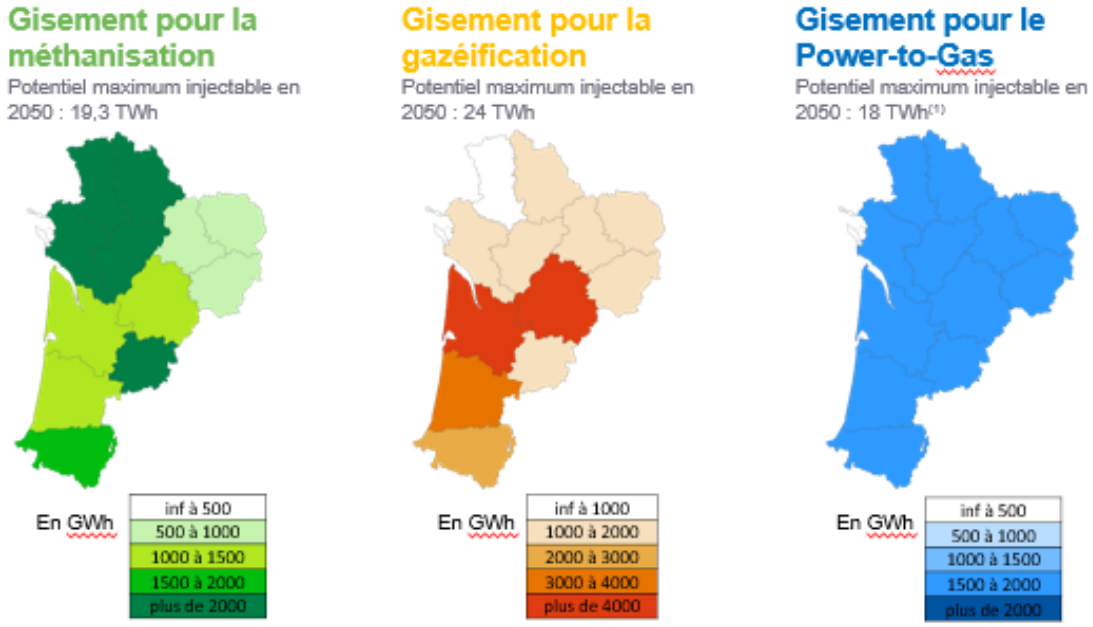

Focus sur GRHYD – Démonstrateur Power-To-Gas

GRDF participe au projet de démonstrateur GRHYD (Gestion des Réseaux par l'injection d'HYdrogène pour Décarboner les énergies) sur le territoire de Cappelle-la-Grande, en banlieue de Dunkerque.

Le projet GRHYD est l'une des initiatives les plus importantes en France pour le **développement de l'hydrogène et du Power-to-Gas**. L'expérimentation permet de tester l'injection d'hydrogène à des taux de 6 à 20% en volume dans un réseau de distribution alimentant un nouveau quartier d'une centaine de logements et un établissement tertiaire.

L'enjeu est de faciliter l'émergence de solutions qui contribuent à la **complémentarité des réseaux et à la décarbonation du gaz acheminé**, tout en garantissant la qualité du gaz, la continuité d'approvisionnement et la sécurité.

Focus sur la pyrogazéification

Très différents des procédés de méthanisation, les procédés de **pyrogazéification** apportent des réponses innovantes permettant d'optimiser la valorisation énergétique de nombreuses biomasses et déchets aujourd'hui difficiles à traiter. Ce processus permettrait de transformer une importante quantité de biomasse ligneuse, issue des ressources forestières françaises, en gaz de synthèse qui, une fois traité, peut produire du biométhane injectable dans le réseau de gaz, **avec un rendement nettement supérieur à une chaufferie Bois classique**. Il pourrait également contribuer à l'optimisation de la politique territoriale de gestion des déchets, grâce à la valorisation de CSR, avec un rendement énergétique plus intéressant et des rejets atmosphériques nettement moindres que l'incinération.

En France, **la première plate-forme en Europe de production de biométhane à partir de biomasse sèche** a été inaugurée en octobre 2017 à Saint-Fons (Rhône). Cette plate-forme vise à tester la production de biométhane par pyrogazéification de biomasse sèche (produits forestiers, plaquettes de bois, écorces ou encore résidus de l'industrie agroalimentaire) collectée dans un rayon de 50 à 70 kilomètres autour du projet. Lancé en 2010 pour un coût total de 60 millions d'euros, le projet a été soutenu par l'ADEME à hauteur de 18,7 millions d'euros. La finalité est de permettre la production d'un gaz vert économique et renouvelable, dit de deuxième génération,

La région Nouvelle Aquitaine est également pionnière sur cette filière émergente. Une unité de gazéification des déchets existe d'ores et déjà à Morcenx (40) et permet la production d'un gaz de synthèse valorisé en électricité. A terme, un stockage et une distribution de l'énergie produite par le réseau de gaz pourrait être envisagée.

Coordonnées de vos interlocuteurs de GRDF

Jean-Paul BIBES – 06 03 49 88 94
e-mail : jean-paul.bibes@grdf.fr

Didier GANCHOU – 06 15 91 77 38
e-mail : didier.ganchou@grdf.fr

LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION

Annexes

Contributions écrites des partenaires

Contribution SDEPA

(5 septembre 2019)

Rémi DARGAGNON, le 26 août 2019

Plan Climat Air Energie Territorial

Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Réseaux publics de distribution d'énergie

Contexte

La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) élabore un Plan Climat Air Energie Territorial, sur le périmètre élargi de 158 communes. Le décret du 28 juin 2016 précise notamment dans son article 1er que :

« Le diagnostic comprend :

*- **la présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;** »*

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, en tant qu'autorité concédante du service public de distribution d'électricité sur l'ensemble des communes du Département, dispose de données utiles à la formalisation du diagnostic des réseaux. Concernant la distribution de gaz, le SDEPA n'est concédant que sur une partie des communes de l'agglomération, mais a recueilli néanmoins quelques données sur les réseaux de distribution **sur le périmètre à fin 2015**.

La présente note a vocation à présenter les réseaux de distribution d'énergie sur les communes et les perspectives d'amélioration de ceux-ci. L'ensemble des données présentées sont à jour du 31 décembre 2015 pour le gaz, et à jour du 31 décembre 2018 pour l'électricité

Sommaire

1. Introduction 2
2. Présentation des réseaux de distribution d'électricité sur le périmètre de la communauté d'agglomération. 3
   a. Le réseau HTA 3
   b. Les réseaux de distribution Basse tension (BT) 4
   c. Les usagers 5
3. Présentation des réseaux de distribution de gaz sur le périmètre de la communauté de communes. 6
4. Présentation des réseaux de distribution de chaleur 7

Conclusion 8

1. Introduction

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques est l'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité sur l'ensemble des 546 communes du Département. Il confie l'exécution du service public à Enedis, par le biais d'un contrat de concession (1993-2023). L'exploitation du service public est contrôlée par le SDEPA sur les aspects techniques, financiers et comptables. Selon les termes du contrat, le SDEPA assure une partie de la maitrise d'ouvrage des travaux sur les communes dites « rurales », qui sont au nombre de 477 et Enedis assure la maitrise d'ouvrage des travaux sur les communes urbaines au nombre de 69 dorénavant. Cette distinction s'opère sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

La CAPB est composée de 158 communes au 1er janvier 2017. Parmi celles-ci, 26 sont classées en régime urbain d'électrification et 132 en régime rural d'électrification, ce qui détermine ainsi la répartition de la maitrise d'ouvrage sur les travaux de renforcement, de sécurisation, d'extension et d'effacement sur le réseau basse tension de distribution publique d'électricité :

Maitrise d'ouvrage et régime d'électrificatio

Les maitres d'ouvrage sur le réseau public opèrent différents types de travaux :

- Renforcements de réseaux (changement de sections de câbles et/ou de transformateur électrique),
- Extensions de réseaux (création de nouvelles antennes),
- Sécurisations de réseaux (remplacement de fils nus aériens par du fil torsadé aérien),
- Effacements de réseaux (mise en souterrain des réseaux existants).

Le document ci-annexé présente les travaux prévisionnels de l'année 2019 pour les deux maitres d'ouvrages sur le réseau de distribution d'électricité, par type de travaux et de réseau.

Travaux 2019

2. Présentation des réseaux de distribution d'électricité sur le périmètre de la communauté d'agglomération.

Les réseaux de distribution publique d'électricité sont notamment constitués des lignes HTA (haute tension A ou encore appelées moyenne tension) et des lignes BT (basse tension alimentant les usagers finaux) aériens et souterrains. Ils appartiennent à l'autorité concédante SDEPA.

Le SDEPA collecte des données techniques relatives aux réseaux ainsi que des données relatives aux points de livraison.

a. Le réseau HTA

L'inventaire des réseaux HTA à fin 2018 indique la répartition par commune des lignes aériennes et souterraines :

Réseau HTA 2018

Le réseau HTA réparti sur les 158 communes de l'agglomération, est d'une longueur de 3228 kilomètres, et est enfoui à hauteur de 52 %, ce qui est dans la moyenne de la concession départementale. La mise en souterrain des réseaux aériens assure une plus grande fiabilité des ouvrages et une meilleure résistance aux aléas climatiques (risque vent, bois et neige notamment).

Quelques remarques :

- Le réseau HTA alimente les postes de transformation HTA/BT, à partir desquels partent les départs basse tension qui desservent l'usager final. Quelques usagers sont desservis directement par le réseau HTA pour des besoins de puissance notamment.
- Le réseau aérien HTA est constitué de fils majoritairement nus. Contrairement à la basse tension, cette technique n'est pas en voie de disparition. La technique torsadée est très minoritaire et se retrouve notamment dans des zones à fort dénivelé (zone de montagne notamment).
- La maitrise d'ouvrage sur les réseaux HTA est dévolue à Enedis. Le SDEPA dispose de leur liste de travaux prévisionnels de l'année généralement en janvier-février.

b. Les réseaux de distribution Basse tension (BT)

A fin 2018, sur le périmètre de l'EPCI, on dénombre 4908 km de réseaux basse tension dont 1960 km en technique souterraine (39,9%), alimentant plus de 227 900 clients basse tension. Les 2948 km de fils aériens disposés sur des supports sont inégalement répartis selon leur constitution (fils nus, fils torsadés) et selon la commune. Le tableau suivant opère la répartition des ouvrages selon leur constitution et par commune :

CAPB BT 2018

Les remarques suivantes peuvent être énoncées concernant le réseau:

- Le SDEPA **<u>dépose tous les ans plus d'une centaine de kilomètres de fils nus</u>** sur le département dans les communes rurales au sens de l'électrification. L'amélioration de la robustesse des réseaux ainsi réalisée permet de diminuer les coupures ressenties par les usagers et d'assurer une meilleure tension délivrée à l'usager final. Les taux de réseau aérien nu sur l'ensemble de l'EPCI atteint 10,3%, soit un taux équivalent à celui de la concession de 546 communes (10,1%). Quelques communes présentent peu ou plus de réseau aérien nu, avec des linéaires très réduits pour certaines. <u>Quinze communes présentent moins de 200 mètres de réseau en fil nu sur leur territoire</u>. A contrario, des stocks plus conséquents sont présents sur des communes urbaines comme Anglet (46 km), Biarritz (32 km)), Bayonne (26 km) ou Hasparren (19 km). Cette action de résorption des fils nus a vocation à se poursuivre, dans la limite des crédits disponibles du SDEPA pour les communes rurales, et en fonction des priorités d'investissement du gestionnaire de réseau Enedis, en commune urbaine.

- **<u>La technique torsadée aérienne</u>** est la technique la plus courante pour le réseau aérien basse tension, car plus robuste que la technique fils nus. Son accroissement depuis trente années est le résultat de travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux par les maitres d'ouvrage respectifs. Cette technique est présente dans des communes à dominance rurale, dont l'habitat est dispersé. En technique aérienne, les maitres d'ouvrage posent exclusivement des réseaux torsadés.

- **<u>Les proportions de réseaux souterrains</u>** sont très diverses selon les communes. Ces lignes sont présentes majoritairement dans les centres bourgs et les zones denses en termes de bâti. Dans le cadre de leurs travaux respectifs, les maitres d'ouvrage engagent des travaux d'enfouissement des lignes aériennes existantes, le SDEPA pour notamment améliorer l'esthétique des bourgs et la sécurité d'alimentation des bourgs ruraux, Enedis pour améliorer la robustesse du réseau haute tension. La mise en souterrain des réseaux répond à un double objectif de fiabilisation de la distribution d'électricité en rendant les câbles moins

sensibles aux aléas climatiques, et d'amélioration de l'esthétique des réseaux, notamment dans les zones plus densément peuplées.

Au-delà de cette photographie de fin d'exercice, le dynamisme du développement et de l'amélioration des réseaux d'électricité peut s'apprécier au regard des raccordements intervenus durant l'exercice. En 2017, plus de 42 kilomètres de réseau basse tension ont été posés dans le cadre d'opérations de raccordements de consommateurs et de producteurs d'électricité, sur 73 communes de l'intercommunalité.

Ces éléments relatifs au périmètre des 158 communes de l'agglomération montrent une grande disparité entre des communes à densité forte, urbaine, et les communes à prédominance rurale, souvent étendues en superficie, et en zone de montagne. Des linéaires de fils anciens (aériens et souterrains) sont en exploitation et représentent plusieurs centaines de kilomètres de réseau. Ils ont vocation à être renouvelés, notamment dans un contexte d'adaptation au changement climatique (réduire la vulnérabilité des réseaux aux risques vent, neige et bois).

c. Les usagers

Sur le périmètre des 158 communes, 225 787 usagers sont raccordés sur le réseau basse tension, avec une puissance souscrite inférieure à 36 KVA et 2146 avec une puissance supérieure à 36 KVA. Majoritairement, les consommateurs particuliers et les petits professionnels (inférieur à 36 KA) représentent 99% des usagers raccordés en basse tension.

435 usagers sont directement raccordés sur le réseau en haute tension. Ces usagers sont majoritairement des entreprises privées de grande taille, des industries utilisant l'électricité de façon intensive.

Enfin, 2795 producteurs d'électricité sont raccordés aux différentes tensions du réseau, très majoritairement des producteurs d'énergie photovoltaïque.

3. Présentation des réseaux de distribution de gaz sur le périmètre de la communauté de communes.

La distribution publique de gaz est une compétence communale. A ce titre, les collectivités concluent et gèrent des contrats de concession avec un des opérateurs de distribution de gaz. En gaz naturel, 160 communes dans le département sont desservies en gaz naturel, c'est-à-dire qu'elles comportent a minima un réseau de distribution et des points de livraison. Concernant le périmètre de la communauté de communes, sur les 158 communes, 40 communes disposent d'un réseau de gaz naturel, dont le concessionnaire est GRDF.

Ces communes sont desservies dans les zones agglomérées, avec un habitat dense et une présence d'activités économiques. Elles se situent à proximité de la ville d'Oloron, elle-même desservie. Cependant, certains écarts ne sont pas traversés par des réseaux. En effet, les réseaux de distribution de gaz, contrairement aux réseaux de distribution d'électricité, ne bénéficient pas d'une desserte universelle. Ceux-ci sont en effet établis selon un critère de rentabilité technico-économique. Le concessionnaire finance et construit l'ouvrage et doit se rémunérer sur l'acheminement du gaz sur une longue période, généralement celle du contrat de concession, afin d'amortir les investissements qu'il a consentis.

Il est à noter que l'autorité concédante sur le périmètre des communes de la communauté peut être soit la commune soit le SDEPA. Les communes ayant conservé leur pouvoir concédant sont au nombre de 18 (voir détail dans le tableau ci-après). L'ensemble des données présentées pour la distribution de gaz naturel repose sur le millésime de l'année 2015.

Le linéaire de réseau de 1326 kilomètres sur le périmètre de l'intercommunalité alimente plus de 82 000 usagers. Le détail des chiffres est présenté par commune dans le tableau suivant:

CCPB gaz

Le réseau de gaz naturel irrigue les zones les plus denses des communes membres de l'EPCI. Le taux de pénétration de cette énergie est élevé et est dû au contexte historique du développement et de l'exploitation du gaz naturel à Lacq. Néanmoins, le réseau est amené à être étendu et renouvelé selon certaines modalités.

Le concessionnaire de réseau GRDF a pour mission d'accompagner et de réaliser les demandes d'extensions et de densifications du réseau, dans le respect des critères de rentabilité (B/I) qui lui sont imposées réglementairement. **Il est donc difficile de prévoir l'emplacement des futurs réseaux de gaz naturel à créer, GRDF étant par ailleurs le seul maitre d'ouvrage de ces travaux**.

Par ailleurs, GRDF poursuit une politique de renouvellement des ouvrages de distribution en cuivre. Ces ouvrages anciens sont renouvelés par des canalisations en Polyéthylène, en fonction des opportunités de coordination de travaux. Ils sont présents plus particulièrement dans les zones denses des villes.

Aussi, il accompagne les projets de production localisée de gaz méthane, qu'il est possible de réinjecter sur les réseaux de distribution existants.

Par ailleurs, le SDEPA a développé des réseaux publics de gaz de gaz propane sur les communes de Bardos, La Bastide-Clairence, Urcuit (gérés par Antargaz) et Garindein (géré par Finagaz), qui alimentent les usagers par un réseau :

Nom de la commune	Longueur du réseau en mètres	nb de PCE au 31/12/2018
La Bastide Clairence	1351	31
Urcuit	1884	48
Bardos	836	18
Garindein	424	10

4. Présentation des réseaux de distribution de chaleur

Le SDEPA a réalisé deux installations de production de chaleur à partir de la ressource bois :

- **Réseau de chaleur sur la commune d'Alos-Sibas-Abense** :

Le réseau alimente en chaleur une salle polyvalente un centre de loisirs sans hébergement et une Ikastola depuis février 2016. Une chaudière d'une puissance de 60 KW irrigue 60 mètres de canalisations.

- **Réseau de chaleur de Mauléon-Licharre**

Un réseau de chaleur est en cours de construction à Mauléon-Licharre, sur la rive droite. Le futur réseau de 400 mètres alimentera les abattoirs, la piscine et les vestiaires du stade de football.

Conclusion

Le SDEPA dispose des données relatives au réseau public dont il est propriétaire. Les lignes électriques sont étendues, renforcées, enfouies selon des programmes de travaux délibérés par le SDEPA majoritairement en communes rurales, et par Enedis majoritairement en communes urbaines.

Cette brève présentation d'un inventaire technique présente l'architecture du réseau à un instant t, et qui est susceptible de varier selon les politiques de chaque maitrise d'ouvrage :

- En communes rurales, et de façon régulière, **le SDEPA** contribue à l'extinction des réseaux en fils nus sensibles, en les remplaçant par des fils torsadés. Aussi, les problématiques de chutes de tension sur le réseau BT sont traitées par la collectivité. L'enfouissement des lignes BT existantes en communes rurales et sur quelques communes urbaines, est également un objectif du SDEPA, tant sur le plan de l'esthétique que sur le plan de l'amélioration de la qualité de fourniture. Les programmes de travaux correspondants peuvent faire l'objet de coordination avec d'autres opérateurs ou maitre d'ouvrages.
- **Enedis** consacre l'essentiel de son effort d'investissement sur les réseaux HTA en communes urbaines et rurales. Le concessionnaire privilégie la technique souterraine pour tout nouveau réseau HTA créé, mais pas nécessairement pour le renouvellement de câbles sur supports.

Le SDEPA est acteur pour la production d'énergies renouvelables, telles la production de chaleur en réseau, ou les installations de productions d'électricité d'origine photovoltaïque.

LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION

Annexes

Contributions écrites des partenaires

Contribution Agence de l'Eau Adour-Garonne

(25 octobre 2019)

Délégation Adour et Côtiers

Rapport de diagnostic CLIMAT ACTION Pays Basque.

Contribution de l'Agence de l'Eau

PARTIE 1 – Contexte et démarche

P 14 – 1.5.4 Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

Préciser que le bassin Adour Garonne s'est doté de sa déclinaison locale (Plan d'adaptation au changement climatique (PACC) mi 2018.

Préciser que le bassin Adour Garonne s'est doté de sa déclinaison locale (Plan d'adaptation au changement climatique (PACC) mi 2018.

Le PACC sera intégré au prochain SDAGE 2022-2027.

Il prévoit les vulnérabilités des territoires du bassin sur les aspects qualitatifs, quantitatifs et la biodiversité. Il propose les actions d'adaptation et souligne les risques de mal adaptation.

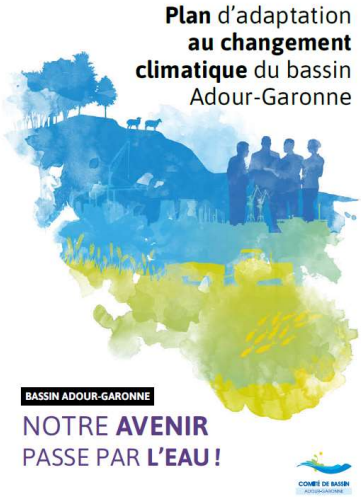

P 16 - C- Programme d'actions :

Ajouter « favoriser la résilience des territoires par des mesures d'adaptation »

P 22 - A l'occupation des sols en 2015 :

Le territoire Pays basque est prédominé par des espaces agricoles, forestiers ou naturels qui représentent plus de 90 % de l'occupation des sols estimée.

La moyenne ne reflète pas l'enjeu majeur du territoire qu'est l'urbanisation.

Il serait intéressant de reprendre l'approche du projet de SCOT qui identifie 3 secteurs aux caractéristiques très différentes : ouest urbanisé, central intermédiaire et ouest rural (libellé exact à retrouver).

P 30 - 3.2.1 Historique des engagements

Les démarches de gouvernance durable de l'eau sont à souligner : SAGE Côtiers basques, et Adour aval, contrats territoriaux pour l'eau Nive et Uhabia.

P 34 - 3.2.3 Articulation de la démarche du Plan Climat Pays basque avec les outils de planification et programmation

Là aussi, les SAGE sont des outils de planification à mentionner.
Le PACC peut se situer au niveau régional.
A noter que le SDAGE Adour-Garonne – outil de planification sur l'eau contient des dispositions intégrants spécifiquement le changement climatique – voir résumé en ANNEXE 1

Les outils de planification comme les SCOT et PLUI doivent être compatibles avec le SDAGE et ses déclinaisons locales, les SAGE.

PARTIE 2 – Climat et état de l'environnement

P 4 - 2. Approche méthodologique du diagnostic de vulnérabilité

Le diagnostic des vulnérabilités pourra être complété par les conclusions des démarches récentes que sont le PACC Adour Garonne (juillet 2018) et Adour 2050 (avril 2019).

Voir cartes du PACC ci-dessous.

P 22 - 5. Une évolution de la biodiversité accélérée par le changement climatique

Il peut être précisé ici que l'évolution des températures déplace des zones d'habitats soit vers le Nord, soit en altitude (ACLIMATERRA 34m/an en altitude).La vitesse de ces modifications ne permet pas à certaines espèces de s'adapter, notamment les végétaux à croissance lente.

Le PACC situe globalement le territoire basque en secteur vulnérable au niveau de la biodiversité des cours d'eau.
Le bassin versant de la Nive ressort en enjeu moindre : cela s'explique par les actions de protection engagées qui diminuent la vulnérabilité de ce secteur.

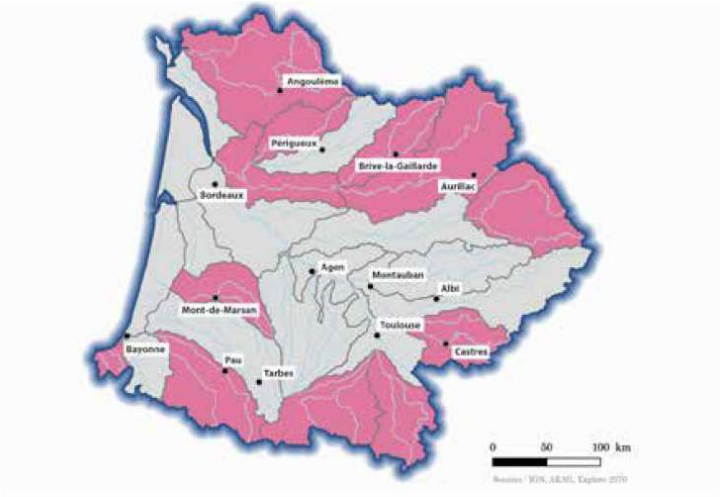

La vulnérabilité « biodiversité en cours d'eau »

secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)

secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

Le PACC souligne également une forte vulnérabilité de la biodiversité des zones humides. Les études d'identification, de porter à connaissance et de protection engagése dans le cadre des SAGE(s) Côtiers basques et Adour aval sont utiles pour diminuer cette vulnérabilité.

A noter que pour les secteurs urbains et péri-urbains, une zone humide fonctionnelle, disposant d'une biodiversité assurant l'ensemble de la chaine trophique, ne doit pas être considérée comme une menace à la santé publique : concentration de moustiques modérée par la circulation de l'eau et présence d'espèces prédatrices (poissons, chauves souris, ...).

La vulnérabilité « biodiversité des zones humides »

Concernant les forêts,

Les forêts représentent 27 % des PA. : 97 % sont des feuillus, dont les ¾ sont des chênes et hêtres sensibles au changement climatique.
Les exploitants forestiers constatent une augmentation significative des phytophages.
(Ecocène - colloque enjeux de la forêt dans le massif Pyrénées-Adour - mars 2017).

P 33 - 1. Etat écologique et chimique des cours d'eau du territoire

La Bidassoa est également en état chimique mauvais, TBT et PCB dans l'état des lieux 2019.

P 34 - 1. Etat écologique et chimique des cours d'eau du territoire

La CAPB est concernée, au titre de la GEMAPI, par 70 masses d'eau des bassins versants Côtiers basques, Adour de transition, Nives, Bidouze. La gestion des masses d'eau affluents du Saison est déléguée au SIGOM.

40 masses d'eau sont en bon état écologique dans l'état des lieux 2015, SDAGE 2016-2021 (57 %).

P 35 - 3. Alimentation en eau potable

Intégrer l'enjeu majeur de la prise d'eau potable de la Nive – cf p 39
... près de 300 000 personnes .... sont alimentées par la Nive.

P 38 - 5.1 Evolution quantitative

L'étude Adour 2050 conforte ces prévisions avec une probabilité d'observer en 2050 des étiages plus sévères et plus longs (environ 2 mois de plus qu'aujourd'hui) ainsi qu'une baisse de 40 % des débits des cours d'eau (baisse significative des volumes de 4,1 milliards de m³ à 2,5 milliards de m³ à l'horizon 2050).

Adour 2050 affiche environ - 20 % des débits des cours d'eau du territoire, avec une incertitude importante hors du bassin versant de la Nive.

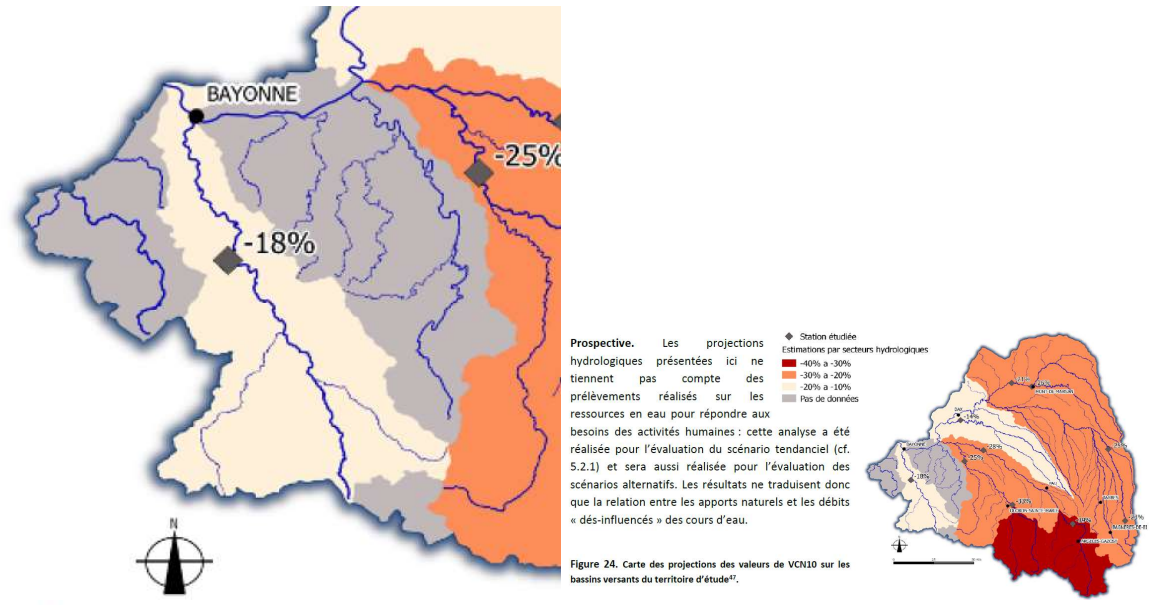

Figure 24. Carte des projections des valeurs de VCN10 sur les bassins versants du territoire d'étude[47].

La baisse des débits cités concernent l'ensemble du bassin Adour Garonne – Source PACC

..le déséquilibre hydrologique entre besoins et ressources actuellement estimé entre 200 et 250 millions de m³ pourrait atteindre, par le seul effet du changement climatique (à stocks, objectif environnemental et usages constants), entre 1 et 1,2 milliard de m³ en 2050.

6 **PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE** DU BASSIN ADOUR-GARONNE

La vulnérabilité de l'agglomération basque est forte sur la disponibilité en eau souterraine, plus modérée en eau superficielle.

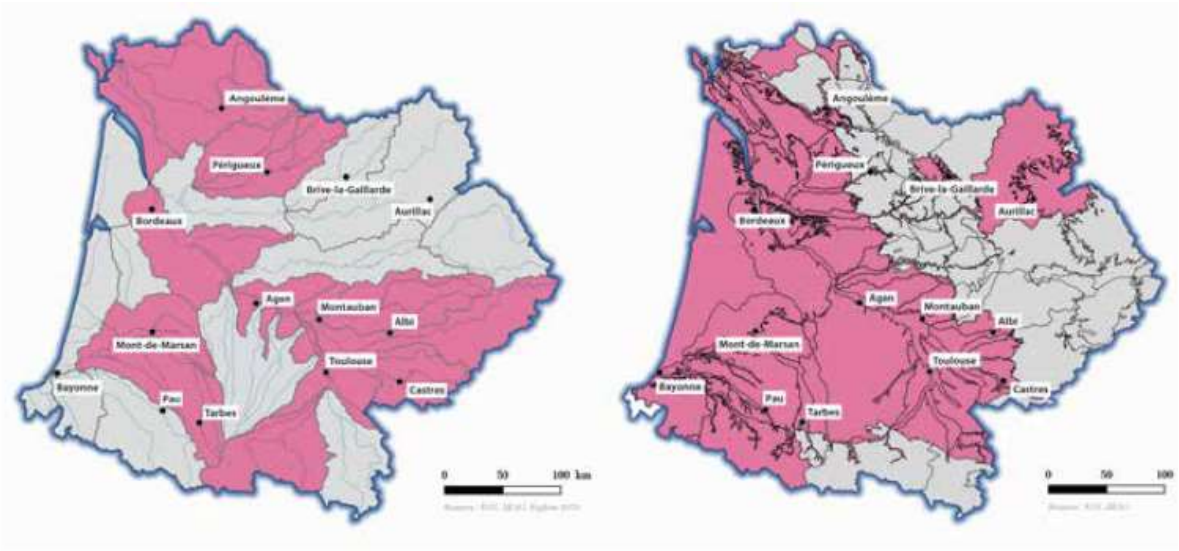

La vulnérabilité « disponibilité en eau superficielle » à l'échelle des sous-bassins

La vulnérabilité « disponibilité en eau souterraine » à l'échelle des masses d'eau souterraines

secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)

secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

Adour 2050 identifie une vulnérabilité moyenne vis-à-vis du respect des débits objectifs d'étiage.

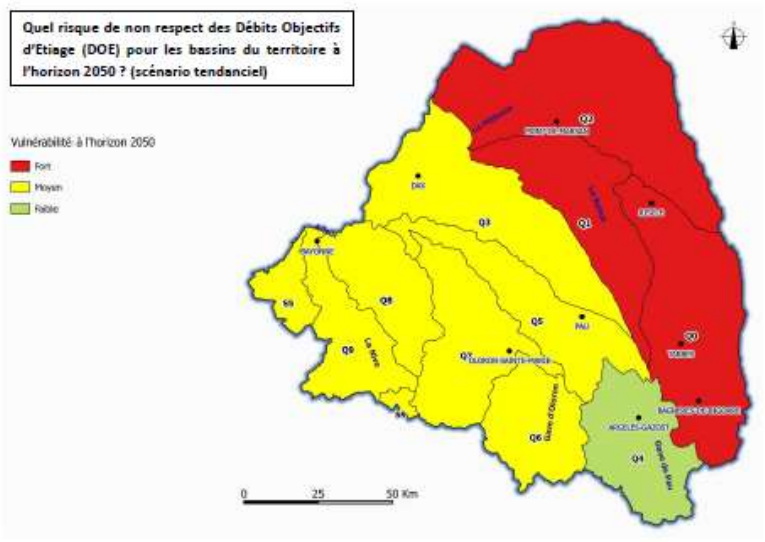

Figure 36. Carte de vulnérabilité du critère 'risque de non-respect du DOE' pour le scénario tendanciel à l'horizon 2050, sous hypothèse de valeurs de DOE inchangées.

P 38 5.2 Evolution qualitative

... Par ailleurs, un accroissement de la température réduira la teneur de l'eau en oxygène, composant fondamental pour la vie des écosystèmes.

Intégrer l'enjeu majeur des axes migrateurs du territoire, tant sur l'aspect biodiversité que touristique. Concerne l'aspect **qualitatif** (oxygène, polluants) mais aussi **quantitatif** (accès aux affluents, déconnexion des milieux) – cf PLAGEPOMI

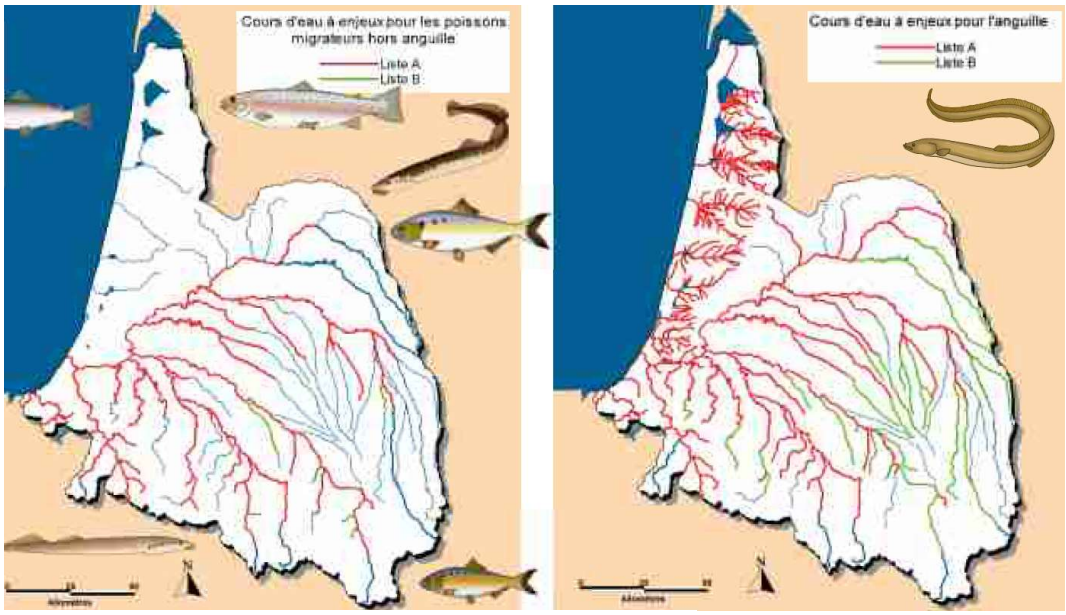

p.48 PLAN DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS ADOUR ET COURS D'EAU CÔTIERS

P 40 5.2 Evolution qualitative

Dans le Pays basque, la plupart des cours d'eau présentent globalement un bon état écologique, caractérisé par le fait que ce sont essentiellement des têtes de

bassins versants, des affluents de tailles moyennes ou des cours d'eau de montagne.

Données limitées au territoire du SAGE Côtiers basques (64 % en BE 2019).
Sur l'ensemble de la CAPB, Cf Rq p 34 - 40 masses d'eau sont en bon état écologique dans l'état des lieux 2015, SDAGE 2016-2021 (57 %).

...un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Côtiers basques (SAGE), déclinaison des objectifs du Schéma départemental a été mis en place, couvrant 19 communes de l'ouest du territoire.

Schéma départemental >> SDAGE

Dans un registre état des lieux et prospective, ce chapitre pourrait être complété par 2 thèmes de plus en plus d'actualité :

1- connaissance et maitrise des micropolluants (- plan micropolluant 2016-2021),
2- connaissance et maitrise des micros plastiques.

P 41 - 6. Synthèse des enjeux de l'eau au regard du Plan Climat

1/ Limiter les pollutions liées aux activités humaines notamment aux abords des cours d'eau qui ont pour conséquence une augmentation de la pollution de la ressource en eau.
Ces évolutions pourront engendrer des problématiques à l'échelle du Pays basque. On recense tout d'abord un impact sur l'assainissement des eaux usées et pluviales. Le fonctionnement des systèmes d'assainissement dépend des flux entrants et des caractéristiques du milieu récepteur. Aussi, le changement climatique pouvant avoir un impact sur ces deux compartiments, le système d'assainissement pourra être impacté. Une pluviométrie moins importante aura pour conséquence de diminuer les débits à traiter, alors que les épisodes extrêmes réguliers auront un impact sur le dimensionnement des réseaux, et notamment ceux ingérant les eaux pluviales.

1- *la pollution de la ressource en eau :*>> la pollution des cours d'eau et nappes,
2- *engendrer des problématiques* : ??
3- *on recense tout d'abord un impact sur l'assainissement des eaux usées et pluviales* >> On est dans la prospective – On prévoit ...
4- *le fonctionnement des systèmes d'assainissement dépend des flux entrants et des caractéristiques du milieu récepteur*.>> Non, de sa capacité à traiter les flux entrants, son impact dépend du niveau de traitement et de la capacité du milieu récepteur,
5- *. Aussi, le changement climatique pouvant avoir un impact sur ces deux compartiments* >> Le changement climatique n'a pas d'influence sur les flux entrants,
6- *Une pluviométrie moins importante aura pour conséquence de diminuer les débits à traiter,*>> Eventuellement sur les systèmes unitaires, mais cela va-t-il perturber à ce point la capacité de traitement des STEP ? L'arrivée d'eau pluviale est plus considérée comme une contrainte qu'une aide à l'efficacité des systèmes d'assainissement,
7- *les épisodes extrêmes réguliers auront un impact sur le dimensionnement des réseaux, et notamment ceux ingérant les eaux pluviales*.>> le dimensionnement des réseaux est d'abord un impact financier, et l'enjeu est de mieux gérer le pluvial par infiltration.

2/ Limiter l'artificialisation dans les zones sensibles : les périmètres de captage, les nappes alluviales, afin de tenter de résorber la pollution qui peut avoir des conséquences d'hygiène et de santé graves pour les populations desservies par ces points stratégiques de captage.

Limiter l'artificialisation des sols, le développement urbain, ou protéger les captages ?
Pas compréhensible.

3/ Anticiper et gérer le traitement des eaux pluviales pour réduire leur pollution et contrôler leur débit jusqu'aux stations d'épuration.
>> Gérer les eaux pluviales pour les risques de pollution directe des milieux et pour assurer leur traitement.

...Un conflit pourrait alors émerger pour prioriser les accès à cette ressource.
>> émerger et mener à prioriser les accès ....

PROPOSITION DE REDACTION

1/ Limiter les pollutions liées aux activités humaines notamment aux abords des cours d'eau qui ont pour conséquence une baisse de la qualité des eaux et menacent la ressource en eau.
Ces évolutions pourront engendrer des problématiques à l'échelle du Pays basque. On prévoit tout d'abord un impact lié à l'assainissement des eaux usées et pluviales. Le fonctionnement des systèmes d'assainissement dépend des flux entrants, les impacts dépendent de leur capacité à les traiter et des caractéristiques du milieu récepteur. Aussi, l'augmentation attendue de la démographie et la baisse des débits des cours d'eau liés au changement climatique fait de l'assainissement un enjeu majeur pour le futur.
Par ailleurs, les épisodes extrêmes réguliers attendus auront un impact sur le fonctionnement des réseaux, et notamment pour la gestion des eaux pluviales.
2/ Protéger les périmètres de captage, les nappes alluviales pour garantir une eau de bonne qualité
3/ Anticiper et gérer les eaux pluviales pour assurer leur traitement, assurer la qualité des eaux de baignade et limiter les risques d'inondation : Les techniques d'infiltration en zone urbaine seront à développer
3/ Anticiper les conflits d'usage de la ressource.
Par ailleurs, l'enjeu de la ressource en eau aura un impact sociétal et économique pour le territoire. L'eau est une ressource nécessaire pour le quotidien des habitants du Pays basque mais également pour de nombreuses activités économiques : l'agriculture, aussi bien d'élevage que de culture, l'industrie, le tourisme. Les évolutions contraintes par le changement climatique pourront avoir un impact fort sur les besoins de ces différentes activités. Un conflit pourrait alors émerger pour prioriser les accès à cette ressource.

<u>P 42 - 6 : Une population soumise à des risques</u>

Dans ce domaine, le PACC se concentre effectivement au développement de la culture du risque.

Développer la culture du risque	* Développer une pédagogie institutionnelle et citoyenne pluri annuelle de la culture du risque concernant les sécheresses, les inondations, les coulées de boues, la submersion marine et l'érosion côtière

La généralisation de repères de crues est un vecteur de communication.

<u>P 46 – 1.1 Les risques d'inondation et de submersion</u>

Le PACC Adour Garonne traite de cette question – carte plus précise à récupérer

La vulnérabilité du littoral du bassin Adour-Garonne à la submersion marine à l'horizon 2100

Probabilité forte et moyenne de submersion (risque centennal)

Risque de submersion du fait du changement climatique (élévation du niveau de l'océan)

<u>P 50 – 3. Un changement climatique qui exacerbe les risques</u>

Si l'étude prospective Adour 2050 ne fait pas ressortir une augmentation significative de la pluviométrie moyenne annelle (+/- 10%), elle prévoit une évolution de sa répartition – plus de périodes de sécheresses, plus d'épisode pluvieux intenses.
Evolution moyenne encore moins marquée en zone de montagne (+/-5%)

ADOUR 2050 prévoit une évolution des risques d'inondation (crues décennales)

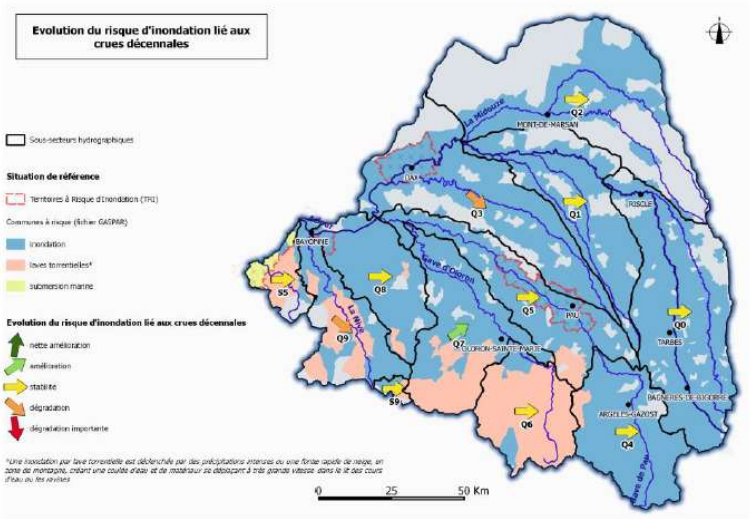

Figure 40. Carte de référence du critère 'phénomènes d'inondation et risques liés aux crues décennales' et évolution pour le scénario tendanciel à l'horizon 2050. *GASPAR* : Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques.

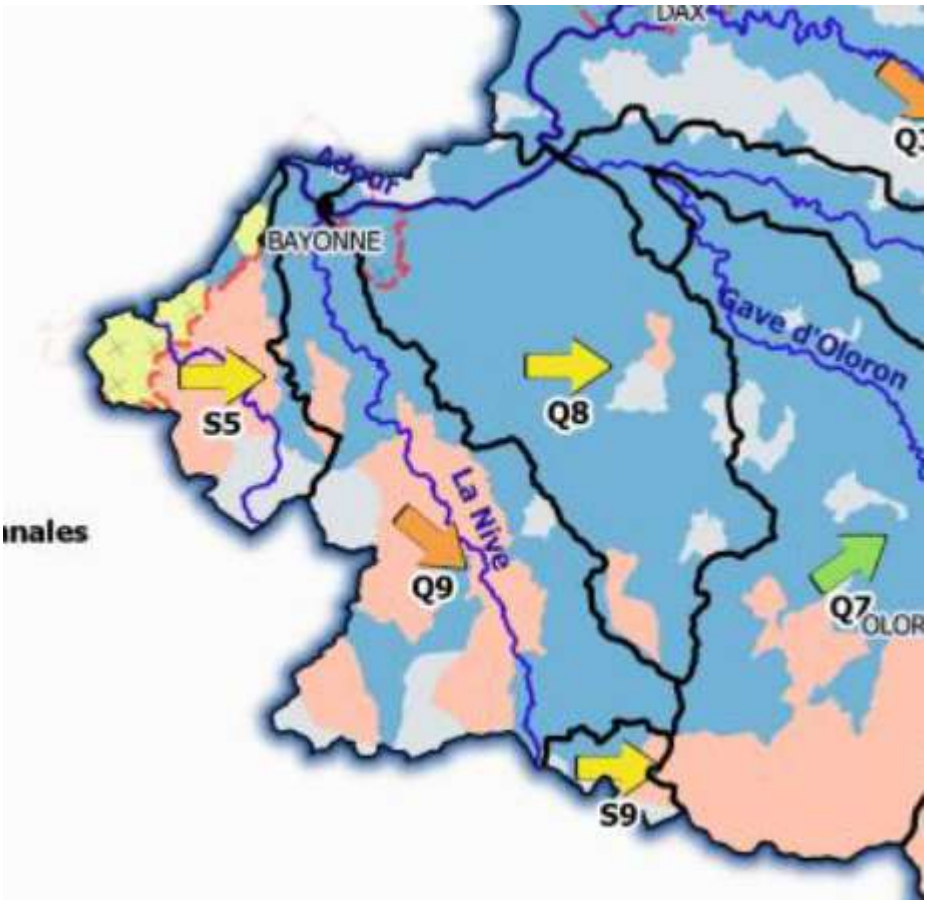

Un peu de « rétrospective » -extrait des prophétie de Nostradamus , il y a plus de 500 ans

I 17 : quarante ans de sécheresse puis d'inondations

Par quarante ans l'iris n'apparoistra
Par quarante ans tous les jours sera veu
La terre aride en siccité croistra
Et grand déluges quand sera apperceu

Pendant quarante années, on ne verra plus d'arc en ciel, faute de pluies
Puis pendant quarante ans les inondations se succèderont
La terre déjà desséchée croîtra en sécheresse, jusqu'à empêcher l'eau d'être bue,
Ce qui provoquera des inondations diluviennes.

Ce quatrain décrit les tribulations dont parle Jean, auxquelles l'homme aura à faire face lors de la période du changement d'ère. Aux alentours de 2030 ...

<u>P 79 - 5.2 Disponibilité et qualité de l'eau</u>

La baisse de la disponibilité en eau et la dégradation de sa qualité représente également une menace, notamment en termes d'hydratation ou de transmission de maladies par l'eau (ex : choléra). En outre, l'augmentation de la température de l'eau est susceptible d'accentuer les risques associés de pollution.

On ne voit pas bien la relation quantité-qualité et l'hydratation - maladies infectieuses
L'eau pour la consommation humaine est sanctuarisée et passe avant tous les autres usages.
Il peut être envisagé une augmentation de la concentration en bactério liée à la diminution de débits des cours d'eau, jusqu'à un seuil pathologique.

La température peut augmenter les risques de propagation de maladies infectieuses.

Un des risques sanitaires à souligner, avec des épisodes pluvieux intenses et répétés, est la difficulté à maîtriser les petits points d'eau en zone urbaine, avec la prolifération des moustiques associée.

P 79 1.5.2 Estimation des flux annuels d'absorption de carbone :

Il est à noter que les pratiques culturales favorisent ou défavorisent le stockage du carbone dans les sols exploités.

C'est un élément qu'il faudra reprendre dans les solutions d'atténuation du rejet de GES sur le territoire basque.

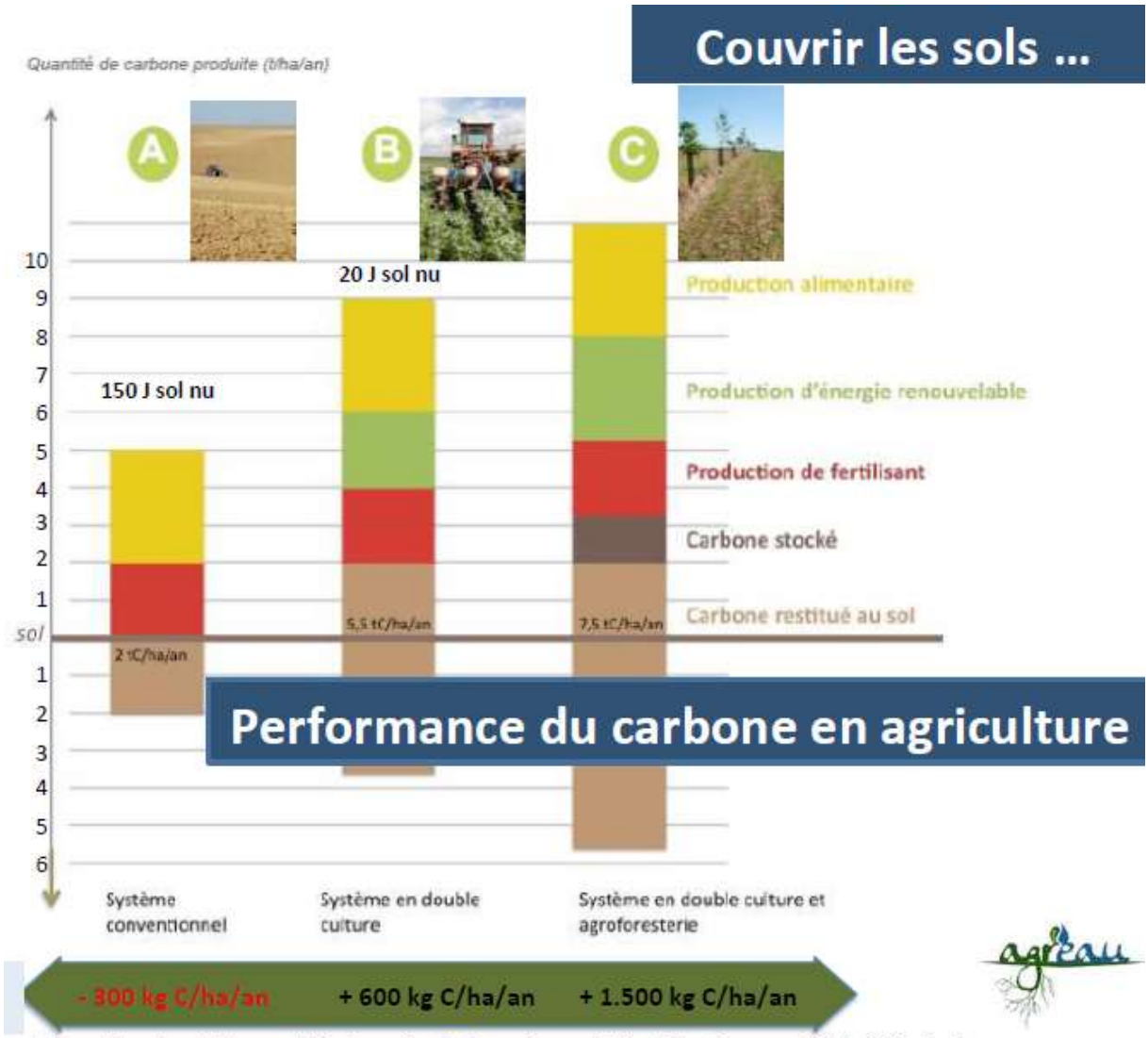

er – L'eau et le carbone intimement liés – Formation Agr'eau – Agence de l'Eau Adour Garonne – 16 juin 2017 – Bordeaux

<u>P 90 - Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques</u>

Adour 2050 a évalué l'impact d'hivers moins rigoureux (réduction du chauffage) et des étés plus chauds (besoins en climatisation).

Le gain énergétique de chauffage en hiver est en moyenne de 15 % sauf sur la côte basque qui reste neutre.
Le besoin en climatisation va doubler, ce qui souligne l'enjeu majeur de constructions d'habitats mieux adaptés aux fortes chaleurs (isolation, matériaux, végétalisation des toits et façades, puits canadiens, ..).

Voir extrait en annexe 2

A reprendre dans 2.2.1 Les besoins énergétiques du territoire

PARTIE 3 – Diagnostics CLIMAT-AIR-ENERGIE PAR SECTEURS

SECTEUR HABITAT

P 6- 3. Vulnérabilité et marges d'adaptation

Un levier d'adaptation aux vagues de chaleur peu cité dans les études est la mise en place de puits climatique ou puits canadien. Le concept se base sur la température du sol quasi constante à 1.5-2m à 13°C.
Un dispositif de circulation d'air souterrain (environ 20-30 m) permet d'injecter dans l'habitat un air frais, remplaçant la climatisation.

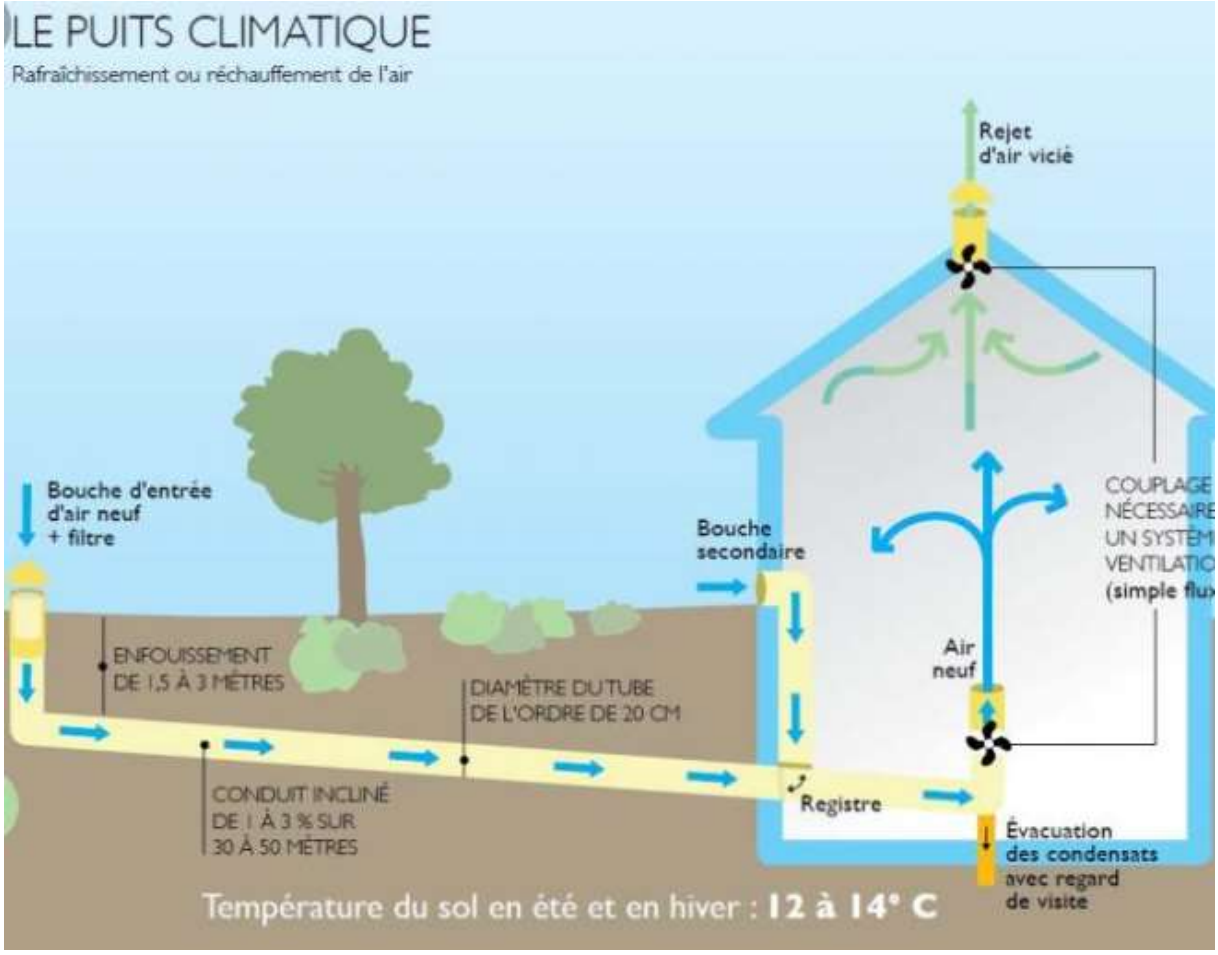

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

P34 - 3. Vulnérabilité et marges d'adaptation

La fréquence d'épisodes de sécheresse des sols, notamment en automne va s'accentuer sur le Pays basque, et surtout sur les côtiers.

Source PACC

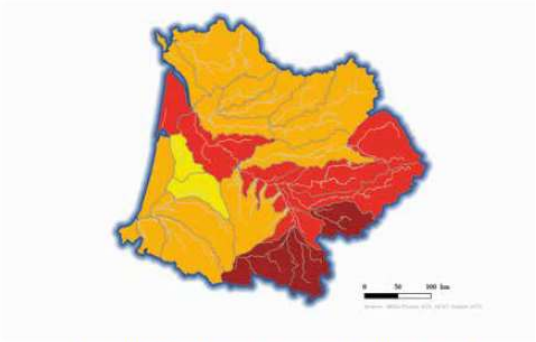

Augmentation de la fréquence des sécheresses sévères des sols (l'année la plus sèche sur 10 ans) en été

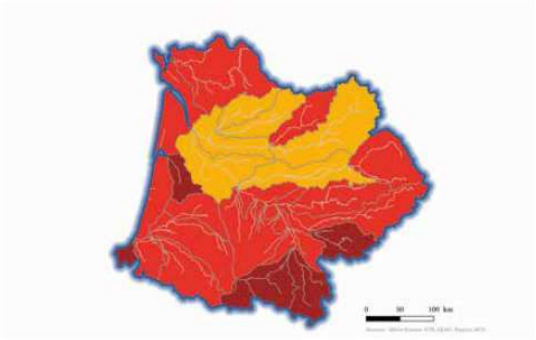

Augmentation de la fréquence des sécheresses sévères des sols (l'année la plus sèche sur 10 ans) en automne

3 à 4 ans
5 à 6 ans
7 à 8 ans
9 ans et plus

La gestion de l'eau est un enjeu majeur du changement climatique. L'Agriculture a un rôle majeur à jouer dans ce domaine.

La dégradation des sols et la dégradation de l'eau sont des phénomènes liés

1- Assurer un couvert permanent des sols et limiter le travail de la terre.

Permet de limiter l'érosion des sols et glissements de terrains, facilite l'infiltration et donc la recharge de nappes phréatiques, limite le transfert d'intrants dans les cours d'eau.

Source SOLAGRO

Il permet d'augmenter le taux de matières organiques : Puits de carbone mais aussi stockage d'eau pour les périodes sèches.

Comparaison entre système conventionnel et système en double culture et agroforesterie

A l'échelle de l'Agence de l'Eau Adour Garonne // Terre Arable = 3,3 Millions Ha

Agriculture Conventionnelle	AGR'EAU
• Stockage de carbone : - 300 kg/ha	• Stockage de carbone : + 600 kg/ha
• A l'échelle du Bassin Adour-Garonne Perte de 1 million tonne C/an	• A l'échelle du Bassin Adour-Garonne Séquest. de 2 millions tonne C/an
• Taux de MO +/- 1,5 % : stockage d'eau /ha pour 4000 t de terre = 1 230 m³ H_2O/ha ½ = eau mobile (RFU) ½ = eau liée [(masse terre/ha)/(terre sèche + eau)]*(eau) (4000 / (0,045 + 0,020)) * 0,020 = 1 230 d'après Walters and Fenzais 1979	• Taux de MO +/- 4 % : stockage d'eau /ha pour 4000 t de terre = 2 560 m³ H_2O/ha ½ = eau mobile (RFU) ½ = eau lié [(masse terre/ha)/(terre sèche + eau)]*(eau) (4000 / (0,045 + 0,080)) * 0,080 = 2 560 d'après Walters and Fenzais 1979

Potentiel Stockage H_2O x 2 = +/- 4 Milliards m³ sur AEAG

Expérience basée sur 45 kg de sol sec
1,5 à 2 % de MO retiennent environ 20 kg d'eau
4 à 5 % de MO retiennent environ 80 kg d'eau
(L'eau et le carbone intimement liés – Formation Agr'eau – Agence de l'Eau Adour Garonne – juin 2017)

En comparaison, le PACC Adour Garonne évalue le déficit en eau du bassin à l'étiage à 1.2 Md m³ en 2050 (déficit actuel 0.25 Md m³).

2- Restaurer les haies et ripisylves

Contribue à limiter l'érosion et le transfert d'intrants dans les cours d'eau, stock du carbone, améliore la biodiversité.
Les ripisylves limitent également le réchauffement des cours d'eau.

La solution passe par la demande – modification des modes d'alimentation

Remplacer 50 % des protéines animales actuellement consommées par des protéines végétales compenserait les pertes de surfaces agricoles et l'augmentation des besoins à horizon 2050 (SOLAGRO)

L'alimentation a le plus d'impact sur notre empreinte « eau » (Association du flocon à la vague).

L'eau visible (boisson, douche, toilette, machine à laver) ne représente que 5 % de l'empreinte individuelle.
Chaque jour, nous consommons 4150 l d'eau, dont 4000 l invisibles

- 1 kg de fruits = 55 l d'eau
- 1 kg de céréales = 1 300 l d'eau
- 1 kg de viande de porc =4 800 l d'eau
- 1 kg de fromage = 5 000 l d'eau

- 1 kg de viande de bœuf d'origine internationale = 15 000 l d'eau
- 1 kg de viande de bœuf d'origine France = 7 500 l d'eau
- 1 kg de viande de bœuf d'origine locale AOP = 3 000 l d'eau

Les collectivités ont un rôle à jouer dans cette mutation des habitudes de consommation. Dans la restauration collective, donner l'exemple aux nouvelles générations et en contractualisant avec les producteurs locaux (PAT ?).

P 35 -
...concernant, la pisciculture, la baisse des débits des cours d'eau, la hausse de la température et le risque d'une diminution de la qualité de l'eau sont autant de facteurs déterminants pour les espèces.

Dans les pays déjà confrontés à la faible disponibilité en eau, se développent avec succès les élevages piscicoles en circuit fermé.
Voir Israël : bassins piscicoles dans la Vallée du Jourdain.

TERTIAIRE : COMMERCE ADMINISTRATION SERVICES

Concernant l'adaptation sur la ressource en eau.

Le SAGE Nappes profondes a étudié les pistes d'économie de prélèvement dans cette nappe captive non renouvelée.
Le meilleur rapport coût / volumes évité consiste à installer des robinets à boutons poussoirs avec économiseur dans les lieux publiques (0.5€/m^3 évités).

Les collectivités et les administrations pourraient se doter massivement de ces dispositifs.

A titre de comparaison, un dispositif de récupération d'eau de pluie à usage de maraichage pour les particuliers a un rapport coût / volumes de près de 50€/m^3 évités.

Les collectivités pourraient par ailleurs mettre en place un dispositif incitatif pour que les ménages s'équipent également d'économiseurs.

Comme pour l'habitat individuel, développer la végétalisation et adopter le rafraichissement des locaux par un puits climatique limiterait les besoins énergétiques en climatisation.

<u>FOCUS SUR LES STRUCTURES EAU POTABLE.</u>

La lutte contre les fuites des réseaux de distribution d'eau potable est un enjeu majeur de l'adaptation au changement climatique. Le temps de l'eau abondante et de bonne qualité, chère aux élus de tête de bassin versant, est révolu.

Une étude récente du BRGM sur 12 cours d'eau des Pyrénées occidentales montre :

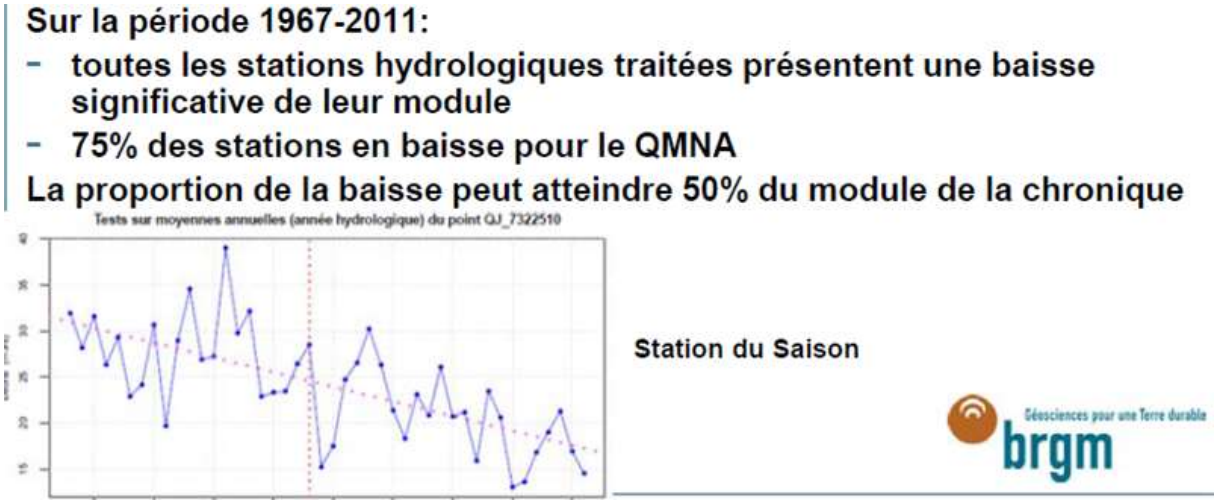

Dans ce contexte, les collectivités gestionnaires se doivent de limiter les pertes sur les réseaux de distribution d'eau potable.

- en assurant une gestion patrimoniale des infrastructures (programme de renouvellement),
- en détectant les fuites – diagnostic permanent,
- en limitant l'étalement urbain, synonyme d'augmentation du linéaire de réseau à gérer et surveiller.

CONSOMATION ET FIN DE VIE DES BIENS ET DES PRODUITS

Concernant l'adaptation sur la ressource en eau,

1 jean a une empreinte « eau » globale de11 000 L, un ordinateur 35 000 L. (association du flocon à la vague.
Intérêt de développer les circuits de réparation – recyclage pour limiter l'empreinte « eau » du territoire.

De même, 1/3 des denrées alimentaires actuellement produites ne sont pas consommées. L'alimentation est le premier poste d'empreinte « eau » des particuliers.

Les collectivités devraient promouvoir des plans 0 déchets alimentaires sur leur territoire.

Par exemple proposer aux cantines des rations de taille différente pour s'adapter aux besoins réels de consommation des personnes.

TOURISME

P83 - ...concernant la ressource en eau ...

Une étude sociologique EAUTOUR de l'UPPA sur le thème « tourisme, eau et changement climatique » est en cours. Elle relève dans son approche préliminaire les points suivants :

Pour le secteur du tourisme et des loisirs, l'eau et les aménités paysagères qu'elle suscite constituent donc ***une « ressource territoriale »*** *au sens de ressource spécifique, territorialement* ***ancrée, non reproductible et non délocalisable****.*

Cependant, si l'essor des activités touristiques et récréatives prend largement appui sur l'eau et les paysages qui lui sont associés, il provoque en retour des ***impacts sur la ressource en eau*** *aussi bien en termes* ***quantitatifs*** *(baisse des disponibilités en eau) que* ***qualitatifs*** *(rejets d'eaux usées peu ou pas contrôlées).*

- *vidange sauvage des blocs sanitaires des bateaux de plaisance en mouillage près des côtes,*
- *campings cars stationnés près des plages ou des cours d'eau, débordements ou fuites dans les réseaux d'eaux usées,*
- *présence d'installations d'assainissement non collectif (ANC) non conformes.*

En favorisant une ***forte concentration spatio-temporelle de population*** *et en générant des* ***usages spécifiques fortement consommateurs d'eau***

- *parcours de golf,*
- *parcs aquatiques,*
- *enneigement artificiel.*

Le tourisme contribue à accroître les pressions sur la ressource, souvent en période d'étiages.

La vulnérabilité particulière du tourisme aux aléas climatiques est également soulignée.

Certaines études ont conclu que les touristes ont des comportements plus dispendieux en eau ou en énergie que les habitants permanents (Miller et al., 2010 ; Gössling et al., 2015) ; qu'en est-il en Nouvelle Aquitaine ? Enfin, ***le touriste est un usager de l'espace touristique particulièrement vulnérable****. Cette vulnérabilité spécifique de la clientèle touristique tient en premier lieu à sa faible connaissance du contexte local et de la conduite à tenir en cas de survenue d'un événement ; elle découle aussi de la vulnérabilité de certains hébergements situés en zone à risques (campings notamment). En Nouvelle Aquitaine, le touriste est-il conscient des risques présents dans les territoires d'accueil ? Envisage-t-il le changement climatique comme un facteur d'augmentation de la vulnérabilité aux risques des lieux visités ? Adapte-t-il ou est-il susceptible, à terme, d'adapter son comportement à ces risques (par ses choix résidentiels, ses choix d'itinéraires de visite et éventuellement de saison de visite, etc.) ?*

Citons aussi, les risques accrus d'éboulement et avalanches en montagne , séjours en bord de mer pour la submersion marine.

Il est par ailleurs à noter une corrélation entre niveau de chaleur estival et nombre de noyades.

Canicule : pourquoi le risque de noyade augmente et comment le réduire

Par Lucas Godignon avec AFP,
publié le 23/07/2019 à 17:39 , mis à jour à 17:44

Extrait

Plus de noyades pendant la canicule en 2018

S'il est trop tôt pour dire chiffres à l'appui si les derniers épisodes caniculaires ont entraîné une hausse des noyades, le bilan de l'année 2018 apporte des réponses. L'enquête Noyades 2018, réalisée par l'agence sanitaire Santé publique France, avait répertorié près de 600 décès entre le 1er juin et le 30 septembre. Il s'agissait du deuxième été le plus chaud depuis 1900, selon Météo France. Dans le détail, 406 des 597 décès sont considérés comme accidentels. C'est moins que les 436 décès recensés en 2015, mais les données de l'enquête montrent une augmentation du nombre de noyades accidentelles lors de la période de canicule, de fin juillet à début août, relevait Franceinfo. Les températures avaient alors dépassé les 40 °C.

Avec l'augmentation de la température des cours d'eau, les rivières deviendront de plus en plus des lieux de baignade.

Enfin, il faudra prendre en compte l'interaction entre l'évolution de la fréquentation de certains sites (tourisme de masse ?), parfois médiatisés par les réseaux sociaux, et la vulnérabilité croissants de certaines espèces – protection d'habitats.

Exemple en ANNEXE 3

LE STOCKAGE DE CARBONE

Voir volet agricole

De plus en plus de grandes agglomérations développent des plans « arbre » pour
- lutter contre les ilots de chaleur : ombre, évapotranspiration
- gérer le pluvial : désimperméabilisation, récupération locale des eaux et évapotranspiration-infiltration,
- améliorer le confort des habitants.

Ces programmes concernent également le stockage de carbone (grands arbres).

Extrait du WEBINAIRE -ANNEXE 4

Synthèse des potentiels sectoriels identifiés

Dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, eau, biodiversité et urbanisme :

Il est important de préciser que des mesures d'adaptation pour 2050 doivent s'engager dès maintenant

- pour que les mesures soient efficaces en 2050 g végétal, réhabilitation de zones humides (biodiversité et lutte contre les inondations) agroforesterie, arbres urbains, stockages d'eau

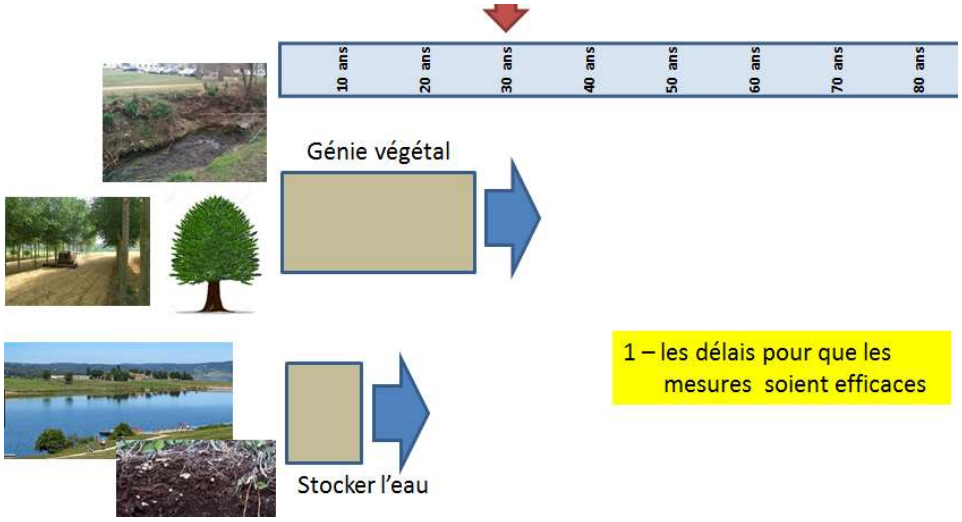

- parce que certaines infrastructures vont durer très longtemps et qu'il sera difficile de les adapter le moment venu : urbanisme, réseaux et unités de traitement des eaux, réseaux de distribution d'eau potable ...

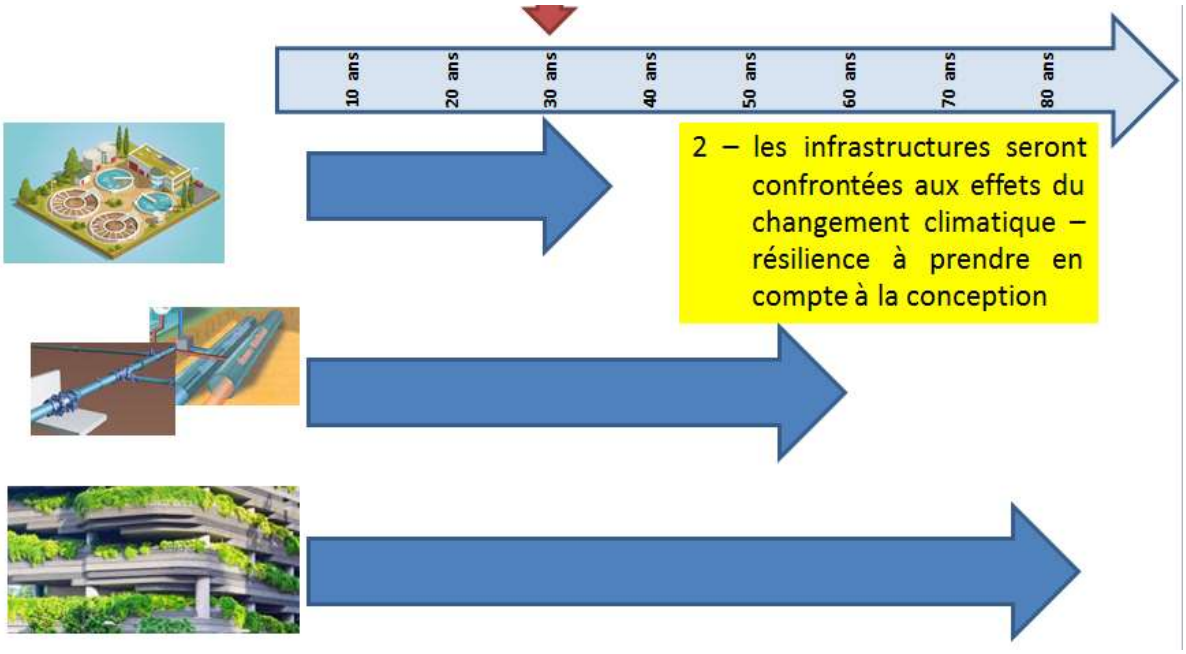

- pour l'évolution des pratiques, les actions de communication – sensibilisation auprès des nouvelles générations (alimentation, économies d'eau et d'énergie, transports,...).

ANNEXE 1 : intégration du changement climatique dans le SDAGE Adour Garonne 2016-2021

RÉSUMÉ DE L'INTÉGRATION
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
DANS LE SDAGE 2016-2021

Les orientations et dispositions du SDAGE.....7

4.1 ORIENTATION A. CREER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SDAGE.....7

A13 Développer des outils de synthèse et de diffusion de l'information sur les eaux souterraines.... 9

A15 Améliorer les connaissances pour atténuer l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et les milieux aquatiques 9

A16 Etablir un plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin 10

A18 Promouvoir la prospective territoriale..... 10

A19 Intégrer des scénarios prospectifs dans les outils de gestion..... 10

A20 Raisonner conjointement les politiques de l'eau et de l'énergie 10

A35 Définir, en 2021, un objectif de compensation de l'imperméabilisation nouvelle des sols 10

A36 Améliorer l'approche de la gestion globale de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructure 11

A37 Respecter les espaces de fonctionnalités des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols et la gestion des eaux de pluie 11

4.2 ORIENTATION B. REDUIRE LES POLLUTIONS.....12

B3 Macropolluants : fixer les niveaux de rejets pour atteindre ou maintenir le bon état des eaux .. 14

B6 Micropolluants : fixer les niveaux de rejets pour atteindre ou maintenir le bon état des eaux ... 14

B30 Maintenir et restaurer la qualité des eaux de baignade, dans un cadre concerté à l'échelle des bassins versants..... 15

B42 Prendre en compte les besoins en eaux douces des estuaires pour respecter les exigences de la vie biologique 15

B43 Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent 16

4.3 ORIENTATION C. AMELIORER LA GESTION QUANTITATIVE 16

C1 Connaître le fonctionnement des nappes et des cours d'eaux..... 17

C7 Mobiliser les outils concertés de planification et de contractualisation..... 18

C16 Optimiser les réserves hydroélectriques ou dédiées aux autres usages..... 18

C18 Créer de nouvelles réserves d'eau 19

4.4 ORIENTATION D. PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES DES MILIEUX AQUATIQUES.....19

D6 Analyser les régimes hydrologiques à l'échelle du bassin et actualiser les règlements d'eau..... 21

D16 Établir et mettre en oeuvre les plans de gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants 21

D31 Identifier les axes à grands migrateurs amphihalins..... 21

D48 Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique.....21

ANNEXE 2 Extrait Adour 2050 –Evolution des besoins chauffage-climatisation.

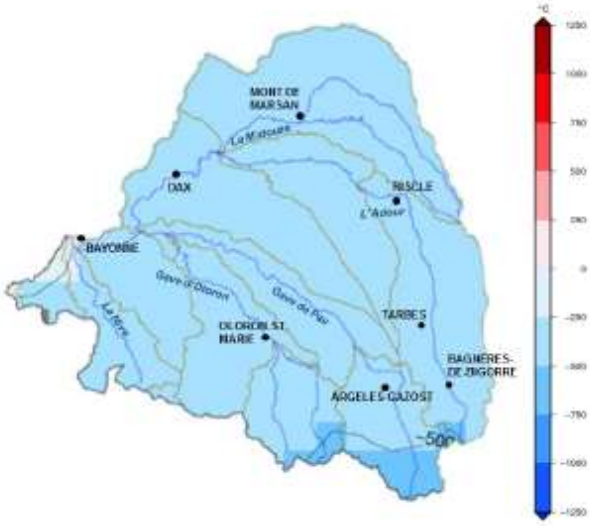

L'élévation des températures permet d'envisager une **réduction des degrés jours**[30] **de chauffage** entre 250 et 500°C sur une année, en comparaison avec une référence actuelle comprise entre 1500 (côte) et 4000°C (montagne) degré jours par an. Les besoins en chauffage seront donc moindres (en moyenne -15%). Le bénéfice énergétique sera plus important en montagne.

Figure 15. Carte de l'anomalie des degrés jours de chauffage à l'horizon 2041-2070, par rapport à la période 1975-2005.

L'élévation des températures laisse présager une augmentation des besoins en climatisation, plus marquée sur la plaine, les coteaux et la côte, et plus faible en montagne. Le **besoin de climatisation annuel sera 2 fois plus élevé**, avec de 50 à 150 degrés jours de plus que la référence actuelle, qui est de l'ordre de 50 à 150 degrés jours par an.

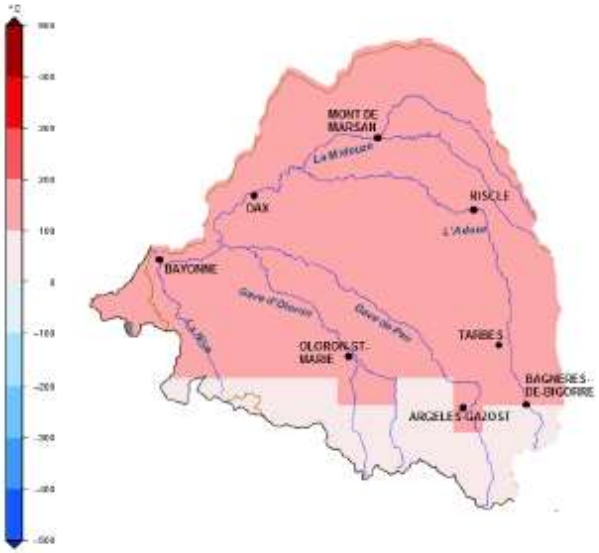

Figure 16. Carte de l'anomalie des degrés jours de climatisation à l'horizon 2041-2070, par rapport à la période 1975-2005.

En montagne, l'évolution du besoin de climatisation sera peu marquée mais le besoin de chauffage sera réduit, traduisant un bénéfice énergétique annuel. Sur l'ensemble du territoire, le besoin énergétique continuera à s'exprimer plus fortement en hiver (supérieur à 1000° jour de chauffage). Cependant, on note une diminution du besoin de chauffage en hiver (-500° à -250°) et une augmentation du besoin de climatisation en été (+50° à +150°), en particulier sur les secteurs de plaine.

---

[30] La notion de degré jour permet de déterminer la quantité de chaleur consommée sur une période donnée en additionnant, jour par jour, les écarts de température entre l'intérieur et l'extérieur. Définition scientifique : *le Degré Jour DJ est une valeur représentative de l'écart entre la température d'une journée et un seuil de température préétabli représentatif des températures intérieures (ici 18 °C). C'est la quantité de chaleur consommée sur une période donnée = nb de jour chauffés x (T °C int moy - T °C ext moy).*

ANNEXE 3 – exemple d'impact potentiel du tourisme sur l'eau et la biodiversité

Var : le village de Nans envahi par les touristes à cause de Facebook

Depuis la parution de photos des sources de l'Huveaune sur le réseau social, Nans-les-Pins (Var) est pris d'assaut le week-end.

Chaque week-end, plusieurs centaines de personnes rallient la commune de Nans-les-Pins.
Par Diane Andrésy Le 2 avril 2019

À Nans-les-Pins (Var) - 4200 âmes - on redoute que le week-end qui arrive. Car, depuis deux semaines, des centaines de curieux se rendent aux sources du village pour admirer l'eau cristalline de l'Huveaune, apportant déchets sauvages, bruit et bouchons : la mairie est furieuse.

Tout a commencé par une série de photos publiée sur la page Facebook de « Bienvenue à Marseille » qui recense tous les endroits charmants de la région Paca. Et les petites cascades de Nans, jusque-là seulement connues des locaux, en font partie. En quelques jours, les images de Lionel Duval, le photographe, ont fait le tour d'Internet, entraînant une ruée vers le village varois. Le week-end dernier, 250 voitures ont été dénombrées le long de la petite route qui mène aux sources. « Par pitié, arrêtez de venir en fin de semaine!, implore la maire de Nans-les-Pins, Pierrette Lopez. Les voitures se garent n'importe où et cela empêche les secours de passer en cas d'urgence. Maintenant, on doit faire la chasse aux touristes. » Sans compter les détritus en tous genres qui jonchent les chemins bordant la rivière et le bruit permanent dont se plaignent les habitants de l'arrière-pays.

«L'écosystème est très fragile»

Le site, pourtant réserve biologique domaniale, a été piétiné par les promeneurs ces deux derniers week-ends, dont certains se rafraîchissent dans l'eau. « Or, la baignade y est interdite car l'écosystème est très fragile », indique un garde forestier.

Pour parer à « l'invasion des visiteurs », les agents communaux ont placardé l'arrêté municipal interdisant le stationnement le long des pistes d'accès et la maire a demandé à la sous-préfecture de Draguignan le renfort de gardes nature pour la saison qui arrive. Six écogardes devraient être en poste bientôt pour éviter la « guerre des sources ».

ANNEXE 4 – PLAN ARBRE –synergie gestion pluvial – ilots de chaleur

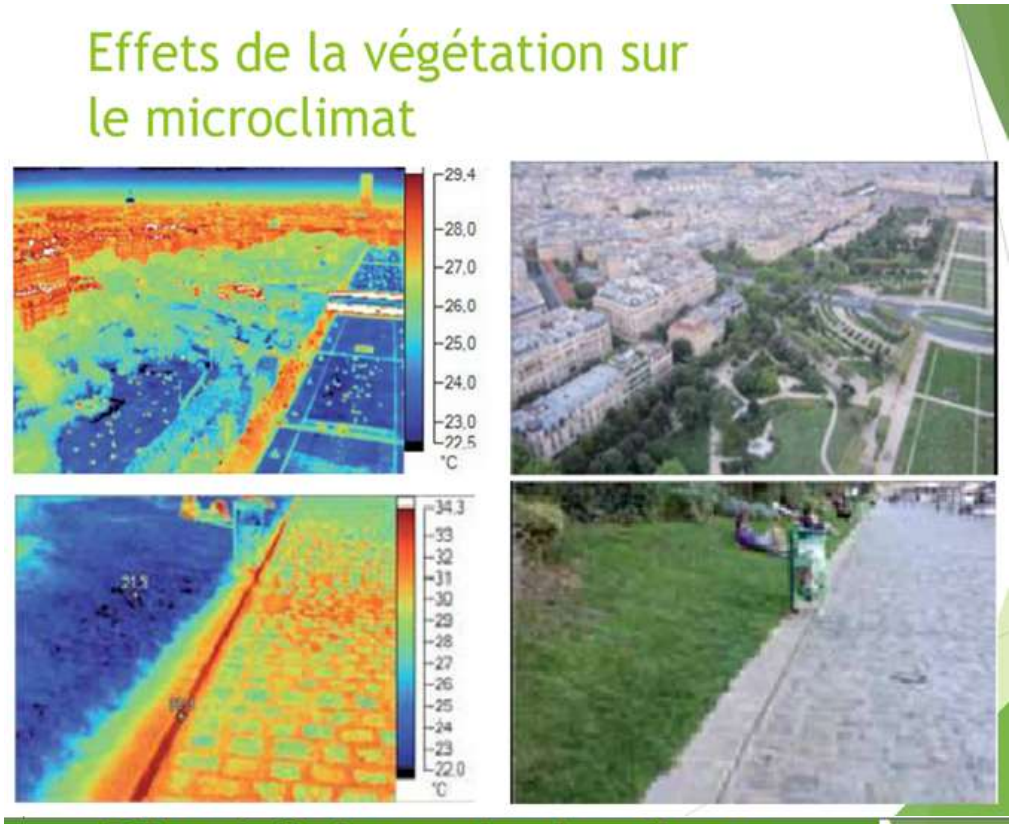

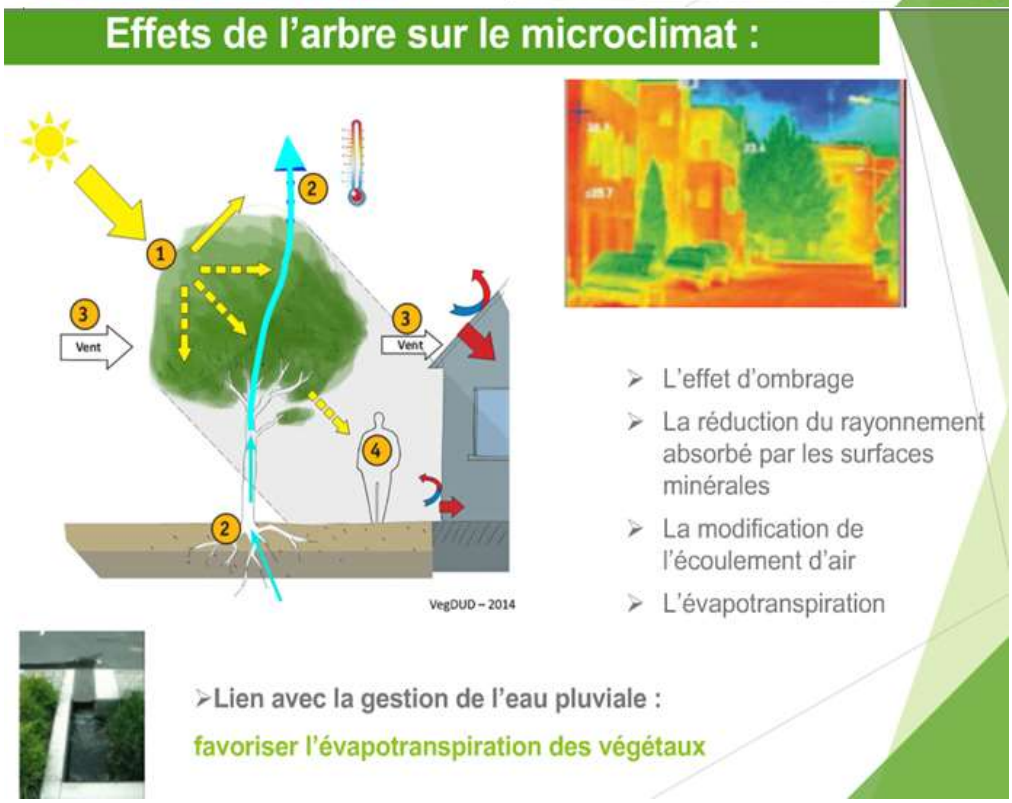

Impact de différentes solutions

Végétation

Albédo

Eau

● = gain en moyenne sur 1 semaine de canicule

● = gain maximal en un lieu/instant donné

- -> les solutions d'aménagement seront multiples : combinaisons de végétal, d'albédo et d'eau.

LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION

Annexes

Travaux Forum 1

1. Habitat durable

GROUPE 1

Regard et analyse sur l'habitat	
Le positif **Ce qui marche ?** **Ce qui est fait ?** **Les bonnes idées à garder**	Pour le bâti neuf : • + Hiver -> - été/climatisation Pour le bâti ancien : • Rénovation, parc existant énorme sur le territoire • Développer ce se fait déjà avec les partenaires locaux • S'appuyer sur les actions de la maison du Patrimoine à Bayonne quant à la compétence des professionnels, ainsi que les actions de l'espace info énergie • Chantiers participatifs • Diminuer les besoins en énergie/meilleurs choix (Ex. chauffe-eau solaire) • Partage de l'habitat (ex : habitat trop grand pour une personne seule/gouvernance partagée)
Le négatif **Ce qui ne marche pas ?** **Ce qui manque ?** **Les fausses pistes, les erreurs à ne pas répéter**	Pour le bâti neuf : • Matériaux utilisés différents d'éco-responsables => coûts plus élevés => imposer aux promoteurs un cahier des charges Pour le bâti ancien : • Problème des résidences secondaires : accès aux logements – Adaptation des logements • Adéquation des matériaux / exigences locales / PLU / habitudes de vie / Contraintes des collectivités • Rapport : rénovation / loyers • Problème pour trouver les artisans compétents (formation) – établir des chartes et cahiers des charges de fabrication • Formation à l'école / lycées professionnels • Bonnes pratiques (chauffage / aération / eau)

Regard et analyse sur les défis à relever et les potentiels	
Eléments de contexte positifs, favorables ? **Les atouts** **Les potentiels**	Dispositif régional Facil'Réno (à vérifier) => Appel à manifestation d'intérêt / portage par une collectivité Dynamique de production locale Enargia – I-ener Présence d'acteurs du conseil de développement / Bizi / Société civile Existence d'aides financières (+) -> soumis à conditions de ressources faibles (ANAH) (–) Améliorer un meilleur usage du logement (chauffage/eau) Recours à des techniques pour diminuer l'empreinte carbone (exemple de la végétalisation). Exemple d'un logement = 1 potager Acteurs Conseil de développement/Bizi/Société Civile Allier transport / logement Règles de l'éco-conditionnalité dans l'accompagnement Maintien des secteurs de vie localement Portage des projets agricoles « Villes accueillantes et solidaires »
Eléments de contexte défavorables ? **Les freins,** **Les contraintes**	Observation et recours aux compétences/professionnels au-delà du Pays Basque Accès au logement / logements d'urgence / migrants (« habitants en transition » (+)) La ruralité disparait mais le bâti est existant : adéquation vision du territoire Vacance de logements d'urgence

Synthèse	
Point 1	• Rénovation / réhabilitation « propre » • Formation à l'éco-habitat • Isolation intégrant les enjeux d'hiver et d'été • Choix des énergies
Point 2	• Bon usage de l'habitat / réduction des surfaces par habitant. • Habitat partagé, Habitat digne • Faciliter l'accès au logement
Point 3	• Gouvernance, impliquant tous les acteurs • Contraintes publiques : PLU, PPRI, bâtiments de France • Préserver les terres/bâtis agricoles

GROUPE 2

Regard et analyse sur l'habitat	
Le positif **Ce qui marche ?** **Ce qui est fait ?** **Les bonnes idées à garder**	Maisons grandes et partagées, architecture esthétique typique : cogénérationnelle Utilisation du bois même pour les bâtiments de moyenne hauteur Orientation des habitats traditionnels Identité forte -> toiture, façades… Les fermes basques regroupaient le travail et l'habitat Habitat mobile yourte -> matériaux locaux, naturels, sans grande attache Habitat nomade (projet de vie locale) : suivant les collectivités -> intégration dans les réglementations Matériaux biosourcés/locaux existants utilisables aujourd'hui : pérennité des bâtiments, confort.
Le négatif **Ce qui ne marche pas ?** **Ce qui manque ?** **Les fausses pistes, les erreurs à ne pas répéter**	Aspect esthétique qui prévaut sur le climat : panneau solaire, double vitrage Volet -> thermique ? Coût de construction pour atteindre les niveaux de la réglementation Calcul théorique des bureaux d'études techniques peut diriger vers de mauvais arguments (volet roulant/volet bois/sans volet) Maison trop grande suivant le nombre d'habitant : « un peu vide » Cadre idyllique des esprits différents avec la mobilité et la proximité d'aujourd'hui Déconnexion entre habitat/travail : nécessite de réduire les distances Manque d'aménagement des mobilités pour être sécurisé pour tous les acteurs (jeune / adulte) Personnes âgées oubliées dans les grandes maisons. Habitat pas assez mobile : possibilité de rendre l'habitat mobile yourte Désertification des villages Prix du terrain, prix d'achat : besoin de concentrer les habitats, mais cela est difficile Développement des bourgs autres que Bayonne – Anglet - Biarritz

Regard et analyse sur les défis à relever et les potentiels	
Eléments de contexte positifs, favorables ? **Les atouts** **Les potentiels**	Habitat nomade à valoriser -> scolarisation. Inscription dans un cadre réglementaire (PLU) Nouvelle réglementation thermique 2020 qui va dans le bon sens de la réutilisation des matériaux locaux
Eléments de contexte défavorables ? **Les freins,** **Les contraintes**	Education : former la population dès le plus jeune âge Réglementation doit intégrer les éléments favorisant le climat Mentalité à faire évoluer Problématique de la précarité énergétique (ex. du chauffage) Habitat pas construit en prenant en compte le confort d'été Responsabilité de tous les acteurs sur la réception des solutions qui ne sont pas assez adaptée.

Synthèse	
Point 1	Architecture existante : Respect de l'architecture existante : par la conception, les matériaux, la mixité générationnelle, le rapprochement entre le travail et l'habitat : permettre de réduire l'étalement urbain
Point 2	Education : Education et sensibilisation de la population dès le plus jeune âge. Formation des professionnels
Point 3	Agglomération/Etat : Travail sur la problématique de l'urbanisme et du foncier : travail sur les collectivités

Synthèse	
Point 1	Mobilité de l'habitat : Intégration de la mobilité de l'habitat dans les réglementations : « Nomadisme » Favoriser un habitat léger, local.
Point 2	
Point 3	

GROUPE 3

Regard et analyse sur l'habitat			
	Habitat / Construction	*Mode d'habiter*	*L'habitat dans son environnement*
<u>Le positif</u> **Ce qui marche ?** **Ce qui est fait ?** **Les bonnes idées à garder**	Une technique de plus en plus performante Des normes, une nouvelle réglementation thermique en 2020 Incitation financière à investir et développement dans des équipements techniques Point info-énergie, Soliha Progrès pour mesurer sa consommation mais difficile à réaliser dans l'ancien	Projet collectif, habitat partagé, espaces et équipements partagés Tendance d'acceptabilité du collectif (service, équipements, mobilité) Besoin de formation des usagers (déplacement, usage du logement) L'accompagnement des copropriétés est différent dans l'ancien et le récent	Densification : impact foncier, sur les transports et les services Réflexion à mener sur l'intensification : comment et où l'on construit ? Prise de conscience des besoins de l'aménagement des territoires dans les PLU
<u>Le négatif</u> **Ce qui ne marche pas ?** **Ce qui manque ?** **Les fausses pistes, les erreurs à ne pas répéter**	Des normes, une nouvelle réglementation thermique en 2020 qui nécessite de prendre en compte la globalité du projet Problématique de la déconstruction avec les déchets générés et leur traitement Problème de formation au sein des entreprises dans les filières de construction Manque d'information et confusion pour l'usage et le maintien des équipements techniques (dépendance technique et services après-vente : le coût d'entretien est alors supérieur au coût de l'énergie) Difficulté de choisir les équipements. Qui de leur avenir ? Problème de la formation au sein des entreprises dans les filières de la construction	L'information et la pédagogie en direction des citoyens est insuffisante Accès inégal à l'information entre la côte et l'intérieur du Pays Basque La sous-occupation est un facteur de surconsommation énergétique Rêve de la maison individuelle Pénaliser, réguler l'occupation des résidences secondaires (// défiscalisation) Précarité énergétique = souffrance sociale	L'isolement (non-accès au service) engendre plus de besoin de transport Une baisse des services (médicaux, poste) entraine une augmentation des besoins de déplacement

Synthèse	
Point 1	Massifier la rénovation de l'habitat existant
Point 2	Education : Information du grand public, professionnel, politique. Formation des usagers des logements. Accompagnement des citoyens et des acteurs de la construction
Point 3	Favoriser une approche globale et transversale pour mettre en œuvre des réponses adaptées et cohérentes à chaque situation : technique, mixité sociale, choix constructif, forme urbaine, implantation.

2. Mobilité durable

GROUPE 1

Regard et analyse sur la mobilité	
Le positif **Ce qui marche ?** **Ce qui est fait ?** **Les bonnes idées à garder**	Plan commencé d'une politique positive des mobilités Présence des associations qui stimulent le changement => point de vue pas partagé par tous Travailler sur une culture de la mobilité
Le négatif **Ce qui ne marche pas ?** **Ce qui manque ? Les fausses pistes, les erreurs à ne pas répéter**	Chacun prend sa voiture, majoritairement Peu de covoiturage pour les réunions de mairies, de pôle de développement, etc. Organisation à améliorer pour un stationnement de co-voiturage Observation : à Saint-Jean-de-Luz, création d'un parking de 500 places qui va attirer du monde Rêve des jeunes : avoir un scooter Parcs à vélos des lycées non utilisés « Compliquer d'être vertueux, facile de ne pas l'être »
Regard et analyse sur les défis à relever et les potentiels	
Eléments de contexte positifs, favorables ? **Les atouts** **Les potentiels**	Il nous faut des indicateurs lisibles pour tous Constat : augmentation de l'ozone (effet de serre et polluant) entre 2000 et 2018 Souhait d'une expérience, par exemple Bayonne-Cambo, d'un bus qui toutes les demi-heures ferait le trajet. Avec une voie pour le bus, si possible. Mesurer et évaluer avec les associations Exemple positif des écoles de Marracq qui ont planifié l'heure des rentrées Bonne ou mauvaise idée : ceux qui font du covoiturage sur l'autoroute bénéficient d'un prix plus bas
Eléments de contexte défavorables ? **Les freins,** **Les contraintes**	Contraintes foncières Coût du logement Il faudrait que « les politiques » s'impliquent dans les réalités du vécu des gens

GROUPE 2

Regard et analyse sur la mobilité	
Le positif **Ce qui marche ?** **Ce qui est fait ?** **Les bonnes idées à garder**	Parking vélo box fermés Trambus à venir Ligne SNCF Pays Basque intérieur Bayonne 2 lignes renforcées à partir de septembre en interurbain (Bayonne, Cambo & Ustaritz) Taxe transport au maximum (2%) pour les entreprises Plan mobilité entreprises et interentreprises Bus électrique Dernier kilomètre à Bayonne
Le négatif **Ce qui ne marche pas ?** **Ce qui manque ?** **Les fausses pistes, les erreurs à ne pas répéter**	Une des agglomérations de France où le taux d'utilisation voiture individuelle est le plus élevé. Retard concernant le développement transport en commun La localisation des usines est différente de la localisation habitat (contrairement Pays Basque) Pistes cyclables à améliorer, sécuriser, pour trajet quotidien en particulier. Loi Laure => en retard. Cohérence cyclable à améliorer piétons non sécurisés Plan vélo de l'ACB non mis en place Forte détérioration du ferroviaire, aussi bien concernant le fret que les voyageurs, que sur longues et moyennes distances : Réhabiliter la ligne du Soufre. Rendre gratuite l'autoroute pour en faire une rocade Peu d'aménagements vélos dans les trains, aucun dans les bus Installer des équipements permettant de transporter des planches de surf dans les bus Manque parking relais ou sous dimensionnés et non desservies par transport en commun Plus d'incitation à faire pour favoriser transports en commun
Regard et analyse sur les défis à relever et les potentiels	
Eléments de contexte positifs, favorables ? **Les atouts** **Les potentiels**	Infrastructures existantes à améliorer / développer / (ex : ligne du Soufre) Il existe des acteurs compétents, mieux les utiliser : Txirrind'ola, Recyclarte, AVAP, Bizi, Cade, Terre *Buissonnière* Vélo-routes a le mérite d'exister Développer une politique mobilité durable créer des emplois Des fonds du plan vélo n'ont pas été utilisés et restent mobilisables Covoiturage à développer Transport à la demande à développer, notamment dans le Pays Basque intérieur : expérience de la vallée des Aldudes